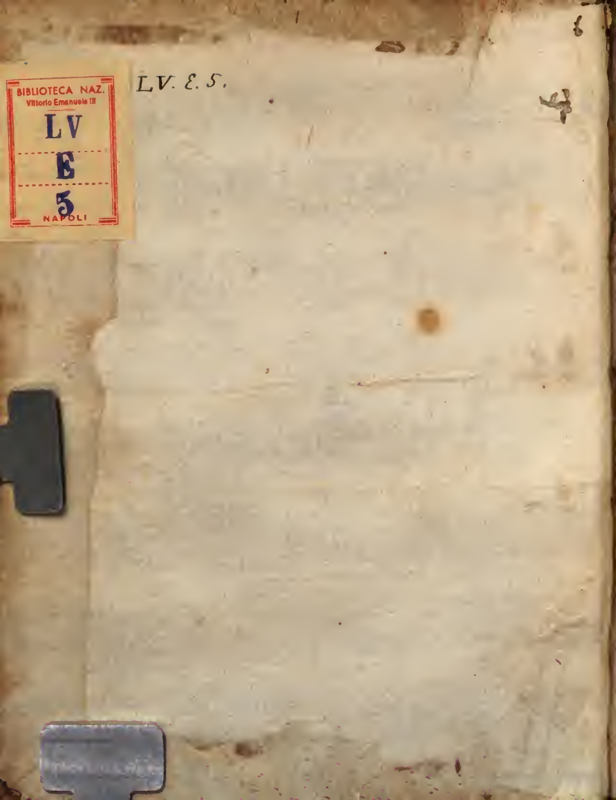






ARGUMENT
DU
NEUVIEME LIVRE.

La levée du Siege de Broüage, & la dissipation des Troupes Calvinistes, les reduit à de telles extrémitez, que la Cour auroit pû les exterminer en moins de trois mois, si elle n'eust mieux aimé se contenter d'agir contre eux par un Edit, & par une Declaration, qui furent inutiles. Le Roy de Navarre s'amuse à faire l'amour, & le Duc de Guise propose aux Espagnols de luy enlever sa Principauté de Bearn; mais ils preferent à cette Conqueste qui leur estoit assûrée, l'imaginaire des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande. Sixte Quint s'imagine qu'il profitera de l'occasion que Pie Quatre l'un de ses Predecesseurs avoit perduë, de ruiner les libertez de l'Eglise de France; & maltraite Pisani, Ambassadeur ordinaire de Henry Trois. Il excommunie le Roy de Navarre & le Prince de Condé; mais Bongars a le courage de venger l'honneur de sa Patrie en composant & en affichant luy-méme une réponse tout-à-fait satyrique à la Bulle de Sixte. La Cour de Rome travaille en vain à le découvrir; & le Pape en est tellement irrité,



qu'il refuse au Duc de Guise les Troupes & l'argent qu'il luy avoit promis, ce qui luy fait perdre pour une seconde fois l'occasion d'usurper la Couronne de France. Henry Trois envoye une Armée à commander au Duc de Mayenne; mais il en voye des ordres secrets à Matignon de la rendre inutile, ce qu'il execute auec beaucoup d'adresse. La Reine de Navarre profite de la Bulle du Pape pour se démarier, & pour ôter à son mary la Ville d'Agen, qui luy avoit esté donnée pour sa dot; mais elle manque de surprendre la Ville neuve d'Agenois par le courage heroïque de Cicutat, qui en estoit Gouverneur. Le Duc de Mayenne va commander l'Armée Catholique en Guyenne; & le Maréchal de Matignon par ordre secret du Roy, l'empéche de rien executer de considerable, jusqu'à ce que le Prince de Condé revenu d'Angleterre avec des Troupes & de l'argent, sauve le Party Calviniste sur le point qu'il alloit succomber. On rapporte icy les effets d'une generosité reciproque entre Saint Luc & d'Aubigné. De vingt-sept Edits que la Cour avoit envoyez au Parlement, au Grand Conseil, & à la Chambre des Comptes de Paris, ces Compagnies ne verifient que les moindres, & s'opposent tellement aux autres, que Henry Trois est contraint de leur ceder. L'Armée des Protestans d'Allemagne approche de la Frontiere de Champagne; & Henry Trois, pour la rendre inutile, essaye en vain de reconcilier le Roy de Navarre avec le Duc de Guise. La Reine Mere ne réüssit pas mieux dans la Conference qui luy est accordée avec les Chefs des Calvinistes à Saint Brix. Le Duc de Joyeuse assiege quelques Places dans la haute Auvergne, & dans les Pays voisins. Il les

prend ; mais aussi-tôt qu'il retourne à la Cour , le Roy de Navarre enléve une partie de l'Armée Catholique. Le Roy donne audiance aux Ambassadeurs des Allemans, qui l'accusent d'avoir violé sa foy & son honneur. Il n'y prend pas garde d'abord , mais il s'en apperçoit en lisant la copie de leur harangue , qu'ils luy avoient laissée. Il leur écrit un Billet qui contenoit un démenty, ce qui n'est pas approuvé par la meilleure partie des personnes judicieuses. Vins donne mal-à-propos la Bataille à Lesdiguieres, & la perd. Le Duc d'Epernon ruine le Party Calviniste dans la Provence, & l'affoiblit dans le Dauphiné. La Ligue essaye en vain de livrer Boulogne aux Espagnols , & de se saisir de la personne du Roy dans Paris. Les Calvinistes surprennent Chastillon : & la Reine d'Angleterre fait couper la teste à la Reine Marie Stuart. Les Historiens qui en ont cherché tant de raisons, ont ignoré la veritable, & l'on refute icy l'horrible calomnie de du Morier, & de Maimbourg. L'Armée Allemande se forme avec un empressement extraordinaire pour usurper la France ; & le Roy de Navarre au lieu de l'aller joindre , se contente d'y envoyer le Prince de Conty, qu'elle méprise. Henry Trois pour resister aux Etrangers, essaye en vain de se reconcilier avec les Calvinistes & avec la Ligue. Il donne pourtant une Armée au Duc de Guise ; mais elle se dissipe , & ce Duc court à Saint Vincent des dangers qu'il ne surmonte que par son extréme valeur. On remarque icy fort exactement toutes les fautes que les Allemans commirent jour par jour durant leur marche ; & l'on montre la part qu'elles eurent dans l'entiére ruïne de leur formidable armée. Le Duc



de Guiſe par un excez de hardieſſe manque de défaire les Allemans à Saint Vincent, & de les exterminer à Vignory, par la faute de Deſcluzeau.



HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE NEUVIE'ME.

Où l'on voit la marche des Reiſtres juſques dans la Beauſſe, & ce qui eſt arrivé de plus curieux en France, durant le reſte de l'an mil cinq cens quatre-vingt-cinq, toute l'année mil cinq cens quatre-vingt-ſix, & juſqu'au mois d'Octobre de mil cinq cens quatre-vingt-ſept.



LA Reine d'Angleterre avertie que le Prince de Condé avoit abordé à l'Iſle 1582.
de Grenesay, l'envoya prier de venir à Londres, où Elle le receut avec plus de civilité que de magnificence. Il y demeura juſques à l'année ſuivante que cette Princeſſe luy fournit les Vaiſſeaux & l'eſcorte dont il avoit beſoin pour arriver ſûrement à la Ro-

1581. chelle. Le reste de son Armée s'étoit debandé par petites troupes avec si peu d'ordre & de discipline, qu'il ne s'en seroit pas sauvé un Soldat, si les Catholiques eussent mieux esté sur leurs gardes; mais il leur estoit arrivé l'inconvenient sous lequel l'Amiral de Chastillon avoit succombé dans la troisiéme Guerre Civile; c'est-à-dire, que ceux que l'on avoit mis dans les postes capables de mieux observer l'Ennemi, s'en retiroient pour aller chercher à dîner, & pour trouver des maisons où ils soûpassent & couchassent à leur aise, nonobstant l'ordre contraire de leurs Officiers.

Les Calvinistes prenoient chacun la route que son imagination blessée luy suggeroit, sans examiner assez si elle estoit sûre. On trouvoit les Campagnes & les Bois pleins de leurs chariots & de leurs chevaux qui demeuroient en chemin; & les plus hardis entre leurs Soldats estoient reduits à souhaiter de perir plûtôt par la main des gens de guerre Catholiques, que par celle des Païsans, lorsque la Providence divine qui vouloit encore punir la France par la continuation de la Guerre Civile, leur ouvrit un expedient pour se sauver, sur lequel ils n'avoient pas d'abord fait de reflexion. Ils avoient durant leur marche depuis la Rochelle jusques à Poitiers, amassé de l'argent par les concussions faites sur les Catholiques; & ils eurent ainsi le moyen de marcher les nuits par des sentiers détournez que des Catholiques qu'ils corrompoient, leur enseignoient, & s'offroient même de leur y servir de guides. Ils arriverent de cette sorte les uns dans leurs maisons, & les autres dans celles de leurs Amis, ou dans les grandes Villes, dont les Magistrats ne se mirent

point en devoir de les rechercher. 1582.

Sainte-Mesme que le Prince de Condé avoit laissé devant Broüage pour en continuer le Siege, se contentoit de conserver les postes qui luy avoient esté confiez, & n'entreprenoit rien de nouveau, soit qu'il en eût un ordre secret, ou qu'il ne jugeât pas à propos de hazarder le peu de Troupes qu'il avoit; mais la nouvelle du debandement de l'Armée Calviniste n'eut pas plûtôt esté portée au Duc de Guise, qu'il écrivit au Duc de Mayenne son frere, de marcher incessamment pour dégager Saint Luc; & le Marêchal de Matignon l'ayant sçû crut qu'il y alloit de son honneur de ne pas souffrir qu'un autre que luy sauvât Broüage. Il y alla avec une extrême diligence, & quoiqu'il n'eust point eû le loisir d'assembler la moitié de ses forces, les Assiegeans prirent l'épouvante au premier bruit de son approche. Ils s'enfuirent, & Saint Luc ne perdit pas l'occasion de se mettre à leurs trousses, dans l'assurance où il étoit qu'il n'avoit plus à craindre de Siege. Il les atteignit au bord de la Charante, & & il en defit une partie. * Le reste se dissipa, & le Vicomte de Turenne qui s'attendoit d'estre enveloppé par les Armées Catholiques du Duc de Mayenne d'un costé, & du Marêchal de Matignon de l'autre, s'il demeuroit plus long-tems en Campagne, congedia les gens de guerre qu'il avoit levez, & se retira à la Rochelle pour y estre en plus grande sûreté.

* Dans son Traité Manuscrit de l'Art Militaire.

Le Parti Calviniste se vit alors dans le plus mauvais estat, où il eust esté depuis son establissement. Il ne luy restoit point d'autres Troupes que celles de Laval & de la Boulaye qui s'estoient sauvées de la dé-

1582. route d'Angers ; ces Troupes estoient si diminuées qu'elles ne montoient point à deux mil Soldats, & de plus la peste ravageoit de sorte la Rochelle & les autres principales Villes Calvinistes, que les Catholiques n'y auroient point trouvé de resistance, s'ils n'eussent apprehendé en s'en approchant, de perir eux-mêmes par la maladie qui depeuploit le Païs Ennemi. Enfin le Roy profita du malheur des Calvinistes, en publiant contr'eux de plus rigoureux Edits que les precedens. Celuy du huit d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-cinq, declaroit criminels de leze-Majesté tous les Calvinistes qui s'estoient mis en armes, & même les Catholiques qui les avoient tant soit peu favorisez, si les uns & les autres ne rentroient promptement dans leur devoir ; il mettoit en saisie tous leurs biens, afin que ces meubles fussent vendus, & les immeubles donnez à ferme. Il vouloit que tout l'argent que l'on tireroit des uns & des autres fut uniquement employé à la guerre contre le Parti Calviniste, jusques à ce qu'il eust esté entierement exterminé. Il deffendoit à leurs creanciers de les payer, & à qui que ce fust de rien acheter d'eux ; & il ne laissoit que le terme de quinze jours à ceux qui voudroient sortir du Royaume.

Cet Edit fut suivi d'une Declaration du six de Novembre de la même année, qui exposoit à toutes les rigueurs de la Justice ceux qui avoient suivi le Prince de Condé dans sa derniere tentative : Qui commandoit de se saisir de leurs biens & de leurs personnes ; & qui promettoit néamoins de leur pardonner, s'ils retournoient à la Religion Catholique, & s'ils donnoient bonne caution d'y perseverer. Enfin il y eut le douze

du même

du même mois un Mandement à tous les Officiers, de tenir un Rôle exact des Calvinistes qui avoient pris les armes durant le dernier trouble, & qui s'étoient absentez du Royaume. 1582.

Il estoit pourtant aisé de prévoir que pour accabler les Calvinistes, il falloit auparavant leur ôter le Roy de Navarre : & la Ligue se promettoit de le ruiner bientôt, parce qu'il sembloit contribuer luy-même à sa perte. Le Prince de Condé & le Vicomte de Turenne l'avoient en vain sollicité de joindre ses forces aux leurs durant le Siege de Broüage ; & s'il l'eust fait cette Place n'auroit pû leur resister, & auroit infailliblement attiré la prise de celles qui restoient aux Catholiques dans la Xaintonge, & dans le Poitou. Il avoit preferé à leurs remontrances, le conseil de quelques Flateurs qui s'estoient proposez de le mettre en mauvaise intelligence avec le Prince de Condé ; & il avoit favorisé en quelque maniere l'impression de certaines Satires contre ce Prince, qui noircissoient sa réputation. Il s'estoit attaché à l'amour de Corisande d'Andoüin Comtesse de Guiche, avec autant d'application que s'il n'eust eû autre chose à faire ; & il entretenoit si peu de Troupes qu'elles n'auroient pas suffi pour garantir durant un mois la Principauté de Bearn, si les Espagnols se fussent proposez de la joindre à la Navarre qu'ils avoient usurpée. L'occasion en parut si belle que le Duc de Guise se mit en devoir de les y porter ; il leur representa que la conjoncture estoit à peu-prés la même que celle dont le Roy Catholique Ferdinand avoit profité en mil cinq cens douze ; & que comme ce Prince avoit dépouillé le Roy Jean d'Albret en trois

1582. mois ; le Roy de Navarre arriere petit-fils de ce Jean, perdroit en moins de tems la Principauté de Bearn. Mais le Conseil d'Espagne avoit un dessein plus grand sans comparaison que celuy que le Duc de Guise luy proposoit. Il pretendoit se rendre Maistre de l'Angleterre & de l'Irlande, par le moyen des Catholiques restez dans ces deux Royaumes ; & il y avoit déja six ans qu'il faisoit équiper pour cela la plus belle Flotte que l'on eust veuë sur l'Ocean depuis plusieurs siecles. S'il eust attaqué la Principauté de Bearn, la Paix du Câteau Cambresis dans laquelle cet Etat avoit esté receu sous la protection des Rois de France auroit esté rompuë ; & les trois Partis qui déchiroient la France, se joignant contre l'Espagne, l'auroient contrainte de penser à sa propre conservation, & d'abandonner le projet de conquerir l'Angleterre & l'Irlande : Ainsi l'Ambassadeur d'Espagne refusa nettement le Duc de Guise ; & parce qu'on ne vouloit pas luy dire la veritable raison que l'on avoit de rejetter sa proposition ; on l'assura que l'Espagne avoit besoin de demeurer encore paisible durant quelques années, afin de se mieux establir dans les conquestes que les Portugais avoient faites aux Indes Occidentales. Le Duc de Guise avoit néamoins trop d'esprit pour se payer d'une si mauvaise raison, & ce fut pour y suppléer que l'Ambassadeur d'Espagne luy donna une bonne somme d'argent.

Le Conseil de Madrid travailla plus utilement à la Cour de Rome ; & ses Emissaires y suscitérent une querelle si mal aisée à terminer, qu'il est étonnant qu'elle n'aboutit point à l'entiere ruine des parties.

Pour l'entendre mieux, il faut presuppoſer que depuis que les Papes étoient devenus Seigneurs temporels, ils n'avoient perdu aucune occaſion d'établir ſur tous les Rois & les Etats Chrêtiens, la Puiſſance qu'ils appellent indirecte ; & que ç'avoit été là le ſujet des differends qu'ils avoient eüs durant les trois derniers ſiecles avec les Empereurs d'Allemagne. Comme la France étoit le plus conſiderable des Royaumes reſtez dans la Communion de Rome, les Papes s'étoient principalement ingerez de la ſoûmettre à leur autorité, & d'abolir les libertez de ſon Egliſe, ſur l'eſperance qu'aprés qu'ils l'auroient aſſujettie, aucun Souverain ny aucune Republique n'oſeroient plus leur reſiſter. Boniface Huit s'étoit broüillé par là avec le Roy Philippe le Bel ; mais il y avoit ſi mal réüſſi, que ſes Succeſſeurs s'étoient abſtenus d'executer ſon deſſein, juſques à ce que Pie Quatre trouvant le Roy Charles Neuf engagé dans la guerre contre les Calviniſtes ; s'étoit imaginé que ſi ce Prince n'accordoit à la Cour de Rome ce qu'elle deſiroit, il la laiſſeroit au moins faire. 1582.

Antoine de Bourbon Roy de Navarre, premier Prince du Sang de France, avoit laiſſé un fils, qui fut depuis Henry Quatre : & la Mere de ce jeune Prince étoit Jeanne d'Albret, qui avoit apporté à ſon mary la Principauté de Bearn, une petite partie de la Navarre, & de legitimes prétentions ſur le reſte de ce Royaume. Elle avoit fait depuis la mort de ſon mary, une publique Profeſſion du Calviniſme ; Elle avoit convoqué trois Synodes dans la Ville de Pau ; * Elle avoit aboli dans tous ſes Etats l'ancienne Religion, & l'on élevoit

*Ils ſont manuſcrits dans la Bibliotheque du Roy.

1582. par ſon ordre de jeunes gens que l'on envoyoit dans les contrées voiſines, pour y enſeigner la doctrine de Calvin. Il n'en fallut pas davantage aux Eſpagnols pour ſolliciter le Pape d'excommunier cette Reine, de la même maniére que Jules Second avoit excommunié Jean d'Albret, ſon ayeul paternel, afin qu'ils s'emparaſſent de la Principauté de Bearn, & du reſte de la Navarre, par la même voye que Ferdinand le Catholique avoit uſurpé la meilleure partie de cette Couronne.

C'étoit là leur veritable intereſt; mais comme ils ne le vouloient pas découvrir à Sa Sainteté, ils ſe contentérent de luy remontrer que ſes Predeceſſeurs & luy, avoient juſques-là travaillé en vain à abolir les libertez de l'Egliſe de France, parce qu'ils n'en avoient pas trouvé d'occaſion ſi favorable que celle qui s'offroit alors: Que la plus importante de ces libertez conſiſtoit en ce que les Rois de France & les Princes du Sang à qui cette Monarchie appartenoit, prétendoient n'être point ſoûmis aux Cenſures Eccleſiaſtiques; & que ſi l'on donnoit au Public une demonſtration contraire, le reſte des libertez de l'Egliſe de France ſeroit ſupprimé, par la raiſon que l'acceſſoire ne pouvoit pas longtemps ſubſiſter, aprés la ruine de ſon principal.

Le Pape ne penetra pas d'abord le veritable deſſein des Eſpagnols; & la Bulle qu'ils demandoient fut dreſſée. Mais Charles Neuf avoit à Rome un Ambaſſadeur le plus digne de ſon Employ que la France y euſt encore envoyé. C'eſtoit Henry Clutin Seigneur d'Oiſel, qui avoit ſervi de Conſeil à Marie de Lorraine

Reine d'Ecosse pendant qu'elle avoit esté Tutrice de la Reine Marie Stuart sa fille, & qu'elle avoit eû l'administration de ce Royaume. D'Oisel entretenoit de si bons Espions auprés du Pape, qu'ils l'avertirent à point nommé de ce qui se passoit au préjudice de la Reine de Navarre. Il obtint par leur moyen une audience extraordinaire de Sa Sainteté, & il luy fit un discours que l'on se contente d'abreger icy. Les curieux le trouveront dans la Biblioteque du Roy ; * & il est bon de les avertir qu'il n'estoit pas moins fort que respectueux. Il estoit divisé en deux parties dont la premiere montroit que la Cour de Rome alloit perdre la France, par la même faute qu'elle avoit commise en se privant des Royaumes d'Angleterre & d'Irlande ; & que le Roy tres-Chrêtien, sa Noblesse & ses Parlemens secouëroient plûtôt le joug de Sa Sainteté ; que de souffrir que la Reine Jeanne d'Albret fust retranchée de la Communion de l'Eglise.

1582.

* Entre les Manuscrits de M. de Bethune.

La seconde partie prouvoit par d'évidentes raisons, que le plus grand des interests de la Cour de Rome estoit de ne pas executer ce qu'elle avoit resolu, puisque si la France se separoit de sa Communion, les Papes deviendroient aussi soumis à l'Espagne que l'étoient les Evêques & les Archevêques du Royaume de Naples & du Duché de Milan.

Le Pape tout prevenu qu'il estoit ne put s'empêcher d'avouër de bonne foy à d'Oysel qu'il avoit eû tort, & de luy promettre qu'il repareroit sa faute ; & de fait la Bulle fut supprimée, & elle ne se trouve point parmi les Constitutions de Pie Quatre. Les Papes suivans avoient laissé la Reine de Navarre vi-

1582. vre & mourir ſans rien attenter à ſon préjudice, ſoit qu'ils n'euſſent point eſté aſſez fortement excitez à cela, ou qu'ils euſſent apprehendé de donner trop d'avantage, aux Calviniſtes ſur les Catholiques de France. Mais la Ligue ne vit pas plûtôt Sixte-Quint ſur le Saint Siege, qu'elle s'imagina que ce Pape ne negligeroit pas d'excommunier le Roy de Navarre & le Prince de Condé, pourveu qu'elle luy répondiſt de l'execution de ſa Bulle; le Cardinal de Pellevé & le Jeſuite Matthieu l'en ſolliciterent de nouveau.

Sixte les rebuta comme auparavant; & ils eurent recours aux Miniſtres d'Eſpagne en Italie, qui ne ſe contentant pas d'employer leurs Offices, uſerent encore de menaces. Sixte eſtoit d'humeur à ſe roidir contre la violence: Mais d'ailleurs ſa paſſion dominante le portoit à ſe charger des projets qu'il croyoit avoir manqué à ſes Predeceſſeurs faute d'adreſſe ou de conduite. Il fut long tems inſenſible aux prieres de la Ligue & aux menaces de l'Eſpagne; mais enſuite lors qu'on s'y attendoit le moins, il accorda la Sentence d'excommunication contre les deux premiers Princes du Sang de France.

Le commencement en eſtoit ſemblable à la Bulle que Boniface Huit avoit publiée contre le Roy Philippe le Bel; & enſuite Sixte-Quint declaroit Heretiques, Relaps, Chefs, Fauteurs, & Protecteurs notoirs & publics de l'Hereſie, Henry de Bourbon qui ſe diſoit Roy de Navarre, & un autre Henry de Bourbon qui prenoit la qualité de Prince de Condé: Il les ſoûmettoit aux plus rigoureuſes cenſures contenuës dans les ſaints Canons: Il les privoit, & leurs Succeſſeurs,

de toutes leurs Seigneuries, Terres, Dignitez & Offices : Il les declaroit incapables de ſucceder à quelque Etat où Royaume que ce fuſt, & particulierement à la Monarchie Françoiſe : Il delioit leurs Sujets de tous les ſermens qu'ils pouvoient leur avoir prêtez, & preſteroient à l'avenir : Il deffendoit de leur obéïr, ſous peine d'encourir les mêmes Cenſures ; & il exhortoit le Roy Henry Trois par ſa Religion, & par le Serment qu'il avoit preſté à ſon Sacre, d'employer toute ſa Puiſſance pour l'execution de la preſente Sentence. 1582.

Vingt-cinq Cardinaux la ſignérent ; & ceux qui s'étonnerent de ce que le Cardinal Ferdinand de Medicis, frere de François Grand Duc de Toſcane, ne s'en étoit pas diſpenſé, ne ſçavoient pas que ce Cardinal vivoit alors en mauvaiſe intelligence avec ſon frere, & que s'il euſt refuſé de ſatisfaire le Pape, il auroit pour le moins eſté contraint de ſortir de Rome ; & aucun Prince d'Italie n'auroit oſé luy donner retraite. Mais l'effet de l'excommunication ne répondit pas à l'appareil avec lequel elle avoit eſté dreſſée. Le Pape avoit crû decrediter le Roy de Navarre & le Prince de Condé dans les eſprits de tous les bons François reſtez dans la Religion Catholique ; cependant il leur inſpira une haine irreconciliable pour la Ligue, & un attachement pour les deux Princes perſecutez, qui éleva depuis ſur le Trône le * premier des deux ; elle ſcandaliſa ceux qui étoient perſuadez avec la plûpart des Theologiens de Paris, que la puiſſance des Papes n'étoit pas ſans bornes ; & les uns & les autres publiérent de vive voix, & par écrit, que les

* Roy de Navarre.

1582. Rois étoient immediatement, & par eux-mêmes, les Lieutenans de Dieu en terre : Que toute la puissance temporelle leur devoit estre sujette ; & que le pouvoir de les excommunier appartenoit à l'Eglise universelle, & non pas à un seul homme.

Le Roy de Navarre ne fut pas plûtôt averti que le Pape l'avoit excommunié, qu'il dépêcha Clervant pour s'en plaindre au Roy Henry Trois : Il luy remontra que l'offense qu'il venoit de recevoir, rejalissoit sur Sa Majesté tres-Chrêtienne ; & que si le Pape se mêloit du Gouvernement de son Royaume, pendant qu'Elle étoit encore à la fleur de son âge, jusques à résoudre ce qu'il croyoit devoir arriver aprés que Sa Majesté tres-Chrestienne ne seroit plus & à declarer deux Princes du Sang incapables de succeder à la Couronne ; la Cour de Rome pourroit bien entreprendre une autrefois de le dégrader luy-mesme, à la priere de la Ligue, comme le Pape Zacharie avoit autrefois deposé le Roy Chilperic à la sollicitation de Pepin.

Henry Trois plus touché du peril qui le menaçoit, que du desir de satisfaire le Roy de Navarre, manda à Jacques Ragazzoni Evesque de Parme, qui residoit à la Cour de France en qualité de Nonce, de suspendre la publication de la Bulle. Le Nonce obéït au Roy ; mais le Pape l'en punit aussi-tôt en le revoquant. Il envoya en sa place Fabien Frangipani Archevesque de Nazareth, d'autant moins agreable à la Cour de France, qu'il estoit né dans le Royaume de Naples ; qu'il y possedoit de riches Benefices, qu'il estoit dévoüé aux Espagnols ; & que durant tout le tems

qu'il

qu'il avoit esté Nonce en France sous le Regne de Charles Neuf; il s'estoit plus mis en peine d'executer les Commissions qu'ils luy avoient données, que d'accomplir les ordres de la Cour de Rome. Ainsi le Conseil de France persuada le Roy d'écrire au Marquis de Pisani * son Ambassadeur ordinaire à Rome, qu'il priât le Pape de jetter les yeux sur un autre Nonce. 1582.

* Sa negociation à Rome est entre les Manuscrits de Lomenie.

Le Pape bien loin d'avoir égard à la requeste de Pisani, hasta le départ de Frangipani, qui ne fut pas plûtôt à Lyon qu'il y reçut des Lettres de Henry Trois, qui luy mandoit de s'arrester en quelqu'endroit qu'elles luy fussent renduës, & de n'entrer pas plus avant dans son Royaume. Frangipani obéït plus par force que de son bon gré, & informa le Pape du sujet qui l'arrestoit en chemin. Le Pape se mit en colere, & protesta qu'il vengeroit hautement le mépris fait à son autorité supreme. Son emportement alla si loin qu'il ordonna à l'heure-mesme à Pisani de sortir dans trois jours de Rome, & de l'Etat Ecclesiastique; mais Pisani estoit trop genereux pour endurer que l'on violât impunément en sa personne la Majesté du Roy son Maistre. Il répondit à celuy qui luy portoit l'ordre du Pape, qu'il le trouvoit fort extraordinaire & bien violent: Qu'il vouloit pourtant que Sa Sainteté sçeut qu'il ne se tenoit pas si mal traité qu'Elle croyoit: Qu'il sortiroit sans peine de l'Etat Ecclesiastique, & qu'il ne luy falloit pour cela que vingt-quatre heures au plus, puisque cet Etat n'estoit pas si grand, qu'il ne pust se retirer dans un terme si court auprés de quelques Souverains Alliez de la France. Il executa précisément ce qu'il venoit de dire. Et le Pape dont la

1582. colere ressembloit aux torrens qui passent legerement lors qu'ils ne trouvent point de resistance, desaprouva bien-tôt luy-mesme sa conduite à l'égard de Pisani. Il pensa à le rappeller; & parce que s'il l'eust fait directement, il se seroit rendu méprisable; il eut recours au fameux Horace Ruscelay, qui sous le Regne de Charles Neuf avoit pris en France le Parti du sel; & y avoit gagné deux millions, avec lesquels il faisoit tout le commerce de la Toscane, pour le grand Duc François de Medicis, à condition qu'il en partageroit le gain avec luy.

Ruscelay qui n'avoit pas moins d'intrigues pour la Cour, que d'adresse pour la marchandise, sollicita les Amis qu'il avoit en France; & partie par presens, partie par argent comptant qu'il fournit aux Favoris, accommoda l'affaire de Pisani au gré du Pape. Les conditions de ce Traité furent, * que Pisani iroit trouver le Pape, & luy feroit une espece de satisfaction en des mots dont on dressa le Formulaire, afin qu'il n'y eust rien d'ajouté, de diminué, ny de changé: Que le Roy Henry Trois témoigneroit d'avoir esté mal informé de l'affaire que le Nonce avoit à negocier en France, & que Sa Majesté recevroit le Nonce avec les ceremonies ordinaires.

* Il est inseré dans l'Ambassade de Pisani.

Ces Articles ne furent pas néamoins tout-à-fait desavantageux au Roy Henry Trois, puisque le Pape écrivit en secret à Frangipani de se comporter à la Cour de France avec toute la moderation possible; & que Frangipani qui n'avoit agi avec hauteur durant sa premiere Nonciature en France, que parce que les ordres exprés de la Cour de Rome l'y avoient con-

traint, fut ravi de trouver l'occaſion favorable pour changer de conduite. Il regagna l'amitié du Conſeil d'Etat de France qu'il avoit perduë en le choquant toutes les fois qu'il l'avoit pû : On blâma néamoins ce Conſeil par toute l'Europe, de s'eſtre amoli dans un tems où il s'agiſſoit d'abattre l'orgueïl de la Ligue, en témoignant de la fermeté ; & l'on en imputa la faute à ce que les deux plus grands hommes d'Etat qu'euſt eû la France, qui eſtoient Jean de Mont-Luc Eveſque de Valence, & François de Noailles Eveſque d'Acqs eſtoient morts ; & ceux qui avoient pris leur place dans le Conſeil d'Etat n'avoient ny leur experience, ny le courage du Chancelier de l'Hôpital, qui avoit fait révoquer la Bulle dreſſée pour excommunier Jeanne d'Albret Reine de Navarre comme l'on a dit. 1582.

Ainſi non-ſeulement Sixte ne révoqua point ſa Bulle ; mais de plus elle demeura long tems affichée au champ de Flore, & juſqu'à ce que Jacques Bongars Calviniſte, Bourgeois d'Orleans, qui ſe trouvoit alors à Rome, quoiqu'il n'euſt que dix ſept ans, ſe propoſa de venger l'honneur de la France, noirci dans les deux premiers Princes du Sang, & s'en acquita d'une maniere ſi intrepide qu'elle merite d'avoir place dans l'Hiſtoire. Il eſtoit convaincu que ce qu'il alloit entreprendre l'expoſeroit aux plus cruels ſupplices que l'on puſt inventer, s'il eſtoit découvert ; & il avoit aſſez reconnu l'humeur vindicative de Sixte-Quint par la maniere dont ce Pape avoit traité Troïle Savelli, en luy faiſant couper la teſte, quoique ſon âge de douze ans ſeulement, ſemblât demander efficacement ſa Grace. Cependant la ſeverité de Sixte ne re-

1582. buta point Bongars, & l'obligea seulement à prendre la précaution de ne reveler son secret à qui que ce fust, & d'executer luy-mesme tout ce qu'il avoit entrepris.

Comme il estoit déja fort sçavant, il composa une réponse tout-à-fait forte & Satirique à la Bulle du Pape. Il la transcrivit luy-mesme en forme de placart; il choisit une nuit tout-à-fait obscure, & il afficha ce placart auprés de la Bulle dans le Champ de Flore. Il fut si heureux, que non-seulement on ne l'apperçut point; mais encore on ne se douta jamais que c'eust esté luy; & on l'ignoreroit encore, s'il ne s'en estoit depuis expliqué; & s'il n'en eust donné des preuves convaincantes. Il appelloit au nom des deux Princes, de la Bulle de Sixte-Quint qui se disoit Pape de Rome, à la Cour des Pairs de France; il donnoit un démenti à Sa Sainteté sur le crime d'Heresie dont elle les accusoit; & il offroit de leur part de prouver dans un Concile legitimement assemblé, que le Pape estoit luy-mesme Heretique: Il le traitoit d'Antechrist, s'il ne s'y soûmettoit; & il luy declaroit en leur nom une guerre perpetuelle & irreconciliable. Il protestoit que l'on vengeroit sur la Cour de Rome, le tort qu'on venoit de faire au Roy trés-Chrestien, à la Maison Royale, & aux trois Etats du Royaume: Il imploroit dans cette veuë l'assistance de tous les Princes veritablement Chrestiens: & il conjuroit tous les Alliez de la Monarchie Françoise, de s'opposer à la tyrannie du Pape, & aux funestes desseins de la Ligue.

Le dépit du Pape lors qu'on luy apporta ce placart fut extréme; mais aprés qu'il eut employé inutilement

toutes sortes de moyens pour en découvrir l'Auteur ; 1582.
il tourna une partie de son ressentiment contre la Ligue ; & ny le Cardinal de Pellevé, ny le Pere Matthieu, ne purent obtenir de luy qu'il assistât le Duc de Guise de Troupes ou d'argent, ce qui luy fit manquer pour une seconde fois l'occasion de se faire Roy. Henry Trois s'estoit engagé par le Traité de Nemours à luy fournir deux Armées, l'une qui marcheroit vers la Guyenne pour opprimer le Roy de Navarre, resté seul Chef des Calvinistes aprés la retraite du Prince de Condé en Angleterre, & aprés le débandement de son Armée. L'autre estoit destinée pour observer l'Armée des Allemans qui venoit au secours des Calvinistes : Pour l'empêcher, s'il estoit possible, d'entrer dans le Royaume ; & s'il ne l'estoit pas, pour la cottoyer avec tant d'exactitude, qu'elle ne pût ny recouvrer des vivres & du fourage, ny se saisir d'aucune Place d'importance.

Les deux Armées Françoises devoient estre commandées par les Ducs de Guise & de Mayenne ; & le premier de ces deux Princes aima mieux se mettre à la teste de celle qui devoit observer les Allemans : car outre qu'il avoit déja gagné un grand Combat contr'eux, lorsque Thoré les avoit menez en France, il ne jugeoit pas à propos de s'éloigner tellement de Paris, qu'il n'y pût aisément retourner en vingt-quatre heures, s'il arrivoit que sa presence y fût necessaire. Le Duc de Mayenne n'arriva que sur la fin de l'Automne de mil cinq cens quatre-vingt-cinq à Poitiers, où il fit la reveuë de ses Troupes. Il les trouva seulement de cinq mil hommes de pied, de cinq Compagnies

1582. d'Ordonnances, de huit cens Cavaliers Allemans, & de quatre cens Albanois. Il la mena dans la Xaintonge ; & le Marêchal de Matignon l'y joignit avec les Troupes qu'il avoit levées dans son Gouvernement.

Mais ces deux Chefs ne vêcurent pas long-tems en bonne intelligence. Matignon ne pouvoit souffrir que l'on eust donné à un autre que luy le Generalat d'une Armée qui devoit agir dans son Gouvernement : Et le Duc de Mayenne avoit lieu de se défier du Marêchal de Matignon ; car outre qu'il le connoissoit pour entierement dévoüé à la Reine Mere, il sçavoit encore qu'il n'avoit pû s'empêcher de témoigner une extrême aversion pour la Ligue toutes les fois qu'on l'avoit sollicité de la signer. Ainsi les Troupes Catholiques manquerent bien-tôt des choses necessaires ausquelles Matignon s'estoit obligé de pourvoir ; & ce Marêchal ne s'en excusa depuis, qu'en montrant un ordre de Henry Trois qui le luy deffendoit en termes exprés dans le même-tems qu'il luy commandoit d'en faire le semblant. Il trouvoit des difficultez insurmontables dans toutes les entreprises que le Duc de Mayenne luy proposoit ; & il luy ôtoit avec addresse les moyens de se signaler.

Les longueurs affectées du Marêchal de Matignon donnerent aux Calvinistes le loisir de dégager le Château de Taillebourg sur la Charante, que les Catholiques avoient assiegé. Cette Place avoit esté mise entre les mains du Prince de Condé pour gage de ses nôces avec la Demoiselle de la Trimoüille ; & il y avoit mis une Garnison, & la meilleure partie de ses meubles, lorsqu'il estoit parti pour Angers. La De-

moiselle de la Trimoüille y estoit demeurée avec Jeanne de Montmorency sa mere ; & ces deux Dames vivoient tout-à-fait mal ensemble, à cause que la fille avoit changé de Religion, pour complaire au Prince qu'elle devoit épouser ; & la mere n'avoit pas moins d'attachement à la Foy Catholique, qu'en avoit eû le Connestable de Montmorency son pere. Il n'étoit pas malaisé de prévoir que l'une & l'autre travailleroient à l'envy pour introduire des Gens de guerre de leur creance dans Taillebourg ; & de fait la mere écrivit à Matignon de luy envoyer quatre Compagnies commandées par Beaumont. Elle les reçut à point nommé ; mais elle ne put les faire entrer dans la Place, parce que la fille pressentit son intention, & obligea les Amis du Prince de Condé à leur en empêcher l'accez. Beaumont qui n'avoit rien de meilleur à faire assiegea Taillebourg ; & la fille en informa Laval qui partit à l'heure-même de Saint Jean d'Angely avec cent Cuirassiers, & quatre cens Arquebusiers. 1582.

Dés qu'il eut reconnu les Lignes de Beaumont qui n'estoient pas fort regulieres ; il ordonna à la moitié de sa Cavalerie de mettre pied à terre, & de prendre des Hallebardes, avec lesquelles ils penetrerent dans les Lignes à la faveur de leurs Arquebusiers qui faisoient grand feu, & du Canon du Château qui emportoit les files entieres des Catholiques. Les Assiegeans tinrent bon tout le jour ; mais à l'entrée de la nuit Beaumont & les plus hardis d'entr'eux furent pris prisonniers, & les autres se sauverent. Laval entré dans le Chasteau, en laissa le Gouvernement à Boursier,

1582. Lieutenant des Gardes du Prince de Condé. La Province de Xaintonge que Taillebourg auroit entierement mise sous contribution, pria le Duc de Mayenne de le recouvrer & de la degager du voisinage des Calvinistes de Ponts & de saint Jean d'Angely qui en ruinoient le commerce. Il estoit vray que ces trois Places estoient extraordinairement effrayées par le mauvais succez du Prince de Condé devant Angers, par la dissipation de son Armée, & par sa fuite en Angleterre : Qu'elles estoient dépourveuës de Garnisons & de Munitions de Guerre & de bouche : Que l'état des affaires du Roy de Navarre ne luy permettoit pas de les secourir ; & que si les Catholiques les eussent assiegées, ils les auroient infailliblement emportées avec peu de difficulté. Mais le Marêchal de Matignon, par complaisance pour Henry Trois, ou pour obéïr aux ordres secrets qu'il recevoit souvent de Sa Majesté, employa toutes ses intrigues pour empêcher le Duc de Mayenne d'attaquer aucune de ces Places, sous pretexte que l'hiver estoit proche, que les Catholiques manquoient d'Artillerie, & que leurs forces n'étoient point assez grandes pour former des Sieges reguliers sur la fin de l'Automne.

Les raisons de ce Marêchal estoient aisées à refuter, supposé que le Journal manuscrit des actions militaires du Duc de Mayenne, durant les Campagnes de mil cinq cens quatre-vingt-cinq & quatre-vingt-six, soit sincere, car il assure qu'il y eut un Printems perpetuel pendant les mois de Novembre & de Decembre durant la premiere de ces deux années, & durant les mois de Janvier & de Février de la seconde.

Il soû-

Il soûtient encore que le Duc de Mayenne avoit reçû quatre ou cinq mil Suisses ; & ce renfort estoit plus que suffisant pour les attaques dont il s'agissoit. Il falloit néamoins occuper l'Armée Catholique en quelque maniere que ce fust ; & le Marêchal de Matignon proposa qu'elle recouvrât de petites Places dans le Limosin, dans le Quercy, & dans le Perigord, dont les Garnisons incommodoient le Plat Païs, & empêchoient de lever les deniers du Roy ; & le Duc de Mayenne faute de pouvoir mieux faire, y consentit. 1582.

Les forces Catholiques furent divisées en deux parties à peu-prés égales ; & Matignon en mena l'une à Bordeaux pour preserver, disoit-il, cette Ville des surprises du Roy de Navarre ; pendant que le Duc de Mayenne prenoit avec l'autre la route du Perigord.

Les Calvinistes éviterent ainsi leur entiere ruine : mais les excommunications des Papes, lors mesme qu'elles ont esté fulminées mal à propos, n'ont pas laissé d'estre presque toûjours fatales à ceux qui en estoient frapez ; & celle de Sixte-Quint suscita au Roy de Navarre une ennemie dont il ne se défioit pas. On a vû que la Reine sa femme estoit également mal avec luy & avec le Roy Henry Trois son frere ; & que l'aversion de cette Princesse pour l'un & pour l'autre estoit passée dans un tel excez, qu'il ne restoit aucune esperance de réconciliation. Les Grands ne manquent jamais de recevoir tôt ou tard les avis qui leur sont importans ; & quelque soin que l'on prit de cacher à la Reine de Navarre la Bulle du Pape, Elle en reçut une copie : Elle se prevalut du prétendu pouvoir qu'Elle luy donnoit de se séparer entierement de son mary :

1582. Et comme l'Agenois luy avoit esté donné par Contrat de mariage, Elle s'en saisit à l'aide de Lignerac & de quelques autres Gentilshommes de la Ligue, qui luy leverent des Troupes dans l'Auvergne & dans le Quercy. Elle surprit aussi Tonneins sur la Garonne; mais les Soldats qu'Elle y avoit jettez furent aussi tôt attaquez & taillez en pieces par son mary.

Elle ne réüssit pas mieux dans le dessein qu'Elle avoit formé de se saisir de Villeneuve; & l'obstacle qu'Elle y trouva fut trop singulier pour n'estre point icy rapporté dans une juste étenduë. Le Sieur de Cieutat estoit premier Consul de cette Ville; & avoit succedé au fameux Vesines dont on a parle dans l Histoire de Charles Neuf. Son integrité estoit connuë dans toute la Guyenne; & quoiqu il eût déja plus de soixante ans, son âge avoit rafiné sa prudence, sans beaucoup diminuer ses forces, & sans affoiblir son courage. La Riviere de Lot qui commence à porter batteau dans Villeneuve la divise en deux parties, dont celle de deça est plus forte, plus marchande, & plus habitée; & celle de delà plus foible, plus pauvre & moins peuplée. Les Bourgeois de l'une & de l'autre avoient de la jalousie les uns pour les autres; & cette émulation avoit degeneré en haine durant les Guerres Civiles. Les deux parties de Villeneuve estoient jointes par un Pont, au milieu duquel il y avoit une forte Tour de qui la porte regardoit la partie de deçà.

La Reine de Navarre qui avoit intelligence dans la partie de delà, la surprit avec peu de bruit: mais Cieutat toûjours alerte s'en apperceut assez tôt pour mettre en estat de deffence la partie de deça. Il auroit

fallu pour le réduire à se rendre, plus de Troupes que n'en avoit la Reine de Navarre ; & cette Princesse crut avoir plûtôt fait de recourir à la ruse. Elle envoya faire à Cieutat un compliment des plus obligeans ; & Elle le pria de passer le Pont, & de venir conferer avec Elle. Cieutat se trouva tout-à-fait embarassé sur ce qu'il devoit faire, & balança long-tems entre le respect dû à la Sœur de son Roy, & la sûreté de sa Patrie ; mais enfin il se détermina d'une maniére qui a peu de semblable, & qui n'a rien de plus beau dans l'ancienne Histoire des Grecs & des Romains. Il resolut d'aller trouver la Reine de Navarre ; mais avant que de partir il exigea un serment solemnel des Habitans, qu'ils demeureroient fermes sous l'obéïssance de Henry Trois, & qu'ils endureroient plûtôt les dernieres extrémitez, que de se soûmettre à la Princesse qui le mandoit. Il prévit encore que si ses Habitans avoient dessein de la recevoir dans leurs murailles, ils s'en excuseroient sur ce qu'ils n'estoient pas en état de luy resister ; & pour leur en ôter le prétexte, il laissa dans la Tour du Pont cent Arquebusiers sous la conduite de son fils unique, & luy commanda de tenir toûjours bon, & de ne se point rendre, quand même il le verroit poignarder. 1582.

Le fils essaya de le détourner de ce terrible projet ; mais Cieutat luy repartit d'un ton décisif, que pour ne manquer ny au respect dû à la Reine de Navarre, ny à la fidelité dûë au Roy Henry Trois, il falloit qu'il se partageast en deux ; qu'en le laissant dans la Tour, il y laissoit la moitié de luy-même, & demeuroit obéïssant à son legitime Souverain ; & qu'en ha-

1582. zardant l'autre partie, il s'acquittoit du respect que la Sœur unique de son Maître exigeoit de luy ; Que quoiqu'il arrivast, l'honneur obligeoit le fils à périr plûtôt que de capituler ; & qu'il le luy commandoit absolument, quelque mauvais traitement qu'il luy vist souffrir : Qu'il le laissoit pour garder la Place au Roy : Que s'il luy entendoit dire le contraire, ce ne seroit plus son pere qui parleroit, mais les ennemis de Henry Trois qui parleroient par sa bouche : & que s'il estoit assez lâche pour sauver par une bassesse la vie à celuy dont il tenoit la sienne, ce ne seroit que pour la perdre bien tôt aprés, puisque son propre pere le tuëroit, quoi qu'il en pust arriver.

La Reine de Navarre reçût Cieutat avec beaucoup de civilité, & l'entretint pendant que les Officiers de ses Troupes déliberoient sur ce qu'ils en feroient : Ils conclurent à le faire mourir sur le champ, s'il n'obligeoit son fils à rendre l'autre partie de Ville-neuve. Ils le traînérent vers le Pont : Ils le pressérent de commander à son fils de rendre la Place ; & ils luy mirent pour l'y contraindre le poignard sur la gorge : Mais ils ne purent ébranler sa constance, & ils furent contraints de s'adresser au fils, qui se trouvoit present à un si étrange spectacle. Ils luy montrérent leurs épées tournées contre le sein de son pere ; & ils luy criérent qu'il se rendît, s'il vouloit sauver la vie de son pere. Il vint alors dans l'esprit du jeune Cieutat, une ruse qui réüssit. La crainte des mousquetades avoit empêché les Assiegeans de s'approcher de luy, & il feignit de ne pas entendre ce qu'ils disoient. Il leur fit signe de s'avancer ; & les disposa de cette sorte à s'approcher jus-

ques à quinze ou vingt pas de luy. Il sortit alors sous pretexte de parlementer ; sa Garnison le suivit de prés ; il les mit en fuite, & dégagea son pere de leurs mains. 1581.

Cieutat ainsi delivré contraignit la Reine de Navarre par une contre ruse, de lever le Siege de Villeneuve. Il envoya le lendemain au point du jour quelques Trompettes faire des fanfares, comme si le Roy de Navarre fût arrivé à son secours ; & les Assiégeans qui n'estoient pas encore remis de la terreur qu'ils avoient euë le jour precedent, s'enfuirent, aussi bien que la Reine de Navarre qui s'attendoit à une perpetuelle prison, si elle fût tombée entre les mains de son mari. La Cour admira l'intrepidité de Cieutat le pere avec d'autant plus de sujet que son action auroit esté la seule de cette nature qui se trouve dans l'Histoire de France, si elle n'eust esté imitée quelques années aprés par Saint-Aunais Gouverneur de Leucate en Languedoc. Cieutat le fils eut pour sa recompense le Gouvernement de Villeneuve ; & il la conserva long-tems avec d'autant plus de soin, qu'elle luy avoit plus coûté.

La Reine de Navarre obligée par cette disgrace à se retirer dans Agen, n'y demeura pas long-tems : Car les intelligences que le Marêchal de Matignon y avoit conservées, & qu'Elle n'avoit pû découvrir, la contraignirent d'en sortir avec tant de précipitation, qu'Elle n'auroit point trouvé de retraite, si Lignerac accompagné de quelques autres Gentilshommes, ne l'eust conduite dans le Château de Carlat en Auvergne, dont son frere estoit Gouverneur. Elle y demeu-

1582. ra en ſûreté juſques à la fin des Guerres Civiles ; & ce fut là qu'Elle compoſa ces Memoires écrits avec tant d'élegance, dont il ne reſte que la premiere partie qui ſemble n'avoir eſté reſervée que pour redoubler aux curieux le chagrin d'avoir perdu le reſte. Ils agréeront peut-eſtre qu'on leur apprenne ici que c'eſtoit l'Abbé de Brantome à qui Elle les avoit dediez ; & que ce fameux Courtiſan en laiſſa des marques authentiques en mourant : outre que ſi l'on ſe donne le loiſir d'en examiner le commencement & la fin, on verra que les termes dont la Reine de Navarre ſe ſert, ne peuvent convenir qu'à luy.

Le Duc de Mayenne aprés avoir eſſuyé toutes les excuſes du Maréchal de Matignon, obtint de la Cour au commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingt-ſix, un ordre exprés du Roy à ce Maréchal, de joindre ſes Troupes à celles de la Ligue ; & les unes & les autres attaquerent Montignac le Comte, petite Place ſcituée ſur la Riviere de la Liſere, qui appartenoit au Roy de Navarre, & qui n'eſtoit conſiderable que parce qu'Elle fourniſſoit & qu'Elle conſervoit aux Calviniſtes de la Guyenne, le paſſage dont ils avoient beſoin pour aller quand ils le jugeoient à propos ravager le bas Limoſin. Rien ne reſiſte à la premiere impetuoſité des François, & Montignac le Comte fut emporté de vive force. La Garniſon que le Roy de Navarre y avoit laiſſée fut pourtant ſi brave, qu'elle obtint ſur la breche une capitulation honorable.

Les Calviniſtes de Thule fruſtrez de l'eſperance de ſecours, ouvrirent leurs portes aux vainqueurs, aprés que la Mauvie Meſtre de Camp, à qui le Vicomte de

Turenne en avoit confié la garde, en eut exigé une grosse rançon, & l'eut abandonnée. L'argent qu'il avoit tiré des Bourgeois Catholiques les plus accommodez par d'estranges supplices, ne luy profita pas long-tems, puis qu'il fut tué au sortir de Thule dans une rencontre auprés du Vicomté de Turenne. L'Evêque & la Bourgeoisie de Sarlat presserent ensuite le Duc de Mayenne de les delivrer du voisinage de Montfort, Château du Vicomte de Turenne, qui les enlevoit toutes les fois qu'ils osoient mettre le pied hors de leurs portes; & ce Duc pour les satisfaire envoya la meilleure partie de son avant-garde, pour reconnoistre Montfort, & pour l'insulter s'ils y voyoient de l'apparence. Mais la Garnison sortit sur eux, & les traita si mal, que le Duc de Mayenne fut convaincu, que s'il s'amusoit à l'assieger, il augmenteroit la reputation de ceux qui la deffendoient, du debris de la sienne propre. Il entra du Perigord dans la Guyenne, où il ne trouva pas la conjoncture aussi favorable pour luy, qu'elle l'avoit esté durant les trois mois que le Marêchal de Matignon luy avoit fait perdre. 1582.

L'ordre que les Calvinistes venoient de mettre à leurs affaires, consistoit en ce que le Vicomte de Turenne gardoit avec toutes les Troupes qu'il avoit pû lever, le bas de la Riviere de Dordogne; & se proposoit d'acquerir d'autant plus de gloire dans ce poste, en le conservant jusqu'à la derniere extremité, qu'il prétendoit estre Chef des Calvinistes de France, supposé que les hazards de la Guerre emportassent le Roy de Navarre & le Prince de Condé, ou que ces deux Princes du Sang crussent estre obligez par maxime d'Etat

1582. à changer de Religion. Les Calvinistes ne luy avoient pourtant pas confié l'endroit le plus honorable de leur deffense, puis qu'ils avoient mis le reste de leurs Troupes à la teste de la Dordogne, sous le commandement du Plessis-Mornay, & qu'ils n'avoient voulu se rapporter qu'à celuy-cy de la conservation des trois plus importantes de leurs Places, qui estoient celles de Bergerac, de Sainte-Foy & de Castillon.

Il avoit été resolu dans le Conseil du Roy de Navarre d'abandonner Beaujeu, Cajarc, & Cardaillac; mais outre que les Habitans de ces trois Places qui étoient tous Calvinistes, n'y voulurent pas consentir, tant ils étoient prévenus de l'opinion, qu'il n'y auroit point de quartier pour eux, si les Catholiques s'en rendoient les Maîtres, quoiqu'ils ne leur eussent point resisté; l'exemple de Montignac-le-Comte, dont la Garnison s'étoit garentie de Siege par sa hardiesse, disposa les Soldats Calvinistes que le Roy de Navarre y avoit laissez pour se rafraîchir, à se charger de les deffendre. Le Duc de Mayenne traversa la Dordogne par le moyen de quelques gros cables bandez des deux côtez, ausquels les Cavaliers & les Fantassins se tenoient afin de n'être pas emportez par le courant de l'eau; & le Marêchal de Matignon luy fit encore perdre quinze jours à deliberer laquelle des Places, de Figeac, de Montauban, ou du Mas-de-Verdun, il assiegeroit.

Les Magistrats de Toulouse vouloient que ce fust Montauban; & pour l'obtenir ils offroient de fournir de l'Artillerie à l'Armée Catholique, & de la renforcer de deux mil hommes de pied. Mais le Duc de

Mayenne

Mayenne évita le piege qu'on luy tendoit, en prouvant que Montauban n'avoit jamais esté si bien pourvû de remparts, de munitions, & de gens de guerre, qu'il l'estoit alors : qu'il consumeroit seule toute la Campagne : & qu'aprés qu'on l'auroit pris, il coûteroit infiniment à le conserver, à cause qu'il ne seroit possible d'y rien introduire que par Convois, toutes les Places d'alentour se trouvant Calvinistes. * Le Duc de Mayenne proposa ensuite de ne point attaquer de Places, mais d'aller chercher le Roy de Navarre en quelqu'endroit qu'il se retirât ; parce que si l'on pouvoit se saisir ou se défaire de sa personne, la Guerre seroit terminée.

1582.

* Dans le Journal manuscrit de sa Campagne de 1586.

Cet avis estoit le meilleur ; mais l'Armée Catholique fut bien-tôt aprés hors d'état de le suivre. La Bourgeoisie de Bordeaux obligea le Maréchal de Matignon à se separer encore une fois du Duc de Mayenne, pour mettre le Siege devant Castels ; & le Roy de Navarre à qui cette Place fournissoit beaucoup d'argent comptant, qu'elle tiroit des marchandises que l'on conduisoit à Bordeaux, s'avança pour la dégager. Matignon qui ne vouloit rien hazarder, ne jugea pas à propos d'attendre les Calvinistes ; il leva le le Siege, & se retira vers Laugon. Le Duc de Mayenne reduit à ses seules Troupes, apprit que le Roy de Navarre alloit visiter les Provinces scituées sur la rive gauche de la Garonne, pour y confirmer les Calvinistes dans la resolution de se bien deffendre ; & comme les Espions de ce Duc ne découvrirent pas si le Roy de Navarre passeroit cette Riviere au Mas-de-Verdun pour aller à Montauban, où à Laumont & à

1582. ſainte Baſeille, pour venir à Bergerac ; l'Armée de la Ligue s'avança vers Villeneuve d'Agenois, afin de ſe trouver juſtement au milieu de ces chemins, & de ſe tenir preſte de paſſer la Garonne au Port de Sainte Marie, quand elle ſeroit avertie du trajet du Roy de Navarre. Mais l'avis ſe trouva faux ; & le Duc de Mayenne fut averti par ſaint Chamaran, que le Roy de Navarre eſtoit allé en Bearn, & qu'il avoit preferé la ſatisfaction de revoir la belle Comteſſe de Guiche, à la neceſſité de ſes affaires.

Ce Roy ne demeura pas néamoins long tems avec elle, & il la quitta au bout de ſept ou huit jours, pour retourner à Nerac, d'où il prétendoit aller à Caumont. Cette marche obligea le Duc de Mayenne à prendre ſon principal quartier dans Aiguillon, d'où il envoya douze cens Soldats preſque tous Cavaliers à Poyane Gouverneur de d'Acqs, pour les diſpoſer ſur les avenuës, afin qu'ils enlevaſſent le Roy de Navarre qui n'avoit alors que cinq ou ſix perſonnes avec luy. Mais l'un des plus grands inconveniens des Guerres Civiles, eſt de ne ſçavoir bien préciſément à qui ſe fier. Boucard-d'Aubeterre paſſoit pour un des Officiers les plus zelez de la Ligue, & le Duc de Mayenne s'eſtoit fondé ſur cette réputation pour luy donner le Commandement des trois cens chevaux qui gardoient le paſſage d'Aymet ; mais il ne ſçavoit pas qu'Aubeterre avoit eſté nourri Page du Roy de Navarre, & qu'il avoit conſervé dans le fonds du cœur un attachement à ſa perſonne, qui l'empêcha d'executer ſincerement l'ordre qu'il avoit reçu.

Le Roy de Navarre avoit eſté joint en chemin par

vingt-cinq Gentilhommes Calvinistes, & il n'en avoit que trente en tout lors qu'il arriva à Caumont, à dessein d'y passer la Garonne au point du jour suivant. Il estoit bien assuré de la fidelité d'Aubeterre; mais il ne sçavoit pas que Poyane venoit avec la Cavalerie de la Ligue pour l'investir dans le Château de Caumont. Il s'y estoit couché, & il y dormoit d'un profond sommeil, lorsque Dieu qui le destinoit pour regner à son tour sur la Monarchie Françoise, permit qu'un Gentilhomme de sa suite nommé la Combe, fut informé du peril qui le mènaçoit, par des voyes qui n'ont point encore esté connuës. La Combe réveilla le Roy de Navarre, & luy donna à peine loisir de s'habiller pour entrer dans un batteau avec cinq ou six des siens seulement. 1582.

Il y a des Relations * qui racontent d'une autre maniere les dernieres circonstances de cette évasion. Elles portent que le Roy de Navarre fut tellement pressé par les Coureurs que Poyane avoit détachez à ses trousses, qu'il fut contraint de se jetter seul dans le batteau. Le Matelot qui le conduisoit étoit Catholique, & ne l'avoit vû qu'une seule fois en passant. Comme ils furent au milieu de la Garonne, il le considera plus attentivement, & s'imagina à demy ce qu'il étoit. Il arrêta le batteau, & demanda au Roy de Navarre s'il n'estoit point le Bearnois; c'est ainsi que les Liguez l'appelloient par mépris, ou par dérision. Le Roy de Navarre ne fût pas si surpris, qu'il ne reconnut à ce moment que l'unique moyen d'éviter le danger qui le menaçoit, estoit de se sauver par dérision. Il railla le Matelot sur l'opinion qu'il avoit de

* Elles sont dans les Manuscrits de M. de Bethune.

luy, & luy prouva si bien qu'il se trompoit, que non
1582. seulement il s'abstint de luy faire du mal; mais encore il luy avoüa ingenuëment que s'il avoit crû qu'il fût le Bearnois, il l'auroit fait si bien boire qu'il n'auroit jamais fait plus de mal à la Religion Catholique.

Le Roy de Navarre garanti de cette sorte, évita un troisiéme & même un quatriéme danger, en passant sans estre reconnu sur la contr'escarpe de Marmande, & au travers des Troupes d'Aubeterre, logées aux environs de cette Ville; & il arriva enfin heureusement dans Sainte-Foy. Le Duc de Mayenne honteux de l'avoir manqué, réduisit toute sa Politique à faire tomber par un Blocus les deux principales Places des Calvinistes, qui estoient la Rochelle & Saint Jean d'Angely. Il se saisit de tous les lieux qui les environnoient; & il les auroit bien tôt affamées, si le Prince de Condé ne fût à propos venu à leur secours. La Reine d'Angleterre luy avoit prêté dix Vaisseaux de Guerre & cinquante mil écus, avec lesquels il repara tout le dommage que son entreprise sur Angers avoit causé au Parti Calviniste.

Plassac Gouverneur de Pons, surprit le Château de Royan sur la Garonne, & dégagea la Rochelle de ce côté-là, outre le moyen qu'il luy fournit de tirer des Catholiques deux cens mil écus de contribution par an. Laval fils aîné du fameux d'Andelot acheva de dégager cette Ville, & d'Aubigné qui prévoyoit qu'elle ne seroit gueres moins incommodée par Mer qu'elle l'avoit esté par terre, si le Duc de Mayenne se saisissoit des Isles de Ré & d'Oleron, se jetta dans celle-cy avec cinq cens hommes de Guerre. Il travailla

avec beaucoup de diligence à la fortifier ; mais Saint Luc qui n'entendoit pas moins la Guerre que luy, ne luy en donna pas le loisir. Il se prévalut de la Flotte de Henry Trois venuë à Broüage, dans le dessein d'escorter trente Vaisseaux chargez de sel pour les Partisans, & il penetra dans l'Isle d'Oleron avec cinq mil Catholiques qu'il avoit tirez de divers endroits. D'Aubigné de qui les Fortifications n'estoient point achevées, alla au devant de luy avec ses cinq cens hommes, entre lesquels il avoit mêlé les plus adroits Habitans de l'Isle d'Oleron presque tous Calvinistes. Le combat fut long & sanglant ; mais enfin Saint Luc aprés avoir perdu huit Capitaines & trois cens cinquante de ses meilleurs hommes, fut contraint de se retirer. 1582.

Le Prince de Condé qui s'estoit enfermé dans Saint Jean d'Angely, pour éviter de donner de l'ombrage aux Rochelois, ne laissa pas au plus fort de la Guerre d'achever son mariage avec la Demoiselle de la Trimoüille, le neuf de Mars mil cinq cens quatre-vingt six. Il sortoit du Prêche de Taillebourg, où la Ceremonie venoit d'estre faite, lors qu'on luy dit que quelques Compagnies de Cavalerie Catholique passoient devant ce Château, & que deux ou trois des mieux montez s'estoient avancez jusques au bout du Pont, pour faire le coup de pistolet. Il prit cette démarche pour une insulte, & il monta à cheval avec la Noblesse Calviniste, venuë pour la solemnité de ses Nôces. Il attaqua cette Cavalerie, il la défit, il en prit dix ou douze prisonniers, il les mena demander pardon à sa femme, & il les remit en liberté sans rançon pour l'amour d'Elle.

1582. Il accompagna quelques jours aprés le Roy de Navarre dans l'execution d'un dessein formé par la seule complaisance de ces deux Princes à l'égard des Rochelois. Le Port de Broüage estoit disposé avec tant d'avantage, que les plus gros Vaisseaux y pouvoient entrer en tout tems; au lieu qu'ils estoient contraints d'attendre la plus haute marée pour entrer dans le Port de la Rochelle. Il n'en fallut pas davantage pour inspirer de la jalousie aux Rochelois, & pour leur faire solliciter les principaux Officiers de Guerre Calvinistes, d'embarasser l'entrée du Port de Broüage. Ils offrirent d'en faire les frais; & Saint Gelais qui commandoit leur Flotte enfonça de vieux corps de Vaisseaux pleins de lest en forme de pallissade au lieu le plus étroit de ce Port.

Saint Luc s'en dédommagea en quelque maniere, par un avantage qu'il remporta par terre sur les Calvinistes. D'Aubigné y demeura prisonnier, & courut d'autant plus de risque de perdre la vie, qu'il n'y avoit point de Calviniste de qui la Cour de France fut plus ennemie en particulier que de luy. Il estoit presque le seul qui eust joint en sa personne l'excez de la hardiesse à la connoissance des belles Lettres. Mais il estoit si violent qu'il ne pouvoit conserver un ami, quoique d'ailleurs son zele pour la nouvelle Religion luy attirât les complimens & les acclamations des Ministres dans tous les lieux où il se rencontroit. Il estoit trop libre à parler & encore plus à écrire; & il ne faut que lire les Ouvrages qui restent de luy; & sur tout sa Confession de Sancy, & son Baron de Feneste, pour juger qu'il se laissoit souvent emporter par la passion au de là

de la verité, & même du bon ſens. 1582.

Le Duc d'Epernon le haïſſoit à mort, à cauſe qu'il avoit entrepris de le tourner en ridicule, en le déchirant ſous le nom ſuppoſé du Baron de Feneſte ; & la Reine Mere n'étoit pas mieux diſpoſée à ſon égard, parce qu'il ſembloit avoir pris à tâche de luy contredire, dans toutes les Conferences qu'Elle avoit eües avec le Roy de Navarre ſon Gendre, dont il étoit Conſeiller d'Etat ; & ſur tout dans celle de Nerac. Il n'avoit point de bien ; & perſonne n'offrant de payer ſa rançon, il couroit riſque de demeurer priſonnier toute ſa vie, lorſque Saint Luc en conſideration de ſa valeur & de ſon bel eſprit, luy permit d'aller à la Rochelle pour ſolliciter qu'on le rachetât, à condition qu'il reviendroit à Broüage le jour qui luy fut marqué, ſoit que ſa rançon fuſt preſte, ou qu'elle ne le fuſt pas. Durant ſon abſence Saint Luc reçût de la Cour de France, un ordre tres-exprés de le livrer au Capitaine Carle, qu'elle avoit envoyé à Broüage avec des Gens de guerre & des Vaiſſeaux, pour le conduire par mer à Bordeaux, où l'on devoit travailler à ſon procez, & luy faire couper la teſte.

Saint Luc fâché de cet ordre depêcha le plus fidel de ſes domeſtiques vers d'Aubigné, pour l'avertir en ſecret de ne pas revenir à Broüage : Mais d'Aubigné qui ſe picquoit à contre-temps de paſſer pour Heros, répondit qu'il avoit donné ſa parole en public à Saint Luc, & qu'il prétendoit la dégager au peril de ſa vie. Ses amis eſſayérent en vain de l'en détourner ; il ſe déroba d'eux, & il rentra dans Broüage. Saint Luc prit cette conduite par le bel endroit, & ne voulut pas

1582. ceder en generosité à son prisonnier. Il chercha des excuses pour differer cinq ou six jours de mettre d'Aubigné entre les mains du Capitaine Carle ; & il fit cependant avertir les Rochelois de se saisir de Guitaud Lieutenant de Roy dans l'Isle de Ré, qui s'étoit approché de la Rochelle pour quelque affaire d'importance ; & de déclarer qu'ils luy feroient le même traitement que d'Aubigné recevroit. Guitaud estoit également aimé des Ducs de Joyeuse & d'Epernon : Le Duc d'Epernon n'auroit pas voulu le perdre pour se venger ; & Saint Luc ne luy eut pas plûtôt mandé la menace des Rochelois, qu'il eut ordre d'échanger d'Aubigné contre Guitaud.

Le Marêchal de Matignon averti que le Roy de Navarre n'estoit plus en état de secourir Castel, y forma un second Siege, & l'auroit pris si le Duc de Mayenne ne luy eust envié cette Conqueste, en donnant à Favas qui tenoit ce Château, dix mil écus pour le luy remettre. Le Marêchal de Matignon l'avoit prié pour faire diversion, d'assieger Sainte Baseille, pendant qu'il seroit occupé devant Castels ; mais ce Duc avoit à son tour cherché des pretextes pour s'en excuser, & s'estoit cependant rafraîchi aux environs de Marmande. Cette reciproque défiance auroit rendu les Armées du Roy & de la Ligue inutiles de là la Loire, si Pont-Carré & Gourgues Tresoriers, n'eussent si bien raccommodé le Duc & le Mareschal, qu'ils investirent de concert Sainte Baseille. Cette Place n'estoit considerable que parce qu'elle se trouvoit scituée sur le bord de la Garonne : Qu'on l'avoit enfermée de cinq Bastions revestus de gazons ; & que le Roy de Navarre

Navarre y avoit jetté huit cens de ses meilleurs Soldats, sous la conduite d'Estainville-Poüilly, Gentilhomme de Bourgogne. Elle ne tint que dix jours ; & les Catholiques n'y furent pas plûtôt entrez par composition, qu'ils en raserent les fortifications. 1582.

Les loix de la Guerre vouloient que le Duc & le Mareschal attaquassent ensuite Caumont, afin de dégager la Garonne & de la rendre libre aux Catholiques ; mais le Mareschal apprehenda sagement que s'il ôtoit cette épine du pied des Bordelois, ils se declareroient pour les Liguez, & les aideroient à le chasser du Gouvernement de Guyenne. Il refusa là-dessus de mener ses Troupes devant Caumont, & proposa au lieu de cela d'attaquer Mont-Segur. Le Duc de Mayenne y consentit d'autant plus volontiers, que ses Troupes estoient beaucoup diminuées par un accident que la prudence humaine n'avoit pû prévoir.

On a vû que l'Hiver de l'année mil cinq cens quatre vingt-cinq à l'année quatre-vingt six, avoit esté tout-à-fait bizarre ; & que depuis deux ou trois siecles, il n'en estoit point arrivé de semblable. Le Printems avoit regné depuis le commencement d'Octobre jusques à la fin de Février ; mais depuis le premier jour de Mars jusques au quinze d'Avril, il avoit fait un froid si peu supportable, qu'il n'avoit point esté possible de tenir la Campagne. On tiroit le vin des tonneaux à coups de coignées, & on le distribuoit au poids. * La plûpart des Soldats François Catholiques deserterent, & une bonne partie des Etrangers fut malade.

* Dans le Journal du Duc de Mayenne.

Le Duc de Mayenne de qui le temperamment avoit resisté durant la violence de l'hiver, devint ma-

1582. lade aussi-tôt que le temps se radoucit. Il se fit porter dans Bordeaux ; & il laissa au Marêchal de Matignon le reste, ou pour mieux dire le débris de son Armée. Ce Marêchal trouva plus de resistance à Mont-Segur qu'il ne croyoit, parce que cinquante Gentilshommes Calvinistes y estoient entrez avec des Troupes reglées, qui montoient à huit cens hommes. Les vivres ne venoient aux Assiegeans que par convois, & avec une extrême difficulté, à cause que le Vicomte de Turenne qui les observoit avec cinq cens Chevaux & deux mil Fantassins, les enlevoit presque tous, sans que les Catholiques pûssent luy rendre la pareille ; car quand il se sentoit le plus foible, il se mettoit à couvert sous l'Artillerie de Bergerac, de Sainte-Foy, de Gensac, & de Castillon. *

* Dans les Lettres originales de ce Vicomte au Roy de Navarre ; communiquées par le Cardinal de Boüillon.

Mais enfin ce Vicomte avouë luy-même, que le Marêchal de Matignon mit tant de Cavalerie à ses trousses ; & l'incommoda par tant de differends endroits, qu'il le contraignit de se retirer dans le Limosin. Les Assiegeans profitérent de son éloignement pour battre Mont-Segur avec tant de furie, qu'ils le foudroyerent de deux mil quatre cens coups de canon en un jour. Mais en France l'on n'a jamais mieux deffendu les Places, que durant les Guerres pour la Religion. Les Assiegez se retranchérent avec une prodigieuse diligence derriere leurs murailles, & y soûtinrent un furieux assaut, durant lequel les Catholiques consumérent tant de poudre, qu'ils furent contraints de surseoir leurs attaques, jusqu'à ce qu'ils en eussent reçû de nouvelle. Elle leur fut envoyée de Bordeaux ; & les Assiegez n'ayant plus de materiaux dont ils se

pûssent couvrir, capitulerent au bout de trois semaines. 1582.

Le Marêchal de Matignon ne put empêcher ses Soldats de tailler en pieces la Garnison, nonobstant qu'il luy eust promis un bon quartier. Il retourna promptement à Bordeaux; & ce fut pour épier de plus prés le Duc de Mayenne, quoi qu'il prist d'autres pretextes pour finir trop tôt la Campagne. Le Duc de Mayenne y avoit été reçû avec des honneurs extraordinaires; & Sansac Archevesque de cette Ville estoit allé avec tout son Clergé au devant de luy. Il l'avoit conduit dans l'Archevesché, & il avoit fait des Prieres & des Processions Publiques pour sa santé. Les Bourdelois qui l'année précédente avoient voulu se declarer pour la Ligue, le visitoient souvent, & recevoient dans leurs maisons ses Domestiques. Il n'y avoit en cela que trop de sujet de défiance; mais comme il n'étoit pas possible de la faire éclater, à moins que de renouveller la Guerre entre la Cour & la Ligue, le Mareschal se contenta de faire agir le Parlement de Bordeaux, qui députa vers le Duc de Mayenne pour se plaindre de sa conduite. Ce Duc témoigna de ne s'en mettre point autrement en peine; & le Mareschal de qui la défiance augmentoit toûjours, rappella auprés de Bordeaux, la meilleure partie de ses Troupes, au lieu de les employer à quelque nouveau Siege.

La maladie du Duc de Mayenne dura prés de deux mois; & ce Prince ne fut pas plûtôt guéri, qu'il rassembla ce qu'il put de ses Troupes. Le Duc de Guise luy en envoya de nouvelles, & luy manda d'agir desormais de son chef, sans s'amuser au secours du Marê-

1582. chal de Matignon. Ce qui avoit empesché le Roy de Navarre de succomber durant la Campagne de mil cinq cens quatre-vingt-six, avoit principalement esté que les Places qu'il tenoit sur la Dordogne, luy facilitoient la communication avec tous les Calvinistes de là la Loire, qui estoient les plus considerables du Royaume. Si on luy eût ôté ces Places, on l'auroit réduit à d'étranges extremitez; & le Duc de Mayenne pour commencer à le faire, mit le Siege devant Castillon. Cette petite Ville n'avoit esté jusques-là d'aucune consideration; mais le Conseil de Guerre des Calvinistes avoit jugé à propos de la fortifier, dans la seule veuë de retarder d'autant les progrez des Catholiques. Lins Gentilhomme de Provence qui passoit pour le plus habile de leurs Ingenieurs, y avoit employé toute son industrie; & Savignac Mestre de Camp du Roy de Navarre en avoit accepté le Gouvernement. Il y estoit entré avec les neuf cens hommes dont son Regiment estoit composé. Le Siege dura deux mois, & la peste se mit dans l'Armée Catholique; les Soldats se débanderent par Compagnies entieres; les Suisses se mutinerent; & comme le Duc de Mayenne n'avoit point d'argent à leur donner, il n'auroit pû les retenir, si la peste qui passa du Camp dans la Ville, n'eût obligé les Assiegez à se rendre le dernier jour d'Aoust.

Les Articles que le Duc de Mayenne avoit signez, furent observez de bonne foy à l'égard de la Garnison; mais on profita d'un équivoque pour maltraiter la Bourgeoisie de Castillon. Elle s'étoit contentée de demander que l'on agist avec elle conformement à l'Edit de Janvier; & les premiers Catholiques qui en-

trerent dans la Place prétendirent que cet Edit ne regardoit point les Villes qui s'estoient declarées pour la nouvelle Religion depuis cet Edit. Ils pillerent là-dessus les Bourgeois, & ils en envoyerent une partie à Bordeaux, où ils furent executez à mort en qualité de criminels de Leze-Majesté. Il y a des Memoires qui imputent cette rigueur à la Duchesse de Mayenne, à qui la proprieté de Castillon appartenoit; & qui portent que cette Princesse étoit irritée de ce qu'ils avoient changé de Religion sans son consentement, & ruiné son Château, & trois de leurs Faux-bourgs qui nuisoient à leurs fortifications. 1582.

La Ligue chagrine de ce que le Duc de Mayenne n'avoit pas répondu aux esperances qu'elle avoit conçûës, qu'il purgeroit de Calvinistes toute la Guyenne, pressa la Cour de France d'envoyer une nouvelle Armée dans le Poitou, pour contraindre les Rochelois de chasser le Roy de Navarre qui s'y estoit refugié. La Cour n'avoit osé refuser la Ligue, mais elle l'avoit traité à son ordinaire; c'est à dire qu'elle avoit donné le Commandement des Troupes Royales à un Maréchal de France, qui ne luy estoit pas moins dévoüé que Matignon. C'estoit Biron, qui n'avoit point oublié le danger qu'il avoit couru durant le massacre de la Saint Barthelemy. Ce n'estoit pas qu'il fust Calviniste dans le fonds de l'ame, comme on le soupçonnoit; mais c'est qu'il estoit assez habile pour distinguer la révolte d'avec la Religion, & pour croire que l'on pouvoit bien contraindre les Calvinistes de retourner à l'obéïssance du Roy, mais non pas violenter leurs consciences.

1582. La Ligue auroit bien voulu que Henry Trois euſt choiſi un autre Chef : mais Sa Majeſté témoigna tant de fermeté, que les Catholiques zelez furent contraints de ſe contenter qu'Elle donnât à Biron pour Lieutenant General, Babou-Sagongne, qu'ils propoſerent comme un Officier de Guerre, dont ils ſe tenoient plus aſſûrez que d'aucun autre. Le Marêchal de Biron ſans s'amuſer à des Places de peu d'imporce, attaqua Maran, dont le Roy de Navarre avoit jugé la conſervation ſi neceſſaire à ſon Party, qu'il s'y eſtoit jetté avec les plus déterminez des Calviniſtes. Comme cette Place eſtoit de difficile accez, à cauſe du Marais qui l'environnoit de tous côtez, & que les Aſſiegez en deffendirent le terrain pied à pied ; le Marêchal de Biron perdit ſes meilleurs hommes, avant que d'approcher ſon Artillerie des murailles. Il y reçût même un coup, qui luy ayant emporté un doigt & le bout du pouce de la main gauche, le mit hors d'eſtat d'agir. Ses Officiers ne le voyant plus dans les lignes, pouſſérent leurs travaux avec tant de lenteur, qu'il fut obligé pour ſauver ſon honneur, de conclurre avec le Roy de Navarre un accommodement, par lequel Maran demeureroit en la poſſeſſion des Calviniſtes, à condition qu'il y auroit l'exercice libre de l'ancienne & de la nouvelle Religion.

Les progrez des Catholiques en demeurérent là ; & le Duc de Mayenne qui demeuroit inutile, ſollicita la Cour en vain qu'elle rétabliſt ſon Armée. Ses Soldats avoient demeuré dix mois en Campagne, ſans avoir eſté payez que de quatre. Les cinquante mil écus de rente que le Clergé avoit alienez pour la ſub-

ſiſtance de l'Armée Catholique, avoient eſté détournez à d'autres uſages ; & l'Armée du Duc de Mayenne avoit ſi generalement manqué de munitions & d'équipages, qu'aprés avoir marché deux jours, elle étoit forcée de s'arreſter durant les trois ſuivans pour attendre ſon Artillerie, faute de chevaux qui la traînaſſent. Il eſtoit arrivé de là que ſes Officiers ſubalternes n'y obeïſſoient plus que par maniere d'acquit ; & que ſes ſimples Soldats n'avoient pas plus de deference pour leurs Officiers. 1582.

Toutes les apparences conſpiroient à perſuader que l'Armée Catholique ſe débanderoit bien tôt ; & ce fut pour prévenir cet inconvenient, que le Duc de Mayenne demanda ſon congé. Il l'obtint ; mais il fut ſi mal reçû à la Cour, qu'elle le contraignit de relâcher l'heritiere de Caumont, que la Mere & Tutrice de cette fille luy avoit miſe entre les mains pour la faire épouſer à ſon fils. On luy envia ce riche parti ; & l'heritiere de Caumont fut donnée au Comte de ſaint Paul cadet de la Maiſon de Longueville. Le Duc de Guiſe travailla plus utilement que ſon Frere, pour accroiſtre la puiſſance de la Ligue: Et ſous pretexte de ne pas laiſſer ſans action l'Armée qu'il commandoit à deſſein de diſputer aux Proteſtans d'Allemagne l'accez de la Champagne, il ſe ſaiſit de Douzy & de Raucour ſur le Duc de Boüillon, ſi zelé pour la Religion Calviniſte, qu'il avoit bien voulu aller au devant des meſmes Proteſtans, pour les introduire dans la France. Le Duc d'Aumale ſe rendit Maiſtre de Dourlens & de Pontlormy.

Henry Trois recevoit ces fâcheuſes nouvelles ſans

1582. y apporter d'autre remede, ſinon qu'il eſſayoit de gagner les plus conſiderables Seigneurs de la Ligue, & de deſabuſer les Peuples de l'affection qu'ils avoient pour les Princes de la Maiſon de Lorraine. Il s'agiſſoit pour cela de les mettre hors d'œuvre, & de leur ôter les emplois éclatans afin que l'on s'accoûtumât inſenſiblement à ne plus parler d'eux ; & ce fut principalement pour les decrediter, que le Roy donna le Commandement des Armées à ſes Favoris. On a déja remarqué qu'il en avoit deux, Joyeuſe & Epernon, & qu'il les avoit tous deux créez Ducs, quoique cette dignité n'eûț eſté accordée qu'à des Princes avant le Regne d'Henry Second, qui en avoit reveſtu le Connêtable de Montmorency, ſon premier Miniſtre & ſon Favori tout enſemble. On doit ajoûter icy que Henry Trois avoit rencheri ſur Henry Second ſon Pere ; & qu'au lieu que les Lettres expediées pour le Conneſtable de Montmorency ne contenoient rien de ſingulier ny d'extraordinaire, on avoit engagé les plus habiles hommes du Parlement de Paris à dreſſer celles d'Epernon & de Joyeuſe : Et l'on en avoit tellement augmenté les Privileges, qu'en cas que l'un & l'autre mouruſſent ſans enfans mâles, leurs Duchez appartiendroient à leurs filles : S'ils n'avoient point d'enfans des deux Sexes, leurs parens de quelque Sexe qu'ils fuſſent, ſeroient Ducs à leur tour ; & lorſque la poſterité de ces parens viendroit à manquer, les Nobles, ou mêmes les roturiers qui poſſederoient par achat ou autrement, les Terres ſur leſquelles les deux Duchez ſe trouveroient aſſiſes, deviendroient Ducs, ſans qu'ils euſſent beſoin de nouvelle confirmation. *

* Dans le premier Volume des Lettres pour l'éreĉtiō des Duchez & Pairies en la Bibliotheque du Roy.

De

1586.

De plus le Duc d'Epernon avoit obtenu la Charge de Colonel General de l'Infanterie Françoise, dans une si grande étenduë, qu'on luy laissoit le droit de disposer de toutes les Charges; ce qui donnoit lieu à ses ennemis de dire que le Roy l'avoit rendu si puissant, qu'il pourroit quand il luy plairoit détrôner Sa Majesté. * Il avoit encore obtenu pour la Valette son frere aîné, le Gouvernement de Salusses & de ce qui restoit à la France de là les Alpes; & pour luy-même, ceux de Mets, de Calais, de Boulogne, de Loches, & quelques autres. Le Duc de Joyeuse estoit Gouverneur General de Normandie, & Particulier des plus importantes Places de cette Province. Le Roy l'avoit créé Amiral de France, & donné à son pere un Bâton de Marêchal.

* L'érection de cette Charge est dans le même Volume.

L'un & l'autre des Favoris recevoient souvent de grandes gratifications; & le Roy tenoit toutes les semaines un Conseil exprés pour aviser aux moyens de les enrichir également. Sa Majesté leur accordoit encore la joüissance des plus riches Benefices, & des dons sur les nouveaux imposts que les Partisans proposoient. Le Duc d'Epernon avoit l'ame si noble, qu'il sembloit être né pour la grandeur. Il ne manquoit ny d'esprit ny de jugement; mais sa hardiesse estoit accompagnée d'une fierté insupportable à toutes les personnes qui l'avoient connu avant qu'il vint à la Cour. Les Princes de la Maison de Lorraine ne l'aimoient pas; & il l'avoit si bien reconnu, que ç'avoit esté pour chercher un appui contr'eux qu'il s'estoit approché du Roy de Navarre; avec ce temperamment néamoins, qu'il ne favorisoit les interests de ce présomptif heritier de la

1586. Monarchie Françoise, qu'autant qu'ils estoient compatibles avec ceux de Henry Trois.

Le Duc de Joyeuse avoit de si belles qualitez, que ceux qui le connoissoient particulierement, comme le Poëte Desportes, en estoient charmez, & sur tout de ses civilitez & de son humeur liberale; mais il n'avoit point assez de conduite pour la place qu'il tenoit: Et la preuve qu'il en donna ne fut que trop évidente en prestant l'oreille aux flateries du Chef & des principaux de la Ligue, qui luy tournerent peu à peu l'esprit contre le Roy son Maistre, & luy en firent abandonner les interests. On ajoûte, que le Duc de Guise acheva de le pervertir, en luy persuadant qu'il se demettroit en sa faveur du Generalat de la Ligue; & que ce fut sur ce fondement qu'il sollicita le Roy de luy donner le Commandement d'une Armée contre les Calvinistes, afin qu'il ne se trouvât pas sans experience, lors qu'il le mettroit à la teste de toutes les forces des Catholiques liguez.

Le Roy luy accorda ce qu'il demandoit; car encore que Sa Majesté pensât plus à ruiner la Ligue qu'à détruire l'Heresie, Elle ne vouloit pas néamoins que le Roy de Navarre remportât aucun avantage considerable sur les Catholiques; & Elle prétendoit au contraire l'affoiblir autant qu'Elle pourroit, afin de le réduire à la necessité de retourner à l'ancienne Religion. Ainsi le Marêchal d'Aumont avoit eû ordre d'assembler une Armée pour nettoyer de Calvinistes, l'Auvergne, le Velay, le Givaudan & le Rouërgue, & pour passer de là dans le Languedoc. Le Duc de Joyeuse obtint le Commandement de cette Armée,

dans le même temps que le Roy donna au Duc d'Epernon le Gouvernement de Provence ; qui venoit de vacquer par la mort de Henry d'Angoulesme son frere bastard. Sa Majesté donna encore au Duc d'Epernon une seconde Armée pour rétablir son autorité dans la Provence, & pour aider la Valette son frere à se rendre le plus fort dans le Dauphiné, sous pretexte d'assister la Ligue à détruire les Calvinistes. 1586.

La dépense en estoit extraordinaire ; cependant la Cour y auroit survenu, si elle eût pû mettre des bornes à sa profusion. Mais non-seulement il n'y avoit plus rien des Revenus ordinaires du Roy dans ses coffres, quoique l'année ne fust point encore passée ; mais de plus, Sa Majesté avoit inutilement prodigué les deux cens mil écus que la Ville de Paris luy avoit donnez, & le million d'or pour lequel le Clergé de France avoit aliené pour cinquante mil écus de son fonds. Il n'y avoit aucune apparence de luy demander de nouvelles subventions, parce qu'elle s'étoit engagée à acquitter pour dix ans le Roy, des rentes de l'Hôtel de Ville qui montoient à plus de quatre cens mil écus par an. On avoit alienné le Domaine Royal pour seize millions ; & le Peuple estoit accablé de subsides & de logemens de Soldats. Il fallut donc avoir recours à la voye devenuë ordinaire, qui estoit celle des Edits bursaux ; & le Roy en envoya le quinze de Juin mil cinq cens quatre-vingt-six jusques à vingt-sept au Parlement de Paris, qui sur le refus qu'il fit de les verifier, obligea S. M. de tenir le lendemain son Lit de Justice.

Sa presence eut une partie de l'effet qu'elle avoit esperé, puisque le Parlement n'osa luy refuser la ve-

1586. rification de ceux des Edits qui étoient le moins à la foule des Peuples. Mais il eut la fermeté de s'oppoſer aux plus incommodes ; & ſurtout à celuy qui contraignoit les Procureurs du Parlement de financer deux cens écus, & les Procureurs du Châtelet cent, pour obtenir des Lettres de confirmation, qu'ils recevroient du Partiſan Sardiny. On ne leur eut pas plûtôt declaré cette taxe, qu'ils ceſſerent ſi generalement de travailler aux affaires, que le cours de la Juſtice en fut interrompu durant un mois. La honte pour le Roy fut d'être réduit à faire indirectement les premieres avances pour ſe reconcilier avec eux. On dit par ſon ordre à l'oreille aux principaux d'entr'eux, qu'ils allaſſent en Corps au Louvre, qu'ils ſe jettaſſent aux pieds de Sa Majeſté, qu'ils luy demandaſſent pardon de leur deſobéïſſance, & qu'il la ſuppliaſſent d'avoir égard à leur pauvreté ; & moyennant cela ils furent acquittez de leur taxe.

Le Grand Conſeil à l'exemple du Parlement, refuſa de verifier un Edit qui portoit la création de deux Preſidens & de huit Conſeillers dans cette Compagnie. Le Roy luy manda de venir au Louvre, & la reçût dans la Chambre du Chancelier : Il la pria de ne plus s'oppoſer à ſa volonté ; Il luy repreſenta que la neceſſité de ſes affaires l'avoit contraint de créer les nouveaux Offices dont elle ſe plaignoit ; & il luy promit qu'auſſi-tôt qu'elles iroient mieux, il la reduiroit à ſon ancien nombre. Mais elle répondit par la bouche du Preſident Loüis Chaudon ; Que puiſqu'elle eſtoit aſſez malheureuſe pour ne pouvoir aſſouvir l'avarice des Partiſans que par une deſtitution generale,

elle remettoit toutes les Charges du Grand Conseil aux pieds de Sa Majesté. Les Presidens & les Conseillers y jetterent en effet les marques de leur dignité ; & Sa Majesté surprise de ce qu'on luy accordoit plus qu'Elle ne demandoit, commanda au Grand Conseil de les reprendre ; & l'on ne parla plus de la creation dont il s'agissoit. 1586.

Le plus terrible des vingt-sept Edits, estoit celuy qui rendoit les Offices hereditaires à ceux qui payeroient la moitié de la somme à laquelle ils avoient esté évaluez ; & pour hâter ce payement, si les Officiers qui se trouvoient en possession, le differoient pour quelque cause que ce fust, on les destituoit, & l'on mettoit en leur place ceux qui voudroient rembourser l'argent que le Roy en avoit reçû. Le Comte de Soissons, l'Archevêque de Bourges, Villequier, la Vauguyon, & Lansac allerent, à la Chambre des Comptes pour obtenir l'enterinement de cet Edit ; & la Chambre des Comptes leur representa tant d'impossibilitez qui surviendroient dans son execution, qu'ils s'en retournerent sans avoir rien fait. Ils en informerent Sa Majesté, qui les renvoya dés le lendemain avec des Lettres de Jussion. La Chambre demanda pour lors au Comte de Soissons, si le Roy n'entendoit pas qu'elle opinât comme elle avoit accoûtumé dans les autres affaires.

Ce Prince qui ne s'estoit point attendu à cette question, ny répondit pas ; & se contenta de dire que Sa Majesté l'avoit seulement envoyé pour la verification de l'Edit. Mais le President Dolu repliqua : Que puisqu'on ne vouloit point avoir d'égard à leurs opi-

1586. nions, on n'avoit que faire de leurs presences. Ils sortirent tous, excepté le premier Presidenr, l'Avocat General, & le Greffier. Le Comte de Soissons avec ceux qui l'accompagnoient, en porta la nouvelle au Roy, qui envoya dés le lendemain des Lettres d'interdiction pour tous les coupables : Mais les Parisiens s'en formaliserent ; de sorte que le Roy qui craignoit de leur part une generale sédition, rétablit la Chambre des Comptes, à condition qu'au lieu de l'Edit de l'heredité des Offices, elle en recevroit un qui accordoit les survivances à ceux qui financeroient à proportion ; aprés que le Roy se fut relâché, jusqu'à declarer qu'il n'y auroit que ceux qui voudroient bien recevoir ces survivances, qui fussent obligez à les accepter.

La Reine d'Angleterre avoit cependant obligé les Protestans d'Allemagne à lever une puissante Armée pour le secours des Calvinistes de France ; & Henry Trois qui n'estoit pas en état de luy resister, ne s'appliquoit qu'à retarder sa marche, en attendant que la Reine Mere eut employé ses derniers efforts auprés du Roy de Navarre, pour le ramener à la Religion Catholique, ce qui auroit ôté aux Etrangers le plus plausible pretexte qu'ils eussent d'attaquer la France. Le Roy de Dannemark & les Suisses plus hâtez que les autres, avoient envoyé leurs Ambassadeurs à Henry Trois, pour luy demander le rétablissement des Edits de Charles Neuf en faveur des Calvinistes : & Sa Majesté leur donna Audience dans le Louvre. Elle leur répondit avec beaucoup de gravité & de douceur, Qu'Elle connoissoit mieux que personne les besoins

de ſon Etat, & qu'Elle s'y comporteroit de ſorte, que ſes Alliez n'auroient point ſujet de ſe plaindre qu'Elle euſt negligé aucun devoir d'honneur ou de conſcience pour conſerver leur amitié, & pour rétablir le repos de ſes Sujets. 1586.

Les Ambaſſadeurs de Dannemark & des Suiſſes ne furent pas ſatisfaits de cette réponſe, & s'en retournerent avant que les autres Deputez des Proteſtans qui avoient pour Chefs les Comtes de Montbeliard & d'Iſembourg, fuſſent armez. Si Henry Trois les euſt attendus & qu'il leur euſt accordé ce qu'ils demandoient, il auroit irréconciliablement offenſé la Ligue; & s'il les euſt refuſez, il auroit haſté la marche de leur Armée. Le temperamment qu'il prit pour éviter l'une & l'autre de ces extremitez, fut de fuïr leur abord, & de differer à leur donner audience, juſqu'à ce qu'il euſt cherché avec le Duc de Guiſe, les moyens de donner aux Comtes de Montbeliard & d'Iſembourg une réponſe capable de les ſatisfaire du moins en apparence. Il ſe retira dans cette veuë à Dolinville en Beauſſe, lors qu'il ſceut qu'ils approchoient Paris; & il ordonna à quelques Seigneurs d'aller au devant d'eux; de les conduire à Paris, & de les y entretenir juſqu'à ſon retour. Enſuite il feignit qu'une indiſpoſition luy eſtoit ſurvenuë, & qu'elle le contraignoit d'aller aux Eaux de Pougues. Il paſſa de là juſqu'à Lyon ſous pretexte de déconcerter une entrepriſe que le Duc de Savoye avoit formée ſur le Marquiſat de Saluſſes. Mais les deux reſſources qu'il s'eſtoit propoſées luy manquerent en même-tems.

Ceux de la Cour qui travailloient à ſe rendre ne-

1586. cessaires, en conservant des intrigues avec la Ligue, s'employerent inutilement à moyenner un accord entre le Roy de Navarre & le Duc de Guise, puisque ce Duc demeura ferme dans la resolution de ne conclure ny Paix ny Tréve avec les Heretiques de France, & de hazarder le tout pour le tout, dans la seule veuë de les exterminer. Il en avoit trois raisons ausquelles il auroit esté bien difficile de répondre, s'il n'eust jugé plus à propos de les cacher que de s'en servir pour sa propre justification. Il sçavoit que les Partis se conservoient par les mesmes voyes qu'ils avoient esté formez: Que celuy de la Ligue n'avoit point d'autre fondement que d'exterminer les Calvinistes; & que si on le luy ôtoit, la Cour la saperoit insensiblement, si elle ne se détruisoit d'elle-mesme. Il prévoyoit encore que l'Armée Allemande alloit contribuer à sa propre gloire plus qu'il ne l'auroit osé esperer, puisque le Roy seroit contraint de luy donner le Commandement de l'Armée qu'il leur opposeroit; ou s'il aimoit mieux jetter les yeux pour cette belle Commission sur un de ses Favoris, celuy-ci destitué des forces de la Ligue ne pourroit se deffendre que foiblement; & par consequent pour éviter que les Protestans ne conquissent toute la France, le Roy seroit obligé malgré qu'il en eût, à deposer son Favori, & à mettre en sa place le Duc de Guise.

Enfin ce Prince éprouvoit tous les jours que la jeune Noblesse de son Parti l'abandonnoit pour se jetter dans les Troupes des Ducs de Joyeuse & d'Epernon, parce que la Cour ne donnoit ny argent ny Charges, qu'à ceux qui combattoient sous leurs Enseignes.

Mais

Mais il prévoyoit qu'elle changeroit de methode aussi-tôt que l'Armée Allemande seroit entrée en France, parce que les Troupes de la Ligue deviendroient alors aussi necessaires que celles des Favoris, & l'on ne mettroit plus de distinction entre le traitement que l'on feroit aux unes & aux autres. 1586.

La Reine Mere échoüa de même dans sa négociation avec le Roy de Navarre. Le lieu de l'entrevûë fut le Château de Saint Brix auprés de Cognac, où le Roy de Navarre, le Prince de Condé, le Vicomte de Turenne, & les autres Chefs des Calvinistes parurent armez de Cuirasses. La Reine Mere ne pût s'empêcher de leur en témoigner de l'étonnement; & le Prince de Condé luy répondit, que cet équipage étoit necessaire à des gens à qui l'on avoit violé quinze ou vingt Edits. Elle ne laissa pas néamoins d'entrer en matiere avec le Roy de Navarre, en luy rapportant toutes les raisons qu'Elle put inventer pour le convaincre, que le plus grand des interests humains le portoit à changer de Religion. Le Roy de Navarre n'en osa pas demeurer d'accord, & se contenta de repartir, qu'il n'avoit rien de plus precieux que sa conscience & son honneur, & que l'une & l'autre l'obligeoient également à perseverer dans la Religion Reformée.

La Reine Mere rebutée de ce côté là eut recours à un autre expedient. Elle essaya de racommoder le Roy de Navarre avec le Duc de Guise, en excusant la rupture de leur ancienne amitié, sur ce que la crainte de tomber sous la domination d'un Calviniste, avoit obligé ce Duc aussi bien que les autres Liguez

1586. à prendre les armes, & que leur dessein n'avoit jamais esté d'empêcher qu'il ne parvint à la Couronne; mais seulement de le convaincre qu'il n'y parviendroit jamais, tant qu'il demeureroit Calviniste. Le Roy de Navarre ne contredit pas ce que la Reine Mere disoit du Duc de Guise; mais aussi ne l'approuva t il point; & cette Princesse changeant de langage, proposa au Roy de Navarre de distinguer ses interests d'avec ceux de son Party; Elle luy promit pour l'y mieux disposer, que la Cour luy accorderoit tout ce qu'il demanderoit, pourvû qu'il ne parlast que pour luy.

Le Roy de Navarre reconnut bien d'abord que la Reine Mere vouloit le rendre suspect à ceux de son Party: Mais il luy déclara nettement qu'il n'avoit point d'oreilles pour de semblables ouvertures; qu'il avoit promis à ceux de la nouvelle Religion de leur communiquer tout ce qui se passeroit entre-elle & luy; & qu'il la prioit si Elle avoit à luy dire quelque chose qui leur fust desavantageux de s'en abstenir. Elle luy representa les dangers qu'attireroit sur luy une longue indignation de la Cour de France: mais il repliqua que sa ruïne ne dépendoit point des hommes, mais de Dieu, qui avoit dissipé huit Armées levées contre luy. Elle luy demanda s'il estoit resolu de ne plus obéïr à Henry Trois; & il luy avoüa de bonne foy que depuis dix-huit mois, il ne luy obéïssoit plus. Il se plaignit que Sa Majesté tres-Chrêtienne, au lieu de le traiter comme son enfant, avoit agy en loup à son égard.

Le Duc de Nevers qui estoit present à cette conversation, aprehenda qu'elle ne devint aigre des deux

côtez, & ſous pretexte de donner à la Reine Mere le loiſir de reprendre haleine, il dit au Roy de Navarre qu'il ſeroit avec bien plus d'honneur auprés de Henry Trois, qu'avec des eſprits Republiquains, auprés deſquels il n'avoit ny autorité ny credit; & que s'il avoit affaire d'argent à la Rochelle, les Magiſtrats de cette Ville ne luy permettroient pas d'y mettre un impoſt, quelque leger qu'il puſt eſtre. Le Roy de Navarre d'autant plus picqué de ce diſcours, qu'il luy reprochoit une pauvreté qui n'eſtoit que trop veritable, repartit en même ſtile : Qu'il faiſoit tout ce qu'il vouloit à la Rochelle, parce qu'il n'y vouloit que ce qui étoit juſte; mais que graces à Dieu l'uſage des impoſts n'étoit point encore introduit parmy les Reformez : auſſi n'y avoit-il point d'Italiens entr'eux. Le Roy de Navarre faiſoit alluſion au Pays où le Duc de Nevers étoit né; & c'étoit en cela que conſiſtoit la pointe de ſa repartie. 1586.

Enfin la Reine Mere propoſa la convocation des Etats Generaux, & demanda que l'on fiſt une Tréve d'un an, ſur ce qu'il faudroit au moins ce temps pour les aſſembler & pour les tenir; mais ce n'étoit pas là le compte du Roy de Navarre. Il avoit envoyé en Allemagne toutes les pierreries que Jean d'Albret ſon Biſayeul avoit tranſportées de ce Royaume dans la Principauté de Bearn. Il les avoit engagées, & on luy avoit preſté deſſus la meilleure partie de l'argent employé à lever quarante mil Soldats; s'ils apprenoient la nouvelle d'une Tréve, ils ſe débanderoient; & le Roy de Navarre n'avoit plus d'autres pierreries pour les raſſembler. La Conference de Saint Brix finit de cette ſorte; & la Reine Mere eut bien de la

1586. peine à cacher le chagrin qu'Elle en recevoit.

Le Duc de Joyeuſe étoit allé dés le mois de Juillet aux Bains de Bourbon-l'Archambauld, à cauſe d'une debilité de cuiſſe, pendant que ſon Armée s'aſſembloit dans la Limagne d'Auvergne. Les Volontaires y accouroient en foule, parce qu'ils étoient aſſûrez de faire leur Cour, & de recevoir des gratifications. Le luxe de ce Duc les attiroit principalement auprés de ſa perſonne, & ſa table leur étoit ouverte: On ne voyoit autour de luy que des Plumets, & des gens couverts de broderie d'or & d'argent. Les Galans de la Cour y portoient aux bras les faveurs de leurs Maîtreſſes, & leurs chiffres ſur leurs armes & ſur leurs écharpes. Il apprit au commencement de Juillet que Chaſtillon, fils du fameux Amiral du même nom, aſſiegeoit avec trois cens chevaux & deux mil hommes de pied, Compierre en Velay; & il marcha pour ſecourir cette Place. Chaſtillon ne jugea pas à propos de l'attendre; & Lavardin Marêchal de Camp de l'Armée Catholique, inveſtit Maleziou en Givaudan, dont la Grniſon parlementa auſſi-tôt qu'elle apperçût le Canon en batterie; mais le Duc de Joyeuſe ne la reçût qu'à diſcretion. Il feignit enſuite de vouloir attaquer la Peyre, afin d'obliger les Calviniſtes qui deffendoient Mareughol à s'y jetter; & ſa ruſe luy ayant réüſſi, il attaqua Mareughol. Les Calviniſtes s'y deffendirent d'abord avec beaucoup de courage, mais ils ſe rallentirent dans la ſuite, & conclurent une capitulation qui leur fut mal gardée. Leur exemple fut ſuivi par la Garniſon de la Peyre, qui abandonna lâchement la Ville de même nom dont la reſiſtance pouvoit être

longue, & se retira dans le Château, où deux mil cinq 1586.
cens volées de Canon, que Joyeuse avoit fait porter sur un rocher situé vis à vis, la contraignirent de se rendre à discretion. Il prit ensuite Savagnac, & fut contraint de borner là ses Conquestes, parce que la fin de l'Automne devint alors extraordinairement incommode, & causa dans l'Armée Catholique des maladies qui la diminuérent de prés de la moitié. Il la laissa sous la conduite de Lavardin son Marêchal de Camp; & il retourna en poste à la Cour. Mais il y reçût dans le Cabinet du Roy une nouvelle qui rallentit sa joye.

Le Roy de Navarre aprés avoir appris de Despondes son domestique, qui s'étoit sauvé de la prison de Lavardin, que l'Armée Catholique se retiroit en desordre, à cause des difficultez qu'elle avoit à trouver des vivres & du fourage, se mit à ses trousses avec tant de diligence qu'il l'atteignit à Vismes, & en enleva une partie, où le Duc de Joyeuse avoit laissé une Cornette blanche, comme si le Roy Henry Trois y eust esté en personne. Lavardin en sauva le reste dans la petite Ville de la Haye sur la Creuse, où le Roy de Navarre ne manqua pas de l'investir; mais faute de Canon que le Prince de Condé ne luy donna pas, soit qu'il ne pût, ou par jalousie, le Blocus fut levé; & Lavardin se retira sans danger. Cette disgrace ne fut pourtant pas si sensible au Duc de Joyeuse, que deux autres dont elle fut accompagnée. Bouchage son frere avoit épousé la sœur du Duc d'Epernon, qui vivoit dans la plus haute devotion. Les mortifications dont elle usa luy ôtérent la vie; & son mary touché de sa perte se fit Capucin.

1586. Henry Trois en témoigna beaucoup de regret, & fut obligé de retourner à Paris, parce que la grande Ambassade des Protestans d'Allemagne s'ennuya de ce qu'il l'amusoit. Les Comtes de Montbeliard & d'Isembourg persuadez qu'il y alloit de leur honneur, de ne plus attendre le retour de Sa Majesté s'en retournerent dans leurs Etats, aprés avoir pris d'elle leur congé par écrit; & les autres Ambassadeurs menacerent si fortement de les suivre, que le Roy revint enfin à Paris, & leur donna audience à S. Germain en Laye, le dix d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt six. Hilmere de Helmstad prononça au nom de tous une harangue fort Satirique, & la mit ensuite par écrit entre les mains du Roy. Comme elle étoit longue & que Sa Majesté avoit esté distraite en l'écoutant; elle n'en n'avoit pas d'abord apperçû toute la malignité, & par consequent elle s'étoit contentée de répondre que Dieu l'avoit fait le premier Roy de la Chrestienté; & qu'il avoit montré toute sa vie par ses actions plûtôt que par ses discours, le zele qu'il avoit de conserver la Religion Catholique, & d'empêcher en France l'établissement des Sectes qui luy étoient contraires: Qu'il souhaitoit que les Princes, les Etats, & les Villes Protestantes d'Allemagne sçûssent qu'il n'avoit jamais manqué d'amour paternel pour ses Sujets, ny de soin pour les maintenir en repos: Qu'il sçavoit mieux que personne ce qui leur étoit propre: Et qu'il n'appartenoit qu'à luy de gouverner son Etat, de faire des Edits, de les révoquer, de les changer, & de les interpreter selon les tems & selon les occasions: Qu'il en avoit toûjours usé de

même, & qu'il continuëroit à l'avenir. 1586.

Mais aprés la fin de l'audience Sa Majesté se donna la peine de lire la harangue qu'on venoit de luy laisser ; & Elle y trouva qu'on luy avoit reproché d'avoir violé sa foy & son honneur ; ce qui luy donna tant de colere, qu'Elle écrivit de sa propre main,& envoya porter aux Ambassadeurs un billet qui contenoit en termes exprés, que ceux qui disoient qu'il avoit faussé sa Foy & fait tort à son honneur, par la révocation des Edits favorables aux Calvinistes, en avoient menti. Le Chambellan qui en estoit le porteur le leut aux Ambassadeurs qui luy en demanderent copie ; & il leur repartit qu'il n'en avoit pas l'ordre du Roy son Maistre ; mais seulement de leur dire que c'estoit là la derniere resolution de Sa Majesté ; & qu'Elle ne leur donneroit point d'autre audience.

Cette derniere démarche auroit esté approuvée si le Roy l'eust faite en tems & lieu ; c'est-à-dire dans le mesme instant qu'on luy avoit reproché sa prétenduë perfidie. Mais on crut que Sa Majesté n'avoit pas dû se raviser trop long tems aprés qu'Elle avoit esté offensée, & qu'il sembloit qu'Elle eust manqué de sentiment pour connoistre l'injure qu'Elle avoit reçûë, ou de courage pour la repousser sur le champ: Qu'Elle avoit aigri à contre-tems des esprits qu'Elle auroit dû calmer ; & qu'il luy auroit esté plus honneste & plus sûr, de ne pas renvoyer les Ambassadeurs extraordinairement irritez, puis qu'Elle n'estoit pas d'ailleurs en état de les satisfaire. Quoiqu'il en soit, l'Armée Allemande informée de ces particularitez hâta sa marche ; & Henry Trois incapable de luy resister avec ses seules forces,

1586. fit un dernier effort pour persuader le Duc de Guise qu'il vouloit sincerement s'accommoder avec luy. Il luy offrit de nouvelles Villes de sûreté, & de grosses pensions ; mais ce Duc prévit judicieusement, que s'il les acceptoit, la Ligue se détruiroit infailliblement quelque soin que la Maison de Lorraine apportât à la conserver. Il jugea néamoins à propos d'en communiquer avec les principaux de son Parti ; & il les assembla dans le cabinet du Cardinal de Bourbon.

Les avis furent d'abord differens ; & le premier que l'on proposa vouloit que la Ligue se reconciliât avec Henry Trois, de bonne foy & sans prendre d'autre sûreté que sa parole & son bon naturel, pourvû qu'il se défit de ses Favoris. Cet avis étoit fondé sur ce que toutes les sûretez que l'on pourroit exiger de Sa Majesté, ne seroient point assez grandes pour rassurer entierement les Liguez ; & que par consequent il valoit mieux se mettre à sa discretion que de luy donner de nouveaux sujets de jalousie, en luy demandant des choses qui ne servissent qu'à l'irriter davantage. Le second avis demandoit des Places de sûreté, sans lesquelles il ne seroit possible ny d'arrester l'inconstance de Henry Trois, ny de se mettre à couvert de sa défiance. Mais le troisiéme, qui fut de ne remettre l'épée dans le fourreau qu'aprés l'entiere ruine des Calvinistes, l'emporta à la pluralité des voix. Il soûtenoit que quoiqu'il arrivât Henry Trois ne prendroit jamais aucune confiance aux Liguez ; & que cependant les Catholiques zelez n'auroient pas plûtôt vû la Maison de Lorraine reconciliée avec luy, qu'ils la soupçonneroient

roient de n'avoir formé la Ligue que pour ses interests particuliers & se separeroient d'Elle, ou du moins ils ne la secourroient que foiblement. 1586.

Ainsi le Duc de Guise écrivit au Roy, que la Ligue n'avoit jamais rien desiré avec tant de passion qu'une bonne Paix; mais que l'experience de vingt-six ans avoit convaincu tous les bons Catholiques, qu'il n'étoit pas possible d'en conclure une de cette nature avec les Calvinistes: Que si Sa Majesté par sa prudence & par l'adresse de son Conseil en pouvoit faire une meilleure que les precedentes, on en attendroit le succez; mais qu'il étoit à craindre que Sa Majesté ne se repentist de n'avoir pas continué la derniere Guerre où Elle estoit entrée, puisque les Calvinistes étoient reduits à de telles extremitez, que dans six mois au plus tard ils auroient esté exterminez.

Le Duc de Guise partit aussi-tôt d'Orcan en Normandie où il estoit, pour s'opposer à l'entrée des Allemans dans la Champagne; & comme il ne doutoit pas que le Duc de Boüillon ne les y introduisit par ces deux Places de Sedan & de Jametz, si on ne l'empêchoit de les y recevoir, il forma une espece de Blocus devant l'une & devant l'autre; mais il fut bientôt contraint de les lever, par une necessité plus pressante que celle de l'approche des Etrangers. Montmarin Gentilhomme François Calviniste qui s'étoit habitué à Sedan, surprit la Ville de Rocroy, & y mit en Garnison les Troupes qui n'étoient pas absolument necessaires pour conserver le petit Etat du Duc de Boüillon. Le Duc de Guise en fut promptement averti, & investit Rocroy avec tant de diligence, que Montmarin

1586. n'y avoit encore jetté que deux cens hommes. Il recouvra Rocroy avec autant de facilité qu'il s'étoit perdu, & raffermit par cette action ceux de son Parti, que les Favoris du Roy avoient ébranlez à l'occasion de la seule prise de Rocroy.

Le Duc d'Epernon, par émulation pour le Duc de Guise, ou par jalousie de la gloire que le Duc de Joyeuse avoit remportée dans la haute Auvergne, obtint du Roy une Armée à peu-prés égale à la sienne, & en donna le Commandement à la Valette son frere; à quoy la Ligue consentit d'autant plus volontiers, qu'elle ne voyoit plus d'autre expedient pour les ruiner, que de les separer l'un de l'autre, aprés ce que le Roy venoit de faire pour le Duc d'Epernon. Sa Majesté luy avoit fait épouser l'heritiere de la Maison de Foix; & comme les Nôces du Duc de Joyeuse avec la sœur de la Reine Regnante avoient cousté au Tresor Royal cinq cens mil écus, l'égalité que l'on affectoit entre les deux Favoris, demandoit que l'on en donnât autant au Duc d'Epernon. Le Roy s'en acquitta de bonne grace, & le Duc d'Epernon toucha la somme entiere. Mais on remarqua dans sa conduite une extreme difference d'avec celle du Duc de Joyeuse. Celuy-ci avoit dépensé tout son argent en Jouxtes, en Tournois, en Combats à la barriere, & en Festins; au lieu que le Duc d'Epernon averti que les belles Terres de la Maison de Foix estoient endettées de quatorze cens mil livres, les racheta & mit à l'interest les cent mil livres restans, en se mariant sans ceremonies.*

*Girard dans la vie du Duc d'Epernon.

La Valette aprés la reveüe de ses Troupes Françoises & des Suisses, que le Colonel Galati luy avoit menées, assembla les Etats de Dauphiné, & y fit résou-

dre la Guerre contre les Calviniſtes. Il eut ſoin que l'on n'y parlât point de la Ligue ; car encore qu'il euſt reçû de Henry Trois un ordre ſecret de ne la point épargner, il jugeoit à propos de n'y travailler qu'indirectement & par des voyes dont le Duc de Guiſe n'euſt pas raiſon de ſe plaindre. Leſdiguieres ne put l'empêcher de prendre les petites Places d'Eurre, d'Alez, & de l'Eſtic. Mais pendant que les Catholiques y eſtoient entierement occupez, il ſe retrancha au Pont de Brion, qui couvroit les meilleures Places que les Calviniſtes tenoient dans cette Province. 1586.

La Valette ne put l'en déloger ; mais en récompenſe il ôta à la Ligue, Tallard, Guilleſtre, la Citadelle de Valence, & la Ville de Gap, ſous pretexte que les Garniſons qu'il y trouva étoient ſi foibles, qu'elles n'auroient pû reſiſter à Leſdiguieres, ſuppoſé qu'il les euſt attaquées. Mais la Ligue recouvra bien tôt dans la Provence, les avantages qu'elle venoit de perdre dans le Dauphiné ; puiſque Vins y renferma les Calviniſtes dans trois Places, dont aucune n'auroit eſté capable de ſoûtenir un Siege regulier, s'il luy euſt pris envie de le former. Tous les ſcelerats pourſuivis par la Juſtice, ſe rangeoient auprés de luy, auſſi bien que ceux que la pauvreté ou l'eſperance de s'avancer, portoit au remuëment. Il avoit eu l'adreſſe de les envoyer dans toutes les bonnes Villes de Provence, & de leur y procurer de petits établiſſemens, afin qu'il y puſt par leur moyen exciter des ſeditions quand il le jugeroit à propos.

Le Roy travailla en vain pour le détacher du Duc de Guiſe, parce qu'il avoit beſoin de bien, & qu'il

1586. n'étoit pas assuré que la Cour fournît à point nommé à la grande dépense qu'il faisoit ; au lieu qu'en perseverant à la teste des Liguez Provençaux, la Guerre luy fourniroit dequoy subsister, & même dequoy s'enrichir. Incontinent aprés la mort du Grand Prieur de France, il estoit allé offrir son service aux Etats & au Parlement de Provence, qui luy avoient donné de l'argent pour lever & pour entretenir deux cens Lances & deux mille Fantassins. Il se mit en Campagne avec ce renfort, & il commença le Siege du Château d'Alemagne prés de Riez, qui appartenoit à Dumas de Castelane, passionné Calviniste. Il y avoit une forte Garnison composée des Calvinistes les plus determinez de la Province, & commandée par Villeneuve-Spinouze, qui avoit juré de s'ensevelir sous les ruines de la Place dont il étoit Gouverneur.

Lesdiguieres qui le connoissoit pour homme à tenir parole, marcha pour le dégager, & parut le huit de Septembre mil cinq cens quatre-vingt-six à la vûë des Assiegez, avec quatre cens Arquebuziers à cheval, six cens hommes de pied, & deux cens Gentilshommes Provençaux que Cadenet luy avoit menez. Il divisa ses Troupes en quatre Corps, & envoya à Vins un Trompette chargé d'une lettre fort obligeante, qui le prioit de se souvenir de leur ancienne amitié, & de ne le pas contraindre de combattre. Vins étoit plus fort en nombre que les Calvinistes ; mais ses Soldats n'étoient ny si experimentez, ny si bien armez ; & cette raison obligea les plus sages Officiers Catholiques à luy conseiller de faire sa retraite, puisque Lesdiguieres offroit de ne la pas traverser. Mais

il eut honte de lever le Siege, aprés l'avoir continué durant vingt jours : & d'ailleurs il vouloit s'emparer à quelque prix que ce fust du Chasteau d'Alemagne; parce qu'il auroit empêché par là l'entrée de la Provence au Duc d'Epernon; & qu'il l'auroit contraint pour l'obtenir, d'accorder ce qu'il luy eust demandé. Il se contenta donc de dire au Trompette de Lesdiguieres pour toute réponse, qu'il l'attendroit de pied ferme ; & il rangea ses Troupes dans le valon de Montaguar, aprés avoir laissé cinq cens hommes pour continuer le Siege du Chasteau. 1586.

Lesdiguieres l'attaqua par trois endroits ; ébranla son avant-garde ; la renversa sur l'arriere-garde ; & le vainquit en moins d'une demie heure. Vins ne negligea aucune des fonctions de General ny de simple Soldat, & parut toûjours, tantôt à la queuë & tantôt à la teste des Catholiques. Lors qu'il apperçut l'entiere défaite des siens, il chercha la mort dans le plus épais des Ennemis ; & ne l'y trouvant point, il essaya de se tuer luy-mesme. Mais Fourbin-Saint-Cannat son Ami qui ne l'avoit point perdu de veuë durant le combat, l'en empescha ; & luy persuada de se retirer dans Riez avec ce qui luy restoit de Cavalerie.

Ce qu'il y eut de plus étrange dans cet évenement, fut que les Calvinistes ne furent pas moins fâchez d'avoir vaincu, que les Catholiques d'avoir esté vaincus. Car encore que Vins fust leur irreconciliable ennemi, il ne l'estoit pas moins du Duc d'Epernon. Et cette aversion l'auroit fait opposer à toutes les entreprises de ce Duc, lors mesme qu'elles auroient esté faites contre les Calvinistes ; au lieu que ne trouvant plus

1586. personne dans la Provence qui luy resistât aprés la défaite de Vins, il y accableroit tout ensemble le Parti de la Ligue & celuy des Calvinistes. Lesdiguieres mesme témoigna tant de chagrin, de ce que l'obstination de Vins l'avoit reduit à le defaire, qu'il y eut dés le lendemain du Combat une Conference entr'eux, sur les moyens de s'assister reciproquement, & de traverser les projets du Duc d'Epernon.

Mais ce Duc avoit déja pris possession du Gouvernement de Provence, & y avoit mené une Armée qui n'estoit à la verité que de douze mil hommes; mais qui d'ailleurs se trouvoit la plus leste & la plus experimentée que l'on eust veuë en France sous le Regne de Henry Trois. Elle rendit ce Duc si considerable aux Seigneurs du Païs, que pour luy plaire ils se reconcilierent entr'eux; nonobstant qu'ils fussent divisez en Royalistes, en Liguez, & en Calvinistes. Il promit à Vins de grandes récompenses, & à Cadenet une abolition en la meilleure forme, nonobstant les Arrests que le Parlement d'Aix avoit prononcez contre luy. Il obligea les Chefs des trois Partis à retirer des petits Châteaux de Provence les Gens de Guerre qu'ils y tenoient & qui ravageoient le Plat Pais, & il rétablit par là en moins de huit jours le repos dans la Campagne.

Il recouvra les trois Places qui restoient aux Calvinistes; & rien ne luy restant plus à faire dans la Provence, il alla dans le Dauphiné joindre la Valette qui Assiegeoit Chorges. Les Calvinistes avoient revêtu cette Place de sept Bastions; & Lesdiguieres y avoit envoyé trois de ses Cousins à la teste de huit cens vail-

Flans hommes, qui se deffendirent avec tant d'obstination, qu'ils ruinerent l'Armée du Duc d'Epernon. Mais comme ils manquoient de vivres, quoiqu'ils les eussent ménagez de sorte qu'ils n'en prenoient qu'autant qu'il falloit pour ne pas mourir, ils capitulerent au bout de cinq semaines. 1586.

La Ligue cependant se multiplioit dans Paris; & le President le Maistre y attiroit la plûpart des Conseillers du Parlement : la Chapelle-Marteau en faisoit autant à l'égard de la Chambre des Comtes : Le President de Neüilly à l'égard de la Cour des Aydes : Rolland à l'égard des Generaux des monnoyes : Le Lieutenant Particulier la Bruyere à l'égard du Châtelet : Louchart & de Bart à l'égard des Commissaires, qui gagnoient ensuite les Sergens & les principaux Bourgeois de leurs quartiers. Les Procureurs y furent engagez, sous pretexte que la Cour vouloit accorder aux Calvinistes une Jurisdiction indépendante du Parlement de Paris; & l'Université de cette Ville, sous pretexte qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celuy-là pour conserver l'ancienne Religion. Les plus aisez à corrompre furent les Mariniers, les Crocheteurs, les Bouchers, les Chartiers, & les autres personnes semblables, d'autant plus aisées à s'émouvoir pour la Foy Catholique, qu'elles en avoient moins de connoissance.

Henry Trois au lieu de s'opposer à ces progrez de la Ligue, les favorisoit par sa conduite. Il faisoit des Pelerinages à pied, & des Processions par les ruës en habit de Penitent : Il portoit à sa ceinture un grand Chapelet dont les grains estoient taillez en testes de

1586.

mort : Il s'enfermoit dans les Oratoires, & dans les nouveaux Monasteres, comme celuy des Feüillans qui s'estoit acquis une grande réputation par l'austerité des premiers Religieux de cette Reforme. * Sa negligence excita les Espagnols à demander à la Ligue, qu'Elle les mist en possession de la Ville & du Port de Boulogne, dont ils avoient besoin pour la sûreté de la superbe Flotte qu'ils preparoient contre l'Angleterre. Pierre Vetus Prevost des Marêchaux en Picardie entreprit de s'en saisir, sous pretexte d'y aller faire sa chevauchée comme il avoit accoûtumé de trois en trois mois.

* Dans les Lettres de la propre main de Henry Trois au General Barriere, gardées dās l'Abbaye de Feüillans.

Le Duc d'Aumale qui le devoit suivre avec quelques Troupes, y seroit entré par la porte qu'il luy auroit ouverte ; & Bernardin de Mendoze Ambassadeur d'Espagne y auroit ensuite introduit une Garnison que le Prince de Parme luy eust envoyée. Mais ce complot fut heureusement découvert ; & Raymond-Bernay Lieutenant du Duc d'Epernon dans Boulogne, arresta Vetus entre les deux portes. Il écarta à coups de Canon les Troupes du Duc d'Aumale, & peu s'en fallut qu'il ne le prist. La Ligue qui ne pouvoit douter que le Roy ne se vengeât sur elle de sa tentative sur Boulogne, entra dans un tel desespoir, que les Liguez de Paris attenterent sur la sacrée Personne du Roy. Ils comploterent de se saisir de la Bastille, de l'Arsenal, des deux Châtelets, du Palais, de l'Hôtel de Ville, du Temple, & des autres principaux quartiers de cette Ville : De massacrer le Chancelier, le premier President, le Procureur, les Avocats Generaux, & plusieurs autres Officiers de marque : De dresser des Barricades

dans

dans chaque ruë : De les approcher insensiblement du Louvre : D'y investir le Roy : De tailler en pieces les Gardes du Corps : De se rendre les Maistres du Roy : De luy ôter ses Favoris : Et de luy donner un Conseil à leur fantaisie. 1586.

Mais le Roy fut aussi précisément informé de cette entreprise, qu'il l'avoit esté de celle de Boulogne ; & la déconcerta par l'ordre qui suit. Il fit garder les Portes de Paris avec une extreme exactitude : Il mit Lugoly Lieutenant de Robbe courte, avec ses Archers dans les deux Châtelets, & Rapin avec les siens dans le Temple ; & il distribua les Troupes Royales qui se trouverent les plus proches de sa personne ; à saint Cloud, à saint Denis, & au Pont de Charenton. Les Historiens ne s'accordent pas sur le chef de cet attentat : Car encore qu'ils conviennent assez que le Duc de Guise refusa de l'estre, & qu'il s'abstint pour cela de venir à Paris, il y en a qui accusent le Duc de Mayenne, qui par hazard venoit d'arriver de Guyenne à Paris, d'avoir accepté l'offre qui luy en avoit été faite. Ils se fondent * sur ce qu'il y alloit de son salut & de la sûreté de sa Maison, de ne pas abandonner les Parisiens qui seuls la pouvoient soûtenir ; & que s'il ne les protegeoit dans la conjoncture presente, la Ligue cesseroit en peu de jours : Qu'on le trouva dans son Hôtel avec une Troupe de Gens choisis, avec lesquels il devoit (ajoute-t-on) attendre le succez du complot des Liguez, & se mettre à leur teste, supposé qu'il réüssit. Mais que s'il ne réüssissoit pas, il s'estoit proposé de sortir de Paris par la porte de Bussy, dont il s'étoit assuré en y envoyant Christofe de Bassompier-

* Dans le procez verbal de Poulain.

1586. re * qui la tenoit avec deux ou trois cens Soldats déterminez : Qu'il ne jugea pas néamoins à propos de suivre ce dernier expedient, de crainte que Bassompierre ne fust pas assez fort pour favoriser son évasion: Et qu'il aima mieux demeurer dans son Hôtel, où il feignit d'estre malade, jusqu'à ce que la Reine Mere luy obtint la permission du Roy, pour aller dans son Gouvernement de Bourgogne. Mais que quand il prit congé de cette Princesse, Elle ne pût s'empêcher de luy dire ; Quoy mon Cousin vous quittez donc la Ligue ? Et qu'il luy répondit, qu'il ne sçavoit pas ce que ces mots signifioient.

* Pere du Marêchal du même nom.

Mais le Procez Verbal de Poulain qui contient tout ce que l'on vient de dire & plusieurs autres circonstances moins vray-semblables, est manifestement contredit par une Lettre que le Duc de Guise écrivit en même tems au Duc de Mayenne, pour l'empêcher de rien entreprendre de nouveau dans Paris, & pour luy ordonner qu'il se contentât d'y maintenir la Ligue en l'état qu'elle se trouvoit. Il luy representoit qu'il y avoit dans la Bourgeoisie de cette grande Ville beaucoup de Gens de bien, dont on hazarderoit la vie & la fortune: Que si le Roy remportoit quelque avantage sur les Liguez dans la Capitale de sa Monarchie, Orleans, Lyon, & les autres Villes les plus considerables des Provinces luy demanderoient pardon à genoux : Que la Cour ne s'étoit déja que trop déclarée contre la Maison de Lorraine ; & que les Favoris ne pouvoient subsister qu'en la ruinant : Qu'Elle ne pourroit se maintenir qu'en obligeant le Roy à luy donner sept ou huit bonnes Villes de sûreté, & à se declarer since-

rement contre les Heretiques : Et que c'étoit à cela qu'il falloit travailler, & non pas à se saisir de la personne de Sa Majesté, dont la détention ne serviroit qu'à couvrir la Ligue d'une eternelle confusion. 1586.

Quoiqu'il en soit, la Ligue perdit incontinent aprés en une nuit la Ville de Castillon qui luy avoit coûté deux mois de Siege. Le Vicomte de Turenne se chargea de la recouvrer; & Alins qui en avoit été Gouverneur luy montra les endroits où il falloit planter les échelles. Il y monta le premier, & les Calvinistes la surprirent avant qu'on les eust apperceus. La Garnison Catholique effrayée, feignit de se ralier sur une éminence, & se sauva par une breche qui n'avoit point encore été reparée. Le Vicomte de Turenne s'ingera d'attaquer ensuite Meillan; mais comme il visitoit ses Corps-de-garde, on luy tira dans la cuisse une Arquebuzade qui le mit hors de combat pour longtemps, & causa l'entiere dissipation de ses Troupes.

Henry Trois reçut alors un affront que la Reine d'Angleterre n'auroit osé luy faire, si les affaires de la France eussent esté en meilleur état. Il y avoit dix-huit ans qu'elle tenoit Prisonniere Marie Stuart Reine d'Ecosse, sa plus proche heritiere; & qu'Elle cherchoit les moyens de s'en défaire sous quelque prétexte plausible. Elle n'en avoit point trouvé jusques à ce qu'un Seigneur Anglois Catholique, nommé Babingthon, forma contr'elle une conspiration si mal concertée, qu'elle fut d'abord découverte. Deux hommes trompez par Babingthon qui leur avoit peut estre persuadé qu'il n'agissoit que par les ordres de la Reine d'Ecosse, quoi que cela ne fust pas vray, ou gagnez par le Con-

1586. ſeil d'Angleterre, dépoſerent contre Marie Stuart ; & il n'en falut pas davantage pour faire travailler à l'inſtruction de ſon procez.

Les Hiſtoriens du ſiecle paſſé & ceux du nôtre ſe ſont appliquez à l'envy, pour chercher la veritable raiſon qui reduiſit la Reine d'Angleterre à cette terrible extremité ; & ils en ont inventé un ſi grand nombre, que ce ſeroit perdre le temps que de s'amuſer à les rapporter. Ce qu'il y a de plus bizarre pour eux, c'eſt qu'ils ont ignoré la meilleure, ou du moins la plus vray-ſemblable, qui conſiſte en ce que la Reine d'Angleterre ſe contenta de faire garder avec une extrême exactitude ſa Priſonniere, pendant les huit années que les Eſpagnols employérent à preparer la Flotte qu'ils appelloient invincible, & qui devoit mettre à la chaîne tous les Proteſtans Anglois. Mais aprés que les Eſpions de la Reine d'Angleterre luy eurent mandé que cette Flotte eſtoit preſque toute équipée, la Reine d'Angleterre apprehenda que ſes Sujets Catholiques ne ſe ſoûlevaſſent, ne tiraſſent de priſon la Reine d'Ecoſſe, & ne la miſſent à leur teſte dans le même temps que les Eſpagnols paroîtroient ſur leurs Côtes ; & que n'y ayant point d'autre moyen de prévenir cet inconvenient, que d'ôter du monde la Reine d'Ecoſſe, la Reine d'Angleterre s'y eſtoit enfin reſoluë.

Quoiqu'il en ſoit la Reine d'Ecoſſe n'eut pas plûtôt reconnu que l'on en vouloit à ſa vie, qu'Elle eut recours à Henry Trois, dont Elle avoit épouſé le frere aîné en premieres nôces. L'affaire fut néamoins precipitée de ſorte que la Sentence de mort avoit eſté

prononcée, avant que l'Aubeſpine Ambaſſadeur de France à Londres, euſt eu le loiſir d'employer pour un ſujet ſi plauſible les Offices du Roy ſon Maître. La Reine d'Angleterre qui ne la vouloit faire executer que lors qu'Elle y ſeroit tout-à-fait contrainte, donna de bonnes paroles à l'Aubeſpine, & de meilleures encore à Rancher-Foucaudiere, que la Cour de France fit paſſer à Londres en qualité d'Envoyé extraordinaire. C'étoit luy qui avoit conduit l'intrigue du Duc d'Alençon; & quoi qu'elle euſt manqué, la Reine d'Angleterre n'avoit pas laiſſé de le conſiderer depuis. Enfin Pompone de Bellievre y ſollicita en qualité d'Ambaſſadeur extraordinaire pour la Reine d'Ecoſſe, & eut le chagrin d'apprendre que les ſoins qu'il avoit pris, & les beaux diſcours qu'il avoit prononcez * pour s'acquitter de ſa Commiſſion, avoient eſté inutiles.

1586.

* Ils ſont dans la Bibliotheque de M. le Premier Preſident de Harlay.

On ne ſçauroit s'empêcher icy de blâmer la temerité de du Morier Gentilhomme d'Anjou, qui a oſé écrire dans ſes Memoires, que Bellievre avoit receu du Roy ſon Maître deux Ordres contraires, l'un public de ſolliciter pour la Reine d'Ecoſſe, & l'autre ſecret de ſolliciter contr'Elle ; ny d'admirer la facilité de Maimbourg qui a crû & copié du Morier. La negociation de Bellievre que l'on a conſervée dans toute ſon étenduë, ne contient pas un mot ny une démarche qui s'y rapporte ; & Camden qui s'appliqua toute ſa vie à écrire pour la deffenſe de la Reine d'Angleterre, avoit ſans doute ſceu cette intrigue, puis qu'il avoit entre les mains tous les Papiers du Secretaire Cecile, principal inſtrument de la mort de la Reine d'Ecoſſe ; & l'auroit d'autant moins oubliée dans ſon

1586. Histoire, qu'elle eût beaucoup contribué à la justification de la Reine sa Maîtresse.

On trancha la teste à la Reine d'Ecosse, le dix-
1587. huit de Février mil cinq cens quatre-vingt-sept; & aprés que la tempeste eut ruiné la Flotte des Espagnols, soit que la Reine d'Angleterre eut regret d'avoir poussé trop loin sa vengeance, ou qu'Elle eût honte d'avoüer une action qui pouvoit avoir d'étranges suites, Elle essaya de persuader toute l'Europe qu'Elle n'avoit fait prononcer la Sentence de mort, que pour tenir en crainte la Reine d'Ecosse, & pour suspendre l'execution du dessein de Babington, de qui l'on n'avoit pas encore découvert la moitié des Complices; mais qu'Elle avoit deffendu de passer outre, jusqu'à ce que l'on reçût d'Elle un ordre plus exprés: Que néamoins son Secretaire Davidson qui avoit des raisons particulieres de haïr la Reine d'Ecosse, hâta son supplice; & de fait ce Secretaire fut ensuite dégradé de sa Charge, & tenu long-tems dans une rigoureuse prison. Mais cela ne suffit pas à la Reine d'Angleterre pour réüssir dans sa tentative; & personne n'ajouta foy à ce que ses Emissaires écrivoient & disoient là-dessus. On aima mieux croire que le châtiment de Davidson étoit trop leger pour le crime qu'on luy imputoit; & qu'il n'y avoit point de proportion entre la prison d'un Secretaire pour quelques années, & la vie d'une Reine par elle-mesme.

Le Roy de Navarre se mit en Campagne dés le commencement d'Avril, & prit Talmont, Chisay, Sasay, Saint Maixant & Fontenay; mais le Duc de Joyeuse que Henry Trois envoya dans le Poitou avec

une Armée de sept mil hommes, recouvra bientôt la meilleure partie de ce que les Catholiques avoient perdu. Le Comte de Soissons quitta la Cour de France pour aller joindre le Roy de Navarre, sous pretexte qu'il n'y avoit point d'autre sûreté que celle-là pour les Cadets de la Maison de Bourbon; & les principaux du Parti Calviniste s'assemblerent à la Haye pour déliberer s'ils iroient au-devant de l'Armée Allemande qui venoit à leur secours, ou s'ils l'attendroient sur le bord de la Loire pour luy en faciliter le trajet. Les avis se trouverent presque partagez; & les Calvinistes qui furent pour la marche, se fondoient sur ce qu'elle obligeroit les Etrangers à s'avancer avec plus de diligence; elle empescheroit le Duc de Guise de les traverser de crainte de s'exposer luy-mesme à la mercy de deux Armées, dont l'une l'attaquant en teste, & l'autre en queuë, le tailleroient infailliblement en pieces; & qu'il falloit se hâter avant que Henry Trois eust assemblé ses forces. Mais l'avis contraire soûtenoit que les Calvinistes n'avoient point assez de Troupes pour faire six-vingt lieuës en Païs Ennemi, sans retraite pour leurs malades, sans Ponts sur les Rivieres, sans provisions de vivres, sans assurance d'en trouver; & dans une saison où les chemins étoient extraordinairement rompus: Que pour peu que leur marche fût interrompuë, Henry Trois & le Duc de Guise auroient le loisir d'unir leurs forces, & de leur couper chemin: Et que depuis l'avantage que l'Armée du Roy de Navarre avoit remporté sur celle du Duc de Joyeuse, les Officiers & les Soldats enrichis du butin, se retiroient pour le mettre à cou-

1587.

1587. vert, & desertoient par Compagnies entieres.

Cette derniere opinion passa à la pluralité des voix ; & le Roy de Navarre retourna dans le Poitou ; mais de crainte que sa contremarche ne rebutât les Allemans, il leur envoya Morlas pour les prier de s'avancer vers la Loire par la Bourgogne, & pour les assurer qu'il seroit aussi-tôt qu'eux dans cette Province avec toutes les forces Calvinistes. Morlas trouva d'abord peu de difficulté à les persuader, parce que la hauteur à contre-tems de Henry Trois, les avoit tellement choquez, que les Meres menoient leurs enfans aux Capitaines pour les enrôler ; & les jeunes femmes, bien loin de retenir leurs Maris auprés d'elles, les encourageoient à prendre les armes ; & vendoient leurs bijoux pour leur donner dequoy subsister, en attendant que le pillage de la France leur fût ouvert. Les riches Habitans des lieux par où ils passoient, leur fournissoient des habits & de l'équipage ; & les pauvres empruntoient pour leur faire meilleure chere.

Henry Trois fut alors réduit à trois fâcheuses extremitez ; car il n'y avoit pour luy que trois Partis à prendre. Le premier de souffrir que la Ligue & le Calvinisme disputassent de sa Couronne en sa presence. Le second de s'accommoder avec la Ligue à quelque prix que ce fût: Et le dernier d'accorder aux Calvinistes, puis qu'il ne pouvoit détacher le Roy de Navarre de leurs interests, ce qu'ils souhaittoient depuis vingt-huit ans, & pourquoy ils s'étoient douze fois révoltez & avoient donné quatre Batailles ; c'est-à-dire l'établissement d'une Republique Calviniste au milieu de la France. Si Sa Majesté tres-Chrestienne choisissoit le

le premier Elle s'exposeroit à perdre le peu de réputation qui luy restoit, & à se voir confiner dans un Monastere, par celuy du Roy de Navarre ou du Duc de Guise qui seroit vainqueur. Si elle se jettoit entre les bras de la Ligue, il ne luy resteroit plus que le nom de Roy; outre que les Calvinistes & les Politiques entreroient par là dans le desespoir. Enfin si Elle traitoit avec les Calvinistes, Elle ne conserveroit pas long-tems les dehors de la Majesté qu'ils luy auroient laissez. 1587.

Il falloit pourtant se resoudre, & Henry Trois eut encore une fois recours à l'expedient qui luy avoit si souvent manqué, d'essayer s'il ne pourroit point détacher le Roy de Navarre de la nouvelle Religion. Il luy fit proposer dans cette veuë, de le faire Chef de son Conseil: De luy donner la Lieutenance Generale du Royaume; avec la mesme indépendance des Ordres de la Cour, que le second Duc de Guise l'avoit obtenuë sous le Regne de François Second; & la dissolution de son mariage avec Marguerite de France, qu'il souhaitoit plus qu'aucune autre chose, par des considerations qui ne sont pas de cette Histoire. Mais le Roy de Navarre fut inflexible; & Henry Trois ne réüssit pas mieux en s'addressant immediatement aprés au Duc de Guise. Il luy offrit tout ce qu'il jugeoit capable de tenter son ambition, excepté qu'il ne luy parla pas de disgracier ses Favoris.

Mais le Duc de Guise au lieu de répondre directement, se plaignit de ce que les Officiers du Roy dans les Provinces, non-seulement ne se mêloient point d'y faire executer les Edits publiez en faveur de la Religion Catholique; mais encore qu'ils les traver-

1587. ſoient par toutes les voyes indirectes, que la malice & l'adreſſe leur inſpiroient : Que l'on avoit ſi peu fourni au Duc de Mayenne l'argent & les proviſions neceſſaires pour la ſubſiſtance de ſon Armée, qu'il avoit été ſouvent ſur le point de renoncer au Generalat : Que les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon avoient des intelligences avec les Ennemis de la Ligue, qui l'empêcheroient infailliblement de rien executer de memorable, tant qu'ils ſeroient en faveur : Et que les exceſſives levées qui ſe faiſoient dans le Royaume, ne tournoient au profit que de vingt-cinq ou trente Courtiſans : Qu'il ſuffiſoit d'eſtre Ligué pour ne recevoir ny Graces, ny Charges, ny Benefices ; & que tout le credit de la Maiſon de Lorraine n'avoit pû faire rétablir Briſſac dans ſon Gouvernement d'Angers : Qu'on laiſſoit vivre en toute liberté les Calviniſtes dans les Villes le plus generalement Catholiques ; & que ceux qui avoient tout hazardé pour conſerver en France l'ancienne Religion, ne faiſoient pas une action qui ne fût interpretée en tres-mauvaiſe part.

Il n'y avoit rien en tout cela qui ne fût ſi vray que Henry Trois n'y oſa repartir, de crainte d'irriter davantage le même Duc de Guiſe qu'il prétendoit gagner. Sa Majeſté ſe contenta donc de luy promettre qu'Elle remedieroit aux inconveniens qu'il venoit de luy repreſenter, auſſi-tôt que le danger dont la France étoit menacée auroit ceſſé ; & enſuite Elle le conjura de luy aider à renvoyer l'Armée Allemande par des moyens pacifiques, plûtôt que par les armes ; parce que l'experience des quatre Armées, conduites par le Marêchal de Heſſe, par le Prince Caſimir, &

par le Duc des deux Ponts, n'avoient que trop montré que la France étoit trop exposée à l'invasion des Allemans, pour l'en preserver autrement, qu'en leur donnant dix fois plus d'argent, qu'il n'en auroit coûté pour les arrêter sur la Frontiere de Champagne. 1587.

On ajoute que le Roy ne remarquant pas que son discours fist assez d'impression sur le Duc de Guise, negligea pour quelques momens à son égard la Majesté Royale, & qu'il le traita d'égal & même de Superieur, en luy faisant de basses prieres, au lieu d'en recevoir de luy. Le Duc de Guise témoigna beaucoup de presence d'esprit dans une conjoncture si imprévûë & si delicate. Il eut recours aux plus humbles soûmissions; & il répondit qu'il n'avoit jamais eu d'autres pensées que l'honneur de Dieu & le service de S. M. & qu'à cela prés, il remettoit aux pieds du Roy ses interests & sa propre vie. Il ajouta, qu'il ne pouvoit consentir à aucun Traité avec le Roy de Navarre, parce qu'il y alloit de conserver l'ancienne Religion: Qu'il ne disconvenoit pas que l'Armée Allemande ne fût formidable; mais qu'il se promettoit avec le secours extraordinaire de Dieu, qui ne manqueroit point aux bons Catholiques, & qui leur avoit été promis dans l'Evangile, d'empêcher qu'elle ne repassât le Rhin avec autant d'orgueïl qu'elle l'avoit traversé sur le Pont de Strasbourg.

Henry Trois ne pouvant fléchir le Duc de Guise, fut contraint de prendre avec luy les mesures necessaires pour arrêter la marche des Etrangers, & pour empêcher leur jonction avec les Calvinistes de France. La Cavalerie Catholique qui se trouvoit deçà la Loire

1587. eut trois rendez-vous differens, à Chaumont en Bassigny, à saint Florent & à Gien. Harlay Sancy fut envoyé vers les petits Cantons Suisses pour y lever huit mil hommes, qui devoient être joints par autant de Fantassins François ; & le Duc de Lorraine se chargea de lever dans les Cercles du Rhin six mil Cavaliers Allemans Catholiques qui seroient ravis de combattre les Protestans de mesme Nation. On convint que toutes ces Troupes seroient partagées en trois Corps d'Armée, dont les deux premiers travailleroient sous les Ordres des Ducs de Montpensier & de Guise, à deffendre les avenuës de la Champagne ; & le Roy se reserveroit le dernier pour les deux principales fins, qui étoient d'empêcher que les Etrangers, & les Calvinistes François ne traversassent la Loire, & qu'ils ne joignissent leurs forces.

Les Relations de meilleure main portent, qu'encore que Henry Trois & le Duc de Guise feignissent d'être contens de l'Ordre que l'on vient de marquer, ils ne l'étoient néamoins ny l'un ny l'autre: Car le Roy ne pouvoit digerer que le Duc de Guise luy fit la Loy, & le forçât de partager avec luy le Commandement de ses Armées pour s'en servir à ruiner son autorité ; & le Duc de Guise n'étoit que trop convaincu que le Roy contre son gré luy donnoit le Generalat. Il prévoïoit que le credit des Favoris l'emporteroit sur la raison, & même sur la necessité; & que les Troupes destinées pour sauver la Champagne ne seroient fortes qu'en papier ; qu'il n'y auroit pas la moitié des Officiers ny des Soldats dont elle devoit être composée ; & que de plus on en auroit si peu de soin, qu'elle seroit en deux ou trois semaines au

plus tard obligée à se débander : Qu'ainsi les Ducs de Montpensier & de Guise seroient exposez aux plus grands dangers, sans avoir commis d'autre crime que celuy d'être zelez Catholiques ; & que n'étant pas secondez, ils perdroient la réputation qu'ils avoient acquise, dans le tems que le Duc de Guise avoit plus de besoin de conserver la sienne. 1587.

Le Conseil d'Etat n'avoit point eu de part dans le Reglement dont on vient de parler : Car encore qu'il y entrât vingt-cinq ou trente personnes, il n'y en avoit pourtant que quatre dont les sentimens fussent suivis : La Reine Mere, le Duc de Nevers, le Duc d'Epernon, & le Secretaire d'Etat Villeroy. La Reine Mere étoit transportée d'affection pour la Maison de Lorraine, & de haine pour le Roy de Navarre : Le Duc de Nevers proposoit souvent des avis salutaires ; mais ils n'étoient point agreables, parce qu'il parloit avec trop d'autorité, & qu'il vouloit estre crû : Le Duc d'Epernon étoit ennemi declaré des Chefs de la Ligue ; & avoit des liaisons avec le Roy de Navarre qui n'étoient que trop connuës, quoiqu'il les couvrist du pretexte de conserver les Châteaux & les belles Terres que sa Femme possedoit dans les Baillages de la Guyenne, où les Calvinistes étoient les plus forts : Villeroy n'étoit attaché à la Ligue qu'entant qu'il la jugeoit necessaire pour affermir la foy Catholique dans la France ; mais comme il avoit eû d'étroites liaisons avec le Duc de Guise avant que cette Ligue eût commencé, on supposoit qu'elles durassent encore.

Le succez justifia ce que l'on vient de voir que le Duc de Guise avoit prévû ; & l'Armée qu'on luy don-

1587. na fut si foible, & deserta si promptement, que si ses Amis ne fussent accourus à luy au besoin, un détachement des Allemans auroit suffi pour enlever ce Prince. Mais la Cour agit plus sincerement contre le Roy de Navarre; & elle envoya dans le Poitou des Troupes capables, non-seulement de le retenir dans cette Province, & de l'empêcher de joindre les Allemans ; mais encore de le combattre à quelque prix que ce fût, & de le contraindre par là de renoncer à la qualité de Chef du Parti Calviniste. Il est vray que pour lever cette Armée, il fallut arrêter les Rentes de l'Hôtel de Ville & les Gages des Officiers, & créer de nouveaux Offices.

Les Parisiens au premier avis qu'ils en eurent exciterent une dangereuse Sédition : Prevost Curé de saint Severin la commença, en declamant dans son Prône contre le Roy & contre son Conseil d'Etat; & Boucher Curé de saint Benoist l'augmenta, en faisant soulever l'Université. Le Roy au lieu de s'y opposer d'abord, se contenta d'envoyer un Huissier de sa Chambre au Notaire Hate, & au Procureur Bussy le Clerc, qui paroissoient les plus échauffez des Seditieux ; mais l'un & l'autre méprisérent l'Huissier, & n'eurent pas plus d'égard pour Seguier Lieutenant Civil; qui essaya en vain de les calmer. Il alla trouver le Roy pour luy representer le péril aussi grand qu'il étoit; & le Chancelier de Chiverny se joignit au Lieutenant Civil. Le Roy les écouta sans leur donner beaucoup de satisfaction, parce que l'entretien qu'ils eurent avec Sa Majesté fut interrompu par Villequier, qui traita la Sedition de bagatelle. Les Seditieux s'appaisérent d'eux-mêmes le soir; & le Roy bien loin de les punir les ca-

ressa dés le lendemain, comme s'ils luy eussent rendu un signalé service. 1587.

Il y a de l'apparence que ce qui le disposa le plus à dissimuler son chagrin contre les Parisiens, fut l'approche de l'Armée Allemande, où l'on faisoit courir le bruit qu'il y avoit soixante dix mil Combatans. La verité pourtant étoit qu'il n'y avoit que six mil Cavaliers armez de Pistolets, que les François appelloient Reistres; cinq mil hommes de pied de même Nation avec le Corcelet & la Pique; seize mil Suisses que Theodore de Beze avoit obtenus des quatre Cantons Protestans, par une negociation dont il est surprenant que l'Auteur de sa vie * n'ait fait aucune mention, quoique ce fût-là le plus fameux endroit de son Histoire; outre quatre mil Soldats des mesmes Cantons qui s'étoient quelques jours auparavant détachez du gros pour aller en Dauphiné au secours de Lesdiguieres, & qui furent taillez en pieces par le Colonel Alfonce d'Ornano. Le Duc de Boüillon & le Comte de la Mark son frere, avoient encore renforcé l'Armée Allemande de deux mil Fantassins & de quatre cens Chevaux François.

* Il est à la Bibliotheque du Roy.

Les Calvinistes deçà la Loire y étoient accourus au nombre de deux mil; & Chastillon qui prétendoit acquerir autant de réputation parmi les Etrangers que l'Amiral son Pere en avoit eû, y étoit arrivé le dernier avec dix-huit cens Soldats Calvinistes du Languedoc, qui pour l'amour de luy s'étoient exposez aux incommoditez d'une marche d'autant plus dangereuse, qu'elle s'étoit presque toûjours faite en Païs Ennemi. Il ne manquoit à tant de differentes Troupes qu'un Chef

1587. qu'elles respectassent également ; & l'on avoit crû que le Prince Casimir en accepteroit le Generalat : Car encore qu'il fût Calviniste, les Protestans Lutheriens la luy avoient offerte, mais il se piqua de ménage à contre-tems ; & pour retenir les quarante mil écus qu'on luy avoit avancez, aussi-bien que pour épargner les appointemens qu'on luy donneroit à l'avenir, il demeura dans le bas Palatinat, sous pretexte que sa presence y étoit encore necessaire pour quelque-tems, à cause du bas âge de l'Electeur Palatin son neveu. Il choisit pour son Lieutenant General Fabien, Baron de Dhona, Gentilhomme de Prusse, qui possedoit à la verité toutes les qualitez necessaires pour conduire l'Armée Allemande excepté la principale. Il étoit beau, bien fait, adroit, judicieux, capable de prendre son parti sur le champ ; & il avoit acquis toute l'experience dont un homme comme luy étoit capable à l'âge de vingt-six ans. Il étoit si bien composé, qu'encore que sa profession ne luy permît pas de ménager sa santé, il ne laissa pas de vivre cent-cinq ans * sans aucune incommodité de vieillesse. Mais les Allemans étoient en possession depuis trois ou quatre siecles, de n'être commandez que par des Generaux sortis des Maisons Souveraines ; & quelque valeur & quelque merite qu'ils reconnussent dans les personnes de moindre qualité, ils ne se sentoient pas disposez à leur obéïr. L'Empereur Ferdinand Premier ne l'avoit que trop éprouvé ; & trente mil bons Soldats Allemans avoient mieux aimé cinquante ans auparavant se faire couper la gorge par les Turcs au Pont d'Essek, que d'executer les Ordres de Rochamdolf qu'on leur avoit envoyez.

* Dans sa vie que le Ministre Spanheim a composée.

envoyé pour General, par la seule raison qu'il n'étoit pas Prince, quoiqu'il fût d'ailleurs le plus vaillant & le plus experimenté Officier de leur Nation. 1587.

Et de fait, le Duc de Boüillon ne défera pas longtems au Baron de Dhona, ny son Conseil à celuy que les Protestans avoient donné à ce Baron. Les Eglises Calvinistes de France avoient nommé Guittry, Vesines, Montlouet, Beauvais-la-Nocle, Digoine & quelques autres, pour assister aux déliberations qui se feroient dans la chambre du Duc de Boüillon; & ces Gentilshommes bien loin de convenir avec les Allemans n'étoient pas le plus souvent bien d'accord entr'eux-mêmes. De plus, le Duc de Guise étoit ponctuellement informé de tout ce qui se passoit dans l'Armée Etrangere; & l'on en soupçonnoit un Calviniste nommé la Huguerie, esprit mercenaire, double, malicieux & impudent. Il avoit d'abord été Precepteur; & il étoit devenu Secretaire du Prince de Condé, qui avoit disposé le Conseil du Roy de Navarre à l'envoyer auprés du Prince Câsimir, pour accommoder les differens qui naistroient entre les François & les Allemans, jusqu'à ce que l'Armée Etrangere eût joint la Calviniste.

Le Duc de Guise n'étoit pas sujet aux mesmes inconveniens que les Chefs de l'Armée Allemande; mais il en souffroit d'autres qui ne luy étoient pas moins redoutables. Le mal qu'il avoit prévû luy étoit arrivé; & son Armée s'étoit si generalement dissipée, qu'aprés sa jonction avec celle du Duc de Lorraine, l'une & l'autre n'étoit que de douze mil hommes au plus. Un débandement si considerable avoit changé

1587. l'ordre que ces deux Princes avoient concerté entr'eux; & au lieu qu'ils s'etoient promis de contester aux Allemans le passage de la Montagne de Vauge, jusqu'à ce que l'Hiver les eût renvoyez dans leurs Pays, on s'étoit réduit à distribuer les douze mil Soldats de l'Armée Catholique dans les plus importantes Places de la Lorraine, & d'abandonner la Campagne.

Les deux seules précautions que l'on avoit prises avoient été de serrer dans les mesmes Places ce que les Villageois avoient de meilleur, & de brûler les fours & les moulins. Ainsi les Allemans n'eurent pour traverser la Vauge qu'à combler les creux qu'on y avoit faits, & qu'à débarasser les chemins des arbres qu'on y avoit entassez. Ils arriverent le dernier jour du mois d'Aoust mil cinq cens quatre-vingt-sept à Sarbruch; & le Gouverneur que le Duc de Lorraine avoit mis dans cette Place la rendit lâchement aux Coureurs de l'Ennemi, mais le Gouverneur de Blamont les repoussa. Le Duc de Guise les empêcha de piller le celebre Bourg de saint Nicolas, en s'y jettant deux heures avant qu'ils arrivassent; & d'Ossonville leur fit abandonner le Siege de Luneville qu'il avoit fortifiée à la hâte.

La Huguerie continuoit de servir le Duc de Lorraine, en soûtenant avec une étrange obstination dans le Conseil du Duc de Boüillon, que l'on devoit épargner ce Prince par deux considerations; l'une qu'il étoit proche parent de l'Electeur Palatin, & du Duc de Baviere; l'autre qu'il étoit du Corps de l'Empire. Mais il y avoit tant de richesses dans la Lorraine, à cause qu'elle joüissoit depuis six-vingt ans d'une pro-

fonde Paix, qu'il ne fut pas possible de persuader aux Allemans qu'ils s'abstinssent de la piller. Ils la desolerent durant quinze jours, & contraignirent par leurs violences le Duc de Lorraine & le Duc de Guise de s'y opposer. L'un & l'autre remirent en Campagne leurs douze mil hommes ; & la Chastre * Marêchal de Camp, eut ordre de loger dans le grand Bourg de S. Vincent, scitué à l'embouchûre de la petite Riviere de Colon dans la Moselle. Ce Bourg étoit fort peuplé; mais il y avoit de l'inegalité dans son terrain, puis qu'il commençoit par une Coline, & qu'il s'étendoit de là dans un Vallon, outre qu'il n'étoit qu'à demi fermé de muraille. 1586.

* Il décrit avec une extréme exactitude dans ses Commentaires l'action dont on va parler.

Le Duc de Guise s'étoit imaginé que les deux Rivieres que l'on vient de nommer ne seroient pas guéables à cause qu'il avoit plû trois jours de suite ; & sur cette fausse présupposition, il avoit envoyé le seize de Septembre mil cinq cens quatre-vingt sept Rosne & la Cavalerie Legere des Catholiques, loger à Acragne & à Pouligny sur les bords du Colon : mais lors qu'il fut arrivé à saint Vincent, il apprit que les Allemans avoient sondé cette Riviere, qu'ils l'avoient trouvée guéable, & qu'ils étoient en marche pour la traverser. Il s'avança luy-mesme pour les reconnoistre avec trois de ses Amis seulement, la Chastre, Bassompierre, & le jeune d'Entragues, montez sur des Courtauts & sans Armes : Il y a pourtant des Relations qui luy donnent jusques à dix Compagnons ; mais elles n'en mettent pas davantage.

A peine eut-il avancé mil pas, qu'il apperçut des Coureurs Allemans, qui s'étans divisez en deux Trou-

1587. pes marchoient à droit & à gauche pour l'envelopper. Il repassa le Pont avec tant de diligence qu'il ne fut point attrapé ; mais les Allemans luy enleverent une partie de son Bagage aprés s'estre rendus Maîtres de ce Pont. Il monta sur la Coline où commençoit le Bourg de saint Vincent pour reconnoistre l'Ennemi, & il apperçut que les Troupes Catholiques s'étoient trop avancées pour avoir le tems de se retirer. L'unique moyen de les dégager consistoit à charger l'Ennemi, lors qu'il s'en défioit le moins, & à le charger avec tant de vigueur, que les Catholiques profitant du desordre où il se trouveroit, pussent gagner chemin avant qu'il s'en fût apperçu ; & le Duc de Guise à qui rien de hazardeux ne paroissoit difficile, choisit trois cens Chevaux-Legers & cent Arquebusiers à Cheval. Il se mit à leur teste, & la fiere contenance de ce petit Corps étonna de sorte les Allemans qu'ils firent alte.

Le Duc de Guise jugeant de leur incertitude par la suspension de leur marche, les attaqua avec autant de resolution que s'il eût été soûtenu de toutes ses Troupes & de celles du Duc de Lorraine : Il regagna le Pont de saint Vincent sur eux, & il les contraignit de le repasser ; mais il ne profita pas long-tems de son avantage, car deux nouveaux Escadrons joignirent les Allemans, & forcerent à leur tour le Duc de Guise de repasser le Pont. Ses Amis luy conseillerent alors de ne plus penser qu'à se sauver ; mais cela auroit passé pour une fuite, & il luy fut impossible de s'y résoudre ; outre qu'on l'auroit éternellement blâmé, s'il eût abandonné ses Amis dans l'extreme danger où il les avoit en-

gagez. Il fit donc sa retraite avec cent chevaux seulement, aprés avoir commandé aux trois cens qui luy restoient, de se separer & d'essayer de gagner l'étroite Plaine qui étoit deçà le Pont, entre la Moselle & le Colon. Il monta sans perdre ses rangs la Coline qui étoit fort roide, & il se prévalut de la necessité où se trouverent les Allemans de prendre un peu d'haleine, pour descendre dans une petite Valée. 1587.

Les Allemans l'y perdirent de veuë, & il se hâta cependant de se retirer à main gauche. Il repassa le Colon par un gué qu'il trouva à point nommé. Mais il sembla n'avoir évité tant de dangers que pour succomber sous un autre plus grand. Les seize mil Suisses de l'Armée Allemande marchoient droit à saint Vincent; & le Duc de Guise se trouva si proche d'eux qu'ils l'auroient enveloppé, si heureusement pour luy ils ne l'eussent pris pour un Escadron de la Cavalerie Calviniste qui servoit dans l'Armée des Allemans. Ils le laisserent quelque-tems avancer son chemin, mais ensuite ils reconnurent leur erreur ; & ils se fussent infailliblement saisis d'un défilé qui l'auroit enfermé entr'eux & la Cavalerie Allemande, s'il n'eût auparavant eû la précaution d'y loger, & dans un Moulin proche cent Arquebusiers, qui deffendirent avec tant d'obstination, l'un & l'autre, qu'ils racheterent la vie de leur General, par la perte de la leur. La Chastre qui les commandoit n'étant resté que luy sixiéme. *

Le Duc de Guise rejoignit ainsi son Armée, & la rangéa avec tant d'adresse sur un Côteau scitué au dessus d'un Bois qu'il paroissoit que ce Bois étoit plein de Soldats, quoiqu'en effet il n'y en eût aucun. Cette

* Vers la fin de son Commentaire entre les Manuscrits de Lomenie.

1587. ruse supplea à l'inegalité du nombre des Catholiques ; en persuadant aux Allemans qu'il y auroit de la témerité à les attaquer dans un Poste si avantageux. Ils envoyerent chercher leur Artillerie pour les déloger de cette éminence ; & le Duc de Guise s'en étant douté, fit si bonne mine que les Allemans n'oserent l'attaquer de tout le jour ny durant la nuit suivante ; & ils se contenterent de le foudroyer avec toute leur Artillerie, qui ne l'empêcha ny de tenir ferme, ny de se retirer le lendemain au point du jour, sans estre poursuivi.

Voila le détail d'une des actions des plus signalées du siecle passé ; & l'on ne sçauroit disconvenir qu'elle ne contribuât beaucoup au salut de la France. De plus les Allemans aprés avoir manqué leur coup, commirent une nouvelle faute plus considerable que la precedente. Ils devoient prendre la route de Sedan, & descendre le long de la Riviere de Seine pour entrer de-là dans la Picardie. Ils n'eussent manqué ny de vivres ny de butin, & ils n'eussent pas trouvé les obstacles dont on va parler qui traverserent leur marche. Mais au lieu de cela, ils entrerent dans la Champagne, le dix-huit de Septembre mil cinq cens quatre-vingt-sept, & camperent à Saint Urbain dans la principauté de Joinville.

Le Duc de Lorraine refusa pour lors de prester ses Troupes au Duc de Guise, sous pretexte que la Lorraine & le Barrois se trouveroient exposez à la discretion des Allemans, s'il leur prenoit envie de retourner sur leurs pas ; & le Duc de Guise abandonné à luy-mesme & sans esperance de recevoir aucun renfort de la Cour, alla droit à Bar-sur-Aube avec les cinq cens

1587.

Chevaux, & les trois mil Arquebusiers qui luy restoient, aprés avoir ordonné à la Chastre de se retrancher avec quelques Troupes qu'il avoit tirées de son Gouvernement de Berry, sur les Rivieres de Seine & d'Aube. Les Allemans s'arresterent dix ou douze jours dans le Bassigny, & s'avancerent vers la source de la Seine. Ils la passerent auprés de Chastillon, sans attaquer cette Ville, à cause que la Chastre s'y étoit jetté avec trois mil hommes; & ils s'arrêterent deux jours à Laigne, où le Comte de la Mark mourut de maladie. Ils passerent delà par Ancy-le-Franc, & par Tanlay; & ils commencerent au sortir de Tanlay à souffrir des incommoditez ausquelles ils ne s'étoient point attendus, parce que le Duc de Guise qui les serroit extraordinairement du côté du Senonnois, & le Duc de Mayenne du costé de la Bourgogne, les empêchoient de s'écarter pour aller au fourage, & leur enlevoient autant de Cavaliers & de Fantassins, qu'il s'en détachoit de leur gros, ce qui montoit chaque jour à deux cens hommes l'un portant l'autre.

Ils traverserent l'Yonne à Mailly-la-Ville, & ils allerent à Arsi où ils trouverent Harlay-Monglas, Envoyé du Roy de Navarre, qui les sollicita de passer la Loire, en leur promettant qu'ils trouveroient bien-tôt au delà ce Prince, qui marchoit à grandes journées pour les joindre. Ils auroient pû le faire avec d'autant plus de facilité, que cette Riviere étoit alors fort basse en plusieurs lieux, & principalement au gué de Neuvy qu'ils avoient devant eux; & d'ailleurs le Roy Henry Trois n'étoit point encore arrivé là avec son Armée, & n'y vint que quatre ou cinq jours aprés. Mais ils

1587. repartirent à Monglas aprés avoir assemblé leur Conseil, qu'ils ne s'engageroient pas plus avant dans la France, à moins que le Roy de Navarre ne vint leur donner la main.

Monglas pour ne pas retourner auprés de son Maître sans avoir rien obtenu des Allemans, se réduisit à leur demander qu'ils remontassent par la Haute Bourgogne ; mais ils luy repartirent que cette route estoit trop longue ; que le Nivernois estoit trop plein de mauvais chemins : Que le Morvan estoit trop sterile ; & qu'il prendroit envie aux Suisses de se débander, lorsqu'ils se verroient proches de leurs Cantons. Il s'en falut peu néamoins qu'ils ne surprissent la Charité, par où les Armées de leur Nation avoient autrefois joint celles du Prince de Condé & de l'Amiral de Chastillon. Mais ils retarderent d'un jour l'execution de leur dessein ; & de plus ils furent assez imprudens pour laisser échapper deux Bourgeois de la Charité qui les étoient allez trouver pour observer leur marche, sous pretexte de leur demander une Sauve-garde. De là vint, que lors qu'ils se presenterent devant cete Place, ils en trouverent les murailles bordées d'Arquebusiers, & trois Regimens Catholiques qui leur firent une rude salve d'un creux où ils s'étoient mis en embusche.

Comme ils avoient crû surprendre la Charité, & qu'ils n'avoient point pensé à l'assieger ; ils se contenterent d'en ravager le territoire, & ils camperent aux environs de Cosne, à dessein de chercher un gué pour le trajet de la Loire : Mais ils apperçurent de là le Roy Henry Trois qui gardoit l'autre bord de cette Riviere avec

avec quatre mil Chevaux François, autant d'Allemans 1587.
Catholiques, dix mil Fantaſſins ſes Sujets, & huit mil Suiſſes que les petits Cantons luy avoient envoyez par jalouſie ou par reſſentiment contre les grands Cantons, qui nonobſtant leurs anciens Traitez avec la France, avoient fourny ſeize mil hommes pour l'opprimer. On imputoit la preſence de Sa Majeſté dans ſes Troupes, à deux motifs; l'un d'émulation pour la gloire du Duc de Guiſe, qui ſe ſignaloit tous les jours en s'expoſant aux plus grands dangers; l'autre au peu de ſûreté qu'il y avoit deſormais pour la Cour dans Paris, où elle avoit reconnu par experience qu'elle n'eſtoit pas la plus forte. Quelle que fuſt l'intention d'Henry Trois, il eſt conſtant qu'il tira de ſa marche un avantage qu'il n'attendoit pas; car les Emiſſaires du Roy de Navarre avoient fait accroire aux Allemans, que Sa Majeſté ne demandoit pas mieux que de les voir dans le centre de la France: Qu'Elle prétendoit ſe ſervir d'eux pour châtier la Ligue; & que quand ils ſeroient arrivez au bord de la Loire, Elle ſe joindroit à eux; ou ſi quelque conſideration l'en empêchoit, Elle les aſſiſteroit par toutes les voyes indirectes, qui luy ſeroient permiſes ſans ſe déclarer.

Mais quand ils le trouverent en teſte par tous les guez où ils eſſayerent de traverſer cette Riviere; & qu'il eurent reconnu qu'il avoit fortifié de nouveaux retranchemens le trajet de Neuvy, & qu'il avoit mis ſur la Riviere cinq ou ſix Fregates qui les obſervoient de ſi prés qu'aucun d'eux n'ozoit ſe hazarder d'entrer dans l'eau, ils apperçûrent trop tard qu'on les avoit trompez; & le découragement toûjours fa-

1587. tal aux grandes Armées, les saisit presque tous. Ils se plaignirent du mauvais ordre que leurs Officiers apportoient à leur marche; de l'incommodité de leurs logemens; de la trop grande quantité des Sauvegardes que l'on donnoit aux Personnes de qualité, tant de la nouvelle que de l'ancienne Religion: De ce qu'ils ne trouvoient plus ny fours, ny moulins: & de ce que l'on donnoit aux Païsans le temps de mettre en sûreté leurs vivres & leurs provisions.

L'Armée étrangere se seroit dés lors dissipée, si elle eust esté proche de la Frontiere d'Allemagne: Mais la crainte qu'eurent les Soldats d'être assommez par les Païsans dans leur retraite, les retint sous leurs Enseignes; & ils se contenterent de suspendre leur marche, jusqu'à ce qu'on leur eust payé la Montre qui leur estoit dûë. Le Duc de Boüillon & le Comte de Dhona les appaiserent néamoins, en leur promettant que dans dix ou douze jours au plus tard, ils recevroient des nouvelles du Roy de Navarre, & qu'en les attendant on les meneroit dans la Beausse, où l'abondance des grains & des fourages leur donneroit moyen de se rafraîchir. On les assûra de plus qu'ensuite ils traverseroient le Vendômois, & qu'ils passeroient la Loire à Montsoreau, où l'Armée Calviniste les attendoit pour faciliter leur trajet, & pour leur donner de l'argent. Ils s'avancerent sur ces incertaines paroles vers les bords de la riviere de Loin, où Châtillon eut la generosité de les loger & de les défrayer sur ses Terres.

Les Suisses n'étoient pas plus satisfaits que les Allemans; & les pratiques de Pomponne de Bellievre qui

connoiſſoit la plûpart de leurs Officiers à cauſe qu'il avoit eſté Ambaſſadeur dans leur Païs, en débauche- 1587.
rent un ſi grand nombre qu'il fut conclu dans leur Conſeil de Guerre, à la pluralité des voix, qu'ils envoyeroient des Députez à Henry Trois, pour luy repreſenter les motifs qu'ils avoient eûs d'entrer en France; ce qui eſtoit à peu prés la même choſe que s'ils luy euſſent offert de s'en retourner, moyennant un Paſſeport & quelque gratification. Les Experts en l'Art de la Guerre accuſerent d'ignorance les Chefs de l'Armée Etrangere, ence qu'ils avoient bien voulu deſcendre dans la Beauſſe, au lieu de monter dans le Nivernois, & de gagner la Bourgogne.

Cette Critique étoit fondée ſur ce que les Allemans ſe trouveroient trop proches de l'Armée de Henry Trois; & que par conſequent il faudroit qu'ils miſſent leurs meilleures Troupes à leur Avant-garde, & qu'ils affoibliſſent d'autant leur Arriere-garde qui ſe trouveroit expoſée aux dangers d'un enlevement d'autant moins évitable, que le defaut des vivres empêchoit leurs trois Corps de marcher aſſez proches les uns des autres pour ſe ſecourir au beſoin. De plus, le Duc de Guiſe avoit été renforcé de quinze cens Chevaux & de quatre mil Fantaſſins que les Ducs de Mercœur & d'Aumale, & le Comte de Chaligny, tous Princes de ſa Maiſon luy avoient menez, & cette jonction luy avoit rehauſſé le courage, de ſorte qu'il ne s'étoit plus amuſé comme auparavant à cottoyer les Allemans. Il campoit régulierement auprés de leur Avant-garde, & le Duc de Mayenne ſon Frere à peu de diſtance de la queuë de leur Arriere garde, ſoit que ces Princes vouluſſent augmenter leur reputation, où qu'ils

1587. pensassent seulement à garentir les Parisiens de la crainte & des incommoditez que les Allemans leur auroient causées s'ils se fussent approchez de leur Ville.

Il y avoit néamoins tant d'inégalité entre les Troupes de la Ligue, & celles des Ennemis, que le Duc de Guise pour y suppléer se campa sur un lieu si avantageux entre les rivieres de Loing & d'Yonne, qu'il luy estoit facile d'attaquer celuy des trois Corps de l'Armée Etrangere qu'il trouveroit le moins sur ses gardes, & de se retirer ensuite sans courir de risque, à cause qu'il s'estoit assûré de tous les Ponts de ces deux Rivieres : au lieu que les Allemans ne pouvoient aller à luy qu'avec beaucoup de peine & qu'en s'embarassant entre les deux mêmes Rivieres qui croissoient tous les jours par les ravines : Et de fait il crût avoir trouvé l'occasion qu'il cherchoit, lorsqu'il apperçût les Ennemis passer à main gauche de Loing & de Montargis, dans un terrain si plein de boües & de fondrieres, que les Chariots chargez du butin que les Allemans avoient fait, ne s'en tiroient qu'avec beaucoup de peine. Il s'imagina que cette difficulté auroit causé de la confusion dans la marche des Etrangers qui se seroient arrestez au lieu où la nuit les auroit surpris, & qu'en les attaquant quelques heures avant le jour, il en auroit d'autant meilleur marché, qu'il les trouveroit accablez de vin & de sommeil. Il détacha là-dessus pour les reconnoître Descluseau, qui luy rapporta que sept Compagnies de Cavalerie Allemande s'estoient logées à Vimory, en fort grand desordre.

Descluseau étoit à la verité l'Officier le plus experimenté sur qui l'on eût pû jetter les yeux pour la Commission dont il s'agissoit ; mais il avoit eû tant de hâte

de s'en retourner, qu'il n'avoit vû arriver à Vimory ny le reste de la Cavalerie Allemande, ny la Calviniste Françoise qui l'accompagnoit. Il ne sçavoit point encore que toute l'Infanterie Allemande s'étoit approchée de la Cavalerie de mesme Parti ; & ces deux circonstances changeoient entierement la face de l'affaire: Cependant l'opinion avantageuse du Duc de Guise pour Descluseau, luy fit ajouter trop de foy à l'avis qu'il en recevoit. Il divisa sa Cavalerie en quatre gros de deux cens chevaux chacun ; il se mit à la teste du premier, & donna le Commandement des trois autres aux Ducs de Mayenne, d'Aumale & d'Elbeuf: Il partagea son Infanterie en trois Brigades, & donna la premiere à saint Paul, qui de Villageois, de Goujat & de simple Soldat s'étoit élevé par sa valeur à la Charge de Colonel du Regiment de Champagne: la seconde à Descluseau, & la derniere à Chevriere & à Ponsenac. 1587.

Lorsque les Catholiques furent à trois cens pas de Vimory, le Duc de Guise y fit entrer son Infanterie, & plaça le Duc de Mayenne avec son Corps de Cavalerie le long des hayes, pour attendre les Cavaliers Allemans, & pour les tuer à mesure qu'ils sortiroient en desordre. L'Infanterie Catholique ne trouva point de Corps de Garde qui l'arrestast : Elle se répandit dans le Bourg : Elle en attaqua les Maisons, & mit le feu à deux ou trois des plus élevées, pour mieux viser les Ennemis. Mais le Bourg de Vimory avoit plus d'une demie lieuë d'étenduë, & les Maisons n'en estoient pas si proches que le feu pust se communiquer des unes aux autres ; outre que l'esperance de profiter du butin que les Allemans avoient fait en traversant la Lorraine & plus de la moitié de la Fran-

1587. ce, avoit distribué les Soldats Catholiques en trois fonctions opposées au dessein de leur General. Les uns s'arrestoient dans les Maisons, pour y chercher avec plus d'exactitude ce que les ennemis pouvoient y avoir caché; les autres foüilloient dans les Malles, & renversoient les Chariots; & les derniers en détachoient les Chevaux pour se les approprier.

Le Baron de Dhona qui passoit la nuit dans une Maison scituée à l'autre extremité du Bourg, se reveilla au bruit des Arquebusades; monta à Cheval, & parut dans une Place voisine où les plus proches de ses Cavaliers le joignirent. Ils le prierent de les mener contre les Catholiques qu'ils supposoient estre en desordre : Et de fait ils les repousserent aisément. Le Duc de Mayenne s'avança pour les secourir; mais ce fut avec tant de précipitation, qu'il n'eut pas le loisir d'en informer le Duc de Guise. Il attaqua le Baron de Dhona, quoique trois fois plus fort que luy. Il perça sa Cavalerie; & l'on ajoute qu'il y eut alors une espece de Combat singulier entre les deux Chefs: Que le Baron de Dhona tira au Duc de Mayenne un coup de Pistolet qui ne porta que dans le haut de son casque; & que le Duc de Mayenne voyant le Baron de Dhona teste nuë, luy donna sur la tête un coup d'épée qui glissa sur son front; & tomba sur le pommeau de sa selle. Une pluïe extraordinairement orageuse termina ce combat à propos pour les François, qui commençoient à lâcher le pied.

La perte pour les morts & pour les prisonniers fut à peu-prés égale des deux côtez. Mais pour le butin les Allemans n'en firent point sur les François, & les François au contraire enleverent une partie de celuy des Allemans.

ARGUMENT
DU
DIXIE'ME LIVRE.

LE Duc de Joyeuse se hâte de combattre à Coutras le Roy de Navarre, avant que l'Armée du Maréchal de Matignon ait joint la Catholique ; dans la seule vûë de ne pas partager avec ce Maréchal le prétendu guain de la Victoire. Il a l'avantage du nombre sur les Calvinistes ; mais ses Troupes leur cedent en experience. Les Catholiques ont d'abord l'avantage sur les Calvinistes, & les poursuivent aprés les avoir mis en desordre ; mais comme le Duc de Joyeuse avoit reçû sous ses Enseignes plus de Volontaires que de Troupes reglées, les Volontaires s'élargissent insensiblement, & donnent aux Calvinistes le moyen de les défaire en une heure. L'Infanterie Catholique est rompuë dés le premier choc, & les Calvinistes ne luy donnent point de quartier. Le Duc de Joyeuse offre pour sa rançon cent mil écus, qui ne sont pas capables de luy sauver la vie ; & S. Luc par un trait incomparable de valeur & de prudence tout ensemble, force le Prince de Condé qui étoit son plus grand ennemy, de le traiter en Prisonnier de guerre. Le Prince de Condé propose de profiter de la victoire, en allant se saisir de Saumur. Il répond du

succez; & convainc le Conseil de Guerre Calviniste, qu'aprés cela rien ne sera plus capable d'empêcher que l'Armée Allemande ne ravage toute la France, & que le Party Calviniste n'y acheve de former une Republique. Mais les Officiers & les Soldats vainqueurs obtiennent trois semaines pour aller chez eux se rafraîchir, & rendent ainsi inutile la Victoire de Coutras. Les seize mille Suisses qui faisoient partie de l'Armée Allemande, traitent avec Henry Trois, par la voye du Duc d'Epernon; & la jalousie qu'en a le Duc de Guise luy fait resoudre la fameuse attaque d'Auneau. Il en corrómpt le Gouverneur qui le laisse passer par le Château; mais les Allemans logez dans le Parc luy resistent de sorte qu'il est contraint de faire tirer sur ses propres fuyards. La necessité oblige ces fuyards de tourner visage, & ils forcent enfin les Ennemis, en remportant sur eux un avantage qui auroit reduit toute l'Armée Allemande à perir ou à demeurer prisonniere, si Henry Trois pour empêcher que le Duc de Guise n'en eut tout l'honneur, n'eut écrit au Duc d'Epernon de traiter avec elle, pour la renvoyer sûrement dans son Pays. Elle accepte les conditions qu'on luy offre, mais Chastillon les dédaigne; & avec deux cens Chevaux & autant de Fantassins seulement, fait la plus belle retraite qui soit dans l'Histoire. Le Colonel d'Ornano force la Valette de luy aider à défaire quatre mil Suisses auprés de Vizile, où ils sont si mal-traitez qu'il n'en reste que cent. Les Catholiques manquent de surprendre Montelimar; & Lesdiguieres se rend maître de Gap. Les loüanges que la Victoire d'Auneau attire au Duc de Guise, le font relâcher insensiblement dans le soin qu'il avoit jusques-là pris de sa propre sûreté. On luy refuse pour le Comte de

Brissac

Brissac l'Amirauté de France, & le chagrin qu'il en conçoit l'oblige d'assembler à Nancy les principaux Liguez, qui font de nouvelles propositions à la Cour pour la ruine des Calvinistes. Henry Trois perd l'occasion de réünir à sa Couronne la Principauté de Sedan; & le Duc de Guise travaille inutilement à faire declarer pour luy la Cour de Rome, l'Espagne, & le Duc de Savoye. Le Duc d'Epernon donne devant le Roy un démenty au Secretaire d'Etat Villeroy qui cherche à s'en venger, & l'Archevêque de Lyon abandonne les interests de la Cour. Le Prince de Condé meurt, & le Duc d'Epernon court risque d'étre assassiné dans Paris. Le Duc de Guise vient dans cette Ville faute de vingt-cinq écus que l'on avoit refusez à un Courier qui luy devoit porter l'ordre contraire. La Reine Mere le mene au Roy, qui le veut faire assassiner, premierement dans la Chambre de la Reine Regnante, & quelques heures aprés dans le Jardin de la Reine Mere: Mais son intrepidité luy sauve la vie la premiere fois, & la précaution du Colonel S. Paul, la seconde. On examine icy les veritables causes de la journée des Barricades, & le nombre, & la qualité des fautes que Henry Trois & le Duc de Guise y commirent chacun de son côté. Le Duc de Guise s'en apperçoit néanmoins, mais la Reine Mere luy donne une seconde fois le change, & l'oblige à se contenter de certaines conditions, dont l'execution dépendroit absolument de la Cour. Le Roy épouventé par ses Favoris s'enfuit de Paris, & ne se voyant point poursuivy s'arréte à Chartres. La Reine Mere obtient enfin la disgrace du Duc d'Epernon, & le Duc de Guise apprend que d'Entragues l'a trahy. Pour s'en venger il se fait ceder Orleans par un Traité. Mais la Cour le trompe par une chicane indigne d'elle. Elle accorde pourtant en sa fa-

veur l'Edit de Juillet mil cinq cens quatre-vingt-huit ; & la Reine Mere le mene à Chartres, où le Roy les trompe tous deux par sa profonde dissimulation. Le Duc de Savoye usurpe le Marquisat de Salusses, & le Roy refuse le Duc de Guise qui luy demande la permission de recouvrer cet Etat. Le Duc d'Epernon court risque de sa vie par un Ordre secret de la Cour, où l'on disgracie tous ceux que l'on croit avoir tant soit peu de bonne volonté pour la Ligue. Le Roy declare le Cardinal de Bourbon son plus proche parent, & la Ligue étend cette Declaration jusqu'au droit de succeder à la Couronne. Les Etats s'assemblent à Blois ; & le Roy en fait l'ouverture, par une Harangue où il parle contre le Duc de Guise sans le nommer. On imprime cette Harangue, & quoique le Roy en change quelques termes, ny Sa Majesté, ny le Duc de Guise ne sont pas contens l'un de l'autre. Le Comte de Soissons se fait absoudre par le Pape d'avoir porté les armes pour le Roy de Navarre, & le Prince de Conty mieux conseillé neglige cette formalité. L'Assemblée de la Rochelle veut diminuer l'autorité du Roy de Navarre, & Plessis-Mornay l'en empêche. Elle demande aux Etats Generaux trois conditions, sans lesquelles elle menace de protester de nullité contr'eux, & les Etats pressent Henry Trois de faire avec eux une Loy fondamentale pour exclure de la Couronne de France le Roy de Navarre. Henry Trois differe, & le Duc de Nevers prend cependant quelques Places sur les Calvinistes. Les Provinces avertissent les Deputez Liguez & le Duc de Guise que la Cour les veut perdre, & la dissimulation du Roy leve encore une fois ce soupçon. L'Archevêque de Lyon, & Lansac parlent contre les libertez de l'Eglise de France, & l'Avocat General Depesses les rend muets, par les reparties qu'il fait à chacun d'eux.



HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE DIXIE'ME.

Où l'on voit la Bataille de Coutras. La défaite d'Auneau. La surprise du Marquisat de Salusses. La seconde Convocation des Etats Generaux à Blois. Et ce qui est arrivé de plus rare en France depuis le mois d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-sept, jusqu'au mois de Decembre mil cinq cens quatre-vingt-huit.

SI Henry Trois se rejoüit de ce que le Duc de Guise n'avoit pas surpris les Allemans à Vimory, comme les Relations de la Ligue le prétendent, il en fut puny dés le lendemain par l'avis de la perte d'une Bataille, qui auroit infailliblement achevé de le dépoüiller, si les Calvinistes qui la gagnerent, eussent aussi bien sçeu profiter de 1587.

1587. leur victoire, qu'ils avoient ſçeu vaincre. Sa Majeſté avoit envoyé le Duc de Joyeuſe avec une Armée, pour occuper le Roy de Navarre dans la Province de Guyenne, pendant que l'on empêcheroit aux Allemans le trajet de la riviere de Loire. L'inſtruction que Sa Majeſté luy avoit donnée contenoit en termes exprés, que s'il ſe ſentoit aſſez fort pour executer cette commiſſion de luy-même, & ſans le ſecours d'autruy, il ne devoit point chercher de renfort ; mais s'il ſe trouvoit trop foible, le Maréchal de Matignon avoit ordre de le joindre, avec les Troupes qui veilloient à la conſervation de Bordeaux & des autres Places Catholiques de cette Province.

Le deſſein du Roy de Navarre étoit de ſe developper des Catholiques, & non pas de les combattre. Il vouloit monter le long de la Dordogne, & entrer delà dans la Guyenne pour y ramaſſer ſes forces, & pour les mener en paſſant par les Provinces qui luy eſtoient favorables, dans la Bourgogne où il eſtoit aſſuré de trouver les Allemans. Et de fait le Vicomte de Turenne Lieutenant General de ce Prince prit la la route de Taillebourg, de Pons & d'Archiac, & campa le dix-huit d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-ſept à Montlieu, où le Roy de Navarre arriva le même jour. Le Duc de Joyeuſe qui cottoyoit les Calviniſtes à main gauche, & tenoit toûjours le devant, paſſa par Chaſteauneuf & par Barbeſieux, & arriva à la Rochechalais dans le meſme tems que le Roy de Navarre joignit le Vicomte de Turenne.

Les deux Armées avoient devant elles les Rivieres de la Drougne & de l'Iſle, toutes deux difficiles à tra-

verser, encore qu'elles ne fussent pas extraordinairement grosses. Entre l'une & l'autre & sur la Drougne estoit le Bourg de Coutras, où il n'y avoit point de Pont, mais seulement un batteau de passage; & en recompense le Marêchal de saint André y avoit fait bâtir un Chasteau assez fort. Il estoit d'égale importance au Roy de Navarre & au Duc de Joyeuse de se saisir de Coutras; car outre qu'ils se rendroient les Maistres du passage des deux Rivieres, celuy des deux qui préviendroit l'autre auroit beaucoup d'avantage sur luy. Le Marêchal de Matignon avoit averti par un homme de creance, le Duc de Joyeuse de s'emparer de Coutras le plûtôt qu'il luy seroit possible, & luy avoit promis en ce cas de le venir joindre avec toutes les forces Catholiques de la Guyenne quatre jours aprés, c'est à-dire, le vingt d'Octobre: Qu'il camperoit dans Libourne en mesme-tems que le Duc de Joyeuse seroit dans Coutras: & qu'alors le Roy de Navarre enfermé entre les deux Rivieres, & ne pouvant les traverser malgré ses Ennemis, seroit contraint de se rendre à leur discretion; & affermiroit par là de sorte la puissance de Henry Trois, que la Ligue & les Alemans n'auroient plus le courage ny les moyens de luy resister: Que si le Roy de Navarre s'obstinoit nonobstant à passer la Riviere de l'Isle, l'Armée du Duc de Joyeuse d'un côté, & celle du Marêchal de Matignon d'un autre, attaqueroient les Calvinistes à demi passez, & les deferoient avec d'autant moins de hazard, que les incommoditez du Trajet auroient mis dans un égal desordre les deux moitiez de leur Armée. 1587.

1587. Le Vicomte de Turenne & les autres Officiers Calvinistes ne pressoient pas moins le Roy de Navarre qu'il se hâtât d'aller à Coutras : Cependant il arriva par des causes que l'on ignore, que les deux Generaux ennemis furent presque aussi negligens l'un que l'autre, & que la moitié du jour dix neuf d'Octobre mil cinq cens quatre-vingt-sept s'estoit déja écoulée, lors que le Roy de Navarre partit de Montlieu, & le Duc de Joyeuse de la Rochechalais. L'un & l'autre avoient pourtant eû le soin d'envoyer leurs Coureurs au devant : Mais Lavardin Marêchal de Camp de Joyeuse arriva le premier avec six-vingt chevaux & autant d'Arquebusiers : Il est vray qu'il n'eut pas plûtôt entré dans Coutras, que la Trimoüille beaufrere du Prince de Condé y survint avec deux cens cinquante hommes d'armes qui l'en chasserent.

Il restoit si peu de jour, que Lavardin ne pouvant observer le nombre des Calvinistes, s'imagina que toute leur Armée étoit là ; & de peur d'être enlevé, il se retira à la Rochechalais. Le Roy de Navarre arriva de cette sorte sans obstacle à Coutras avec toute son Armée, excepté trois Regimens d'Infanterie, quelque Cavalerie, & le Canon que la difficulté des chemins arrêta heureusement pour leur parti, à une lieuë au deçà de la Drougne, sur le champ que l'on appelle les Pointures. Les deux Generaux avant que de se coucher assemblerent leur Conseil de guerre, pour deliberer s'ils hasarderoient la Bataille ; & le Duc de Joyeuse qui ne s'étoit que trop expliqué qu'il la souhaitoit en toute maniere, fut assez malheureux pour obtenir de la plûpart de ses Officiers, qu'ils

donnassent dans son sens. 1587.

Les raisons dont ils appuyerent leur complaisance, furent qu'il n'y avoit pas d'autre moyen que celuy là d'empêcher le Roy de Navarre d'échaper, & d'entrer dans des Païs dont la situation ne seroit pas si commode pour le combattre que celle de Coutras : Qu'il n'é-pas necessaire d'attendre le Marêchal de Matignon; & que si les Catholiques, qui étoient déja beaucoup plus forts que les Calvinistes, differoient de donner Bataille jusques à l'arrivée de ce Marêchal, ils noirciroient leur reputation d'une lâcheté qu'ils ne repareroient jamais. Le Conseil de guerre du Roy de Navarre fut partagé en trois avis. Le premier vouloit que l'on passast la riviere de l'Isle au point du jour suivant, pour la mettre aussi bien que celle de la Drougne entre les Catholiques & les Calvinistes, & pour suppléer de cette sorte à l'inegalité de l'Armée du Roy de Navarre.

Le second pretendoit que le premier avis que l'on vient d'abreger, ne suffiroit pas pour éviter le Combat si le Duc de Joyeuse s'opiniâtroit à le desirer, & que par consequent il falloit que les Calvinistes retournassent dans le Poitou, où ils se mettroient à couvert de leurs Places fortes. Le dernier, contraire aux deux precedens soûtenoit qu'ils alloient bien à éloigner le danger pour quelques jours, mais non pas à l'éviter tout-à-fait, & qu'il ne restoit plus d'autre salut à l'Armée Calviniste, que dans la force de ses bras. Il concluoit delà qu'on luy donnast le lendemain pour se reposer, & qu'ensuite on la menast droit à l'Ennemi.

Cette diversité embarassa d'autant plus le Roy de Navarre, qu'il ne pouvoit se declarer pour aucun des

1587. trois avis ſans choquer ceux qui avoient proposé les deux autres. Les Calviniſtes hazardoient tout en combatant ; & ſi les Catholiques eſtoient vaincus, il ne leur ſeroit pas difficile de ſe remettre en Campagne, à cauſe que le Marêchal de Matignon s'y trouveroit pour raſſembler les fuyards, & pour les oppoſer en nombre égal aux vainqueurs. Cependant la perſonne du Roy de Navarre courroit un étrange riſque, puis que la plûpart de l'Armée du Duc de Joyeuſe étoit dans les ſentimens de la Ligue dont les plus zelez ne ſe ſoucioient pas de perir, pourvû qu'ils entraînaſſent avec eux le Chef du Calviniſme en France : Que le Combat ſeroit ſanglant : & que ſi les Calviniſtes battoient leur Ennemi, ce ſeroit avec tant de perte pour eux, que le Marêchal de Matignon ſurvenant acheveroit de les tailler en pieces ſans rien hazarder : Qu'il y avoit dans l'Armée Calviniſte de la diviſion fondée ſur la reciproque jalouſie du Roy de Navarre & du Prince de Condé, & qu'il ſeroit facile dans la mêlée, aux amis du ſecond de ces deux Princes d'attenter à la vie du premier. Mais que d'ailleurs la Bataille eſtoit inévitable, ſuppoſé que les Catholiques s'obſtinaſſent à la rechercher, puis qu'ils étoient derriere l'Armée Calviniſte ; & ſi elle ſe retiroit en leur preſence, il luy arriveroit un malheur ſemblable à celuy du Marêchal de Stroſſy, qui par cette ſeule raiſon avoit eſté trente-trois ans auparavant défait à Monte-Martiano : Qu'il falloit que les Calviniſtes traverſaſſent la Riviere de l'Iſle, ſans abandonner leur Artillerie, ny leur bagage, ce qui les arrêteroit un jour ou deux, & donneroit autant

tant de loisir au Duc de Joyeuse de les atteindre : Et que quand ils l'auroient passée, l'Armée de ce Duc & celle du Marêchal de Matignon ne les enfermeroient pas moins dans la Gascogne, & ne leur ôteroient pas moins les moyens d'aller à la rencontre des Alemans : Que s'ils se retiroient en Poitou, ils perdroient leur reputation, ils decourageroient les Villes de leur Parti, & ruineroient leur propre Païs en y logeant leurs Troupes. 1587.

Le Roy de Navarre se détermina donc à donner Bataille, & le Duc de Joyeuse en fut tellement ravi, qu'il fit partir de la Rochechalais sa Cavalerie legere dés les onze heures du soir dix-neuf d'Octobre mil six cens quatre-vingt-sept ; & il la suivit une heure aprés avec le reste de son Armée. Le chemin qu'elle prit pour passer la Drougne, à une lieuë de Coutras, se trouva fort embarassé, à cause des grandes hayes, des arbres, & de la bouë ; & ces trois obstacles la reduisirent à ne marcher que sur une colonne, ce qui luy fit perdre le tems qu'elle auroit plus utilement employé au sommeil : De plus sa Cavalerie legere fut durant deux heures entieres arrestée aux Pointures par celle des Calvinistes que la Trimoüille, Vivans, & la Boulaye commandoient. Leur intention estoit de l'amuser, jusques à ce que le Roy de Navarre eust ramassé ses Troupes qu'il n'avoit pû empécher de passer la nuit dans des quartiers trop éloignez les uns des autres : & ces trois Officiers y réüssirent si bien, qu'à Soleil levant le Roy de Navarre commença à ranger son Armée en Bataille sur une Plaine au dessus de Coutras, large de sept ou huit cens

1587. pas où il avoit la Riviere de la Drougne à sa gauche, le Bourg & le Château de Coutras à dos, & un bois fortifié d'une pallissade & d'un retranchement à sa droite.

Les Calvinistes estoient disposez en six Corps, quatre de Cavalerie, & deux d'Infanterie qu'on voyoit à la gauche; le Comte de Soissons estoit à la teste d'un Escadron de deux cens Chevaux; & le Roy de Navarre en commandoit un de trois cens: Le Prince de Condé paroissoit à la droite avec deux cens cinquante Chevaux soûtenus par le Vicomte de Turenne qui en avoit autant. La distance entre ces Escadrons estoit de soixante à cent pas, leur front de quarante à cinquante hommes, & leur files de six; leur figure d'un quarré long, & la forme de toute l'Armée representoit un croissant, à la pointe duquel & à soixante pas du premier Escadron estoit la Cavalerie-legere Calviniste sous les ordres de la Trimoüille & de Vivans; & plus avant encore à semblable distance sixvingt Arquebusiers qui faisoient la dangereuse fonction d'Enfans perdus. Les deux Corps de l'Infanterie Calviniste estoient l'un à droit, & l'autre à gauche le long du Bois & de la Riviere. L'Artillerie du Roy de Navarre ne consistoit qu'en deux Canons que Clermont-Galerande pointa si avantageusement sur une petite éminence, qu'ils contribuerent le plus au gain de la Bataille.

Le Duc de Joyeuse aprés avoir reconnû l'ordonnance des Ennemis, rangea son Armée en trois gros de Cavalerie. Le premier, de quatre cens Lances sous Lavardin: Et le second de cinq cens, commandez par Montigny la Grange. Il se mit à la teste du

troisiéme qui consistoit en prés de douze cens Hommes d'Armes. Il avoit à sa droite un Bataillon de deux mil hommes sous Descluseau, & à la gauche un autre Bataillon à peu-prés égal en nombre sous Tiercelain-la-Roche-du-Maine. L'Armée Catholique estoit si belle qu'on n'en avoit point encore vû de semblable en France pour ce qu'elle contenoit; elle brilloit de Clinquans-d'or, d'Armes-damasquinées, de Plumes à gros boüillons, d'Echarpes en broderie, de Lances peintes & garnies de rubans, & de Casaques de velours, dont chaque Seigneur selon la mode du tems avoit paré chacun sa Compagnie. Comme elle ressembloit de cette sorte à l'Armée de Darius dans la Plaine d'Arbelle; celle du Roy de Navarre tenoit aussi de celle d'Alexandre, puis qu'on n'y voyoit que du fer, dont tout l'Enrichissement consistoit dans la fourbissure. Les Officiers ne s'y distinguoient que par leurs Colets de buffle, & les simples Soldats que par des Habits de fatigue. 1587.

Les Catholiques avoient beaucoup d'avantage sur leur Ennemi; car outre qu'ils estoient plus forts que le Roy de Navarre de six cens chevaux, & de mil Fantassins, & que par consequent, il n'y avoit dans son Armée que huit mil quatre cens hommes, la moitié de leur Infanterie consistoit en Arquebusiers à cheval, & leur Cavalerie estoit presque toute d'Hommes d'armes, la plûpart montez sur des Chevaux de Manége. Ils avoient de leur costé le nom & l'autorité du Roy de France, ce qui avoit plus contribué qu'aucune autre chose, à la perte que le premier Prince de Condé & l'Amiral de Chastillon avoient faite des

1587. quatre precedentes Batailles qu'ils avoient données à Dreux, à ſaint Denis, à Jarnac & à Moncontour.

La Cavalerie du Roy de Navarre au contraire ſe trouvoit mal montée, & avoit peu d'Hommes d'armes & d'Arquebuſiers à cheval. Cependant à le bien prendre les Calviniſtes l'emportoient ſur les Catholiques, pour ce qui regardoit les Troupes, la diſcipline, l'experience de ſon General, & l'obéïſſance des Soldats à leurs Officiers. La Bataille commença par l'Artillerie dont l'effet fut different des deux coſtez. Celle de Joyeuſe avoit été ſi mal pointée, qu'elle donnoit dans un monceau de ſable où les boulets s'enfonçoient & perdoient leurs coups. Celle du Roy de Navarre au contraire emporta de ſa premiere volée l'Enſeigne Colonelle du Duc de Joyeuſe. Les Catholiques donnerent negligemment à ceux qui l'executoient le loiſir de la recharger pluſieurs fois, & chaque coup qu'elle tira, donna dans les Hommes d'armes de l'avant-garde Catholique, & perça delà dans le Regiment de Picardie, où elle emporta des files entieres.

Lavardin preſſé par les cris de ceux qui s'en plaignoient, alla à la charge avec le Capitaine Mercure Albanois. Ils ouvrirent l'Eſcadron de la Trimoüille; ils l'abbatirent luy-meſme de deſſus ſon cheval; ils bleſſerent Vivans; & ils pourſuivirent juſques à la garenne du Chaſteau de Coutras les Calviniſtes qu'ils venoient de rompre. Mais comme il y avoit trop de volontaires dans l'Eſcadron de Lavardin, pour les obliger à ſe tenir ſerrez, ils s'écarterent les uns des autres, de ſorte qu'il leur fut enſuite impoſſible de ſe rejoindre. Le Vicomte de Turenne qui devoit ſoûte-

nir la Trimoüille le laissa battre sans qu'il en ait apporté la raison dans ses Memoires. Mais la premiere de ces deux fautes fut mieux & plûtôt punie que la seconde : Car Montigny qui suivoit Lavardin attaqua l'Escadron du Vicomte de Turenne, & le perça par un coin, où ce Vicomte estoit en personne. Il fut démonté ; il ne put ralier ses fuyards, & il ne luy resta plus d'autre expedient que celuy de se jetter dans l'Infanterie Calviniste, & de combattre avec elle. 1587.

Le Duc de Joyeuse animé par un si beau commencement s'avança contre le Roy de Navarre, sur la fausse présupposition que ce Prince, celuy de Condé & le Comte de Soissons ne faisoient qu'un gros, parce qu'une petite éminence qui s'estoit directement trouvée entre luy & eux l'avoit empêché de les reconnoître avec assez d'exactitude. Mais lors qu'il les eut apperçus de cent pas, il observa qu'ils s'estoient divisez en trois Corps ; & il divisa le sien en autant de parties, sans prendre garde qu'il ne pouvoit plus le faire qu'en excitant entre les siens un desordre dont l'Ennemi manqueroit pas de profiter. Et de fait, le Roy de Navarre & ses deux Cousins les chargerent avant qu'ils eussent esté tout-à fait rangez, & tuerent d'abord les plus apparens des jeunes Seigneurs qui n'avoient voulu combattre qu'à la veuë du Duc de Joyeuse. Les autres Cavaliers Catholiques qui avoient pris leur course de trop loin, ne purent se serrer les uns les autres à cause que la vigueur de leurs Chevaux n'étoit point égale ; & les Calvinistes se mêlerent au plûtôt avec eux dans la seule veuë d'éviter l'effet de leurs Lances.

1587. Ils ne ſe tromperent pas dans leur conjecture, puis que les hommes d'Armes Catholiques ne pouvans plus ſe ſervir de leurs Lances les jetterent par terre, quoique leur principale force conſiſtaſt en cela. Ils mirent la main à l'épée ; mais les Calviniſtes plus accoûtumez qu'eux à s'en ſervir, les défirent ſi generalement en un quart d'heure, qu'il ne fut plus poſſible au Duc de Joyeuſe de les rallier. Le malheur de ſa Cavalerie ôta le courage à ſes Fantaſſins, qui lâcherent le pied au premier choc que les trois Princes leur firent par autant d'endroits. Un Cavalier Calviniſte ſe ſouvint alors que le Duc de Joyeuſe avoit fait mainbaſſe à la Motte Saint-Herais ſur deux Regimens du Roy de Navarre, & ſe mit à crier qu'il en falloit tirer revanche, ce qui fut approuvé ; de ſorte que les vainqueurs s'acharnerent ſur les vaincus, & leur refuſerent le quartier qu'ils demandoient.

Le Duc de Joyeuſe ne ſçachant plus que faire, demanda à Saint Luc en quel endroit il falloit qu'il allât mourir, & Saint Luc luy répondit que ce devoit eſtre au Parc de ſon Artillerie. Il le crut & il y alla ; mais il y fut incontinent arrêté par Bourdeaux & par Deſcentiers Officiers du Roy de Navarre. Il leur offrit cent mil écus de rançon, mais ils aimerent mieux le tuer. Saint Luc avoit pris pour luy-meſme le conſeil qu'il avoit donné à ſon General ; mais une occaſion qui s'offrit en chemin à luy, l'obligea de changer de deſſein. Il rencontra le Prince de Condé qui le haïſſoit à mort ; & il eut aſſez de liberté d'eſprit pour juger que s'il tomboit entre les mains de quelqu'un de ſes Officiers ou de ſes Soldats, ils le tueroient inconti-

nent; au lieu que s'il rendoit ce Prince Arbitre de sa vie, la generosité qui luy estoit naturelle, l'emporteroit peut-estre sur sa haine. Il piqua droit à luy la Lance en l'arrest, & le choqua avec tant de force, qu'ils tomberent tous deux par terre, avec cette inégalité néamoins que Saint Luc en fut quitte pour sa chute, au lieu que le Prince de Condé fut tellement blessé de la sienne, qu'il en demeura incommodé jusques à sa mort. Ainsi Saint Luc se releva plûtôt que luy, & luy presenta tout ensemble la main pour l'aider à se relever, & le Gantelet pour marque qu'il se rendoit à luy. 1587.

Le Prince de Condé en fut si surpris, qu'il demeura quelque temps sans prononcer aucune parole; & Saint-Luc profita de ce loisir pour luy dire avec autant d'asseurance que de respect, qu'il étoit ce jour-là son prisonnier de Guerre, & qu'il le conjuroit de le recevoir en cette qualité. Le Prince de Condé s'étant remis, embrassa Saint-Luc, & luy avoüa que ce qu'il venoit de faire avoit changé sa haine pour luy en estime. La Bataille ne dura pas une heure entiere, puisqu'elle avoit commencé à neuf heures, & qu'à dix heures il ne restoit plus de Catholiques qui ne fussent morts, prisonniers, ou fuyards. Les Albanois du Duc de Joyeuse qui avoient eu de l'avantage au premier choc, étoient entrez dans Coutras, & y avoient pillé le Bagage de l'Armée Calviniste : Mais à la premiere nouvelle qu'elle avoit vaincu, ils le laissérent au même lieu pour se sauver avec plus de diligence, & de facilité.

Le Roy de Navarre ne perdit que deux Gentils-

1587. hommes & vingt-cinq ou trente Soldats. Mais le Duc de Joyeuse y demeura avec Saint-Sauveur son frere, son Bagage, son Artillerie, ses Enseignes, & ses Officiers, à la reserve de Lavardin, Souvré, & Mercure, & cinq mil hommes tuez: Il n'y eut que cinq cens Prisonniers, parce que les Calvinistes ne s'adoucirent qu'aprés une si grande multitude de meurtres. On porta le soir à la Chambre du Roy de Navarre cinquante-six Enseignes de gens de pied ; & vingt-deux Guidons ou Cornettes de Cavalerie ; & dés le lendemain il mit en liberté sans rançon la plûpart des Prisonniers. Il rendit toutes les Enseignes, à la reserve de vingt-deux ; & il prit des prisonniers un soin qui fut également loüé par ses ennemis & par ses amis.

Le Vicomte de Turenne Parent du Duc de Joyeuse & de son frere, fit embaumer leur corps, & les envoya à la Cour où le Roy leur fit des obseques égales à celles des Fils de France. Le Maréchal de Matignon qui marchoit pour joindre deux jours aprés l'Armée Catholique, comme il l'avoit promis, apprit bien-tôt sa défaite ; & sa conduite dans une telle extremité fut également judicieuse & necessaire. Ses Troupes consistoient presque toutes en nouvelles levées ; & s'il les eust hazardées dans une seconde Bataille, les Calvinistes & la Ligue auroient partagé la Guyenne ; de sorte que l'autorité de Henry Trois n'y auroit plus esté reconnuë. Cet inconvenient qui paroissoit aussi grand qu'infaillible, obligea le Maréchal de Matignon à retourner sur ses pas & à distribuer ses Troupes ; de sorte que quand les Vainqueurs eussent entrepris de luy enlever quelque Place considerable dans

dans ſon Gouvernement, il les en auroit empêchez, 1587.
ou du moins il les auroit tellement laſſez par la longueur du Siege d'une Place, que leurvictoiren'auroit abouti qu'à la prendre.

On avoit crû qu'aprés leur victoire ils iroient joindre l'Armée Allemande ; mais ils ſe contenterent de ſe ſaiſir de quinze ou vingt Moulins ou Egliſes, nonobſtant que le Prince de Condé leur offrît de s'aller ſaiſir de Saumur, aprés quoy il n'auroit plus eſté poſſible à l'Armée Royale, ny à celle de la Ligue, d'empêcher les Etrangers de ſe joindre aux Calviniſtes, ny de prendre toutes les Places qui ſe trouveroient ſur leur paſſage. Mais les Garniſons de Xaintonge & de Poitou, dont les deux tiers des Troupes du Roy de Navarre avoient eſté composées, eſtoient ſorties de leurs Places ſans proviſions, & meſme ſans argent ; & pour les en tirer on leur avoit fait accroire que l'on n'avoit beſoin d'elles que pour deux ou trois jours, autrement elles n'en ſeroient point ſorties. Le reſte avoit eſté tiré de la Guyenne ſous pretexte qu'il ne ſerviroit que trois ſemaines ; & nonobſtant il y avoit plus de deux mois qu'il étoit en campagne. Il n'y avoit point d'exacte diſcipline dans cette Armée ; & les Officiers & les Soldats y eſtoient tellement prévenus du genie republicain, inſeparable de leur Secte, qu'au premier mot qu'on leur euſt dit de marcher vers la Loire, ils auroient ſi generalement deſerté, que leurs Chefs ſeroient demeurez avec leurs ſeuls domeſtiques.

De plus il y avoit eu un grand nombre de Gentilshommes bleſſez, & un plus grand nombre encore de

1587. ceux qui avoient perdu leurs Chevaux dans la mêlée. On n'auroit pû se dispenser de leur donner congé pour quinze jours ou pour trois semaines au moins, & durant ce retardement l'Armée Allemande auroit eu peine à se tenir sur le bord de la Loire, où elle souffroit d'étranges incommoditez. Ces raisons contraignirent le Roy de Navarre de permettre aux Vainqueurs de s'aller rafraîchir, aprés avoir tiré serment d'eux qu'ils se rendroient le vingtiéme de Novembre dans la Plaine de Saint Aulaye entre l'Angoumois & le Perigord, pour aller de là donner la main aux Etrangers. Ainsi les Calvinistes ne tirerent aucun fruit de la victoire de Coutras, quoiqu'elle eust esté plus complette qu'aucune de celles que les Catholiques avoient gagnées sur eux ; & le Roy de Navarre se trouvant de loisir, alla voir la Comtesse de Guiche en Bearn, & luy presenta les vingt deux Drapeaux d'Ordonnance qu'il avoit gagnez & retenus exprés pour cette galanterie.

Les Allemans qui l'apprirent bien-tôt en furent tout-à-fait mortifiez, & ne laisserent pas de marcher du costé de Chasteaulandon qu'ils prirent ; ils les pillerent, & se logerent ensuite sur la Riviere d'Estampes, où ils croyoient trouver des moulins, mais on avoit eu la précaution de les rompre, & cet inconvenient obligea les Reistres de declarer à leur General, que s'il ne les satisfaisoit du bagage & du butin qu'ils avoient perdus à Vimory, ils prendroient leur congé d'eux-mesmes. Le Baron de Dhona qui n'avoit point d'argent, se plaignit au Duc de Boüillon & à Chastillon de la menace de ses Cavaliers Allemans ; & ces deux

François pour les appaiser disposerent leurs Soldats à 1587.
leur prêter presque tout l'argent qu'ils avoient, qui servit à retenir pour quelque-tems les Reistres sous leurs Enseignes. Mais la Sedition des seize mil Suisses eut plus de fâcheuses suites que celle de la Cavalerie Allemande; car ils ne furent pas plûtôt convaincus que le Roy de Navarre au lieu de venir à eux étoit allé en Bearn, & qu'il n'y avoit que le Prince de Condé qui s'avançât vers la Loire avec les Soldats Calvinistes qui l'avoient bien voulu suivre, qu'ils exciterent une Sedition d'autant plus dangereuse que le caprice y avoit moins de part. Ils députerent deux fois vers Henry Trois qui la premiere fois les receut avec assez de rudesse : Il leur reprocha l'infraction des Traitez que les Cantons Protestans avoient conclus depuis six-vingt ans avec la France; & il les menaça d'en demander justice à leurs Magistrats.

Sa Majesté ne les congedia pourtant qu'en les renvoyant au Duc de Nevers, qui leur offrit de l'argent comptant à condition qu'ils se separassent des Allemans & qu'ils retournassent en Suisse. Mais ils ajoûterent peu de foy à ce Prince, parce qu'ils le soupçonnoient d'estre de la Ligue. Ils deputerent pourtant une seconde fois vers Henry Trois qui s'apperçut de la faute qu'il avoit faite, & la repara en les renvoyant au Duc d'Epernon qui convint avec eux qu'ils déchireroient leurs Enseignes & se retireroient dans leurs Païs aussi-tôt qu'on leur auroit payé quatre cens mil écus. Le Duc de Boüillon & Chastillon qui en furent avertis eurent bien de la peine à obtenir des Suisses qu'ils suspendroient l'execution de leur nou-

1587. veau Traité avec la Cour de France, pour huit ou dix jours, au bout desquels au plus tard on leur promettoit que le Roy de Navarre arriveroit chargé d'argent & bien accompagné; mais au lieu de ce Prince ils ne virent que celuy de Conty, dont ils firent d'autant moins de cas qu'il estoit sourd & muet. Il les conduisit pourtant jusques auprés de Chartres; & Henry Trois craignant pour cette Ville, qu'on appelloit le Grenier de Paris, fit pour la couvrir, avancer son Avant-garde jusqu'à Bonneval qui étoit le seul passage qu'ils avoient à forcer. Il les obligea de cette sorte à l'execution du Traité qu'ils avoient fait avec luy.

Sa Majesté prévit ensuite que les Allemans se jetteroient dans le Vendômois, & s'avança avec son Corps de Bataille & son Arriere-garde pour les en empêcher. Cette précaution leur suggera le dernier expedient qu'ils avoient à prendre, & qui consistoit à marcher vers la source de la Loire; mais ils en differerent l'execution jusqu'à quatre jours de là, quoique les plus experimentez de leurs Officiers representassent qu'il falloit partir à l'heure-mesme, ou qu'autrement l'Armée Royale leur couperoit chemin. Le Duc de Guise n'avoit osé suivre la Cavalerie Allemande lors qu'elle estoit entrée dans la Beausse, de peur qu'elle ne se prévalût pour l'enveloper, de la commodité que leur fourniroit cette Province également platte & découverte. Il s'étoit contenté de marcher depuis Montargis le long de la Riviere de Loing jusqu'à Nemours, & delà jusqu'à Montereau-Faut-Yonne, d'où il avoit renvoyé les Ducs de Mayenne & d'Aumale dans leurs Gouvernemens de

Bourgogne & de Picardie, sur un avis qu'il avoit receu de la Cour, qu'elle formoit des intrigues pour les en dépoüiller. 1587.

Il estoit ainsi demeuré avec mil chevaux & trois mil Fantassins seulement, lors qu'on luy manda de l'Armée Royale, que l'on y estoit sur le point de renvoyer les Etrangers en Allemagne pour de l'argent; & que si ce marché se concluoit, le Roy & le Duc d'Epernon en remporteroient toute la gloire. Il falloit se hâter pour y avoir part, & mesme pour la dérober à l'un & à l'autre; & le Duc de Guise s'avança vers Auneau où le Baron de Dhona s'estoit logé avec les sept meilleures Cornettes de la Cavalerie Allemande. Auneau estoit une petite Ville fermée de méchantes murailles, & de fossez presque tout comblez sur lesquels il n'y avoit plus de Pont-levis. Mais en récompense il y avoit un assez bon Chasteau deffendu par un Etang, d'où sortoit un gros ruisseau qui formoit une espece de Marais. On trouvoit encore au bout de cet Etang une Chaussée qui traversoit ce Marais, & s'étendoit jusqu'à la porte de la Ville.

Les Reistres à leur arrivée avoient essayé d'entrer dans la Basse-Cour du Chasteau, mais ils en avoient été vigoureusement repoussez; & le Baron de Dhona qui n'avoit ny le tems ny l'Artillerie necessaires pour le réduire par force, s'étoit contenté de convenir avec Cholar Officier de Guerre Gascon qui y commandoit, que l'on ne feroit aucun Acte d'hostilité des deux costez. Il ne s'étoit pas néamoins tellement fié à cette Capitulation, que l'on n'eût dressé par son ordre des Barricades dans une Place scituée entre

1587. la Basse-Cour du Chasteau & les Maisons de la Ville qui en étoient les plus proches ; & il y avoit logé pour les garder cinquante Mousquetaires : Mais Cholar étoit intime ami de la Chastre, qui le cajola si bien qu'il obtint de luy, non-seulement qu'il introduiroit les Catholiques dans le Parc d'Auneau ; mais encore qu'il leur ouvriroit la porte du Chasteau, sur la parole qui luy fut donnée que l'on ne toucheroit point aux biens que plusieurs Bourgeois & Païsans des Villes & de la Campagne voisine y avoient mis en sureté.

Il y a des Relations * qui portent que Cholar se laissa corrompre par douze écus d'or seulement ; mais il n'est pas vray-semblable, qu'il se soit donné pour si peu de chose & que le Duc de Guise & la Chastre qui étoient nez liberaux, eussent offert si peu d'argent à Cholar, pour l'exciter à vendre sa Place. Quoy qu'il en soit le Duc de Guise sur cette assurance partit de Dourdan à trois heures de nuit en cet ordre : Vins commandoit trois cens Coureurs que la Chastre soûtenoit à la teste de deux cens Hommes d'Armes : Les Ducs de Guise & d'Elbeuf les suivoient avec le reste de la Cavalerie qui n'étoit en tout que de mil Hommes : L'Infanterie marchoit à droite, couverte de plusieurs pelotons de Mousquetaires pour soûtenir les Reistres en cas qu'ils se fussent avancez pour la reconnoistre, ou pour la taster. Elle n'étoit que de trois mil hommes, quoique les écrits du tems publiez contre la Ligue, augmentent ce nombre de plus de la moitié, aussi-bien que celuy des Cavaliers Catholiques.

* Dans les Manuscrits de M. de Bethune.

Les seize mil Suisses Protestans avoient declaré

1587.

le jour précedent au Baron de Dhona, qu'ils partiroient le lendemain pour tout delay ; & ce General qui avoit autant de besoin qu'ils escortassent sa Cavalerie, comme ils avoient besoin qu'elle les escortast, avoit resolu de partir avec eux. Il avoit ordonné à ses Reistres de tenir leurs Chariots prests ; & ils avoient obeï avec tant de régularité que les ruës, la Place devant le Chasteau, & le Parc d'Auneau étoient embarrassez de Gens qui atteloient leurs Chevaux, & chargeoient leur butin. Ils n'étoient donc pas en etat de combattre ; & Vins entendit à cinq cens pas d'eux leurs Trompettes qui sonnoient le boutte-selle. Il en donna avis au Duc de Guise qui douta durant quelque-tems si son entreprise étoit découverte, ou si les Reistres pensoient seulement à déloger. Il fit néamoins couler à tout évenement son Infanterie le long de la Chaussée ; & il commanda à Saint Paul qui la conduisoit, d'entrer par le Chasteau dans la Ville. Il partagea sa Cavalerie en autant d'Escadrons qu'il y avoit d'avenuës par où les Reistres pouvoient se sauver, afin de les tailler en pieces à mesure qu'ils sortiroient.

Saint Paul étoit le meilleur Officier d'Infanterie qu'il y eût en France ; & ce qui suit en convaincra les moins credules. Il entra dans le Chasteau, & il n'y laissa que six-vingt Arquebusiers pour le luy tenir ouvert, supposé qu'il fust contraint de se retirer. Il rangea ses autres Fantassins dans la Basse-Cour à mesure qu'ils entroient, & il leur recommanda sur tout de faire le moins de bruit qu'il leur seroit possible. Il se chargea de penetrer dans la grande ruë d'Auneau

1587. où étoit le Baron de Dhona avec les deux meilleures Cornettes de sa Cavalerie ; & il ordonna à Ponsenac d'entrer dans l'autre ruë avec autant de Fantassins qu'il s'en étoit reservé pour luy. Il s'agissoit de forcer les Barricades ; & Saint Paul & Ponsenac y travaillerent en mesme-tems. Les Arquebusiers Allemans les deffendirent avec autant de vigueur que s'ils se fussent attendus à combattre cette mesme nuit: Les Reistres les plus proches d'eux coururent à leur secours : l'Infanterie Catholique fut repoussée jusques dans la Basse-Cour du Chasteau ; & l'entreprise du Duc de Guise auroit manqué, * si Saint Paul eût eu moins de prévoyance & de valeur. Mais non-seulement il arrêta ceux qui s'ingererent de sortir du Château par la porte de la Campagne ; mais encore il employa à leur égard toutes les prieres, les promesses, & les menaces qui luy vinrent alors dans l'imagination. Comme il vit que tout cela ne servoit de rien, il commanda aux six-vingt Arquebusiers restez dans la Basse-Cour du Chasteau, de tirer sur les fuyards ; & cet ordre cruel & necessaire les contraignit de retourner à la charge.

*. Toutes ces particularitez sont exactement rapportées dans le Cõmentaire manuscrit de la Chastre.

Elle fut si rude ; & Saint Paul qui s'étoit remis à leur teste leur redonna tant de courage, qu'ils pousserent à leur tour les Reistres, & gagnerent les Barricades aprés avoir taillé en pieces les Arquebusiers & les Reistres qui les deffendoient. Ils entrerent alors sans obstacle dans les deux ruës ; ils les nettoyerent de gens de Guerre ; ils enfoncerent les portes des Maisons : Et comme ils étoient devenus sages par l'accident qui leur étoit arrivé à Vimory, où leur trop grande

grande avidité pour le butin les avoit empêchez de remporter une entiere Victoire ; ils negligerent le bagage de leurs Ennemis, pour ne s'attacher qu'à leurs personnes. Les Reistres ne manquoient point de courage, mais ils n'avoient l'avantage ny du lieu ny des armes. Ils étoient trop éloignez les uns des autres pour se joindre à propos, & leurs Pistolets ne portoient pas si loin que les Arquebuses des Catholiques. Les épées n'étoient point d'usage contre les piques ; & la Cavalerie n'avoit point assez d'espace pour agir, tant les ruës étoient embarassées de bagage. 1587.

Ainsi les Allemans étoient impunément tuez dans leurs logis, ou arquebusez à mesure qu'ils en sortoient, par les Catholiques qui s'étoient mis à couvert derriere les Chariots, & qui les miroient certainement des maisons dont ils s'étoient saisis. Il ne restoit aux Etrangers qu'un moyen pour ne pas tous perir dans Auneau, qui consistoit à sortir au plûtôt de cette Ville pour former leurs Escadrons en pleine Campagne ; mais la prévoyance de Saint Paul avoit rendu cet expedient inutile : car dans le mesme tems qu'il avoit forcé les Barricades, il avoit détaché le Capitaine Joannes son Lieutenant, avec ordre de se saisir des Portes de la Ville. Joannes s'acquitta si bien de sa commission qu'il repoussa les Reistres autant de fois qu'ils se mirent en devoir de le forcer, ce qui acheva de les reduire au desespoir.

Il y en eut qui retournerent contre le Catholiques à dessein de se faire tuer en vendant cherement leurs vies ; & les autres couroient le long des murailles pour chercher quelque faux fuyant. Mais les plus

1587. avisez furent ceux qui montans sur la selle de leurs chevaux, grimperent sur la muraille, & se coulerent delà dans le fossé : L'Officier qui portoit la Cornette du General & vingt-cinq ou trente autres Cavaliers échapperent par cette voye. Le Baron de Dhona se sauva luy dixiéme par un moyen dont les Auteurs ne conviennent pas. Davila soutient, que ce fut lâchement & par les Marais ; mais le Ministre Spanheim * assure plus vray semblablement qu'il arriva à l'une des Portes d'Auneau, avant que le Capitaine Joannes eût achevé de s'en saisir : Qu'il passa sur le ventre à la Compagnie de ce Capitaine ; & qu'il ne fut redevable de son salut qu'à sa valeur. Il attendit en vain que quelques-uns de ses Soldats qu'il avoit laissez dans Auneau le joignissent, & la crainte d'être enveloppé par la Cavalerie du Duc de Guise le contraignit ensuite de se réfugier dans le quartier de ses Allemans, qu'il avoit logez les plus proches de celuy d'Auneau.

* Vers le milieu de la vie de ce Baron.

Le Duc de Boüillon, Chastillon & les autres Calvinistes François se rangerent auprés de luy au premier avis qu'ils eurent de ce qui venoit de luy arriver; & il essaya pour lors de persuader aux Troupes qui luy restoient, de retourner avec luy dans Auneau, où elles étoient assurées de défaire les Catholiques qu'elles trouveroient occupez au pillage. Mais les Suisses pensoient à s'en retourner, & non pas à combattre ; & les Allemans rebutez par la perte de leurs Compagnons, jugerent qu'il y auroit de la temerité à choquer les Vainqueurs dans le tems qu'ils étoient en curée, puis qu'ils avoient pour retraite un fort Chasteau

qu'il n'étoit pas possible d'attaquer sans passer sur le ventre au Duc de Guise qui avoit retenu sa Cavalerie sur les avenuës d'Auneau, par la promesse qu'il luy avoit faite qu'elle partageroit le butin avec l'Infanterie quoiqu'elle n'entrast pas dans la Ville, & que ces deux Corps ne pilleroient pas l'un sans l'autre. 1587.

Tous les Allemans qui étoient restez dans Auneau furent tuez, excepté quatre cens que les Catholiques retinrent prisonniers, par la pitié naturelle aux François, ou parce qu'ils étoient las du carnage. On raconte si differemment le nombre des morts, qu'il n'est possible ny de le déterminer ny mesme d'en approcher, si ce n'est que l'on prenne le milieu entre les Relations des Liguez & de ceux qui ne l'étoient pas. On assurera là-dessus avec plus de vray-semblance qu'il mourut trois mil Allemans, sans compter une autre Cornette de Reistres qui venant au secours de ceux d'Auneau dont elle étoit logée assez proche pour entendre le bruit, fut taillée en pieces par le Duc de Guise, dont les Soldats prirent ainsi huit Cornettes de Cavalerie, huit cens Chariots & trois mil Chevaux, ce Duc par une generosité qui luy étoit commune avec son Pere & son Ayeul n'ayant rien voulu profiter du butin. Il montoit pourtant à quatre cens mil écus, & la Maison de Lorraine en France étoit déja fort oberée. Les Vainqueurs employerent deux jours entiers à partager entr'eux le Bagage des vaincus, à le charger & à fureter dans les Maisons pour sçavoir s'il n'y restoit rien de caché. Le troisiéme jour tous les Fantassins de l'Armée du Duc de Guise, l'allerent trouver à Estampes montez en Cavaliers

1586. & bizarrement vêtus selon que l'étoient les corps morts qu'ils avoient dépoüillez, ou suivant les habillemens qu'ils avoient trouvez sur les Chariots des vaincus.

Le Duc de Guise ne fut pas si satisfait de l'avantage qu'il venoit de remporter, qu'il ne pensast à le rendre plus considerable. Car il restoit encore vingt-deux Cornettes de Cavalerie Allemande qui marchoient sur la route que leur Conseil de Guerre avoit determinée pour aller gagner la source de la Loire; & son Armée toute victorieuse qu'elle étoit, n'étoit pas capable de leur faire teste, supposé que celle du Roy pour les raisons que l'on marquera bien-tôt, ne la secondast pas. Tout ce qu'il pouvoit faire, étoit de les suivre comme il avoit déja fait à la faveur des Rivieres & des Païs forts, en attendant qu'il s'offrist une autre occasion semblable à celle d'Auneau. Les Suisses avoient à la verité abandonné les Allemans deux heures aprés qu'ils avoient sceu leur perte; mais cela n'empêchoit pas que les mêmes Allemans ne fussent encore au nombre de douze mil, la plûpart Cavaliers; & de plus ils tiroient cet avantage de leur diminution, qu'ils marcheroient desormais plus serrez & avec moins d'embarras.

S'ils eussent joint le Roy de Navarre; ils auroient encore une fois reduit la France à la mesme extremité où elle s'étoit trouvée lors qu'ils étoient venus jusques sur le bord de la Loire; & ce fut pour les en détourner, que le Duc d'Epernon par ordre du Roy se mit à leurs trousses avec huit cens Hommes d'armes, & autant d'Arquebusiers à cheval. Il cottoya la Forêt

d'Orleans ; mais il ſe contenta de n'approcher des Allemans que d'une lieuë , comme le Duc de Guiſe ne campoit qu'à cinq lieuës d'eux. Ils arriverent ainſi ſans obſtacle , juſques à Landon , où Chaſtillon qui s'étoit chargé de commander leur Arriere-garde , les quitta pour executer une entrepriſe ſur la Ville de Gien qui ne luy réüſſit pas ; & le Duc d'Epernon profita de ſon abſence. Il chargea ſi bruſquement les Fantaſſins Allemans , qu'ils lâcherent le pied devant luy ; & quoiqu'ils ſe ſauvaſſent à la faveur de leur Cavalerie , ils ne laiſſerent pas de luy communiquer une partie de leur terreur. Delà vint que vingt cinq Arquebuſiers Catholiques en deſarmerent douze cens Proteſtans : leur enleverent ſeize petites pieces d'Artillerie ; & firent pour cent cinquante mil écus de butin. 1586.

Cette nouvelle perte les rendit plus exacts à ranger leurs meilleures Troupes à leur queuë,& à ſe haſter de gagner le Païs du Morvan qui étoit alors tout couvert de bois , & ſi peu frequenté , qu'il n'étoit pas poſſible à deux hommes d'y paſſer de front. Ils eſperoient qu'aprés qu'ils y ſeroient entrez , les Ducs de Guiſe & d'Epernon ceſſeroient de les pourſuivre ; mais ils ſe tromperent dans leur conjecture. Car le Fils aîné du Duc de Lorraine renforça le Duc de Guiſe de douze cens Lances Italiennes , & de quatre mil chevaux ; & le Roy craignant qu'il n'atteigniſt les Allemans , & qu'il n'achevaſt de les vaincre, envoya au Duc d'Epernon une perſonne de confiance pour luy dire qu'il traitaſt avec les Allemans , comme il avoit fait avec les Suiſſes.

1587. Ce Duc avoit pris à Landon un Meſtre de Camp des Troupes Françoiſes jointes aux Allemandes nommé Cormont, & il jetta les yeux ſur luy pour l'envoyer propoſer au Baron de Dhona, & au Duc de Boüillon, qu'il donneroit à leurs Troupes toute la ſûreté raiſonnable qu'elles demanderoient pour leur retraite, & la main-levée des biens des François Calviniſtes qui ſe trouveroient avec elles, pourvû qu'ils rendiſſent leurs Drapeaux & leurs Enſeignes, & qu'ils s'engageaſſent à ne plus porter les Armes contre Sa Majeſté. Cormont s'acquitta de ſa Commiſſion; mais on ne le renvoya pas ſi-tôt qu'il eſperoit; & les Allemans marcherent cependant avec tant de précipitation, qu'ils gagnerent une journée ſur le Duc d'Epernon, & deux ſur le Duc de Guiſe.

Il eſt vray que leur hâte acheva de les deregler, & qu'il n'y eut plus de ſubordination entre les Officiers & les ſimples Soldats. Leurs longues traites les obligeoient à marcher juſques à deux heures dans la nuit; & quand la laſſitude les contraignoit de s'arrêter, ils manquoient de Guides pour leur montrer les Villages où ils euſſent pû loger. Ils s'arrêtoient ainſi dans les Bois, où ils ne trouvoient ny pain ny fourage. Les Regimens de Moüy & de Cormont s'étoient entierement débandez, & la plûpart des autres jettoient leurs Armes dans les hayes. La poudre avoit manqué aux Arquebuſiers, & les avoit reduits à deux cens; les Fantaſſins n'avoient plus que leurs épées; & le Baron de Dhona qui ne l'ignoroit pas, accepta pour lors les offres de Cormont: Mais on luy répondit que c'étoit trop tard, & l'on pretendit en diminuer beau-

coup. On ne voulut pas accorder ny ſûreté pour la retraite des François Calviniſtes, ny main levée des Biens que l'on avoit ſaiſis ſur eux ; & l'on demanda les Cornettes des Allemans auſſi-bien que celles des François. 1587.

L'Iſle-Marivaut leur porta cette nouvelle à Marſigni-les Nonains à demie-lieuë de Rouanne ; & leur exagera pour la rendre moins dure, les dangers inévitables qui les menaçoient de tous coſtez : Le Duc d'Epernon à leur queuë : le Duc de Guiſe dans la Bourgogne : Mandelot Gouverneur de Lyon au devant d'eux avec cinq ou ſix mil hommes ; & la hauteur & les neiges du Vivaretz, où les ſeuls Païſans ſuffiroient pour les aſſommer. Mais Chaſtillon qui n'étoit pas moins inflexible dans la mauvaiſe fortune que l'Amiral ſon Pere l'avoit été, leur repreſenta au contraire qu'ils n'avoient plus rien à craindre, & qu'ils avoient franchi les plus dangereux chemins. Il ajoûta qu'il offroit de ſe faire lier, & de les conduire dans quatre jours en lieu de ſûreté, afin que s'il y manquoit ils pûſſent venger ſur luy le tort qu'il leur auroit fait. Il les aſſûra qu'ils arriveroient dans vingt-quatre heures aux Montagnes du Vivaretz, & qu'ils y trouveroient Chambaut avec quinze cens hommes qui les attendoient : Que Mandelot ne leveroit point aſſez tôt autant de Gens de Guerre qu'il en falloit pour les arrêter dans le Lyonnois : Que le Duc d'Epernon étoit à une grande journée d'eux, & le Duc de Guiſe à trois ; & que n'y le Roy ny ſon Armée n'avoit pas encore paſſé la Riviere de Loire : Que ſi le Duc d'Epernon ſe haſtoit avec ſa ſeule Cavalerie de les venir com-

1587. battre, il se trouveroit encore plus fatigué qu'eux, & seroit par consequent vaincu; & s'il attendoit son Infanterie, il luy seroit impossible de les atteindre: Que si les Allemans se detachoient des Calvinistes François ils seroient reduits à passer la Saone qui n'étoit point guéable, & dont les Ponts étoient occupez par l'Armée du Duc de Mayenne, qui les deffendroit avec d'autant plus de facilité, que les Catholiques qui les gardoient pouvoient se relever & se secourir à toutes heures.

Les raisons de Chastillon étoient si fortes, que les Allemans n'y pûrent répondre; mais comme l'interest particulier, l'emporte toûjours sur le general, quand le hazard est égal des deux costez; les Allemans s'attacherent principalement à faire reflexion sur ce que s'ils entroient dans le Vivaretz, ils auroient à surmonter les neiges des Montagnes, & la sterilité du Païs; & que de plus ils y perdroient leurs chevaux. Ils conclurent de là qu'il falloit traiter en toute maniere avec Henry Trois; & l'Isle-Marivaut leur ayant proposé là-dessus qu'on leur accorderoit les premieres conditions que le Duc d'Epernon leur avoit offertes, avec cette seule modification qu'ils enfermeroient leurs Cornettes dans leurs malles; le Traité fut signé le dix de Novembre mil cinq cens quatre-vingt-sept.

Chastillon n'y voulut point estre compris; & quoique l'Isle-Marivaut n'oubliast rien de ce qu'il jugeoit capable de le tenter, il protesta qu'il ne cacheroit ses Enseignes; & qu'il ne s'accorderoit avec la Cour que du consentement du Roy de Navarre. Il fit adroitement

ment ſauver dans la Maiſon d'un Gentilhomme de ſes Amis le Prince de Conty, la Cornette blanche, & douze ou quinze de ſes Gens ; & il partit avec ſix-vingt Hommes d'Armes, & cent cinquante Arquebuſiers à Cheval, les autres Calviniſtes François n'ayant pas eu le courage de le ſuivre. Il perça au travers de quelques Allemans qui s'ingererent de l'arreſter, de crainte que ſa deſertion ne donnât pretexte à la Cour de France, de ne pas executer de bonne foy les Articles qu'ils venoient de conclure avec Elle. Il traverſa le Païs de Forets, & fit avec ſa petite Troupe par une incomparable valeur, & plus encore par un bonheur ſingulier, une retraite qui n'a rien de ſemblable dans l'Hiſtoire ancienne ny dans la nouvelle, par des Provinces les plus embaraſſées du Royaume, dans une ſaiſon tres-fâcheuſe, au travers des Ennemis qui l'attaquoient à tous momens, & avec des gens accablez de laſſitude, de travail, & de miſeres, qui ne mangeoient que le pain qu'ils gagnoient à la pointe de l'épée. 1587.

On ſonnoit par tout le tocſin ſur luy ; & les Païſans ſe mettoient à ſes trouſſes, aprés qu'on les avoit aſſemblez au ſon des Cornets diſpoſez ſur les hauteurs afin d'eſtre entendus de plus loin. Plus de la moitié des Catholiques prirent les Armes à l'approche de Chaſtillon ; & Mandelot tira de Lyon deux mil hommes pour luy couper chemin. Le ſuccez en paroiſſoit d'autant plus aiſé que Chaſtillon s'étoit aviſé de prendre ſa route le long du Rhône à main gauche par le droit chemin de Lyon. Mandelot ne manqua pas de l'attaquer, mais il fut repouſſé ; & Chaſtillon ne s'a-

1587. muſa point à pourſuivre les fuyards. Il alla avec une extrême diligence au Pont de Parſigny : Il y arriva lorſqu'il étoit le moins attendu ; & il s'en ſaiſit avec peu de perte. Il apperçeut au deſſous de Revirieu Mandelot qui revenoit à luy avec trois cens Chevaux & cinq cens Arquebuſiers, & il eſſaya d'éviter ſa rencontre : Mais les Chevaux & le Bagage que les Calviniſtes eſtoient contraints de laiſſer en chemin, hâterent la Cavalerie de Mandelot, de ſorte qu'elle ſe trouva à mille pas de Chaſtillon.

Il perdit alors preſqu'entierement l'eſperance de ſe ſauver : mais dans la ſeule vûë de vendre bien cher ſa vie avant que de la perdre ; il commanda à Saint-Auban ſon Lieutenant, de charger les Catholiques avec vingt-cinq Cavaliers : Il ſe reſerva pour le ſoûtenir avec vingt autres ſeulement ; parce qu'il n'avoit point alors plus de Cavalerie. Saint-Auban avec ſon petit Eſcadron défit cent Chevaux, paſſa ſur le ventre à deux Compagnies de Lances, & penetra dans un Bois avec tant de diligence, que l'Infanterie que Mandelot y avoit logée, n'eût le loiſir ny de le reconnoître, ny de l'attaquer ; mais deux ou trois de ſes Cavaliers pouſſérent imprudemment juſques au gros de la Cavalerie de Mandelot poſtée ſur un Côteau à main gauche ; & peu s'en falut que cette faute n'attiraſt la ruine de Chaſtillon : car Mandelot fit couler une partie de ſes Soldats entre l'Eſcadron du même Chaſtillon & celuy de Saint-Auban.

La ſeule nuit qui ſurvint à propos pour les Calviniſtes les ſauva, en donnant le loiſir à Chaſtillon de ſe retirer luy cinquiéme du côté du Rhône, où Saint-

Auban le ſuivit. Les Soldats de Mandelot n'eurent pas le courage de les pourſuivre ; ce qui luy donna tant de dépit, qu'il les ramena dans Lyon, où il fut également exposé à la raillerie des Bourgeois, & à celle de la Cour, lorſqu'elle apprit qu'il avoit manqué ſon coup. * Chaſtillon & Saint-Auban ramaſſérent leurs Troupes, & continuerent leur chemin juſques au Fort de Retortou, ou Chambaud commandoit une garniſon Calviniſte. 1587.

* Dans les Memoires de S. Auban. Ils ſont imprimez.

Le Baron de Dhona ne fut pas ſi heureux que Chaſtillon, quoy qu'il ne negligeaſt rien de ce qui ſervoit à ramener les Allemans de-là le Rhin. Il les diviſa en deux Troupes, dont l'une traverſa le Païs de Forets & une partie de la Savoye, le Duc qui en eſtoit Souverain ayant mieux aimé luy donner un Paſſeport, que de luy fournir un pretexte plauſible pour ravager ſes Terres. L'autre paſſa par la Bourgogne & par la Franche-Comté, avec tant de hâte qu'elle ſurprit la vigilance du Duc de Guiſe qui la guettoit. Mais ce Prince ne laiſſa pas de luy enlever une partie de ſon Bagage, & de la fatiguer de ſorte qu'il en perit plus de la moitié.

Le Prince de Conty arriva dans ſa Maiſon au Païs du Maine ſans avoir eſté reconnu par les chemins ; à cauſe qu'il n'eſtoit accompagné que de deux ou trois perſonnes : qu'il n'alloit que de nuit ; & qu'il ſe repoſoit le jour dans des Chaſteaux appartenans à des Gentilshommes Calviniſtes. Clervant ſe retira dans la Breſſe où il mourut dans la maiſon de Chaſteauvieux ſon Beaupere : Le Duc de Boüillon qui n'avoit crû trouver de ſeureté que dans Geneve, ne luy ſur-

1587. vêcut pas long-temps ; & le Baron de Dhona retourna dans la Prusse, où il perdit toute son estime, quoy qu'il n'y eust pas lieu de luy reprocher autre chose que son malheur. Enfin les quatre mil Suisses que l'Armée Etrangere avoit d'abord détachez pour occuper de sorte l'Armée de la Valette dans le Dauphiné, qu'elle ne put aller au secours du Duc d'Epernon son frere, fut arrêté dix ou douze jours sur le bord de la Lizere par le Mestre de Camp Mesplez, avec quatre-vingt Lances, & cinq cens Fantassins seulement, qui sçeurent si bien se prévaloir du tems & de l'inegalité des lieux, qu'ils les promenerent durant cet intervale sur l'autre bord de la Riviere, en attendant que les Catholiques que commandoient la Valette & d'Ornane fussent en état de les charger.

La Valette mieux informé que d'Ornane des veritables sentimens de la Cour, ne se hastoit pas de les défaire, parce qu'il prévoyoit que la Ligue en tireroit beaucoup plus d'avantage sans comparaison que Henry Trois. Mais d'Ornane qui étoit né dans l'Isle de Corse, & qui nonobstant passoit pour un des hommes les plus francs de son tems, ne considera que le fruit que la France tireroit de la ruine des quatre mil Suisses ; & contraignit pour ainsi dire la Valette, de se joindre à luy pour les tailler en pieces, en luy jurant que s'il ne le vouloit renforcer de ses Troupes, il iroit combattre les Ennemis avec les siennes seules. S'il eust été battu la Valette n'auroit plus osé resister aux Suisses ny à Lesdiguieres ; & cette raison l'obligea de consentir à ce qu'on luy demandoit. Ainsi le dix-huit d'Aoust mil cinq cent quatre-vingt-sept, Mesplez

imita le Marquis de Peſquaire à la Bataille de Pavie, en eſcarmouchant ſi ſouvent les Suiſſes durant vingt-quatre heures, qu'il ne leur laiſſa pas un moment pour ſe repoſer ; & lors qu'ils croyoient s'eſtre délivrez de luy, en gagnant un Bois qui leur étoit commode, d'Ornane & la Valette arriverent. 1587.

Leur marche avoit été ſi precipitée qu'ils n'avoient que cinquante Chevaux ; mais ils amuſerent ſi bien l'Ennemi, qu'ils l'empêcherent d'entrer dans le Bois, juſqu'à ce que leurs Troupes fuſſent arrivées. Le lieu du Combat étoit prés de Vizille, & fort avantageux aux Suiſſes qui pouſſerent d'abord les François : Mais on les pouſſa à leur tour & on les défit entierement. Il en demeura plus de huit cens morts ſur le Champ, & plus de mil qui furent tuez en fuyant. Les plus ſages d'entr'eux qui avoient crû ſe ſauver en ſe retirant avec quelque ſorte de diſcipline, trouverent un Valon environné de Montagnes dont Ornane s'étoit ſaiſi, & ſe rendirent à diſcretion ; ainſi de quatre mil qu'ils étoient il n'en reſta que cent qui furent aſſez heureux pour rencontrer Chaſtillon. Leſdiguieres qui n'étoit qu'à une lieuë delà n'avoit pû joindre les Suiſſes, & le Comte de Suſe ſçachant qu'il avoit tiré la meilleure partie de la Garniſon de Montelimard, voulut ſurprendre cette Place, mais il y fut tué avec deux mil Catholiques ; & les Calviniſtes ſerrerent de ſi prés la Ville de Gap par le moyen d'un Fort qu'ils avoient bâti fort proche, qu'ils la contraignirent enfin de ſe rendre.

La prodigieuſe ruine de l'Armée Etrangere qui s'étoit propoſée le pillage de toute la France, ne déplut

1588. qu'à celuy qui dans toutes les apparences en devoit estre le plus réjoüi. Henry Trois ne pouvoit douter qu'elle ne luy eût conservé sa Couronne ; cependant il en conceut un chagrin dont on ne s'apperceut que trop, quelque soin qu'il prist de le cacher. Il auroit voulu vaincre luy-mesme les Allemans, ou du moins il auroit souhaité que le Duc d'Epernon eust remporté cette Victoire ; & pourtant bien loin qu'il fust arrivé à l'une ou l'autre de ces deux fins, le plus grand de ses Ennemis qui étoit le Duc de Guise, luy avoit ravi cette gloire, & l'avoit ravie d'une maniere d'autant plus affligeante pour Sa Majesté, qu'Elle n'osoit s'en plaindre.

Le Duc de Guise croyoit de son costé que Henry Trois avoit fait venir indirectement l'Armée Etrangere, dans la seule veuë d'opprimer la Ligue ; & cela seul auroit dû l'obliger, s'il eût eû autant de prudence que d'esprit & de courage, à prendre desormais de si étroites mesures, qu'il ne se trouvast plus à la discretion de la Cour. Mais les excessives loüanges qu'on luy donna par tout le Royaume à cause de la Victoire d'Auneau, le porterent à ne ménager plus si bien sa vie qu'il avoit resolu. Il avoit esperé d'obtenir en tout ou du moins en partie, la dépouille du Duc de Joyeuse, & que si on ne luy donnoit pas l'Amirauté, on ne luy refuseroit pas le Gouvernement de Normandie ; & de peur que sa demande ne parût interessée, il s'étoit enfin reduit à ne demander que l'Amirauté, encore n'avoit-ce point été pour luy ny pour aucun Prince de la Maison de Lorraine, mais seulement pour le Comte de Brissac.

Le Roy luy en avoit d'abord donné d'aſſez bonnes 1587. eſperances ; mais aprés que Sa Majeſté l'avoit long-tems amuſé par les défaites que l'on cherche quand on ne veut ny accorder ny refuſer ; l'Amirauté & le Gouvernement de Normandie avoient été donnez au Duc d'Epernon, que le Duc de Guiſe comptoit pour le plus grand & le plus dangereux de ſes Ennemis. Rien ne luy étoit moins ſupportable que le mépris ajouté à l'injure. Il ſceut en achevant de pourſuivre les Allemans, la maniere dont on l'avoit traité à la Cour ; & ce fut autant pour s'en venger, que pour ſe mettre hors d'inſulte, qu'il aſſembla vers le commencement de l'année mil cinq cens quatre-vingt-huit, la plus conſiderable partie de ſes Amis dans la Ville de Nancy, pour y reſoudre avec eux de con- 1588. traindre le Roy d'éloigner le Duc d'Epernon ſans eſperance de rapel : De donner à la Ligue des Places de ſûreté qu'elle pourroit fortifier aux dépens des Villes, des Bourgs & des Villages qui s'en trouveroient les plus proches : D'accorder au Duc de Guiſe le Commandement d'une Armée qui ſe tiendroit ſur la Frontiere de Champagne, pour empêcher les Allemans d'y retourner : De vendre tous les biens des Heretiques, & de contraindre leurs Parens de les acheter en leur remettant le quart du juſte prix.

Henry Trois à qui l'on porta ce reſultat, demanda du tems pour y répondre, & commit une faute irreparable à l'égard de la Principauté de Sedan. Le Duc de Boüillon étoit mort ſans enfans, & ſa ſucceſſion étoit conteſtée entre ſa Sœur, le Comte de Maulevrier ſon Oncle paternel, & le Duc de Lorraine. La

1578. Principauté de Sedan étoit merveilleuſement importante pour couvrir la France du coſté par où elle avoit le plus à craindre, qui eſtoit celuy d'Allemagne; & il y avoit à Paris dans le Treſor des Chartes, des Titres autentiques qui juſtifioient qu'elle avoit autrefois relevé auſſi-bien que la Lorraine du Comté de Champagne, & qu'elle n'en avoit eſté aliennée qu'à condition d'y eſtre réünie quand la Maiſon de la Mark manqueroit de mâles en droite ligne. * Si Henry Trois s'en fût prévalu pour demander que les Places de Sedan & de Jametz luy fuſſent miſes en main, en attendant que le differend eût eſté vuidé, on ne les luy auroit oſé refuſer, & pour lors il auroit dépendu de luy de les retenir ou de s'en accommoder avec celuy à qui il auroit fait épouſer la Sœur du feu Duc: Outre que Maulevrier à qui les Bourgeois de Sedan venoient de refuſer l'entrée de leur Ville, auroit dans la premiere chaleur de ſon reſſentiment cedé à vil prix ſon droit à Sa Majeſté.

* Dans le *Liber Principum.*

Cependant Elle ſe contenta d'eſtre Mediatrice entre l'Oncle & la Niece, & ne protegea celle-cy que par des Offices qui furent d'autant moins conſiderez, qu'ils n'étoient point accompagnez de Troupes. La Legende de Catherine de Medicis impute à cette Reine d'avoir empêché le Roy ſon Fils de ſe mêler plus avant de cette affaire, à cauſe qu'elle prétendoit que le Marquis de Pont ſon petit Fils épouſât l'Heritiere de Sedan. Le Duc de Guiſe ne ſe contenta pas de rechercher la même Sœur du Duc de Boüillon pour Charles de Lorraine ſon fils aîné, quoy que ce Prince n'euſt encore que treize ans: mais

afin

afin d'accabler ses Concurrens par un excez de forces, il sollicita le Pape & le Roy d'Espagne de se declarer ouvertement pour la Ligue ; il est vray que ny l'un ny l'autre ne jugerent à propos de faire une telle démarche. 1588.

Le Pape vouloit bien intimider le Roy de Navarre, mais il ne vouloit pas le ruïner ; & le Roy d'Espagne ne pensoit à faire subsister la Ligue, que jusqu'à ce que sa Flotte eust conquis l'Angleterre. Car aprés cela il y a de l'apparence qu'il auroit également tenu pour ennemis les Roys de France & de Navarre, & le Duc de Guise. Et de fait la Cour de Rome & celle de Madrid s'expliquerent à ce Duc en des termes si ambigus, qu'il comprit assez qu'il ne devoit rien attendre de solide, ny de l'une ny de l'autre. Ce fut en effet pour y suppléer qu'il pressa le Duc de Montmorency qui n'avoit alors qu'une Fille, de la donner à son second Fils, à condition que l'un & l'autre n'auroient plus qu'un même interest.

Le Duc de Guise avoit deux veuës dans cette recherche ; l'une d'affoiblir tellement le Roy de Navarre, qu'il luy fust desormais impossible de se deffendre ; l'autre d'engager dans ses interests le Duc de Savoye qui s'estoit ouvertement declaré pour le Duc de Montmorency. Mais le Duc de Montmorency penetra par des voyes qui sont inconnuës, que le Duc de Guise periroit bien-tôt, & crut qu'il y auroit de l'imprudence à l'accompagner dans le precipice. Le Duc de Guise rebuté de ce côté-là, s'adressa avec plus de succez à trois Seigneurs mécontens. On a déja remarqué que Villeroy estoit persuadé que la Religion Catholique cess-

1588. seroit en France aussi tôt que la Ligue discontinuë-roit de la maintenir, & que par consequent il avoit des égards extraordinaires pour le Duc de Guise. Il apprehendoit d'ailleurs que le Duc d'Epernon qui luy en vouloit de longue-main, ne le fist releguer dansune extrémité du Royaume : & il avouë de bonne foy dans ses Memoires, que ce Duc l'avoit fort offensé.

Le Duc d'Epernon à son tour se plaignoit de Villeroy, de ce qu'il avoit disposé la Cour à faire raser la Citadelle de Lyon en faveur de Mandelot. Enfin dans un Conseil d'Etat tenu à Saint Aignan, Villeroy avoit proposé d'employer à quelques necessitez pressantes un fonds destiné à payer l'Armée de la Valette dans le Dauphiné; & le Duc d'Epernon s'en fâcha. Villeroy s'excusa sur ce qu'il n'avoit avancé cette proposition que par l'avis de la plûpart des Conseillers d'Etat; & le Duc d'Epernon luy donna un démenty. Henry Trois qui estoit present, au lieu d'appaiser la querelle, l'échauffa en fermant la bouche à Villeroy; & le Duc d'Epernon profita de cette foiblesse de son Maître, pour dire au mesme Villeroy toutes les injures les plus atroces.

Villeroy justement outré alla dés le lendemain prier le Roy qu'il luy permist de se démettre de sa Charge; sous pretexte qu'il ne pouvoit plus l'exercer avec honneur. Le Roy par un second manquement pire que le precedent, luy commanda de continuer à servir comme auparavant en qualité de Secretaire d'Etat, sans obliger le Duc d'Epernon à luy faire satisfaction; comme si Sa Majesté eût voulu l'offenser,

& le mettre dans le mesme-temps en état de s'en venger. Le Duc de Guise trouvant Villeroy dans cette disposition n'eut pas de peine à l'engager dans le Parti de la Ligue ; mais ce fut à condition qu'il ne se declareroit pour Elle que lors qu'il le jugeroit à propos. 1588.

Pierre d'Espinac Archevêque de Lyon avoit autrefois esté Calviniste, & s'étoit depuis converti à force d'étudier les Matieres de Controverse, selon quelques Relations, ou pour obtenir un Chapeau de Cardinal suivant les autres. Il estoit fort sçavant, il ne cedoit en éloquence à aucun des François ; & il n'y avoit point de Prelat plus éclairé ny plus entreprenant que luy ; mais en recompense on luy reprochoit d'avoir depensé mal à propos son bien & celuy de sa Famille : De tirer de l'argent des choses les plus saintes, & de vivre dans une continuelle Inceste avec sa propre Sœur. Comme il s'estoit poussé dans le Conseil d'Etat, & qu'il y remplissoit dignement sa place, il luy arriva de s'emporter un jour contre le Roy de Navarre, & de soûtenir que ce Prince estoit incapable à cause de son Heresie, de parvenir à la Couronne de France.

Le Duc d'Epernon fut tellement irrité de cette proposition dont il ne s'agissoit peut-estre point alors, qu'il demanda à l'Archevêque, si un Prelat qui entretenoit sa propre Sœur, qui mettoit à l'encan toutes les Graces Ecclesiastiques, & qui par ses débauches avoit dissipé son patrimoine & celuy de ses freres & de ses sœurs, devoit estre souffert dans la premiere dignité de l'Eglise de France ? L'Archevêque fut tel-

1588. lement outré de ces reproches, qu'il ne luy resta point assez de presence d'esprit pour y répondre ; mais aussitôt qu'il fut rentré dans luy-même, il s'adressa au Roy qui estoit present, & luy demanda une reparation. Le Roy ne luy en fit pas plus qu'à Villeroy, & le Duc d'Epernon tourna la chose en raillerie ; ce qui toucha l'Archevêque de sorte que le même jour il se declara pour la Ligue.

Le Duc de Guise s'ingera d'ajoûter à ces deux conquestes, celle du Marêchal d'Aumont ; & n'y réüssit pas, quoy qu'il eust plus d'un sujet de l'esperer. Ce Marêchal estoit le plus experimenté du Royaume aprés Biron, & n'avoit jamais abandonné le Service du Roy, quelques occasions qu'il eust euës de se donner au Duc d'Alençon. Il estoit pauvre, & la Cour n'avoit encore rien fait pour luy, quoy qu'il l'en eust souvent sollicitée. Les Favoris ne s'accommodoient point de luy, parce qu'ils le trouvoient trop homme de bien ; & ç'avoit peut-estre esté pour cette raison, que non seulement ils avoient ailleurs détourné les liberalitez du Roy ; mais encore ils avoient obligé Sa Majesté de releguer le Marêchal d'Aumont au fond de la Basse-Bretagne. Ce fut là que le Duc de Guise luy fit offrir, pour l'attirer dans la Ligue, que luy ou ceux de la Maison de Lorraine, se defferoient en sa faveur de la Charge ou du Gouvernement qu'il souhaiteroit. Mais quoique son Maître eust manqué de reconnoissance pour luy, il eut horreur de manquer de fidelité pour son Maître. Il persista dans le devoir où sa naissance & sa dignité l'attachoient ; & il continua jusques au bout de luy rendre gratuite-

ment de tres-ſignalez ſervices. 1588.

Le Duc de Guiſe pour avoir manqué de gagner le Marêchal d'Aumont, ne preſſa pas moins le Roy de répondre aux Articles dreſſez à Nancy, & de lever une Armée capable d'exterminer les Calviniſtes, qui ſelon luy ne reſiſteroient pas plus de trois mois. Le Roy répondit, que dans peu de tems il ſatisferoit là-deſſus les bons Catholiques : Mais le Duc de Guiſe qui ne doutoit pas que l'intention de Sa Majeſté ne fût de l'amuſer, la preſſa de s'expliquer plus nettement ; parce que d'un coſté on l'avertiſſoit que les Favoris & les quarante-cinq Gentilshommes de la Garde particuliere du Roy, l'excitoient à toute heure d'attenter ſur ſa perſonne ; & d'un autre coſté il ſe promettoit d'accabler quatre Princes du Sang ſous les ruines du Calviniſme, & que ceux qui reſteroient ne ſeroient pas en état de luy conteſter la Couronne.

Mais la mort naturelle ou avancée de celuy de ces Princes qu'il redoutoit le plus l'en garantit, ſans qu'il y euſt rien contribué. Le Prince de Condé le ſoir du cinq Mars mil cinq cens quatre-vingt-huit, ſentit immediatement aprés ſon ſoupé une grande douleur d'eſtomach, qui fut auſſi-tôt ſuivie de vomiſſemens redoublez, d'une extrême difficulté de reſpirer, & d'une entiere inflammation d'entrailles. Le mal augmenta durant deux jours ; & le Prince mourut preciſément au bout de ce terme à l'âge de trente-cinq ans. On ouvrit ſon corps en preſence de ſes Chirurgiens, de ſes Medecins, & d'autres perſonnes de même Profeſſion, qui déclarérent par

1588. un Acte public, qu'ils y avoient trouvé des marques de poison. Jean de Cumont Lieutenant Criminel de Saint Jean d'Angely fit une tres exacte recherche de ceux qu'on soupçonnoit d'en estre les Autheurs ou les Complices : Mais il n'y travailla pas avec tant de diligence, que deux Domestiques du Prince de Condé ; l'un qui avoit esté son Page, & l'autre son Escuyer de Cuisine, n'eussent eu le temps de se sauver. On prouva de plus par les voyes Juridiques que Jean Brillaud, qui de Procureur au Parlement de Bordeaux estoit devenu Contrôlleur de la Maison du Prince de Condé, leur avoit fourny de l'argent & des Chevaux pour échapper ; & Cumont le condamna d'estre tiré à quatre Chevaux.

Brillaud fut executé aprés avoir avoüé le crime ; mais il se retracta en allant au supplice. On decreta contre Charlotte de la Trimoüille, Veuve du Prince de Condé, & on la condamna à perdre la teste quarante jours aprés qu'elle seroit accouchée : Mais sur la Requeste qu'elle presenta au Parlement de Bordeaux, il évoqua à soy la connoissance de l'affaire, & la tira en longueur. On voit à la Bibliotheque du Roy * une longue Lettre de la Veuve du premier Prince de Condé à sa belle Fille, qui luy reproche en des termes si aigres, d'avoir empoisonné son mari, qu'il n'est pas possible de douter qu'elle ne la tint pour coupable. Quoi qu'il en soit, la veritable ou seulement prétenduë criminelle fut arrétée, & accoucha six mois moins cinq jours, si l'on s'en rapporte au commun des Auteurs, ou sept mois neuf jours selon quelques Relations, ou enfin sept mois douze jours selon d'autres,

* Entre les Manuscrits de Lomenie.

du troisiéme Prince de Condé, dont il y aura lieu de parler dans les Regnes suivans. Elle avoit eu l'année precedente une Fille qui fut mariée à Philippes Guillaume Prince d'Orange, & mourut sans enfans. 1588.

La naissance de son Fils suspendit l'execution de la Sentence prononcée contr'Elle ; & six ans aprés l'affaire fut évoquée au Parlement de Paris qui cassa toutes les procedures, comme ayant esté faites par des Juges incompetens : Ordonna qu'elles seroient brûlées : Declara la Princesse de Condé innocente ; & cet Arrest fut enregistré dans tous les Parlemens du Royaume. Le Roy de Navarre gagna le plus à la mort du Prince de Condé ; car il passe pour constant que s'il eût vêcu davantage, il luy auroit ôté le Commandement du Parti Calviniste, ce qui l'auroit reduit à une telle foiblesse, qu'il ne luy auroit plus esté possible de maintenir contre la Ligue son droit à la Monarchie Françoise.

Henry Trois ne fut point touché de cette perte, soit qu'il eust de l'aversion pour le Prince de Condé depuis qu'il avoit esté son rival, ou que l'esprit de Sa Majesté fust pour lors entierement occupé aux funerailles du Duc de Joyeuse, pour lesquelles il ne dépensa pas moins d'argent, qu'il en avoit prodigué aux nôces de ce Favory. La profusion de Sa Majesté alla jusqu'à luy faire dresser une Effigie en cire, quoy que cet honneur n'eust encore esté rendu qu'aux Rois, aux Fils de France, & aux Connestables. Le Duc d'Epernon qui la voyoit à regret ne s'y opposa point, & se contenta de renoüer son intelligence avec le

1588. Roy de Navarre. Le Duc de Guiſe en fut informé & perſuada par là non ſeulement la Ligue, mais encore la plûpart des Seigneurs qui reſtoient attachez aux intereſts de la Couronne, que le même Duc d'Epernon avoit deſſein de ruiner la Religion Catholique en France.

Il faut pourtant avoüer icy que c'eſtoit-là une calomnie, & qu'il eſtoit fort zelé pour l'ancienne Religion : Mais comme il connoiſſoit ſon Maître pour foible & pour inconſtant, & qu'il preſuppoſoit qu'en cas de diſgrace on l'abandonneroit à la Ligue, il ſe preparoit un azile auprés du Roy de Navarre; & il rendoit auprés du Roy tous les mauvais offices qu'il pouvoit au Duc de Guiſe. Ce Duc reciproquement luy ſuſcitoit des traverſes dans les temps qu'il s'éloignoit tant ſoit peu de la Cour; & peu s'en falut que quelques Bourgeois de Paris ne le maſſacraſſent ſur le Pont de Nôtre Dame, quoy qu'il ne ſortiſt que bien accompagné. Le Duc d'Epernon aprés avoir évité ce danger, excita le Roy à ſe ſaiſir des ſeize Capitaines qui commandoient dans autant de quartiers de Paris.

Les ſeize qui n'ignoroient rien de ce qui ſe faiſoit à la Cour, écrivirent au Duc de Guiſe de venir à Paris; & ce Duc ne jugea pas à propos de les ſatisfaire ſans avoir obtenu du Roy la permiſſion de venir à la Cour. Il leur envoya pourtant Bois-Dauphin, Maineville, Chamois, Gomaron, Richebourg, Saint Paul, Vaſquo & Forian, ſur la preſuppoſition qu'ils ſeroient aſſez forts pour ſe garentir d'inſulte, pourvû qu'ils euſſent d'excellens Officiers de Guerre pour les commander.

mander. Les ſeize ne s'en contenterent pas, & menacerent de s'accommoder avec la Cour aux dépens du Duc de Guiſe s'il ne venoit ſe mettre à leur teſte. Ils ne l'auroient pas neamoins ébranlé, s'il ne luy fût ſurvenu l'affaire impréveuë dont on va parler. 1588.

Le ſecond Prince de Condé avoit obtenu le Gouvernement de Picardie, & n'avoit pû s'en mettre en poſſeſſion par la ſeule raiſon que preſque toute la Nobleſſe y étoit zelée Catholique, & que luy au contraire eſtoit le plus obſtiné des Calviniſtes François. Le Duc d'Aumale s'en eſtoit emparé, ſous pretexte de quelques Lettres de Commiſſion extraordinaire qu'on luy avoit accordées; & le Roy ne l'avoit pas trouvé mauvais: Car encore qu'il n'aimaſt pas le Duc d'Aumale, il haïſſoit encore plus le Prince de Condé, & il eſtoit ravi que le Gouvernement de Picardie ſerviſt à les animer l'un contre l'autre : mais aprés la mort du Prince de Condé, l'intereſt qu'avoit le Roy d'affoiblir la Maiſon de Lorraine, l'obligea de diſpoſer de ce Gouvernement en faveur du Duc de Nevers, qui n'en avoit pû obtenir aucun depuis qu'il s'eſtoit genereuſement démis de celuy des Places reſtées aux François dans l'Italie.

Le Duc de Guiſe en fut tellement irrité, qu'il alla de Nancy à Rheims & de Rheims à Soiſſons, pour envoyer de là au Duc d'Aumale les ſecours qui luy eſtoient neceſſaires à ſe maintenir. Le Roy convaincu que ce qui en avoit inſpiré la hardieſſe au Duc de Guiſe, eſtoit l'aſſurance de faire declarer les Pariſiens en ſa faveur quand il luy plairoit, prit les meſures qui ſuivent pour demeurer le plus fort dans cette grande

1588. Ville. Il envoya trois mil Suisses à Lagny pour couper les vivres qui luy venoient par la Riviere de Marne. Le Duc d'Epernon sous pretexte d'aller prendre possession de son Gouvernement de Normandie, occupa tous les lieux qui bornoient cette Province du costé de l'Isle de France, & le Roy offrit à d'Entragues Gouverneur d'Orleans des conditions tout-à-fait avantageuses pour le detacher de la Ligue. Il renforça ses Gardes, & il avertit en secret tous les Courtisans qu'il connoissoit mal affectionnez à la Maison de Guise, de mander tous les Amis qu'ils avoient dans les Provinces.

Il sembloit que tant de précautions dûssent suffire: Cependant le Roy y en ajouta une qui rendit toutes les autres inutiles. Il envoya Bellievre, dire au Duc de Guise qu'il luy feroit plaisir de ne point venir à Paris de quelques jours, ou qu'autrement il seroit coupable de tous les malheurs que sa presence y pourroit causer. Le Duc de Guise répondit, que non-seulement il obeïroit à Sa Majesté, mais que de plus il ne mettroit jamais le pied dans Paris sans qu'Elle l'agreast, & que mesme il sortiroit du Royaume, pourvû qu'il fût asseuré de ses bonnes graces, & que ses Ennemis ne profitassent point de sa retraite. Bellievre qui avoit laissé en partant le Roy disposé à donner au Duc de Guise des Places de sûreté, pourvû qu'il le laissast chastier les Parisiens, en dit quelques mots à ce Duc & le Duc de Guise qui ne demandoit pas mieux renvoya Bellievre à Paris sur la promesse qu'il luy fit de revenir ou d'envoyer une réponce décisive dans trois jours.

Le Roy ſe trouva de ſi bonne humeur qu'il accorda à Bellievre plus qu'il ne demandoit pour le Duc de Guiſe : Mais comme ce Conſeiller d'Etat alloit partir en poſte pour Soiſſons ; il ſurvint en Suiſſe une affaire d'extréme importance que luy ſeul pouvoit negocier à la ſatisfaction de la Cour. Le Roy le retint & luy commanda d'écrire au Duc de Guiſe la raiſon de ce retardement, Bellievre obeït ; mais faute de vingt-cinq écus que demandoit un Courier pour porter la Lettre en toute diligence au Duc de Guiſe, on ſe contenta de la mettre à la Poſte ordinaire. Les trois jours s'écoulerent ainſi ſans que le Duc de Guiſe eût aucune nouvelle de Bellievre, & les Seize ayant écrit à ce Prince, que s'il ne venoit promptement à Paris, ils hazarderoient tout pour leur propre conſervation; Il partit de Soiſſons avec ſept Gentilshommes ſeulement, aprés avoir laiſſé ſon Fils aîné & le Cardinal ſon Frere dans cette Ville. Il entra dans Paris le neuf de May mil cinq cens quatre-vingt huit, & mit pied à terre aux Filles Repenties où la Reine Mere eſtoit logée. 1588.

Cette Princeſſe ſurpriſe de le voir, & prevoyant par la force de ſon genie les ſuites de cette hardie démarche, en informa le Roy par Verderonne, & demanda s'il agréeroit qu'Elle luy menaſt le Duc de Guiſe. Le Roy plus ſurpris que n'avoit eſté ſa Mere, demeura quelque-tems ſans pouvoir parler, & dit enſuite qu'Elle vint au Louvre, & qu'Elle luy menaſt le Duc de Guiſe par la Chambre de la Reine ſa Femme. Il conſulta cependant les Principaux des quarante-cinq qui luy demanderent l'ordre de poignarder ce

1588. Prince au moment qu'il entreroit dans la Chambre de Sa Majesté, & Elle y consentit ; mais il falloit plus de tems pour concerter toutes les mesures de ce meurtre ; & ce fut sur cette raison que se fonderent les Conseillers d'Etat qui se trouverent auprés du Roy, pour luy persuader de suspendre l'execution de son dessein.

La Reine Mere se fit porter en chaise au Louvre, & le Duc de Guise l'y suivit à pied. Les Parisiens qui avoient quitté leurs Ouvrages pour le voir, luy firent des acclamations qui ne pouvoient qu'inspirer de la jalousie au Roy ; & quoiqu'il ne leur répondît que des yeux, de la teste & de la main, les Favoris ne laisserent pas d'interpréter les marques de sa civilité comme si elles eussent esté autant d'attentats contre la Majesté Royale. Il entra avec la Reine Mere dans la Chambre de la Reine Regnante, où la Princesse de Lorraine le tirant à l'écart, luy apprit qu'au moment qu'Elle luy parloit, le Roy avec ses plus Affidez deliberoient sur sa mort, s'il ne l'avoit déja resoluë. Mais la grandeur du danger augmente le courage des personnes qui sont nées tout-à fait intrepides, au lieu de l'abbattre. Il retroussa son manteau sur le bras gauche: Il mit sa main droite sur la garde son épée, & il s'avança en cette posture avec une hardiesse inimitable vers la Porte par où le Roy devoit entrer, comme s'il eût voulu braver le peril qui le menaçoit en allant au devant.

La Reine Mere s'apperceut alors de la défiance du Duc de Guise & du dessein du Roy ; mais Elle reconnut trop tard la faute qu'Elle faisoit, en commet-

tant ces deux Princes dans un lieu qui n'estoit pas neutre. Sa crainte redoubla lors qu'Elle vit entrer le Roy seul dans la Chambre de sa Femme, par une porte dont luy seul avoit la clef, & qu'Elle apperceut sur son visage des marques presque certaines du meurtre qu'il avoit resolu. Le Duc de Guise plus ferme qu'auparavant s'avança vers le Roy & luy fit une profonde reverence. Le Roy à qui la fureur avoit presque ôté la parole aussi bien que l'usage de la raison, luy demanda le sujet qui l'avoit amené là ; & le Duc repartit qu'il estoit venu supplier tres-humblement Sa Majesté de prendre en sa fidelité & en son affection, la mesme confiance qu'Elle avoit autrefois euë. Il ajoûta qu'il luy apportoit sa vie, pour convaincre de fausseté les mauvaises impressions que l'on avoit données à Sa Majesté contre luy ; & que néamoins il n'auroit eu garde de venir à Paris ny au Louvre si Elle le luy eust deffendu. 1588.

Le Duc de Guise en fut quitte pour cela le matin ; mais le Roy l'ayant renvoyé, tint avec ses Favoris un nouveau Conseil, où l'on conclut de ne pas manquer ce Duc l'apresdiné du même jour, dans l'Hôtel de la Reine Mere où il devoit se trouver. Et de fait Sa Majesté alla chez sa Mere incontinent aprés diné, & la trouva qui se promenoit avec le Duc de Guise dans son jardin. Il prit ce Duc par la main, & il demanda en sa presence à Bellievre, s'il ne luy avoit pas promis de ne point venir à Paris. Bellievre se tourna pour lors vers le Duc, & s'enquit de luy s'il ne le luy avoit pas dit : le Duc ne luy répondit pas directement ; mais il l'interrogea à son tour s'il ne luy avoit pas promis de re-

Il n'en falut pas davantage pour remettre à un autre temps le meurtre du Duc de Guiſe ; & néamoins la prévoyance de ce Prince ne s'étendit pas juſqu'à reflechir que le Roy ne ceſſeroit jamais d'entreprendre contre ſa vie, juſqu'à ce qu'il la luy euſt ravie ; puiſqu'il avoit trop long tems balancé ſa mort pour croire qu'il fuſt à l'avenir capable de luy pardonner ; & par conſequent la prudence vouloit qu'il ne s'expoſaſt plus à l'avenir, comme il venoit de faire deux fois de ſuite. Roſne l'avoit ſuivi à une journée prés avec les Troupes Catholiques qui formoient le Blocus de Jametz ; & le Duc d'Aumale luy avoit envoyé un renfort, qui entra dans Paris le lendemain matin. Le Roy nonobſtant s'imagina qu'il luy ſeroit aiſé de ſe rendre Maître de ſa Ville Capitale, & même d'y accabler tous les Chefs de la Ligue qui s'y trouvoient alors, de la même maniere que l'on avoit prétendu exterminer les principaux Calviniſtes à la Journée de S. Barthelemy. 1588.

Il commanda le dix de May mil cinq cens quatre-vingt huit, à tous les Etrangers de ſortir de Paris, & Villequier & O eurent commiſſion d'en faire la recherche par les quartiers. Les Pariſiens s'y oppoſérent, & le Roy en prit occaſion d'introduire dans leur Ville les Compagnies de Gens de Guerre qu'il tenoit preſtes aux environs. Il y avoit à craindre qu'à leur vûë les Pariſiens ne ſe ſoûlevaſſent, & ce fut pour les en empêcher que des Troupes de Bourgeois affidez au Roy ſe ſaiſirent du Cimetiere Saint Innocent, de l'Hôtel de Ville, du Pont Saint Michel, & de quelques autres lieux ſemblables; mais elles abandonnerent lâchement ces Poſtes au premier effort que l'on fit pour les en

1588. chaſſer. Les Echevins,le Comte & Lugoly, ouvrirent la Porte de S. Honoré à dix Compagnies Françoiſes du Regiment des Gardes, à ſix des Suiſſes, & à quatre autres; faiſant en tout cinq à ſix mil hommes, qui paſſerent au Cimetiere de S. Innocent, & ſe diſtribuerent de là dans les endroits que le Roy leur avoit marquez. Il ne reſta que trois Enſeignes de Suiſſes dans le Cimetiere Saint Innocent; le Marêchal de Biron en mena trois autres au Marché neuf, & O en logea quatre à lHôtel de Ville, d'où elles s'emparerent de la Greve. L'Iſle-Marivaut mit une Compagnie Françoiſe ſur le Pont Saint Michel; & le Gaſt une autre ſous le petit Chaſtelet. Le Marêchal d'Aumont fit une double haye d'Arquebuſiers le long du Pont Nôtre-Dame; & Grillon s'avança vers la Place-Maubert pour ſe ſaiſir de l'Univerſité, que le Roy redoutoit le plus à cauſe des Ecoliers, des Maquignons, des Bâteliers, des Crocheteurs, & des autres Ouvriers qui s'y retiroient.

Mais rien n'eſt ſi mal gardé que le ſecret dans les occaſions où les deux Partis ont preſque un égal intereſt. Il y avoit peu de gens à la Cour qui n'euſſent leurs femmes, leurs enfans, leurs biens, ou leurs amis dans Paris; & la Ligue eſtoit ſi bien informée qu'on alloit eſſayer de luy ôter cette Ville Capitale, qu'elle avoit pris toutes les meſures neceſſaires pour la conſerver. Et de fait les Compagnies de Soldats du Roy furent à peine entrez dans la ruë Saint Honoré, que Crucé fit ſonner l'allarme dans l'Univerſité, ſous pretexte que Chaſtillon avec ſes Caſaques Blanches Calviniſtes eſtoit arrivé, ſuivi de quatre mil Fantaſſins du Roy de Navarre pour ſaccager Paris. Les Ecoliers & le menu Peuple

Peuple s'attroupérent ſans deſordre, pouſſérent leurs Barricades juſqu'à la Place-Maubert, & de là juſqu'à un bout de l'Egliſe de S. Severin, dans le même-tems que Crillon avec ſes Soldats des Gardes, ſe ſaiſiſſoit de l'autre bout. 1588.

Crillon eſtoit d'avis d'arreſter cette premiere impetuoſité par un genereux effort, qui vray-ſemblablement euſt oſté le courage aux Liguez dans les autres quartiers : Mais le Roy luy avoit ordonné de ſe tenir preciſément ſur la deffenſive. Les Liguez s'en eſtant apperçûs mépriſérent Crillon, & s'étendirent à droit & à gauche en ſa preſence. On parla depuis fort diverſement de cet ordre de Sa Majeſté ; car il y eut des perſonnes judicieuſes qui le blâmerent, ſur ce qu'il avoit empêché le rétabliſſement de l'Authorité Royale dans la Ville Capitale, d'où elle auroit eſté bien-tôt reconnuë dans le reſte de la France : Mais d'autres l'excuſérent ſur ce que les Liguez avoient dans Paris, pour le moins autant de Troupes reglées que le Roy, & qu'ils les avoient diſpoſées de ſorte qu'elles pouvoient deffendre les Pariſiens ſans rompre leurs rangs. Quoiqu'il en ſoit les Pariſiens en un moment tendirent leurs chaînes, dépavérent leurs ruës, en porterent les pierres à leurs feneſtres ; d'où leurs femmes & leurs enfans les devoient jetter ſur les Royaliſtes qui s'avanceroient juſqu'au deſſous, & dreſſérent des Barricades de Carefour en Carefour, ſur le modele de celles de l'Univerſité.

Le Roy & le Duc de Guiſe s'envoyoient reciproquement des Gentilshommes, ſous pretexte d'appaiſer le trouble, mais en effet pour épier la contenance l'un

1588. de l'autre. L'Archevêque de Lyon demanda hardiment au Roy ce que signifioient tant de Gens de Guerre que Sa Majesté introduisoit dans les principaux endroits de Paris; & Sa Majesté répondit que c'estoit seulement pour renforcer les Corps de Garde de la Bourgeoisie, & pour en chasser les Etrangers qu'Elle sçavoit y estre entrez au nombre de plus de six mil vieux Soldats. Le Roy à son tour envoya demander par un Conseiller d'Estat au Duc de Guise, qu'il luy aidast à se faire obeïr. Le Duc repartit qu'il estoit prest d'exposer sa vie, pour obeïr à Sa Majesté; mais qu'Elle estoit tellement obsédée par les plus grands de ses ennemis, qu'il avoit lieu de craindre que s'il sortoit de son Hôtel pour aller au Louvre, ils ne fissent de son obeïssance un crime de rebellion. Il joignit l'apparence aux paroles, il commanda que l'on ouvrist toutes les Portes de son Hôtel; & ceux qui eurent la curiosité de s'y transporter, le trouverent qui se promenoit avec un de ses Gentilshommes, sans autres armes que son épée qu'il ne quittoit que pour se coucher.

Le Roy à qui cette assurance estoit plus redoutable que n'auroit esté un équipage militaire, envoya deux fois Bellievre au Duc de Guise, pour le prier de sortir de Paris, & pour luy promettre en ce cas qu'on ne luy imputeroit rien du passé, & que l'on ne toucheroit à aucun de ceux qui se trouveroient dans Paris, pourvû qu'il les avoüast en qualité d'amis ou de serviteurs. Le Duc de Guise feignit d'abord de ne pas refuser cette proposition, & il se contenta de chicanner sur la qualité des sûretez qu'on luy donneroit là-dessus. Mais lorsqu'il sçeut que les Troupes du Roy estoient tellement enve-

loppées, qu'il leur ſeroit impoſſible d'executer l'ordre qu'elles avoient reçûës de Sa Majeſté, il changea de langage; & ſe plaignit à Bellievre qu'on luy vouloit oſter l'honneur, en l'obligeant d'abandonner ſix à ſept mil Catholiques, ſans leſquels il luy ſeroit enſuite impoſſible de ranger le Roy de Navarre à la raiſon. 1588.

On pouſſa cependant les Barricades juſques à cinquante pas de la grande porte du Louvre, & l'on contraignit ainſi la Sentinelle la plus avancée de reculer. Le Roy delibera pour lors ſur ce qu'il avoit à faire, & on luy conſeilla d'attaquer les Factieux, dont deux pieces de Canon ſuffiroient pour rompre dans une heure toutes les Barricades: Mais il n'y avoit point d'Artillerie dans le Louvre, & perſonne ne fut aſſez hardy pour s'offrir d'en aller prendre à l'Arſenal. La Reine Mere s'ingera en vain d'inſpirer au Roy des reſolutions courageuſes; & ce fut au deffaut de cela qu'Elle alla trouver le Duc de Guiſe qui eſtoit enfin ſorti de ſon Hôtel en habit de Campagne, & ſe promenoit à grands pas avec l'Archevêque de Lyon dans la ruë de Montmorency, entre deux hayes de Peuple qui tenoit le chapeau à la main en le regardant. Elle n'obtint de luy qu'à peine qu'il employaſt ſon credit pour dégager les Troupes du Roy parce qu'il s'en excuſoit ſur ce que les Bourgeois trop échauffez ne le reconnoîtroient plus, & que s'il leur arrivoit de le mal-traiter, les Favoris en ſeroient d'autant plus aïſes qu'on les auroit défaits de luy, ſans qu'ils y euſſent rien contribué: Mais enfin il ſe propoſa d'attirer les inclinations des Troupes Royales, en les délivrant de l'extrême danger où elles ſe trouvoient; ou peut-eſtre ſuccomba-t-il à

1588. la tentation de montrer au Roy combien il estoit puissant dans Paris. Il franchit les Barricades avec d'autant plus de facilité que les Bourgeois qui les deffendoient luy tendoient les mains, & il alla à l'Hôtel de Ville. Il y trouva Saint Paul qui tenoit enfermées quatre Compagnies des Gardes; & il luy commanda de les ramener au Louvre.

Saint Paul obeït, mais avec cette précaution qu'il leur fit poser les Armes, & qu'il se mit à leur teste en pourpoint & un bâton à la main, ne prenant pas garde qu'il méprisoit de cette sorte l'autorité du Roy d'une maniere plus fâcheuse que s'il les eust maltraitez. Les Marêchaux de Biron & d'Aumont ne tirerent pas avec tant de facilité les Suisses, des lieux où la Bourgeoisie les avoit enfermez. Un Soldat de cette nation ne pouvant souffrir les injures qu'on luy disoit, lâcha un coup d'Arquebuse qui blessa un Caporal Bourgeois; & il n'en falut pas davantage pour animer le Peuple à faire main-basse sur les quatre Compagnies, dont aucun n'auroit échapé, si elles ne se fussent avisées de se prosterner à terre, de demander misericorde, de montrer des Chapelets, & de faire des signes de Croix, pour marque de leur Religion.

Brissac qui s'estoit chargé de deffendre le quartier de la Cité, reçût alors un ordre du Duc de Guise, de mener les quatre Compagnies au Louvre; & il le fit aprés les avoir desarmées: Mais comme il ne vouloit pas perdre une si belle occasion d'insulter au Roy qui luy avoit reproché à son retour des Isles Terceres, qu'il n'estoit bon ny sur la terre, ny sur la mer; il dit à des gens qui le rapporterent à S. M. qu'il avoit enfin trouvé

ſon veritable Element ; & que s'il n'étoit bon ny ſur la Mer ny ſur la Terre, il l'étoit au moins ſur le pavé de Paris. Les Seize Colonels de Paris devenus ainſi Maiſtres de leur Ville, manderent au Duc de Guiſe qu'ils étoient preſts de pouſſer leur avantage auſſi loin qu'il luy plairoit ; mais il perdit encore cette troiſiéme occaſion de monter ſur le Trône, ou pour mieux dire la Providence Divine qui vouloit encore conſerver les Loix fondamentales des François, confondit ſa prudence. Il renvoya les Armes aux Troupes du Roy ; & il s'expliqua en des termes dont le ſens eſtoit, que pourvû qu'on l'aſſurât que la Foy Catholique ſeroit maintenuë, & que ſa perſonne ſeroit à couvert des inſultes des Favoris, il ſe rendroit le plus ſouple & le plus fidel des Serviteurs du Roy. 1588.

Le Conſeil d'Etat ſe trouva partagé ſur ces deux conditions. Le Chancelier Chiverny, Villeroy, Villequier & quelques autres furent d'avis qu'on les promiſt, & qu'on les executaſt de bonne foy : mais le Duc d'Epernon qui n'y auroit pas trouvé ſon compte, s'y oppoſa avec tant de vigueur & d'obſtination, que le Roy ne ſçachant à quoy ſe reſoudre, donna plein pouvoir à la Reine Mere d'accommoder l'affaire. Cette Princeſſe & le Duc de Guiſe negocierent avec toute l'habileté dont ils eſtoient capables. Le Duc de Guiſe ſous pretexte d'expliquer le détail des deux conditions qu'il n'avoit propoſées qu'en general, demanda que l'on exclut du droit à la Couronne le Roy de Navarre & les Princes du Sang qui l'avoient aſſiſté ; Que le Duc d'Epernon, la Valette ſon frere, O, le Marêchal de Retz, le Colonel d'Ornane, & tous les autres ſuſpects d'in-

1588. telligence avec les Calvinistes, fussent privez de leurs Charges; & que l'on convoquast les Etats Generaux, pour y convenir d'une forme de Gouvernement, qui fust au dessus de l'ambition des Favoris.

Il ajoûtâ pour ses interêts particuliers qu'il supplioit le Roy, s'il ne restoit à Sa Majesté aucun ressentiment du passé, de traiter favorablement les Princes de la Maison de Lorraine : De confirmer au Duc d'Aumale le Gouvernement de Picardie : D'accorder celuy de Lyon au Duc de Nemours : Celuy de Normandie au Duc d'Elbeuf : & la survivance de celuy de Paris à Brissac. Il avoüa de bonne foy que sa propre sûreté ne luy permettoit plus d'entrer dans le Louvre pendant que les quarante cinq y seroient; & il promit si on luy donnoit le Commandement des Armées destinées contre les Calvinistes, de les accabler dans peu de mois, ou de les reduire à changer de Religion.

La Reine Mere feignit d'agréer ces propositions; & se contenta de repartir au Duc de Guise, qu'Elle ne doutoit point que le Roy ne les acceptast, pourvû qu'il voulust bien venir avec Elle au Louvre, pour calmer par sa presence les desordres du jour precedent. Mais il luy repliqua froidement que la prudence ne luy permettoit pas de se mettre une seconde fois à la discretion de ses plus grands ennemis. La Reine Mere reconnut à ces mots que le Duc de Guise s'estoit enfin resolu de remporter de la Journée des Barricades, le reste des avantages qu'il en pourroit tirer, aprés avoir negligé le principal, qui étoit la Couronne; & ce fut dans cette unique veuë que pour l'en empêcher Elle persuada au Roy de sortir de Paris, sur la presuppo-

tion que cette grande Ville, privée du gain & des autres ſecours que la reſidence de la Cour y apportoit, abandonneroit le Duc de Guiſe plûtôt que de ſouffrir une longue abſence de Sa Majeſté. 1588.

Les Favoris appuyerent cet avis par un ſi grand nombre de vaines terreurs, dont ils rempliſſoient à tous momens l'eſprit du Roy, qu'il prit le party le plus honteux, qui étoit celuy de s'enfuir. Il ſortit du Louvre en plein midy : Il alla au Jardin des Tuilleries à pied, & avec peu de ſuite, comme s'il n'euſt eu deſſein que de ſe promener : Il entra dans ſes Ecuries : Il s'y botta : Il monta à cheval ; & ſortit de Paris par la Porte-Neuve* avec dix ou douze Gentilshommes ſeulement, aprés avoir ordonné à ſes Gardes, & aux autres Gens de Guerre qu'il avoit auprés de luy, de le ſuivre. Il alla coucher à Trapes ; & il y prit les mêmes précautions, que s'il euſt campé auprés d'une Armée ennemie, tant il eſtoit prévenu de l'opinion que le Duc de Guiſe ſe mettroit à ſes trouſſes : mais perſonne ne l'ayant pourſuivy, il alla le lendemain ſans obſtacle à Chartres.

* autrement de la Conference.

Le Duc de Guiſe apprit de Flandres & d'Italie que le Pape & le Prince de Parme s'étoient également mocquez de luy, ſur ce qu'il eſtoit allé au Louvre en pourpoint, & du Roy à cauſe qu'il l'en avoit laiſſé ſortir ; & ce fut pour l'excuſer en quelque maniere, que ſes Emiſſaires & ſes Ecrivains publierent de vive voix, & par pluſieurs Livres imprimez, qu'il n'avoit ny cauſé l'émotion des Barricades, ny eu l'intention d'attenter à l'autorité du Roy, puiſqu'il n'y auroit eu rien de plus aiſé que d'executer ces deux entrepriſes s'il les euſt formées. Mais il ne s'en expliqua pas de même, en

1588. parlant à la Reine Mere, qu'il alla trouver aussi-tôt qu'il sçeust le départ de la Cour. Car il reprocha à cette Princesse que le Roy s'en estoit allé pour le perdre, & que les Favoris l'avoient emmené pour le rendre criminel aux yeux de toute la France, & dans l'idée des Princes étrangers.

Il s'adoucit néamoins bien-tôt; & il protesta en tant de manieres, qu'il estoit Serviteur du Roy, qu'Elle luy promit de le reconcilier avec la Cour. Il visita le soir même les principaux du Parlement, & les pria de continuer l'Administration de la Justice; ensuite quoy qu'il fût fort tard il alla dans les grandes ruës: Il fit ôter les Barricades; & il caressa si bien les Bourgeois les plus animez, que Paris fut le lendemain aussi tranquille qu'il l'avoit été trois jours auparavant. La Ligue ne laissa pas pourtant de se saisir de l'Arsenal, du Temple & de la Bastille; & Elle convoqua à l'Hôtel de Ville une Assemblée où l'on établit à la pluralité des suffrages quatre Echevins à la place de ceux qui avoient suivi le Roy. L'on deposa de la Charge de Prevôt des Marchands Perreuse, & on luy donna pour Successeur la Chapelle-Marteau, aussi-bien que la Bruyere à Jean Seguier qui estoit Lieutenant Civil. Les Liguez s'assurerent ensuite des Passages sur les Rivieres par où la Cour auroit pû les affamer; & ils prierent la Reine Mere de leur ramener le Roy: mais le Conseil de Sa Majesté se trouva plus irrésolu qu'auparavant, sur ce qu'Elle pouvoit faire.

Villeroy persistoit à soûtenir qu'Elle s'accommodât avec le Duc de Guise; & le Duc d'Epernon à protester que c'estoit là le plus lâche party qu'Elle auroit

pû

pû prendre. Il faloit pourtant se déterminer, parce que au premier avis des Barricades, les Villes d'Orleans, de Bourges, d'Amiens, & d'Abbeville s'étoient déclarées pour la Ligue; & le Duc d'Aumale avoit gagné les Gouverneurs des plus importantes Places de Picardie, & investi celle de Boulogne. Le Cardinal de Guise s'estoit emparé de Rheims & de Chaalons en Champagne; & le Duc d'Epernon qui estoit allé pour prendre possession du Gouvernement de Normandie, n'avoit esté reçû que dans la seule Ville de Caën. La crainte qu'il n'en arrivast autant dans les autres Provinces, obligea la Cour à se reconcilier avec les Liguez; & la Reine Mere en reçût un pouvoir authentique. Elle disposa les plus mutins des Parisiens à suivre le Comte du Bouchage qui s'estoit rendu Capucin, dans une Procession à Chartres, où ils demanderent pardon au Roy, qui le leur accorda. 1588.

Les Parisiens dresserent encore une Requeste que la Reine Mere se chargea de presenter au Roy. Elle estoit fort longue, & les demandes que l'on y faisoit se reduisoient à deux chefs. L'un estoit la conservation de la Foy Catholique en France; l'autre la suppression des impolts extraordinaires qui ne cesseroient point tant qu'il y auroit des Favoris à la Cour. On n'a pas sçû si la Reine Mere avoit suggeré les principaux Articles de cette Requeste; mais il est constant qu'Elle s'en prévalut admirablement pour solliciter la disgrace du Duc d'Epernon. Elle remontra au Roy d'un costé que la Ligue ne se reconcilieroit sincerement avec luy qu'aprés qu'il luy auroit sacrifié ce Favory; & d'un autre costé Elle l'accusa d'avoir conclu avec le Roy de Na-

1588. varre plusieurs Traitez secrets, pour se maintenir reciproquement; l'un dans la faveur, & l'autre dans le droit de succeder à la Couronne: D'avoir conseillé à ce Prince de ne pas venir à la Cour lorsque le Roy le luy avoit mandé: D'avoir appuyé les interests de la Noblesse Calviniste, plus attachée au Roy de Navarre qu'au Prince de Condé: D'avoir persecuté les Zelez Catholiques: De favoriser l'accroissement de l'Heresie dans Mets depuis qu'il en estoit Gouverneur: D'avoir entrepris d'ôter à Balagny Cambray, qu'il tenoit pour la Reine Mere: D'avoir laissé retirer la Cavalerie Alemande, qu'il pouvoit achever de deffaire: D'avoir suggeré au Roy le conseil de s'assurer de Paris, ce qui avoit causé les Barricades: D'avoir secrettement conferé avec Chastillon: D'avoir entretenu par le moyen de la Valette son frere, de secrettes correspondances avec Lesdiguieres; en vertu desquelles les Calvinistes s'estoient emparez de plusieurs importantes Places dans le Dauphiné: Et d'avoir formé diverses intrigues pour empêcher la reddition d'Auxonne.

La Reine Mere conclut de tout cela, que si l'on attendoit plus longtemps à disgracier le Duc d'Epernon, il ne seroit plus temps de le faire impunément, parce que ce Favori ne manqueroit pas de se jetter alors entre les bras des Calvinistes, ny de leur ouvrir toutes les Places qu'il tenoit en diverses Provinces du Royaume; ce qui les rendroit si puissans que les forces du Roy, quoy qu'elles fussent jointes à celles de la Ligue ne suffiroient plus pour les opprimer. Le Roy répondit à la Requeste de la Ligue, & aux instances de la Reine Mere, que pour remedier aux inconveniens qu'on

venoit de luy representer, il convoqueroit les Etats Generaux à Blois pour le quinze d'Aoust, où l'on prendroit toutes les mesures necessaires pour empêcher que les François Catholiques ne tombassent sous la domination d'un Souverain Calviniste, & que les Favoris ne s'élevassent plus si haut. 1588.

Par malheur pour le Duc d'Epernon, il estoit retourné en Normandie; & rien n'est si préjudiciable aux Favoris que leur éloignement de leur Maistre, quelque court qu'il puisse estre. Le Roy n'aimoit que les objets presens, & negligeoit aisément ceux dont il avoit perdu la veuë: De plus l'humeur arrogante du Duc d'Epernon luy en avoit déja donné du dégoût, & il commençoit à mettre son affection dans la personne du jeune Bellegarde, qui passoit déja pour le mieux fait & pour le plus doux des Courtisans. Ainsi Sa Majesté consentit sans peine de mander au Duc d'Epernon qu'il s'abstint durant quelque-tems de venir à la Cour; mais ce Duc ne se tint pas disgracié pour cela. Il retourna promptement à Paris persuadé que sa presence repareroit le mal qu'il imputoit à son absence: Mais le Roy ne se contenta pas de le recevoir avec une extrême froideur; il l'empêcha de plus d'assister au Conseil que l'on alloit tenir, & il luy commanda de se retirer dans l'Angoumois dont il luy avoit donné le Gouvernement: Il luy ôta celuy de Normandie, & le donna au Duc de Montpensier. Sa Majesté alla même à Roüen, sous pretexte de mettre ce Prince en possession, mais en effet pour déconcerter les intelligences de la Ligue dans cette Province; & Elle essaya de s'assurer du Havre de Grace: mais Brancas

1588. de Villars qui en étoit Gouverneur, se piqua de tenir la parole qu'il avoit donnée au Duc de Guise, quoiqu'il eût un exemple d'y manquer en la personne d'Entragues, qui nonobstant son attachement à la Ligue avoit promis de l'abandonner pourvû qu'on luy donnât le Gouvernement de l'Orleannois, & qu'on obligeât le Duc d'Epernon à reparer une injure qu'il avoit faite à Marcoussy son fils aîné.

Mais d'Entragues n'étoit point assez puissant dans Orleans pour en chasser les Liguez, & il avoit bien plus à craindre qu'ils ne le chassassent luy même en l'assiegeant dans la Citadelle, ou pour mieux dire, dans le petit réduit qu'il avoit conservé auprés de la Porte Bauniere. La Reine Mere continuoit cependant de negocier avec le Duc de Guise ; & de crainte que le Roy ne la sapçonnât de trop d'intelligence avec ce Prince, Elle avoit demandé que Villeroy fût présent à toutes les Conferences que l'on tiendroit là dessus. Toutes les difficultez avoient été surmontées, excepté celle qui regardoit la Charge de Connêtable que le Duc de Guise demandoit ; lors qu'il apprit que d'Entragues avoit été gagné, il fut si touché de l'ingratitude de ce Seigneur qui luy avoit d'extrémes obligations, qu'il voulut en toute maniere que l'on mît Orleans & Bourges entre les Places de sûreté que l'on convenoit de luy donner : & Pinard Secretaire d'Etat luy en expedia le Brevet. Mais le Roy prétendit depuis par une chicanne indigne de Sa Majesté, qu'il n'avoit point accordé la Ville d'Orleans, mais celle de Dourlens sur la Frontiere de Picardie ; & qu'on avoit mal lû le pouvoir qu'il en avoit envoyé.

1588.

La Flotte d'Espagne parut alors sur les Côtes de France, & donna d'autant plus de frayeur aux Bretons, qu'on leur avoit fait accroire que l'intention du Roy Philippe Second étoit de se saisir de leur Province qu'il soûtenoit devoir appartenir à l'Infante Isabelle Claire Eugenie sa fille aînée, supposé que Henry Trois mourut sans Enfans. * Il ne s'étoit point encore veu un si prodigieux nombre de grands Vaisseaux sous les mêmes Enseignes; & les Espagnols y avoient dépensé durant dix ans tout le revenu qu'ils avoient tiré des Indes & de leurs autres Etats. Le Prince de Parme devenu Duc de même nom par la mort d'Octavien Farnese son Pere, tenoit en même-tems sur les Côtes de Flandres, vingt cinq mil Hommes prests, qu'elle devoit transporter avec luy dans l'Angleterre.

* Herrera dans le premier Livre de son Histoire des Troubles de France.

Quelque assurance que Bernardin de Mendoze eût donnée de la part du Roy Catholique, dont il étoit Ambassadeur ordinaire en France, que Henry Trois n'avoit rien à craindre de cet armement; Sa Majesté ne laissa pas de l'apprehender de sorte que pour empêcher les Liguez d'introduire les Espagnols dans son Royaume, Elle accorda au Duc de Guise l'effet de la Charge de Connêtable, sans luy en donner le nom, en le creant Grand Maistre de la Gendarmerie Françoise. Ainsi la paix fut concluë, & inserée dans un Edit appellé d'Union, que l'on publia le quinze de Juillet mil cinq cens quatre vingt huit.

Les principaux Articles que l'on y avoit exprimez dans toute leur étenduë, contenoient que le Roy en execution du Serment fait à son Sacre, de vivre &

1588. mourir dans la Religion Catholique, employeroi toutes ses forces & n'épargneroit pas même sa vie, pour déraciner de son Royaume toutes les Heresies condamnées par le Concile de Trente : Qu'il ne feroit jamais ny Paix ny Treve avec les Calvinistes : Que tous les François sans en excepter aucun jureroient incessamment de ne reconnoistre pour Roy aucun Heretique ny Fauteur d'Heresie : Qu'on ne rempliroit les Charges de l'Epée & de la Robbe, que de Sujets de l'ancienne Religion : Et que l'on ne rechercheroit personne pour la Ligue ny pour les Barricades.

Les Articles secrets qui ne furent point exprimez dans l'Edit, portoient que l'on dresseroit deux Armées ; l'une pour le Poitou & pour la Xaintonge, que le Roy pourroit confier au General, qu'il luy plairoit de choisir : L'autre en Dauphiné dont Elle donneroit le Commandement au Duc de Mayenne : Que le Concile de Trente seroit publié au plûtôt, sans préjudice des Droits Royaux & des libertez de l'Eglise de France : Que la Ligue retiendroit pour quatre ans les Places de sureté qui luy avoient été accordez par le Traité de Nemours : Et que de plus Elle garderoit Orleans, Bourges & Montreüil pour six ans ; que deux Officiers Liguez, qui étoient Gessans, & du Belloy, seroient remis en possession de la Citadelle de Valence & de la Capitainerie du Crotoy : & que Bernet cederoit le Gouvernement de Boulogne à celuy que le Duc de Guise nommeroit pour luy succeder : Que les Villes declarées pour la Ligue demeureroient dans l'état où elles se trouvoient : & que l'on repareroit les changemens de Magistrats qui s'y étoient faits

depuis le douze de May: Que les Biens des Soldats Calvinistes qui servoient contre le Roy, seroient vendus: & qu'il n'y auroit plus de distinction pour le payement, entre les Troupes Royales & celles de la Ligue: Que les Magistrats de la Ville de Paris seroient continuez pour deux ans, bien entendu que la Bastille seroit remise entre les mains de Sa Majesté: & que reciproquement elle donneroit la Charge de Chevalier du Guet à un homme agreable à la Ligue. 1588.

Le Duc de Nevers fut le seul qui refusa de jurer l'Edit, quoique le Roy l'en sollicitast avec beaucoup d'ardeur; & qui n'y consentit qu'aprés que Sa Majesté eut menacé de l'abandonner à la persecution de la Ligue: Encore protesta-t il que le Serment qu'il alloit faire demeureroit nul, s'il se trouvoit contraire à sa conscience ou aux Loix fondamentales de l'Etat. La Reine Mere pour commencer l'execution de son Ouvrage par ce qu'il y avoit de plus difficile, mena le Duc de Guise à Chartres pour y saluer le Roy, qui envoya au devant de ce Prince le même Duc de Nevers dont on vient de parler & le Maréchal de Biron. Sa Majesté le receut avec une si profonde dissimulation, qu'il se laissa surprendre aussi-bien que la Reine Mere, par les caresses, par les excuses, par les prieres, & par les promesses dont on combla l'un & l'autre.

Le Roy de Navarre sur qui l'orage alloit fondre, remit en sûreté la Rochelle en reprenant Marans dont les Catholiques s'étoient saisis; & Lesdiguieres aprés s'être accommodé avec la Valette & avec le Duc de Montmorency, occupa trente jours entiers l'Armée du Duc de Mayenne à prendre le Bourg d'Oy-

1578. ſans. Les Calviniſtes euſſent pouſſé plus loin leurs Conquêtes dans le Dauphiné, ſi la ſurpriſe du Marquiſat de Saluſſes ne les eût obligez à ſuſpendre pour quelque tems la Guerre Civile, afin que les Etrangers n'en profitaſſent plus. Le Duc de Savoye penſoit depuis huit ans à s'agrandir aux dépens de la France; & ç'avoit été pour le confirmer dans ce deſſein que Philippe Second Roy d'Eſpagne luy avoit donné en mariage Catherine d'Autriche ſa ſeconde Fille. Il avoit toûjours fomenté les deſordres arrivez dans la Provence & dans le Dauphiné, & il avoit contracté une liaiſon tres-étroite avec le Duc de Montmorency qui l'entretenoit avec d'autant plus d'exactitude, qu'il la jugeoit abſolument neceſſaire pour ſe maintenir dans ſon Gouvernement de Languedoc.

Il avoit recherché l'amitié du Duc de Guiſe; & l'on ajoute qu'il luy avoit propoſé de partager avec luy le Royaume de France: mais le Duc de Guiſe avoit rejetté avec horreur le démembrement de cette Monarchie. Le Duc de Savoye avoit donc été reduit à ne travailler d'abord qu'à l'uſurpation du Marquiſat de Saluſſes; & il avoit eſſayé de corrompre la Coſte Gouverneur de Carmagnole Place la plus importante de ce petit Etat, & la Coſte l'avoit trompé aprés avoir touché de luy beaucoup d'argent. Le Duc s'étoit enſuite adreſſé à un Officier de la même Place, dont l'on avoit découvert & puni la trahiſon. Enfin il écrivit à Luſinge des Aliſmes ſon Ambaſſadeur en France, de repreſenter au Roy que puiſque d'autres ſoins empêchoient Sa Majeſté de pourvoir de ſorte aux affaires du

du Marquiſat de Saluſſes, que le Calviniſme ne s'y pût introduire ; il la ſupplioit de luy en vouloir donner le ſoin ou au Duc de Nemours Prince de ſa Maiſon, ſur la promeſſe qu'il donneroit par écrit & confirmeroit par Serment de reſtituer cet Etat au moment qu'on le luy redemanderoit. Le Roy s'apperceut de la ruſe du Duc de Savoye ; mais comme il ne pouvoit alors en témoigner un reſſentiment qui fût digne de luy, il ſe contenta de répondre à Luſinge qu'il ſe ſentoit infiniment obligé au Duc ſon Maiſtre de ſes Offices & de ſes offres ; mais que Sa Majeſté donneroit ſi bon ordre à chaſſer les Heretiques non-ſeulement des Provinces voiſines du Marquiſat de Saluſſes, mais encore de tout ſon Royaume, qu'il n'y en reſteroit aucun. 1588.

Le Duc de Savoye reduit de cette ſorte à ſe prévaloir de la force dans une conjoncture d'autant plus favorable pour luy, qu'il n'avoit point à craindre que perſonne s'oppoſaſt à ſon invaſion, ny que la France fût de long-tems en état de s'en reſſentir ; donna au Marquis de Saint Sorlin Frere puiſné du Duc de Nemours, des Troupes qui inveſtirent Carmagnolle. La Coſte en étoit ſorti & y avoit laiſſé ſon Lieutenant. Saint Sivier qui ayant vendu peu de jours auparavant les munitions de la Place, ſous pretexte de les renouveller, la rendit en moins de vingt-quatre heures. La ſeule Ville de Revel reſiſta quelque-tems ; mais le deſeſpoir du ſecours la força de Capituler. On admira la hardieſſe du Duc de Savoye qui s'étoit ingeré d'ôter aux François la ſeule Porte par où ils pouvoient retourner au ſecours de l'Italie, ſuppoſé que les Eſpagnols vouluſſent achever de l'aſſujettir : Qui devoit

1588. connoiſtre l'inegalité de ſes forces avec celles des Rois de France : Qui ſçavoit qu'ils avoient chaſſé ſon pere de toute la Savoye, & de preſque tout le Piémont; & qu'ils ne luy avoient rendu ces deux Provinces que par la foibleſſe de leur Conſeil. Et de fait, il envoya incontinent aprés au Roy une Ambaſſade extraordinaire pour adoucir autant qu'il ſeroit poſſible l'injure qu'il venoit de luy faire, & pour couvrir ſon attentat du zele de la Religion, & de la neceſſité de ſe précautionner contre les inſultes de Leſdiguieres.

Mais le Roy ferma la bouche aux Ambaſſadeurs de ce Prince, en leur diſant qu'il faloit bien que leur Maître n'apprehendaſt pas beaucoup l'Hereſie, puiſqu'il la ſouffroit regner avec tant d'Empire dans les Valées du Piémont, que l'exercice de la Foy Catholique en étoit entierement banni. Sa Majeſté fit auſſi tôt partir d'Angennes Poigny pour Thurin avec ordre de ſommer le Duc de rendre inceſſamment le Marquiſat de Saluſſes, & de luy declarer la Guerre en cas de refus. Le Duc de Savoye répondit à Poigny que cinq ou ſix millions que ſon Pere luy avoit laiſſez; & l'aſſiſtance du Roy Catholique ſon Beau-pere ſuffiroient non-ſeulement pour empêcher les François de recouvrer le Marquiſat dont il s'agiſſoit; mais encore pour conquerir la Provence & le Dauphiné & pour agrandir ainſi ſes Etats juſques à Lyon. Le Duc de Guiſe informé de cette inſolente repartie, pria le Roy de luy permettre de tourner contre le Duc de Savoye l'Armée qu'il devoit commander contre les Calviniſtes: mais le Roy aprés avoir loüé ſon zele, luy dit

que la seconde de ces deux Guerres étoit plus importante que la premiere. 1588.

Tout le chagrin de S. M. se tourna contre le Duc d'Epernon qu'Elle voulut empêcher d'estre reçu dans Angoulesme, en écrivant aux Magistrats de cette Ville de n'y laisser entrer personne, de quelque qualité qu'elle fut avec des forces, jusques à ce qu'il leur eust mandé le contraire ; mais le Duc d'Epernon par diligence ou par bonheur devança les Lettres du Roy. Il se logea dans le Château, & témoigna beaucoup de zele pour conserver l'ancienne Religion: Mais en même-tems on découvrit qu'il traitoit avec le Roy de Navarre, & qu'il se declareroit pour luy aussi tôt qu'il auroit tiré des mains desdeux plus riches Partisans de Paris quatre ou cinq cens mil écus qu'il leur avoit prêtez. Il n'en fallut pas davantage pour obliger les Magistrats d'Angoulesme à dépêcher un Gentilhomme en Cour, pour informer le Roy de ce qui se passoit ; & Sa Majesté leur manda de se saisir du Duc d'Epernon, & de le luy envoyer sous seure garde, afin qu'Elle pût le contraindre de luy remettre les Gouvernemens de Metz & de Boulogne dont elle prétendoit gratifier Bellegarde. Elle ajoûta néamoins que l'on se conduisist dans cette entreprise avec tant de précaution, que la vie du même Duc ne courût point de risque.

Les Magistrats encouragez par cet ordre, formerent contre le Duc d'Epernon une entreprise dont on peut voir toutes les particularitez dans l'Ecrivain de sa vie. On se contente de rapporter icy que l'on travailla durant quarante heures entieres à l'executer ; qu'il y courut de tres grands dangers, & qu'il ne s'en garan-

1588. tit que par une eſpece de Miracle. La mauvaiſe humeur du Roy s'étendit ſur le Chancelier de Chiverny, ſur Villeroy & Pinart Secretaires d'Etat, ſur Bellievre, ſur O Intendant des Finances, & ſur Bruſlart ; & Sa Majeſté les ayant aſſemblez, leur dit qu'il eſtoit expedient pour de certaines conſiderations qu'ils ſe retiraſſent dans leurs maiſons juſques à la tenuë des Etats, où Elle leur manderoit de ſe trouver. Un mois aprés Elle leur envoya Benoiſe Secretaire du Cabinet pour leur declarer qu'Elle étoit contente de leurs ſervices, & qu'ils demeuraſſent chez eux.

On en inventa pour lors diverſes raiſons ; mais aucun ne fut aſſez heureux pour trouver la veritable, qui conſiſtoit en ce que le Roy reſolu de ſe défaire du Duc de Guiſe, prétendoit éloigner de la Cour tous les Conſeillers d'Etat qu'il ſoupçonnoit être tant ſoit peu favorables à ce Prince, quoiqu'au fonds il ne doutât point de leur fidelité. On imputa la diſgrace de Villeroy à ce qu'il avoit trop alongé ſa negociation avec d'Entragues, pour remettre la Ville d'Orleans entre les mains de Sa Majeſté ; ce qui avoit donné lieu au Duc de Guiſe de la rompre. Mais il s'en juſtifie ſi bien dans ſes Memoires * qu'il n'y a pas lieu de l'en ſoupçonner. Il y a plus d'apparence à ce que l'on raconte de luy, qu'encore qu'il fuſt le Courtiſan de Henry Trois le plus retenu à parler, il luy échapa pourtant quelques mots qui luy furent d'un extrême préjudice.

* Dans l'Editiō in quarto en un Volume qui eſt la ſeule bonne.

Sa Majeſté s'entretenant un jour familierement avec luy, luy demanda quel eſtoit celuy qu'il jugeoit le plus propre à remplir l'une des quatre Charges de Secretaire d'Etat, ſuppoſé qu'il en vint à vaquer. Villeroy re-

partit qu'il n'en connoissoit point de plus digne que Revol ; & le Roy s'ensouvint si bien qu'il le luy donna pour Successeur. Chiverny avoit esté dés le commencement du Regne de Henry Trois pourvû du Gouvernement d'Orleans; & d'Entragues n'avoit voulu abandonner la Ligue qu'à condition que Chiverny luy en donnast sa démission. Chiverny ne l'avoit voulu faire qu'à la priere réïterée du Roy ; & Sa Majesté jugeant par son delay qu'il ne luy obéïssoit qu'à contre cœur, l'avoit dés ce moment tenu pour ennemy. Bellievre estoit intime amy de Villeroy, & il estoit dangereux de laisser l'un dans les affaires, pendant que l'autre en seroit éloigné. Pinart estoit si dévoüé à la Reine Mere, que le Roy craignoit de luy communiquer aucun de ses desseins où cette Princesse prendroit quelque interest, & Bruslart estoit actuellement son Secretaire. 1588.

On voulut mettre en la place de Pinart, Arnaud d'Ossat, qui negocioit à Rome avec beaucoup de reputation : mais il s'en excusa, non pas sur ce qu'il devoit sa fortune à Villeroy, & qu'il abhorroit de devenir ingrat, comme portent quelques Relations ; mais sur ce que s'estant proposé de vivre en veritable Ecclesiastique ; il ne jugeoit pas cet estat compatible avec celuy qu'on luy proposoit. Rusé Beaulieu en fut pourveu à son refus, & s'y maintint par son merite & par les habitudes qu'il avoit à la Cour. Les Sceaux furent donnez à l'Avocat Montholon, qui d'un costé n'estoit pas desagreable à la Ligue, & d'un autre estoit fort recommandé par le Duc de Nevers. Ce fut peut-estre pour convaincre le Duc de Guise que la pluspart de

1588. ces changemens avoient esté faits en sa faveur, que le Roy immediatement aprés ordonna au Parlement de verifier les Lettres qu'il avoit accordées à ce Prince, de l'Intendance generale de ses Armées, avec le même pouvoir, & les mêmes avantages, à peu prés, que les derniers Connestables avoient eüs. Sa Majesté promit de demander au Pape la Legation d'Avignon pour le Cardinal de Guise, & un Chapeau de Cardinal pour l'Archevêque de Lyon qu'Elle introduisit dans tous ses Conseils. Elle asseura au Duc de Nemours le Gouvernement de Lyon aprés la mort de Mandelot; & Elle erigea en titre d'Office la Commission de Mareschal de Camp en faveur de la Chastre.

La Ligue ne fut pas néamoins si satisfaite de tant de graces, qu'elle ne demandast encore celle que le Cardinal de Bourbon fust reconnu pour premier Prince du Sang, & par conséquent pour Successeur immediat à la Couronne, en cas que le Roy mourust sans enfans mâles. Le Roy qui ne vouloit ny la satisfaire ny la rebuter, crut pouvoir éluder son intention par cette équivoque, qu'il reconnoissoit le Cardinal de Bourbon pour le plus proche Parent de son Sang, ce qui ne nuisoit point aux prétentions du Roy de Navarre: Mais les Liguez ne laisserent pas de se prévaloir de la Declaration du Roy, avec presqu'autant de succez, que si elle eust esté plus nette. Le Clergé de France à la sollicitation du Duc de Guise fournit cinq cent mil écus, qui furent employez à lever deux Armées; l'une pour le Dauphiné, & l'autre pour le Poitou. Le Duc de Mayenne accepta le Commandement de la premiere; mais le Duc de Guise refusa de se met-

tre à la teste de la seconde, parce qu'il jugeoit sa presence plus necessaire à la Cour, & qu'il ne prévoyoit pas que dans la conjoncture d'alors, il se seroit rendu plus redoutable de loin que de prés. 1588.

L'Archevêque de Lyon qui luy donna, dit-on, ce pernicieux conseil, se fondoit vray-semblablement sur ce qu'il avoit alors à la Cour deux ennemis qui n'étoient gueres moins dangereux que le Duc d'Epernon l'avoit été. L'un étoit le Duc de Nevers, qui dés le moment qu'il avoit renoncé à la Ligue étoit devenu irreconciliable ennemy du Duc de Guise ; & l'autre Montpesat-Lognac qui avoit succedé avec Bellegarde, à la faveur du Duc d'Epernon ; & comme il sçavoit que son Predecesseur avoit toûjours esté traversé par la Maison de Lorraine, il essayoit en toutes occasions d'animer le Roy contre les Princes de cette Maison, de sorte qu'ils ne pûssent ny directement ny indirectement procurer sa disgrace. Et de fait le Duc de Guise n'eut pas plûtôt refusé le Generalat de l'Armée de Poitou, que le Roy au lieu d'en pourvoir un Officier General qui fust dans les interests de ce Prince ; le donna au Duc de Nevers, qui se fit prier durant quelque temps avant que de l'accepter.

Le Roy fut encouragé à ce changement par la défaite de la Flotte d'Espagne, qui perit avant que d'avoir abordé les Côtes d'Angleterre. La tempeste en coula bas soixante de ses plus gros Vaisseaux, & les autres servirent de proye aux Anglois & aux Hollandois. Quelques Pinasses d'Angleterre avoient fait échoüer une Galeasse à la Côte de Calais ; & le Gouverneur de cette Ville les avoit empêchez de l'emme-

1588. ner & de la brûler. Il en avoit tiré trois cent Forçats qu'il avoit envoyez au Roy pour en diſpoſer à ſa volonté ; & ces miſerables n'avoient pas plûtôt apperçû Sa Majeſté qu'ils avoient crié *Liberté*. On delibera le même jour dans le Conſeil du Roy ce que l'on en feroit ; & l'Ambaſſadeur d'Eſpagne ajoûta les menaces aux prieres pour obtenir qu'on luy rendiſt les Forçats. La pluſpart des Conſeillers d'Etat, & le Roy meſme eſtoient d'avis de contenter ce Miniſtre ; mais le Duc de Nevers & le Mareſchal de Biron repreſenterent ſi fortement que de tout temps on avoit eſté libre, au moment qu'on avoit mis le pied ſur la terre de France, que les Forçats furent délivrez.

Le mois d'Aouſt choiſi pour la tenuë des Eſtats approchoit, & le Roy ſe hâta d'aller à Blois afin de connoître les Députez en particulier, & de les gagner par les careſſes qu'il mettoit admirablement en uſage lorſqu'il avoit intention de s'en prévaloir. Il ſe les fit tous mener dans ſon cabinet les uns aprés les autres ; & comme il s'étoit informé de leur humeur, il employa les honneurs & l'argent pour ſe les rendre favorables. Il eut même égard à la pareſſe de quelques-uns des principaux qui n'étoient pas venus aſſez tôt ; & il differa l'ouverture des Eſtats juſques au dix-ſept du mois d'Octobre.

Le Clergé, la Nobleſſe & le Peuple ſe communiquerent reciproquement les Cahiers qu'ils avoient apportez des Provinces ; & l'on y trouva qu'elles demandoient que le Roy ne reçût dans ſes Conſeils que des perſonnes de haute qualité & de rare ſuffiſance : qu'il ne ſouffriſt plus dans le Royaume que la Religion

Catholique : qu'il fist declarer incapables de toute Charge, & même de toute succession, ceux qui seroient convaincus ou soupçonnez d'heresie, quelque repentir qu'ils en témoignassent : que l'on publiast le Concile de Trente : que l'on revoquast le Concordat de François premier avec Leon dix : que l'on ôtast la venalité des Offices : qu'on effaçast des Registres du Parlement tout ce qui se trouveroit y avoir esté verifié par des jussions réïterées : qu'on créast une Chambre de Justice qui recevroit les plaintes des abus des Juges : que le Roy retranchast les pensions & les gratifications superfluës qui montoient à presqu'autant que la dépense ordinaire : que l'on chassast de la Cour, les Blasphemateurs, les Astrologues judiciaires, les Comediens & les Poëtes lascifs : que l'on recherchast & punist les Partisans qui s'étoient excessivement enrichis dans leurs Traitez faits avec le Roy : que l'on demandast un compte tres exact à ceux qui avoient manié les Finances dés le commencement du present Regne : que de leurs confiscations on acquittast les dettes publiques : que le Clergé fust déchargé des Decimes, à condition qu'il recheteroit les rentes crées sur son fonds : que l'on travaillast à le reformer par les voies qui avoient esté en usage sous les Rois des deux premieres Races, qui étoient celles des fréquentes convocations des Conciles Provinciaux : que l'on reglast le nombre de la Gendarmerie Françoise : que l'on corrigeast le luxe ; & qu'il ne fust plus permis qu'aux Princes de porter de l'or & de l'argent sur leurs habits. 1588.

Les Estats adjoûterent à cela, que l'on confirmast, & que l'on jurast de nouveau l'Edit d'Union ; & le Roy

1588. aprés avoir essayé par toutes les intrigues indirectes de les en détourner, fut contraint d'y consentir. Sa Majesté qui passoit pour le plus éloquent Prince de son tems, fit l'ouverture des Estats, par une Harangue dont le sens étoit: Qu'Elle vouloit bien oublier les attentats passez contre son autorité ; mais qu'Elle entendoit que ce fust à condition que cette autorité seroit rétablie dans tout son lustre. Mais soit que Sa Majesté fust déja rentrée dans le dessein de faire assassiner le Duc de Guise, ou qu'elle voulust seulement témoigner aux Estats, qu'Elle n'étoit point insensible aux entreprises de la Ligue sur les Droits Royaux ; Elle commit une faute qui fut sur le point de la perdre. Il luy échappa de dire dans la chaleur de son discours, en parlant du Duc de Guise sans le nommer. *Je n'ay point de remords de conscience des menées que j'ay faites, & je vous appelle tous à témoin pour m'en faire rougir, comme le meriteroit quiconque auroit voulu user d'une façon si indigne que de violer l'entiere liberté des Députez, soit pour les empécher de mettre dans les Cahiers tout ce qui seroit jugé à propos de me remontrer, soit pour y faire couler des articles plus propres à troubler cet Estat, qu'à luy procurer ce qui est utile. Puisque j'ay cette satisfaction en moy-méme, & qu'il ne me peut étre imputé autrement, gravez le, je vous prie, en vos esprits ; & discernez ce que je merite d'avec ceux, si tant est qu'il y en ait, qui aient procedé d'une autre sorte. On ne doit pas croire de moy, que je veuille ny que j'aye sujet de m'autauriser par de mauvais moyens: car je suis Roy donné de Dieu, & suis le seul qui le puis veritablement dire ; c'est pourquoy je ne veux étre en cette*

Monarchie que ce que j'y suis, n'y pouvant aussi souhaiter plus d'honneur ou plus d'autorité que j'y en ay. 1588.

Ces paroles désignoient si précisément le Duc de Guise, qu'il n'étoit pas possible de les appliquer à un autre qu'à luy, & tous les Députez qui les entendoient s'en scandaliserent également, comme ayant esté prononcées hors de propos, & dans une conjoncture où il s'agissoit d'adoucir les choses au lieu de les aigrir. Et de fait le Duc de Guise s'étoit si fortement imaginé dans le tems qu'elles avoient esté prononcées, que l'intention du Roy étoit d'obliger les Estats à luy faire son procés, puisqu'il s'étoit d'abord porté pour son Accusateur, qu'il s'en plaignit à la Reine mere. Il apprit dés le lendemain que l'intention de la Cour étoit de publier la Harangue du Roy par toute l'Europe, & qu'on l'imprimoit dans Blois. Et il en arresta l'édition, jusqu'à ce que l'Archevêque de Lyon, qu'il envoya vers le Roy pour en remontrer à Sa Majesté les fâcheuses conséquences, fust de retour: Le Roy répondit à ce Prelat, que sa Harangue ne devoit toucher que ceux qui se sentoient coupables; & que comme il avoit laissé la liberté à ceux qui avoient harangué pour les trois Estats, de dire tout ce qu'il leur avoit plû, il en prétendoit joüir aussi bien qu'eux. Mais l'Archevêque repartit, que la plus grande partie des Députez étoit resoluë de se retirer, si l'on refusoit de donner satisfaction au Duc de Guise; & que Sa Majesté étoit trop prudente pour ne pas sacrifier quelques paroles qui luy étoient échapées aux tres-humbles Remontrances que les plus grands de son Royaume luy faisoient là-dessus.

1588. L'entretien du Roy & de l'Archevêque commençoit à s'aigrir, lorſque la Reine mere ſurvint ; & le Roy qui n'avoit encore rien diminué du profond reſpect qu'il avoit pour elle, changea à ſa priere une partie des mots que l'on a rapportez en d'autres qui étoient plus doux : mais il en laiſſa neamoins aſſez pour faire connoître au public ſes juſtes reſſentimens ; & il en arriva ce qui n'eſt que trop ordinaire aux accommodemens qui ne ſe font qu'à demy, c'eſt-à-dire, que d'un côté le Duc de Guiſe ſe tint auſſi offenſé qu'il l'avoit crû d'abord, & que d'un autre côté le Roy fut plus fâché de ce qu'on l'avoit réduit à retrancher quelques mots de ſa Harangue, que ſi on luy en euſt demandé l'entiere ſuppreſſion.

Le Prince de Conty & le Comte de Soiſſons voulurent prendre leur ſéance dans les Eſtats ; & les Députez favorables à la Ligue, s'y oppoſérent par la raiſon qu'ils venoient de porter les Armes pour le Roy de Navarre ; & que par conſéquent ils étoient Fauteurs des Heretiques.

On préſuppoſa neamoins que cette difficulté ſeroit bien-tôt levée ſi l'on n'engageoit la Cour de Rome à la faire durer ; & l'on ſe contenta de dire que l'on ne prétendoit les exclurre des Eſtats, que juſqu'à ce que le Pape les euſt abſous de l'excommunication qu'ils avoient encouruë. Cet artifice réüſſit à l'égard du Comte de Soiſſons, qui écrivit en qualité de criminel au Pape, & commença lui-même à faire ſon procés, en avoüant qu'il avoit beſoin de pardon. La Ligue, dépêcha vers ſa Sainteté, pour la ſupplier de ne point accorder ſi tôt l'abſolution, & de ne l'accorder qu'à

des conditions si honteuses, que l'honneur du Comte de Soissons en souffrist une éternelle flétrissure. Mais le Pape, soit que le Roy luy eust promis que le Comte de Soissons épouseroit sa niéce, ou qu'il apprehendast que l'affaire de ce Prince n'excitast un schisme dans la France, envoia l'absolution dans les termes que le Comte de Soissons la demandoit: & le Prince de Conty, qui mieux conseillé que son frere, n'avoit point demandé d'absolution, ne fut point recherché pour le prétendu crime de Fauteur d'heresie. L'article des Tailles & des Imposts fut ensuite examiné, & le Roy donna sa parole aux Estats qu'il n'en leveroit plus desormais que par leur consentement: Que l'on feroit des coffres à deux serrures dont il auroit les clefs des unes, & les Estats celles des autres: que l'on y mettroit les deniers publics; & que les Estats nommeroient les Officiers qui en feroient la distribution. 1588.

Le Roy de Navarre, qui avoit convoqué dans le mesme tems une assemblée des Provinces Calvinistes dans la Rochelle, ne s'y trouvoit pas moins embarassé qu'Henry Trois dans les Estats de Blois. Il y souffrit de severes reproches, & mesme des calomnies contre sa conduite: on ne luy cela aucune de ses fautes: on censura toute sa vie, & sur tout ses volages amours. On l'accusa de tiedeur pour ce qui regardoit le Calvinisme, & quand il demanda des contributions extraordinaires, sans lesquelles il étoit aisé de prévoir que la Ligue extermineroit le Party Calviniste en moins d'une Campagne, les Députez des Eglises du Languedoc s'y opposérent. On parla encore dans l'Af-

1588. ſemblée de diminuër la puiſſance du Chef, en nommant dans chaque Province des Protecteurs, ſans le conſentement deſquels il ne reſoudroit rien, & l'on parla même de luy donner le Prince Caſimir pour Coadjuteur, ſuppoſé qu'il perſeveraſt dans la nouvelle Religion, & pour ſucceſſeur s'il retournoit à la Communion de l'Egliſe Catholique.

Le Roy de Navarre, qui n'oſoit irriter l'Aſſemblée de la Rochelle, parce qu'il avoit abſolument beſoin d'elle pour ſe maintenir, reduiſit toute ſa politique à en gagner quelques Députez, & à en diviſer les autres par l'adreſſe du Pleſſis Mornay qui le ſervit alors auſſi heureuſement de l'intrigue que de la plume; car il diſpoſa les Députez à ſe contenter que le Roy de Navarre établiſt à S. Jean d'Angely, à Bergerac, à Montauban, à Nerac, à Foix, & à Gap, des Chambres de Juſtice, qui recevroient les plaintes des particuliers contre les Officiers du Chef du party; & jugeroient ſouverainement de leurs differends. Le Roy de Navarre, qui avoit intereſt d'empêcher que les Catholiques ne le crûſſent pas tellement attaché au Calviniſme que rien ne fuſt capable de l'en deſabuſer, obligea encore l'Aſſemblée à députer vers les Eſtats de Blois, pour leur demander au nom de tout le party Calviniſte, la liberté de conſcience dans la même étenduë qu'elle avoit été accordée en mil cinq cens ſoixante-deux par l'Edit de Janvier: la mainlevée des biens ſaiſis pour cauſe de Religion; & la convocation d'un Concile National, où les Théologiens de l'ancienne & de la nouvelle Religion confe-

raſſent enſemble des points controverſez entre eux. L'Aſſemblée promettoit de ſe ſoûmettre à ce qui ſeroit décidé par ſes Théologiens ; & declaroit que faute de cela, elle proteſtoit de nullité contre les Eſtats Generaux.

Les Eſtats ne ſe contenterent pas de rejetter les trois articles de l'Aſſemblée des Calviniſtes ; mais ils prétendirent de plus que ſon intention n'avoit été que de differer la ruïne du Roy de Navarre pendant la Vie du Roy Henry trois, afin que lorſqu'il ſeroit enſuite parvenu à la Couronne de France, il en banniſt entierement l'ancienne Religion. Ils preſſerent là-deſſus que l'on excluſt ce Prince de la ſucceſſion dont il s'agiſſoit, & que l'on en fiſt une Loy fondamentale. Henry trois qui ne ſe ſentoit pas aſſez fort pour refuſer les Eſtats, eut recours à ſa ruſe ordinaire qui étoit le delay. Il pria les Eſtats d'examiner auparavant s'il ne ſeroit pas expedient de ſommer pour une derniere fois le Roy de Navarre, qu'il juraſt l'Edit d'Union, & qu'il ſe déclaraſt Catholique, puiſqu'on auroit alors mis ce Prince dans tout ſon tort, & que l'on rendroit inutiles les proteſtations qu'il auroit pû faire juſques-là, & qu'il pourroit faire à l'avenir au contraire.

Le Duc de Nevers prit cependant ſur les Calviniſtes Mauleon & Montaigu : mais il trouva plus de reſiſtance qu'il ne croyoit à la Ganache, & plus de la moitié de ſon armée s'y diſſipa durant le mois de Decembre qui fut extraordinairement froid. La rigueur de cette ſaiſon n'empêcha pas néamoins les Eſtats Generaux de continuer à Blois leurs déliberations ; &

1588. ſur ce que la plûpart des Deputez receurent de leurs Provinces, des avis que la Cour tramoit le deſſein de ſe défaire des principaux d'entr'eux, pendant qu'elle les tenoit enfermez dans une Ville où elle étoit la plus forte ; ils deputerent l'Archevêque d'Ambrun pour en informer le Roy. Sa Majeſté uſa d'une ſi profonde diſſimulation, que l'Archevêque ne pût rien découvrir de ſon ſecret. Elle répondit d'un ton ou l'étonnement & la colere paroiſſoient également, Que ces bruits venoient des mauvais François qui avoient conſpiré de la rendre odieuſe à ſon Peuple ; qu'Elle ſouhaiteroit que les Etats pûſſent voir ſon cœur à découvert : Que le Salut de ſes Sujets luy étoit plus cher que ſa vie : & qu'Elle aimeroit mieux avoir perdu ſa Couronne que d'avoir violé ſa Foy. Elle fit enſuite à l'Archevêque d'Ambrun tous les Sermens qu'Elle jugea propres à confirmer ce qu'Elle venoit d'avancer ; & l'on ajoûte que le Duc de Guiſe étant enſuite allé trouver le Roy pour éprouver s'il ne penetreroit pas mieux que l'Archevêque d'Ambrun, dans le fonds des intentions de Sa Majeſté ; Elle prit Dieu à témoin de la ſincerité de ſes deſſeins, & Elle appella toutes les Puiſſances du Ciel & de l'Enfer ſur la tête de ſes Calomniateurs où ſur la ſienne, ſi Elle eſtoit coupable. Enfin Elle deteſta avec tant d'horreur & d'execrations la perfidie dont on la ſoupçonnoit, que le Duc de Guiſe ſe raſſura de ſorte, que quelques avis qu'on luy donnaſt depuis au contraire ; il entra dés lors dans l'imprudente confiance qui luy fut fatale.

Les

Les Etats aprés la réponce donnée à l'Archevêque d'Ambrun au Duc de Guiſe, travaillérent avec plus de liberté d'eſprit à déterminer ſi l'on recevroit le Concile de Trente pour la Diſcipline, comme on l'avoit reçû pour la Doctrine. Cette affaire ne paroiſſoit pas d'auſſi grande conſéquence qu'Elle l'eſtoit; & la Cour de Rome en faiſoit de continuelles inſtances depuis vingt cinq ans. Le Cardinal de Lorraine & le Chancelier de l'Hôpital s'y eſtoient oppoſez tant qu'ils avoient eu part dans les affaires d'Etat; & depuis la diſgrace du dernier de ces deux grands Perſonnages, & la mort du premier, le Parlement de Paris s'eſtoit preſque trouvé ſeul à deffendre les Libertez de l'Egliſe de France, que l'on auroit abandonnées en recevant la Diſcipline du Concile de Trente. 1588.

Et de fait la Gueſle Procureur General & Deſpeſſes l'un des Avocats Generaux de cet Illuſtre Corps, ſoûtinrent à Blois avec autant de ſuccez que de zele, que les Libertez de l'Egliſe de France n'eſtoient point des Privileges, mais des Droits naturels & communs, dont toutes les Egliſes de la Chreſtienté ſous quelque domination qu'elles ſe trouvaſſent, avoient autrefois joüy, & que celle de France avoit conſervez avec tant de ſoin, qu'elle n'avoit jamais permis que l'on y donnaſt atteinte; que ces Libertez eſtoient en grand nombre; mais qu'elles ſe rapportoient toutes à deux Articles. Le premier que les Papes n'ont aucun pouvoir d'ordonner ny de juger dans les matieres qui appartiennent à la Juriſdiction civile; dans toute l'étenduë de la Monarchie Françoiſe; & que s'ils le font, les François ne ſont

1588. pas tenus de leur obéïr, lors même qu'ils sont Ecclesiastiques. Le second que les François ne reconnoissent l'authorité Souveraine des Papes dans les matieres de Religion, qu'entant qu'elle est limitée pas les Saints Canons & par les regles établies dans les anciens Conciles.

Despesses ajoûta que c'estoit sur ces droits que l'Université de Paris s'étoit fondée, pour s'opposer à la verification du pouvoir trop ample que le Pape Alexandre Six avoit accordé au Cardinal d'Amboise en qualité de Legat. Les Etats l'écoutoient avec tant d'attention, qu'un Cardinal trop attaché aux interests de la Cour de Rome, craignant qu'il ne les persuadast, repartit que le Discours que l'on venoit d'entendre estoit d'un homme instruit à la verité des belles Lettres, mais tout-à-fait ignorant dans les matieres de Theologie. Despesses qui connoissoit parfaitement ce Cardinal, repliqua qu'il estoit prest d'avoüer son ignorance, si le Prelat qui l'en accusoit sçavoit decliner son nom en Latin par les régles de Grammaire. Ce reproche rendit muet ce Cardinal; & l'Archevêque de Lyon se hasarda de le deffendre, en prétendant que les Libertez de l'Eglise de France n'estoient que des fictions de quelques esprits paresseux & libertins, qui avoient de mauvais sentimens de la Religion; & qui n'osant les exprimer, se servoient de cet artifice pour arrêter toutes les bonnes intentions de la Cour de Rome.

Despesses plus émû par ce discours qu'il ne l'avoit esté par le precedent se leva, & dit que par la grace de Dieu il n'avoit jamais doûté de la Religion de ses

Peres, & qu'il n'avoit ny frequenté les Prêches des Calvinistes à Toulouse, ny assisté à leurs Assemblées, ny communié à leur Cene. Toute l'Assemblée des Etats sçavoit que l'Archevêque de Lyon en l'année mil cinq cens soixante-deux avoit étudié en droit à Toulouse, & qu'il s'estoit declaré pour le Calvinisme; & le reproche de Despesses le fit taire tout court. Saint Gelais-Lansac se mit sur les rangs en troisiéme lieu, & representa qu'il avoit esté present au Concile avec Ferrier & Pybrac, en qualité de Ministres de Charles Neuf, & qu'il ne s'y estoit rien passé que de juste & d'authentique. Despesses l'interrompit pour luy demander s'il estoit encore dans les mêmes sentimens qu'il avoit eus du Concile de Trente pendant qu'il y étoit Ambassadeur? Et aprés qu'il eut répondu qu'ouy, & qu'il n'en avoit jamais eu que de tres-bons; Despesses tira de sa poche une Lettre, & s'enquit de Lansac si ce n'estoit pas luy qui l'avoit écrite. 1588.

Lansac l'avoüa, & Despesses fit lire à haute voix cette Lettre. Elle s'adressoit à Guillard de l'Isle Ambassadeur de France à Rome; & Lansac s'y plaignoit fort au long des abus du Concile & de ses entreprises contre l'autorité du Roy Charles Neuf & de son Royaume. Il ajoûtoit que c'estoit une chose insupportable, que nonobstant que le Concile fust assemblé à Trente, il ne s'y decidoit que ce qu'il plaisoit à la Cour de Rome; & que ceux qui y presidoient envoyoient demander au Pape les resolutions de tout ce que l'on y proposoit, & que là-dessus les Evêques disoient que le Saint Esprit ne residoit point à Trente, mais qu'on l'y apportoit de

1588. Rome en poſte toutes les ſemaines. Lanſac fut à ſon tour forcé de ſe taire ; & les autres Deputez des Etats furent tellement étonnez de ce que Deſpeſſes avoit rendu ridicules les trois derniers qui avoient parlé, qu'aucun d'eux n'oſa plus propoſer que l'on reçeuſt le Concile de Trente pour la Diſcipline.



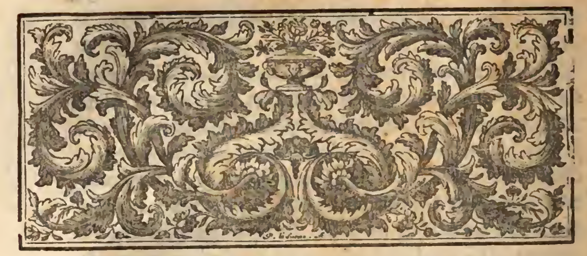
ARGUMENT
DU
ONZIE'ME LIVRE.

LES Etats s'ingerent d'affoiblir l'autorité du Roy; qui pour se maintenir passe jusqu'au sacrilege, en feignant de se reconcilier avec le Duc & avec le Cardinal de Guise: Mais il change d'avis sur quelques paroles échapées à ce Duc, qui font resoudre le Roy de s'en défaire. On rapporte icy les extraits de diverses Relations de cette mort, & on ajoûte plus de foy à celle de Benoise Secretaire du Cabinet. Le Nonce du Pape intimidé feint d'approuver le meurtre du Duc de Guise, & détermine par là le Roy à se défaire du Cardinal de même nom. Les Favoris qui contribuerent le plus à la mort de l'un & de l'autre leur estoient redevables de leur Fortune, & l'on en rapporte icy les causes. La mort du Cardinal est plus nuisible à la Cour que celle du Duc de Guise, à cause qu'elle donne pretexte aux Liguez de publier que l'on en veut à la Religion. L'Armée du Duc de Nevers l'abandonne; & la plus-part des Deputez des Etats Generaux s'étant sauvez de Blois, contraint le Roy de licentier le reste. Sancy est envoyé en Suisse, où aprés de bizarres évênemens, il leve partie à ses dépens une Armée qui sauve la Monarchie Françoise.

Thoulouse se déclare pour la Ligue ; & l'on y tuë Duranty premier President, & Daffis Avocat General. La Sorbonne en faveur de la Ligue declare Henry Trois déchû du droit de regner, & le Duc de Mayenne ruïne l'authorité des Seize, aprés avoir esté reconnu pour Lieutenant General de l'Etat. La Ligue fournit au Duc de Mayenne plus de seize cens mil écus qui sont distribuez à des Particuliers, au lieu d'estre donnez aux Gens de Guerre. Cette faute est d'autant plus irreparable, que si les Soldats de la Ligue eussent reçû de l'argent, ils auroient marché droit à Blois & fini la guerre en se saisissant de la Cour. Le Cardinal de Joyeuse, le Marquis de Pisany, & l'Evêque du Mans sollicitent en vain Sixte Quint d'absoudre le Roy pour le meurtre du Cardinal de Guise ; parce que ce Pape veut profiter en toute maniere de l'occasion qui s'offroit de donner atteinte aux Libertez de l'Eglise de France. Mais ces trois Ambassadeurs sont si intelligens & si fermes, que la Cour de Rome ne peut tirer d'eux aucune parole, ny les porter à aucune démarche préjudiciable à leur Roy. Le refus de la Cour de Rome oblige Henry Trois de traiter avec le Roy de Navarre. Le Nonce l'apprend & se charge de reconcilier la Cour de France avec la Ligue ; mais il s'en avise trop tard. La Cour de Rome en est informée & publie un sanglant Manifeste contre Henry Trois, qui pour s'empécher d'estre accablé par la Ligue appelle le Roy de Navarre, & luy donne Saumur pour Place de sûreté. Le Duc de Mayenne s'approche de Tours ; & les Rois de France & de Navarre forment la resolution d'assieger Paris. Le Grand Duc de Florence leur préte de l'argent sous des noms supposez, & le Roy d'Espagne abandonne Henry Trois lors qu'il le voit joint avec le Roy de Navarre. Le Duc de Mayenne man-

Que d'enlever par ses Coureurs Henry Trois, & n'auroit pas néamoins laissé de le prendre dans Tours, si le Roy de Navarre ne fust arrivé à son secours. Sancy leve pour Henry Trois une Armée de Suisses & d'Allemans, & Sa Majesté envoye au devant d'eux le Duc de Longueville & la Noüe, qui gagnent en chemin faisant la Bataille de Senlis. Chastillon surmonte Saveuse dans un Combat fort obstiné; & le Roy aprés la jonction des Troupes de Sancy avec les siennes forme le Siege de Paris. La Ligue qui se voit perduë excite un Jacobin à le tuer; & ce Religieux commet le Parricide aprés avoir trompé les précautions de ceux qui l'observoient.

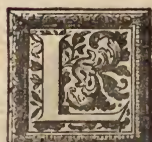




HISTOIRE DE HENRY TROIS.

LIVRE ONZIE'ME.

Où l'on voit ce qui s'est passé de plus important en France durant la fin de l'année mil cinq cens quatre-vingt-huit, & les sept premiers mois de l'année mil cinq cens quatre-vingt-neuf.

1588. ES Etats Generaux aprés avoir maintenu les Libertez de l'Eglise de France, presserent le Roy Henry Trois de rabaisser les Tailles ; & les Partisans n'en furent pas plûtôt informez qu'ils fermerent leurs bourses à Sa Majesté. Ses Pourvoyeurs eurent si peu de credit, que ses Tables n'eussent plus esté servies, si le Tiers Etat pour y remedier, n'eust avancé cent mil écus. Les Deputez de la Ligue

Ligue en prirent occaſion de remontrer aux autres, que la Cour tiroit les affaires en de ſi grandes longueurs, que les Etats ſe termineroient infailliblement, avant que l'on euſt reglé la centiéme partie des griefs contenus dans les Cahiers des Provinces. Ils attribuerent cet inconvenient à ce que le Roy les obligeoit de communiquer à ſon Conſeil leurs propoſitions avant qu'elles fuſſent decidées : que ce Conſeil n'y répondoit jamais ſur le champ ; & qu'aprés avoir affecté des delays inſupportables, il ne répondoit qu'à deux ou trois chefs, & paſſoit les autres ſous ſilence ; que pour y remedier il faloit imiter les Etats des Couronnes du Nord, de qui les deciſions avoient la force de Loix fondamentales, indépendamment du Conſeil de leurs Rois. 1588.

Henry Trois qui voyoit par là ſon authorité ruinée, en fut ſi ſurpris qu'il reſolut de ſe décharger du Gouvernement ſur la Reine Mere & ſur le Duc de Guiſe, & de ne ſe meſler deſormais que de prier Dieu & de faire penitence. Comme il eſtoit d'autant plus violent dans ſes deſſeins, qu'il en changeoit ſouvent, il pouſſa celuy qu'il venoit de former dans une telle extremité, qu'il ſe reconcilia ſincerement avec le Duc de Guiſe ; & que pour le mieux convaincre que c'eſtoit tout de bon, il voulut que le Cardinal de Guiſe celebraſt une Meſſe ſolemnelle, & qu'il partageaſt la ſainte Hoſtie en trois ; qu'il en conſumaſt une partie, & qu'il donnaſt les deux autres à S. M. & au Duc de Guiſe. Mais le Roy peu de jours aprés changea d'avis, ſur ce que Sancy de Harlay luy rapporta que le Duc de Guiſe luy avoit fait confidence qu'il n'entreprendroit rien

1588. contre le ſervice de Sa Majeſté tant qu'Elle ſeroit en vie ; mais qu'aprés ſa mort il avoit autant de courage & d'eſperance qu'aucun autre.

Le Roy ajoûta foy à cette menace toute imprudente qu'elle eſtoit, parce que d'un côté S.M. avoit reconnu par experience, que plus des deux tiers des Deputez des Etats eſtoient dévoüez au Duc de Guiſe ; & que d'un autre côté, le Clergé, la Nobleſſe, & le Peuple avoient ſuſpendu la recherche de toutes les autres matieres, pour s'arreſter uniquement à preſſer le Roy qu'il miſt entre les mains de ce Duc le Commandement abſolu des Armes ; qu'il luy donnaſt le titre auſſi bien que la fonction de Conneſtable ; & que l'on declaraſt le Roy de Navarre incapable de ſucceder à la Couronne. Les Favoris ajoûterent à cela que la Ligue avoit intention de mener le Roy en triomphe à Paris ; de luy ôter toute ſon authorité, & de ne luy laiſſer que cent mil écus par an pour ſes menus plaiſirs. Enfin il y eut des ennemis de la Maiſon de Lorraine qui perſuaderent Sa Majeſté qu'on la raſeroit & l'enfermeroit dans un Monaſtere à l'exemple de ſon prédeceſſeur Chilperic, & que les Eſtats ne ſe ſepareroient qu'aprés avoir couronné le Duc de Guiſe.

Les raiſons que l'on vient de rapporter, & d'autres plus foibles que l'on juge à propos de ſupprimer, obligerent le Roy de ſe renfermer un jour dans ſa Chambre avec le Marêchal d'Aumont, Ramboüillet & Beauvais-Nangis, & de leur propoſer la neceſſité indiſpenſable où il ſe trouvoit de ſe défaire du Duc de Guiſe. Il la fonda ſur l'ambition de ce Prince qui n'avoit jamais eu de bornes ; & il leur découvrit qu'il luy avoit donné conſeil

avant ſon voyage de Pologne, de ſe revolter contre le Roy Charles Neuf: Qu'il avoit entretenu d'étroites liaiſons avec Jean d'Auſtriche: Qu'il avoit ſollicité tous les Mécontens de s'unir à luy pour troubler la France: Qu'il avoit offert au Roy de Navarre de luy mettre la Couronne ſur la tête, & de luy donner quatre Princes de ſa Maiſon pour ôtages de ſa fidelité: Qu'il étoit entré dans l'intrigue de Salcede: Qu'il avoit voulu tramer avec le Duc d'Alençon des Conſpirations contre l'Eſtat; & que ce Duc ne l'ayant pas voulu écouter, il luy avoit rendu toutes ſortes de mauvais offices: Qu'il avoit formé la Ligue dans Perônne; & qu'il l'avoit confirmée dans Nancy: Qu'il avoit pris les armes non-ſeulement ſans la permiſſion du Roy ſon Maître, mais encore contre luy: Qu'il s'étoit entendu ſans la participation de la Cour avec le Pape, avec le Roy d'Eſpagne, avec le Duc de Savoye, avec Fifer, & avec les autres Colonels Suiſſes des petits Cantons: Qu'il s'étoit emparé des principales Villes du Royaume: Qu'il avoit ouvertement ſollicité la diſgrace de quelques Seigneurs les plus chers au Roy: Et que des perſonnes qui luy étoient dévoüées avoient aſſaſsiné Saint-Maigrin, tué en duel Quelus, & mis le Duc d'Epernon durant quarante heures dans un extrême danger de ſa vie: Et qu'enfin il avoit comblé la meſure de ſes crimes par la journée des Barricades. 1588.

Le Marêchal d'Aumont, Ramboüillet, & Beauvais-Nangis remontrerent en vain au Roy qu'il ne pouvoit perdre le Duc de Guiſe ſans violer la ſûreté des Eſtats, & ſans contrevenir aux ſermens qu'il avoit faits & confirmez par le plus auguſte myſtere de la Religion Ca-

revolte : & l'on ſcandaliſeroit toutes les nations Chré-tiennes. 1588.

Le Marêchal d'Aumont avoit déja donné cet avis au Roy, lorſque Sa Majeſté l'avoit voulu charger de faire executer le meurtre du Duc de Guiſe : Mais le Roy, Rambouïllet, & Beauvais Nangis, y trouverent des obſtacles inſurmontables, & prétendirent qu'il falloit prévenir le Criminel, & le condamner enſuite tout à loiſir. Ils ajoûterent, qu'il n'y avoit en France aucune perſonne aſſez hardie pour ſe declarer ſon Accuſateur, pour faire les Informations, pour donner un Decret, pour ſe ſaiſir de luy : Qu'il n'y avoit point de priſon aſſez ſûre pour le garder ; ny de témoins qui oſaſſent luy être confrontez ; ny de Juges aſſez autoriſez pour luy faire ſon procés ; ny de lieu aſſez fort pour les garantir d'inſulte pendant qu'ils y travailleroient : que puiſqu'il étoit Duc & Pair, il auroit droit de demander que les Chambres aſſemblées du Parlement de Paris le jugeaſſent ; & néamoins qu'il ne ſeroit poſſible ny de l'y conduire de Blois ; ny quand il y ſeroit, d'empêcher la Bourgeoiſie de le délivrer : que puiſqu'elle avoit pris les Armes pour ſa querelle aux Barricades, elle les reprendroit infailliblement avec plus d'ardeur lorſqu'il s'agiroit de luy ſauver la vie : que cependant les puiſſances Etrangeres qui avoient intereſt de le conſerver, quand ce ne ſeroit que pour entretenir la France dans ſes diviſions, employeroient à l'envie leurs offices en ſa faveur : que la Ligue courroit aux Armes pour le délivrer ; & que les ſerviteurs du Roy ne ſe trouveroient point en aſſez grand nombre pour le retenir dans la priſon : qu'il étoit bon dans les

1588. crimes ordinaires que la Sentence précedast l'execution; mais non pas dans ceux de leze-Majesté au premier chef que le droit divin & humain condamneroit à mort sans qu'il fust besoin d'attendre le Jugement des Magistrats; & qu'il n'y avoit point d'expedient qui ne dûst sembler honnête, lorsque le salût de l'Estat en dépendoit uniquement.

Le Roy conclut sur les mêmes raisons que l'on vient de rapporter, que la voye de l'assassinat seroit plus prompte, plus sûre, plus aisée & plus infaillible que celle du poison; & parce qu'il se défioit assez de lui-même pour apprehender qu'il ne retombast dans son inconstance ordinaire, il appella Crillon Mestre de Camp du Regiment de ses Gardes, & luy donna l'ordre de faire arquebuser le Duc de Guise à la porte du Louvre la premiere fois qu'il se presenteroit pour y entrer. Mais Crillon qui n'étoit pas Sujet de S.M. parce qu'il étoit né dans le Comtat d'Avignon, luy repartit qu'il étoit prest de tout entreprendre pour son service, à l'exception d'une lâcheté telle qu'étoit l'assassinat qu'on luy proposoit: qu'il y avoit d'autres moyens que celuy-là pour la satisfaire; & que si Elle vouloit, il appelleroit en duel le Duc de Guise: qu'il le connoissoit assez brave pour ne pas refuser son appel: & que quand ils seroient sur le pré, il ne répondoit pas que le Duc de Guise ne le tuast; mais il répondoit qu'il tuëroit le Duc de Guise, parce qu'il ne pareroit que son cœur; & que luy abandonnant toutes les autres parties de son corps, il enfonceroit son épée au dedans; & qu'alors Crillon, qui auroit son poignard à la main gauche, viendroit aux prises avec le Duc de Guise, & le luy enfonceroit

dans le ſein avant que ce Prince eût achevé de le tuër. 1588.

Cette repartie ne ſatisfit pas le Roy, qui pria Crillon de luy garder au moins le ſecret: & Crillon le luy ayant promis, en blaſphemant à ſon ordinaire, Sa Majeſtê s'adreſſa aux plus déterminez des quarante-cinq, qu'Elle connoiſſoit ennemis irreconciliables du Duc de Guiſe, non ſeulement à cauſe que le Duc d'Epernon les avoit introduits à la Cour, mais encore parce que la Ligue ſollicitoit actuellement qu'on les caſſaſt. Il falloit pourtant prévenir les inconveniens qui ſuivroient le meurtre dont il étoit queſtion; & le Roy qui ſe flattoit dans ſon imagination bleſſée, les reduiſit à trois: L'indignation du Pape, la vengeance des Princes de Lorraine, & la revolte de la Ligue. Pour le premier il étoit à croire que Sixte Quint ſe ſcandaliſeroit dautant moins du meurtre du Duc de Guiſe, qu'il avoit écrit au Roy, que les plus grandes extrêmitez ſembloient luy être permiſes dans l'état où ſes Sujets l'avoient réduit. * Quant au ſecond, le Colonel d'Ornane eut ordre de ſe tenir preſt à courir la poſte auſſitôt que le coup ſeroit fait, & de ne s'arrêter qu'à Lyon où il poignarderoit, ſelon quelques Memoires, le Duc de Mayenne, frere du Duc de Guiſe, ou s'aſſureroit ſeulement de ſa perſonne ſuivant d'autres. Le premier Preſident de Harlay devoit en même-tems arrêter le Duc d'Aumale à Paris: Lavardin avoit ordre de ſe ſaiſir de la Chaſtre, qui faiſoit la fonction de Marêchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers; & Roſmadec, le Duc de Mercœur dans Nantes.

* Dans la negociation de M. de Meſſe à Rome. Elle eſt à la Biblioteque de S. Victor.

Pour le troiſiéme, le Roy s'imagina que s'il pou-

1588. voit étouffer la Ligue dans Paris, elle se détruiroit d'elle-même dans les autres Villes de France ; & pour y parvenir, il insista plus fortement que le Duc de Guise se contentast de Dourlans, & luy laissast Orleans, avec laquelle il se proposoit d'humilier les Parisiens, de sorte qu'ils viendroient luy demander pardon la corde au cou. Mais le Duc de Guise, bien-loin d'accepter le change qu'on prétendoit luy donner, sollicita la Reine Mere, qui avoit été presente lorsqu'on luy avoit promis Orleans, de luy faire tenir parole. La Reine Mere, qui n'osoit disconvenir de la verité, & qui craignoit d'irriter le Roy, se contenta de repartir qu'il falloit s'en rapporter au Traité par écrit ; & le Duc de Guise, piqué de cette défaite, alla trouver le Roy pour luy demander la permission de se retirer hors du Royaume, sans autre condition, sinon que Sa Majesté donnast à son fils aîné, qui n'avoit encore que treize ans, les Survivances de sa Charge de Grand Maître, & de ses Gouvernemens de Champagne & de Dauphiné.

Le Roy s'imagina durant quelques momens que ceux des quarante cinq ausquels il s'étoit adressé l'avoient trahy. Mais il se rassûra bien tôt sur les preuves qu'il avoit de leur fidelité ; & pour empecher que le Duc de Guise ne luy échapast, il le combla de caresses & de promesses : Il luy fit d'agréables reproches, en l'accusant de douter de son affection, ou en ne l'estimant pas assez puissant pour le garantir de la violence de ses ennemis ; & sur la fin de leur entretien, comme le Duc de Guise persistoit dans sa resolution, le Roy en se separant de luy pour aller dîner, luy dit en riant, Qu'il

Qu'il l'aimoit trop pour luy accorder ſon congé : Qu'il dormiſt ſur ſa colere, & que la nuit luy donneroit conſeil. Le Duc de Guiſe feignit de ne pas entendre ce qu'on luy diſoit ; & le Roy craignant qu'il ne ſortiſt le lendemain de Blois, voulut le faire tuër le ſoir dans la Maiſon de l'Archevêque de Lyon, qui l'avoit convié avec le Cardinal ſon frere à ſouper : Mais il s'y trouva des obſtacles qui retarderent l'execution juſques au vingt-trois de Decembre. 1588.

Il n'eſt pas croyable combien le Duc de Guiſe reçut d'avis de ce qui ſe tramoit contre luy. La fille du Duc de Lorraine, que l'on élevoit à la Cour de France, l'avertit que les Quarante cinq n'attendoient qu'une occaſion favorable pour le poignarder; & lorſqu'il ſe mit à table le vingt-deux Decembre, pour dîner, il trova ſous ſa ſerviette un billet qui contenoit ces mots : *Si vous ne vous ſauvez, on vous jouëra un mauvais tour*; & qu'il ſe donna la peine de demander une plume à ſon Secretaire pour écrire au bas du billet, *On n'oſeroit.* Nully & la Chapelle le conjurerent la l'arme à l'œil de déferer aux ſentimens de tous ſes amis, & de mettre en ſûreté ſa perſonne, & celle du Cardinal ſon frere. Le Cardinal de Guiſe joignit ſes prieres aux leurs ; & ne pouvant le fléchir, luy demanda au moins en grace qu'il le laiſſaſt ſeul à Blois, pour y veiller aux intereſts de la Ligue, & qu'il s'allât mettre en ſûreté dans Paris. Le Duc de Guiſe avoit trop d'eſprit & d'experience pour s'imaginer que tant d'avertiſſemens fuſſent faux ; mais il ſuppoſoit que la colere du Roy n'aboutiroit qu'à de vaines menaces, comme elle avoit fait depuis trois ans que ſa mort avoit été plus

1588. de cent fois resoluë dans le conseil étroit, & autant de fois differée : Que la Cour ne prétendoit que luy faire peur & le mettre en fuite, afin de le perdre de reputation, & faire travailler à son procés durant son éloignement.

Il croyoit de plus connoître si parfaitement le genie de Henry Trois, qu'en continuant de le charger d'inquietudes & d'affaires embarrassantes, il le contraindroit enfin de renoncer aux affaires, & de se confiner dans une Cellule. Et de fait Sa Majesté en avoit fait bâtir cinq ou six au-dessus de sa Chambre pour y loger des Capucins ; & Elle s'appliquoit si generalement aux fonctions de la vie Religieuse, qu'il sembloit qu'il ne luy manquoit plus qu'un Capuchon. On ajoûte que l'Archevêque de Lyon s'opposa seul au conseil de tous les autres Amis du Duc de Guise, & qu'il luy persuada d'attendre jusqu'à quel point iroit sa bonne fortune & la foiblesse du Roy, sur ce que ce Prelat devoit être creé Cardinal à la premiere promotion, & qu'il craignoit que l'éloignement du Duc de Guise ne donnast occasion au Roy de revoquer la priere que Sa Majesté en avoit faite au Pape. Quoiqu'il en soit, le soir du vingt-deux de Decembre, le Roy se fit lire par Rusé-Beaulieu un Memoire de toutes les affaires qu'il vouloit expedier avant les Festes ; & commanda ensuite à tous ceux qui devoient assister au Conseil, & sur tout au Duc & au Cardinal de Guise & à l'Archevêque de Lyon, de s'y trouver dés le matin le lendemain, à cause que Sa Majesté vouloit disner de bonne heure, pour quelques devotions qu'elle vouloit pratiquer l'aprés-disné à Nôtre-Dame de Clery.

1588.

Le Roy dit en particulier au Maréchal d'Aumont, à Montigny, à Ramboüillet-Maintenon, à d'Ornane, & à quelques autres, de se trouver dans son Cabinet; & il avertit vingt des quarante-cinq de venir à la porte de sa Chambre dés les cinq heures du matin. Il mit entre les mains de Larchant Capitaine de ses Gardes du Corps une Requeste, & le chargea de la presenter au Duc de Guise: Elle contenoit qu'il estoit deû plusieurs monstres à ses Soldats, qui s'adressoient à luy comme au principal Chef des Armées, pour le suplier d'avoir soin de leur payement: Que dans peu de jours ils seroient hors de quartier: Que lors qu'ils avoient pressé le Trésorier de les payer, il leur avoit répondu qu'il n'avoit point de fonds, & que si l'on n'avoit pitié d'eux, ils seroient reduits à vendre leurs Chevaux pour s'en retourner chacun dans sa Province.

Le dessein du Roy étoit d'empécher le Duc de Guise de se défier du malheur qui le menaçoit, lorsqu'il apercevroit le lendemain le même Larchant avec ses Gardes du Corps, se saisir du grand Escalier, & d'un autre qui alloit à costé du Cabinet du Roy, afin que personne ne pût aller ny par l'un ny par l'autre sans leur permission. Le Roy passa la nuit sans dormir * & se leva dés les quatre heures du matin; il descendit plusieurs fois une petite bougie allumée à la main pour voir si les quarante-cinq venoient: Il les conduisit dans les Cellules dont on a parlé, & il les y enferma à la clef. Le Conseil fut assemblé devant le jour; & le Roy y envoya le Maréchal d'Aumont, sous pretexte d'y proposer quelques affaires, mais en effet pour arrester le Cardinal de Guise & l'Archevéque de Lyon aprés que

* Dans la relation manuscrite de Benoise Secretaire du Cabinet, entre les manuscrits de Bethune.

1588. le Duc de Guiſe auroit eſté tué. Enſuite Sa Majeſté tira des Cellules les quarante-cinq, & les mena dans ſa Chambre l'un aprés l'autre. Elle leur demanda s'ils vouloient faire le coup ; & aprés qu'ils s'y furent offerts avec joye, Elle en choiſit neuf, & leur diſtribua des poignards ; Elle les laiſſa dans ſa Chambre avec Longnac, & Elle en fit entrer dix autres dans ſon Cabinet où étoient déja Montigny, & d'Ornane : Elle leur commanda de tenir leurs épées nuës, afin de percer le Duc de Guiſe s'il eſtoit aſſez vaillant ou aſſez heureux pour ſe dégager des neuf.

L'Imprudence de ce Duc étoit parvenuë à cet excez, qu'il s'étoit laiſſé perſuader de loger dans le Château, ſans conſiderer que les Gardes n'en étoient point à ſa diſpoſition, & que le Roy l'y pouvoit enfermer quand il luy plairoit : Il luy étoit même ſurvenu deux occaſions de s'apercevoir qu'il n'étoit pas trop aſſuré dans cet Appartement: Car les laquais du Cardinal de Bourbon ayant pris querelle avec les ſiens, avoient pouſſé le tumulte juſqu'à la porte de ſa Chambre, & l'avoient contraint de s'y barricader. De plus les Soldats des Gardes s'étans battus, il y en eut un qui tout bleſſé qu'il étoit ſe ſauva dans ſa Chambre l'épée à la main, & les autres le pourſuivirent juſques à la Porte. Le même Duc receut le ſoir cinq Billets de toutes les precautions que l'on venoit de prendre pour le perdre ; & il ſe contenta de les mettre ſous le chevet de ſon lit ſans y reflechir avec plus d'attention. On écrit qu'il paſſa la meilleure partie de la nuit avec la plus belle Dame de la Cour, & qu'il dormit le reſte dans ſon lit d'un ſi profond ſommeil, qu'il étoit déja huit heures

du matin lorſque ſes domeſtiques le reveillerent. 1688.

Roiſſieu Eſcuyer du Duc de Mayenne, étonné d'avoir veu quatre cens Suiſſes dans la Baſſe-Court, outre deux Compagnies Françoiſes, & d'avoir remarqué que leurs Chefs donnoient des ordres ſecrets, rencontra le Duc de Guiſe au ſortir de ſon logis, & luy dit qu'il alloit pourvoir à ſes affaires au dehors, & qu'il prioit Dieu que celles de ce Prince allaſſent mieux au dedans qu'il ne penſoit. En effet à peine Roiſſieu fut-il ſorti que l'on ferma les Portes du Château. Larchant aborda le Duc de Guiſe dans la Cour, & le pria de ſe ſouvenir de la Requeſte qu'il luy avoit preſentée le jour precedent. Enſuite il marcha devant luy ſous pretexte de luy faire honneur, & le fit environner par les Gardes du Corps. On luy marcha rudement ſur le pied au haut du degré; & lors qu'il fut entré dans la ſalle du Conſeil, un ſecret preſſentiment de ſa derniere heure prochaine luy leva tout d'un coup le bandeau qu'il avoit eu pour ainſi dire juſques là devant les yeux. Le friſſon & la ſueur froide le ſaiſirent: Il demanda qu'on luy fit du feu, & il pria Hottemant Treſorier de l'épargne, d'envoyer un de ſes Pages luy chercher un mouchoir. On permit bien au Page d'aller à la Chambre du Duc de Guiſe, mais à ſon retour on le foüilla; on luy trouva le mouchoir noüé par un bout, où l'on avoit enfermé un petit billet qui contenoit ces mots; *Sauvez vous ou vous eſtes mort*, & l'on retint le Page, le mouchoir & le billet.

Hautefort & Pericard Secretaires du Duc de Guiſe allerent alors chez la Ducheſſe de Nemours ſa Mere, pour la prier d'aller trouver la Reine Mere,

1588. & l'engager s'il estoit possible à courir au Conseil: mais la Duchesse trouva sur un des escaliers qui conduisoit à l'Appartement de la Reine Mere, d'Entragues avec dix Suisses ; & sur l'autre Rouvré Lieutenant de Larchant avec vingt Gardes du Corps qui l'empêcherent également de passer outre. Le Duc de Guise mangeoit des Prunes de Brignoles qu'un Valet de Chambre du Roy luy avoit aportées, quand on luy vint dire que Sa Majesté le demandoit. Il se leva aussi-tôt de devant le feu où il étoit : Il passa dans l'allée, & il grata à la Porte de la Chambre : Un Huissier luy ouvrit, & ferma incontinent aprés la Porte à la clef. Les neuf des quarante-cinq destinez à le massacrer le saluërent d'abord avec assez de civilité, & feignirent de le conduire à la porte du Cabinet : Mais l'un d'eux au lieu de lever la Tapisserie qui en couvroit le haut de la porte, se saisit de la garde de son épée : Un second persuadé qu'il avoit sous sa casaque une Cotte de Mailles, luy donna un coup de poignard dans la gorge : Un troisiéme se jetta à ses jambes pour le faire tomber : Un quatriéme sur son dos ; & les cinq autres le percerent avec autant de violence, que les Historiens Romains en avoient attribué aux vingt-trois conjurez qui tuërent Jules Cesar.

Jusques icy les Relations conviennent assez ; mais elles ne s'accordent pas dans les particularitez suivantes. Celle de Benoise Secretaire du Cabinet qui paroist la plus sincere, porte que le Duc de Guise ne s'étonna ny du nombre de ses assassins, ny des avantages qu'ils avoient sur luy, ny des playes qu'il receut d'abord :

Qu'il fit de merveilleux efforts contre huit des quarante-cinq : Qu'il secoüa le neuviéme contre les murailles : & qu'il les traina tous d'un bout de la Chambre à l'autre, tant ceux qui luy tenoient les pieds, que les autres qui luy avoient saisi les bras pour le mieux percer ; & l'on s'en étonnera moins si l'on considere qu'il étoit si fort, qu'il avoit souvent nagé contre le courant de la Seine, quoiqu'il fust armé de toutes pieces : mais qu'enfin il receut un coup d'épée dans les reins, qui le fit tomber & expirer aux pieds du lict du Roy. Le Cardinal de Guise, & l'Archevéque de Lyon qui entendoient le bruit, renverserent leurs chaises, & s'ingererent de courir ; le Cardinal à la porte de la Chambre du Conseil pour se sauver, & l'Archevéque vers la Chambre du Roy, pour y mourir avec le Duc de Guise qu'il avoit retenu à Blois, de crainte que son absence ne le frustrât de la Pourpre : Mais le Maréchal d'Aumont arresta l'un & l'autre, en mettant la main sur la garde de son épée, & en jurant qu'il les tuëroit au moindre mouvement qu'ils feroient. Il les mit ensuite entre les mains de Larchant, qui les enferma dans un galletas où ils demeurerent long-temps sans sieges & sans feu.

D'autres Relations disent, que les neuf des quarante-cinq sortirent de derriere une tapisserie où ils étoient cachez ; & que le Duc de Guise voyant auprés de la cheminée Longnac qu'il sçavoit estre son mortel ennemy, fit quelques pas en arriere pour mettre l'épée à la main : Qu'il se debarrassa d'abord de ses Assassins ; & que Longnac apercevant qu'il venoit droit à luy, luy donna dans le ventre un grand coup d'épée qui le

1588. renversa : Qu'il mourut quelques momens aprés ; & que les dernieres paroles qu'il prononça furent celles de *traistre Roy*. Enfin d'autres Relations contiennent que le premier coup de poignard qu'il receut sous le menton, luy fit regorger le sang dans le gosier, & l'empêcha de prononcer aucune parole ; qu'il jetta seulement un si fort & si profond soûpir, que tous ceux qui étoient au Conseil l'entendirent.

Le Roy qui attendoit l'execution avec impatience, demanda, lorsqu'il n'entendit plus de bruit, si c'en étoit fait. Il voulut ensuite voir le corps mort : Il commanda à Rusé de foüiller dans ses poches ; & l'on n'y trouva, dit-on, qu'un seul billet où il étoit écrit, que pour entretenir la guerre en France, il falloit sept cens mille livres par mois. Rusé remarqua qu'il luy restoit encore quelques simptomes de vie ; & il luy cria de demander pardon à Dieu & au Roy : Il luy vit rendre l'ame à l'âge de trente-huit ans ; & il le couvrit d'un Manteau sur lequel on mit une Croix de paille : Le corps demeura deux heures en cette posture exposé à la raillerie des Courtisans, qui l'appelloient le beau Roy de Paris. On arresta dans le même temps le Cardinal de Bourbon, la Duchesse de Nemours, le Prince de Joinville, les Ducs de Nemours & d'Elbeuf, Hautefort, Saint-Aignan, la Bourdaisiere, Brissac, Bois-Dauphin, & Pericard Secretaire du Duc de Guise.

Richelieu grand Prevost de l'Hôtel alla à l'Hôtel de Ville, où le Tiers Etat estoit assemblé : Il dit qu'il y avoit dans la Compagnie des Traîres qui avoient voulu tuër le Roy : Il tira de sa poche un billet, qui contenoit les noms du President de Nully, de la Chapelle-Marteau,

Marteau, de Compan, & de Cotte-blanche Echevins de Paris, de Leroy Lieutenant d'Amiens, & de Loüis d'Orleans Avocat General de la Ligue ; & il se saisit de leurs personnes. Les autres amis du Duc de Guise se sauverent la plûpart à Orleans ; & la Reine Mere extraordinairement tourmentée de la Goute dans une Chambre immediatement au dessous de celle du Roy, avoit entendu tout le tumulte de l'assassinat, & en estoit demeurée d'autant plus surprise, que c'étoit là la seule affaire d'importance que le Roy luy avoit celée : Mais elle le fut bien davantage lorsqu'elle apperceut le Roy, qui seul entra dans sa Chambre, & sans luy preparer autrement l'esprit, luy dit, Madame, je suis presentement Roy, & je n'ay plus de Compagnon, puisque le Duc de Guise ne vit plus. 1588.

Ce triste discours frappa la Reine Mere, de sorte qu'elle ne put user de la profonde dissimulation qui luy estoit ordinaire : Elle répondit nettement au Roy, qu'elle prioit Dieu qu'il se trouvât bien de l'action qu'il venoit de commettre ; mais qu'elle n'osoit esperer d'être exaucée : Elle luy demanda ensuite s'il avoit pris toutes les precautions pour s'assurer des Villes où la Ligue étoit la plus forte ; & il repartit froidement, qu'il avoit si bien pourveu à tout, qu'elle n'avoit pas lieu de s'en mettre en peine. Il la quitta immediatement aprés pour luy laisser digerer à son aise une si cruë visite sans l'entretenir davantage, & sans luy donner aucune marque du respect & de la tendresse dont il avoit accoûtumé d'user en luy parlant ; ce qui la toucha, de sorte qu'elle en mourut le cinquiéme de Janvier mil cinq cens quatre-vingt neuf. 1589.

1589. Le Roy trouva au bas du degré le Legat du Pape, que le Cardinal de Gondy venoit d'informer du meurtre du Duc de Guiſe. Sa Majeſté le tira à l'écart, & l'entretint une demie-heure, pour faire accroire aux ſpectateurs que ce qu'elle venoit de faire, avoit été de concert avec la Cour de Rome. Le Legat avoit été l'intime amy de ce Duc, ſoit que le Pape le luy euſt commandé, ou qu'il euſt ſeulement ſuivi ſon inclination; & la crainte que le Roy ne le maltraitaſt, l'obligea de diſſimuler. Il feignit d'applaudir avec une mine riante aux raiſons de Sa Majeſté, pour excuſer le meurtre. Il luy parla quelquefois à l'oreille pour luy témoigner plus d'approbation & de confidence; & il ne prit pas garde que cette conduite détermina le Roy à ſe défaire encore du Cardinal de Guiſe, ſur l'eſperance qu'il conçut que le Pape ne ſe mettroit pas beaucoup en peine de la mort de ce Prelat, puiſque ſon Legat avoit eu de la complaiſance pour celle du Duc de Guiſe ſon frere aiſné.

Le Cardinal de Guiſe étoit ſans comparaiſon plus violent, & par conſéquent plus haï que ne l'avoit été le Duc de meſme nom ſon frere. On luy reprochoit d'avoir ſouhaité auſſi bien que ſa ſœur la Doüairiere de Montpenſier, de tenir la teſte du Roy quand on le raſeroit pour l'enfermer dans un Monaſtere; & on luy en faiſoit un crime dautant plus énorme, que ſa ſœur avoit occaſion de ſe plaindre de Sa Majeſté, que l'on diſoit avoir mal parlé contre ſon honneur; au lieu qu'il n'y avoit rien de ſemblable à l'égard du Cardinal.

De plus, au moment qu'il entendit le bruit des Aſſaſſins de ſon frere, il entra dans une telle fureur qu'il

prononça contre le Roy des injures que la bienséance ne permet pas de rapporter icy. Cependant elles vinrent aux oreilles de Sa Majesté, qui commanda à la Bastide & à Valence, deux Gentilshommes des Quarante-cinq, de l'aller dépêcher : la Bastide le supplia de ne le point charger de cette commission ; & Valence moins scrupuleux ou plus soûmis, l'accepta. Il monta avec six Soldats jusques à la porte du galetas où le Cardinal de Guise & l'Archevêque de Lyon étoient enfermez ; mais ny luy ny ses Soldats n'oserent commettre le meurtre. 1589.

Ils ne jugerent pas non plus à propos de retourner auprés du Roy ; & ils demeurerent si long-tems dans le galetas, que la colere de Sa Majesté se seroit refroidie, si les mêmes Courtisans qui avoient opiné à la mort du Duc de Guise, & qui craignoient avec raison que le Cardinal son frere ne la vengeast sur eux, n'eussent remontré que ce Prelat étoit irreconciliable, orgueilleux, élevé dans la débauche, plus aimé des factieux que le Duc de Guise ne l'avoit été, & plus redoutable que tous les autres Princes de la Maison de Lorraine ensemble, à cause qu'il n'avoit point été marié ; & qui par consequent ne seroit retenu par aucune consideration naturelle, de pousser à bout sa vengeance aussi-tôt qu'il se trouveroit en état de la faire. Ils ajoûterent qu'il avoit executé ce que le Duc de Guise n'avoit osé entreprendre, en chassant de la Ville de Troyes les Officiers Royaux : Qu'il y avoit fait avec les plus goinfres du menu peuple, des débauches dans lesquelles on avoit bû à la santé du Duc de Guise, en le traitant de Monsieur sans queuë, pour exprimer

1589. qu'il ſucccderoit infailliblement au Cardinal de Bourbon aprés la mort de Henry Trois : Qu'il avoit contre les anciennes formes brigué la préſidence du Clergé dans les Etats Generaux, pour pouſſer cet Etat à faire d'inſolentes propoſitions : Qu'on l'avoit ſouvent ouï prononcer les vers d'un Epigramme ſatirique, dont la pointe étoit que Henry trois avoit poſſedé deux Couronnes, & qu'on luy en reſervoit une troiſiéme qui ſeroit faite par la main d'un Barbier.

Mais toutes ces conſiderations n'euſſent pas achevé de déterminer le Roy, ſi on ne luy eût dit que non ſeulement il ne tireroit aucun avantage de la mort des Ducs de Guiſe & de Mayenne ; mais que de plus elles luy ſeroient tout à-fait nuiſibles s'il laiſſoit en vie le Cardinal de Guiſe, puiſque la Ligue le mettroit d'autant plus volontiers à ſa teſte, qu'elle ſçavoit par experience qu'il luy avoit toûjours été impoſſible de porter le Duc de Guiſe aux dernieres extrêmitez contre la perſonne du Roy, au lieu que le Cardinal s'étoit toûjours moqué de la moderation de ſon frere. Ainſi Dugaſt fut chargé en troiſiéme lieu de tuër ce Cardinal, & donna quatre cens écus à quatre Soldats de ſon Frere Capitaine aux Gardes, pour luy aider à commettre ce meurtre. Le Cardinal & l'Archevêque avoient paſſé le jour précedent & la nuit en prieres, & à s'exhorter l'un & l'autre à ſouffrir la mort ; juſqu'à ce que le Cardinal preſſé du ſommeil, s'étoit laiſſé tomber ſur une paillaſſe où il avoit dormy quelques heures.

Un des Soldats de Dugaſt luy vint dire que le Roy le demandoit, & il le ſuivit ſans demander ce qu'on

vouloit faire de luy. L'Archevêque de Lyon l'avertit 1589.
de penſer à Dieu, & ſe jetta lui-même aux pieds d'un Crucifix ſur la préſuppoſition qu'on l'alloit auſſi égorger. Le Cardinal eut fait à peine quelque pas dans l'allée qui aboutiſſoit au galetas, qu'il y fut percé de pluſieurs coups de pertuiſanes, ſans qu'on luy entendiſt prononcer un ſeul mot, ny jetter aucun ſoupir, tant il avoit de peur ou de patience. La pluſpart des perſonnes indifferentes ſe plaignirent auſſi bien que le Duc de Guiſe ſon Frere, de ce que les Courtiſans qu'ils avoient le plus obligez, avoient le plus contribué à leur perte. Et de fait le Duc de Guiſe avoit ſauvé la vie à Dugaſt le jour de la Saint Barthelemy: Il avoit longtems protegé d'Entragues & Dunes ſon Frere à la Cour contre les Favoris reſolus de les ruïner, dans la ſeule vûë de s'enrichir de leurs dépoüilles; & il parut depuis par les comptes de la Maiſon de Guiſe, qu'il leur avoit donné plus de cinquante mil écus de ſon argent. Larchant avoit fait profeſſion de la plus étroite amitié pour luy; & Richelieu étoit redevable de ſa fortune au ſecond Duc de Guiſe.

La Ducheſſe de Nemours demanda les corps de ſes deux Fils pour les enſevelir; mais on prévit que les Liguez s'en ſerviroient pour exciter des ſeditions, & qu'ils les expoſeroient en vûë dans des poſtures qui inſpireroient de la compaſſion aux Gens de bien, & de la rage aux Factieux; & qu'enſuite l'on en feroit des reliques, qui ſous pretexte de pieté, fomenteroient la revolte par tout le Royaume. On jugea donc plus à propos de les brûler, & de jetter leurs cendres au vent. Richelieu les mit entre les mains d'un Chirurgien qui

1589. les coupa par quartiers; les jetta dans de la chaux vive pour en consumer les chairs, & mit les os dans un grand feu. Le Legat en fut informé deux heures aprés, & alla trouver le Roy. Il luy dit avec toute la gravité d'un Officier de la Cour de Rome, qui trouve occasion de signaler son pouvoir, que Sa Majesté avoit encouru la plus terrible des Censures Ecclesiastiques, & l'exhorta d'en demander l'absolution au Pape, qui seul pouvoit la donner.

Le Roy reconnut par les discours du Legat, que la mort du Cardinal de Guise luy seroit plus nuisible que celle du Duc; & ce fut apparemment pour en adoucir les premieres conséquences, qu'il sauva la vie à l'Archevêque de Lyon. Sa Majesté s'étoit imaginée qu'il reveleroit tous les secrets de la Ligue, & même qu'il ne refuseroit pas de le faire en forme Judiciaire, c'est à dire, en subissant un interrogatoire. Mais il ne voulut répondre ny devant deux, Conseillers du Grand Conseil, ny devant le Cardinal de Gondy, ny à l'Evêque de Beauvais; & il s'en excusa sur son privilege en qualité d'Archevêque & Primat des Gaules, & sur ce qu'il ne connoissoit rien de plus honteux que de trahir ses Amis même aprés leur mort. Pericard Secretaire du Duc de Guise, ne témoigna pas tant de generosité, puisqu'il racheta sa vie & sa liberté, & qu'il conserva les grands Biens qu'il avoit acquis aux dépens secrets de son Maître; supposé que le Memoire qu'il en donna, & qui subsiste encore* fust sincere.

* Entre les Manuscrits Bethune.

On ne doute point que si le Roy, aprés les deux executions que l'on vient de particulariser, se fust approché de Paris, il s'en seroit rendu le maistre, & y

auroit éteint la Ligue dans le ſang des principaux Factieux. Mais il ſe contenta de menacer ceux qu'on luy rapportoit chaque jour avoir pris les Armes au premier avis de la mort des Guiſes, & de faire publier une Declaration qui imputoit la mort de ces deux Princes à leurs attentats contre l'autorité Royale; & qui accordoit une Amniſtie generale à tous les Perturbateurs du repos public, pourvû qu'ils renonçaſſent à la Ligue dans le tems qui leur étoit marqué. Mais les Etats Generaux s'étant raſſûrez de la crainte qu'ils avoient euë d'être envelopez dans la ruine de la Maiſon de Lorraine, refuſerent au Roy d'inſerer dans leurs Cahiers de nouveaux articles ſur le crime de leze-Majeſté, qui auroient ſervi pour faire le procés à la pluſpart d'entre-eux. 1589.

Leur hardieſſe étoit fondée ſur ce qu'aucun des ordres que Sa Majeſté avoit donnez, pour prevenir les fâcheuſes ſuites des deux meurtres, n'avoit eſté accomply. Car Roiſſieu avoit prévenu de trois heures le jeune d'Entragues, & fait revolter Orleans. Il avoit encore dépêché au Duc de Mayenne un Courrier dont la diligence avoit été ſi grande, que ce Duc informé de la mort de ſes deux Freres, étoit ſorti de Lyon par une Porte pendant que d'Ornane y entroit par une autre. Il s'étoit refugié dans la Ville de Chaalons ſur Saone, que le Baron de Lux avoit engagée dans le parti de la Ligue; & il étoit de là retourné dans ſon Gouvernement de Bourgogne. Le Duc de Mercœur avoit été ſi préciſément informé par la Reine ſa Sœur, des embûches que la Cour luy dreſſoit, qu'il avoit eu le loiſir de les éviter, & le Duc d'Aumale par bonheur, ou par

1589. pressentiment, étoit parti de Blois quinze jours avant les morts du Duc & du Cardinal de Guise, & s'étoit retiré à Paris, où il les avoit sçûës, avant le Premier President de Harlay, à qui le Roy envoyoit ordre de l'arrêter.

Mais la plus dangereuse revolution pour le Roy, comme il parut par l'évenement, fut celle de Paris, où les Seize apprirent le massacre de Blois dés la veille de Noël. Ils en supprimerent la nouvelle, jusqu'à ce qu'ils se fussent rendus les plus forts. Ils s'assûrerent des Portes par de bons Corps-de-garde qu'ils y poserent; & ils manderent au Duc d'Aumale, qui entendoit aux Chartreux la Messe de Minuit, qu'il revint dans son Hôtel en toute diligence. Ils y tinrent Conseil avec luy; & la pluspart d'entre eux témoigna tant de frayeur & d'incertitude sur ce qu'ils avoient à faire, que s'ils eussent appris que la Cour venoit droit à eux, ils eussent pourvû par la fuite à leur propre sûreté. Mais quand ils sçûrent au vray qu'elle demeuroit immobile, & que le jour de Noël les soûpirs sur la mort du Duc & du Cardinal de Guise, avoient été si grands & si generaux dans les Eglises, que l'on n'y avoit pû entendre les Sermons des Predicateurs, ils se rassûrerent, & se proposerent de changer en fureur la pitié de la Bourgeoisie. Ils convoquerent à l'Hôtel de Ville une Assemblée, où le peuple étant accouru de toutes parts, malgré les efforts du premier President de Harlay, & de Thou President à Mortier; le Duc d'Aumale fut élû Gouverneur de Paris.

L'exemple de Paris fut suivi par les meilleures Villes de France, parce que les bons Bourgeois qui s'y trouvoient,

voient, & qui estoient jusques là demeurez fermes dans l'obéïssance du Roy, apprenant qu'il avoit fait mourir un Cardinal, crûrent que Sa Majesté en vouloit à la Religion, & se jetterent dans la Ligue avec un concours d'autant plus universel, qu'ils pensoient que tout leur fust permis pour la prétenduë deffense des Autels. Il n'y eut que le Roy de Navarre qui se réjoüit de la mort du Duc de Guise, encore ne fust-ce qu'à cause qu'on l'avoit vengé du plus formidable ennemy qu'il avoit au monde, sans qu'il y eust rien contribué. Plessis-Mornay luy conseilla de se mettre en si bonne posture, que Henry Trois ne le pust abandonner à la Ligue pour se reconcilier avec elle; & les Calvinistes lui accorderent dans cette vûë de l'argent pour lever de nouvelles Troupes, qui furent plus utiles à leur party qu'ils n'avoient osé esperer. 1589.

Il surprit la Ville de Niort la nuit du vingt-neuf au trente de Decembre, & Maillezais & Saint Maixant ensuite; mais il ne put secourir la Ganache. Le Duc de Nevers avoit reduit cette Place à l'extremité, quand Henry Trois se proposa de le rappeller avec son Armée pour la seureté de sa personne. Mais le Marêchal de Rets l'en dissuada, sur ce que les trois quarts de cette Armée estoient dévouez à la Ligue, & que si elle approchoit de Sa Majesté, elle s'en saisiroit au lieu de la garder. Le Duc de Nevers prit à la verité la Ganache par composition; mais son Armée immediatement aprés se revolta contre luy, & le contraignit de s'en retourner presque seul à Blois, d'où la Cour luy permit d'aller dans son Duché. Le Roy couvrit le peu de regret qu'il avoit de la mort de sa Mere par les magni-

1589. siques funerailles qu'on luy fit par son ordre, & par le soin qu'il prit de demeurer plusieurs jours dans une Chambre parée de noir, & seulement éclairée par des flambeaux, sans se laisser voir à qui que ce fust, excepte les domestiques qui luy estoient absolument necessaires.

Il croyoit avoir irrité le second Corps des Etats qui estoit la Noblesse, en faisant arrester sans sa participation Brissac & Bois-Dauphin, qui étoient actuellement Deputez, & rendit la liberté à l'un & à l'autre, ne prévoyant pas qu'il mettoit par là en estat de luy nuire deux des plus dangereux Supposts de la Ligue. Il employa le quinze & le seize de Janvier à recevoir les Cahiers des mêmes Etats, & à oüir les Harangues de l'Archevesque de Bourges, de Brissac, & de Bernard, qui parlerent pour le Clergé, pour la Noblesse, & pour le Peuple. Les Deputez qui recevoient chaque jour de fâcheuses nouvelles de leurs Provinces, demanderent la permission d'y retourner; & le Roy aprés avoir essayé par toute sorte d'artifice de les retenir, fut contraint de les congedier le vingtiéme, parce qu'il apprit qu'il s'en sauvoit chaque nuit un si grand nombre, que les trois Chambres demeureroient bien-tôt vuides.

La seule précaution qu'il prit à cet égard, fut que pour empêcher que toute la France ne crût qu'il ne les avoit assemblez que pour dresser un piege au Duc & au Cardinal de Guise; il accorda quelques articles des moins considerables de leurs Cahiers, & il remit le quart des Tailles que les Partisans n'auroient pû lever à cause des troubles. Il apprehenda peu de jours aprés

que la Ligue ne luy enlevast ses Prisonniers, s'il les gardoit plus long temps dans Blois; & il se donna luy-même la peine de les mener à Amboise, dont il confia le Gouvernement à Dugast. Mais le Duc de Nemours s'estoit déja sauvé travesti en Marmiton de Cuisine. Sa Majesté délivra quatre jours aprés la Duchesse de Nemours, sur l'esperance qu'elle luy serviroit à gagner le Duc de Mayenne son fils, qu'Ornane n'avoit pû assassiner. Sa Majesté mit encore en liberté le Lieutenant d'Amiens, & Cotte-Blanche, sur les promesses qu'ils luy firent d'assurer à son obéïssance Amiens Ville Capitale de Picardie. 1589.

Les autres Prisonniers persuaderent à Dugast que le Roy estoit entré en soupçon de sa fidelité; qu'il prétendoit se justifier par sa mort, de celle du Cardinal de Guise; & qu'on publioit déja dans Blois qu'il ne l'avoit point tué pour obéïr à Sa Majesté, mais pour se venger d'une querelle qui luy estoit survenuë en joüant avec ce Prelat. Ils ajoûterent à cela l'offre de cinquante mil écus; & des Memoires portent que les Prisonniers auroient esté élargis à ce prix, si leur indiscretion ne les eust retenus en captivité. Il arriva à quelques uns d'entre eux de trancher des Maîtres dans le Château d'Amboise, & de boire à la santé du Gouverneur. Le Roy le sçeut, & n'osa pourtant aller à Amboise pour les retirer des mains de Dugast: Mais il luy fit representer par un de ses plus intimes amis, que s'il délivroit les Prisonniers, il deviendroit le leur; & qu'aprés qu'il auroit trompé Sa Majesté, il se trouveroit reduit à la discretion de la Ligue, qui luy ôteroit aussi-tôt l'argent qu'il auroit reçû, & vengeroit sur luy la mort du Cardinal de Guise.

1589. Dugaſt retenu par cette conſideration qu'il n'avoit pas prévûë, ſuſpendit l'élargiſſement des Priſonniers pour quelque temps, durant lequel le Roy convint avec luy qu'il les luy rendroit pour trente mil écus qu'il toucheroit argent comptant, ſans y comprendre la rançon de l'Archevêque de Lyon qu'il luy ſeroit permis d'exiger, & des autres, excepté du Cardinal de Bourbon, du Duc d'Elbeuf, & du Prince de Joinville, que l'on commençoit à nommer Duc de Guiſe. Le contre-coup de ces deux conventions rejallit ſur Longnac, qui ne demeura pas long-temps à la Cour ſans éprouver combien il eſtoit dangereux d'avoir eſté employé pour des violences, dont les ſuites étoient plus fâcheuſes qu'on ne les avoit eſtimées en les commettant. Le Roy ſe dégoûta inſenſiblement de luy; & quoi que Sa Majeſté euſt juſques-là tenu la balance égale entre le jeune Bellegarde & luy, comme Elle avoit fait autrefois entre les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon; Elle la fit pencher tout d'un coup du côté de Bellegarde, en refuſant à Longnac la Charge de Grand Ecuyer pour la luy donner. Le chagrin qu'il en eut le porta à dire trop ouvertement à Sa Majeſté, que puis qu'il eſtoit aſſez malheureux pour avoir irrité la Ligue au dernier point, en tuant le Duc de Guiſe, ſans pouvoir obtenir une Charge qui le miſt à couvert du reſſentiment des Princes Lorrains; il demandoit pour derniere grace une Place de ſûreté qui luy ſerviſt de retraite. Le Roy extraordinairement choqué par la liberté de ce langage, luy répondit bruſquement qu'il ſortiſt à l'inſtant de la Cour, & qu'il ne le viſt jamais, puiſqu'il eſtoit aſſez imprudent pour deſirer une autre ſûreté

que celle de ſe tenir auprés de luy. 1589.

Sa Majeſté recevoit à toutes heures de nouveaux avis des progrez de la Ligue ; & la crainte qu'Elle ne l'enlevaſt enfin, la Cour la contraignit d'avoir recours aux Cantons Proteſtans qu'Elle connoiſſoit tout-à-fait animez contre le Duc de Savoye, parce que ce Prince aprés avoir uſurpé le Marquiſat de Saluſſes, ne ſe contentoit pas de redemander aux Cantons de Berne & de Zurich les trois Bailliages de Vaux, & les autres lieux qu'ils avoient ôtez à ſon Ayeul en mil cinq cens trente-cinq ; mais de plus il travailloit à rompre leur communication avec la France, en ſe ſaiſiſſant de Geneve. Harlay-Sancy fut choiſi pour cette negociation, non-ſeulement à cauſe qu'il avoit eſté Ambaſſadeur auprés des treize Cantons, qui s'eſtoient ſi bien trouvez de luy qu'ils en avoient fait par écrit au Roy de grands remercimens qui ſubſiſtent encore * ; mais de plus parce qu'il n'y avoit point alors à la Cour de Miniſtre en qui il euſt plus de confiance.

* Entre les papiers de M. le premier Preſident.

La Commiſſion que l'on expedia pour Sancy, fut ſi ample qu'il y avoit pluſieurs années qu'il n'en avoit paſſé de ſemblable par les mains des Secretaires d'Etat. Son Pouvoir s'étendoit à traiter avec les treize Cantons en general, ou avec les Cantons Catholiques ou Proteſtans à ſon choix, ou enfin avec chaque Canton en particulier. S'il y trouvoit des difficultez inſurmontables, il luy eſtoit permis de s'adreſſer aux Princes d'Alemagne de quelque religion qu'ils fuſſent, & de leur repreſenter qu'ils avoient un ſi grand intereſt d'aſſiſter Henry Trois contre la Ligue, que s'ils y manquoient, il leur ſeroit impoſſible d'empêcher la

Maiſon d'Autriche de les aſſujétir.

1589.

Les principales circonſtances du voyage de Sancy ſont tellement ſingulieres, que cette Hiſtoire manqueroit d'un de ſes plus beaux ornemens, ſi elle ne les rapportoit de la même maniere qu'il s'eſt donné la peine de les mettre par écrit & de les donner au Public*, puiſqu'il eſt tres-certain que ſi ſa negociation euſt échoüé, ç'en auroit eſté fait de la Monarchie Françoiſe. Le Treſor du Roy eſtoit ſi vuide que Sa Majeſté ne pût donner d'argent à Sancy. Elle le preſſa pourtant de partir; & toute la reſſource de cet Ambaſſadeur extraordinaire conſiſtoit dans un Diamant de tres-grand prix, qui a juſques à preſent retenu ſon nom.

* Dans un petit livret que je leus dans la Bibliotheque du Roy, en 1661. J'avois appris de Mrs Dupuy que Sancy n'en avoit fait tirer que douze exemplaires.

La Ligue obſedoit tellement les chemins, qu'il ne crût devoir mener avec luy que le plus affidé de ſes domeſtiques, & dans la penſée qu'il eſtoit moins connu que luy, & que par conſéquent on l'obſerveroit moins, il luy confia ſon Diamant. Il l'envoya faire un long détour, & prendre le chemin de Straſbourg, pendant qu'il alloit luy-même traveſty par la Franche-Comté. Ny Sancy, ny ſon domeſtique ne furent arrêtez; & ils arriverent heureuſement, Sancy à Geneve par les Montagnes de Saint Claude; & ſon Domeſtique en Alſace; mais il leur fut impoſſible d'avoir aucune nouvelle l'un de l'autre. Le Domeſtique fut malade à Straſbourg, & le Miniſtre de l'Egliſe Calviniſte de cette Ville qu'il avoit mandé, parce qu'il eſtoit Calviniſte auſſi bien que Sancy, l'avertit de ſe diſpoſer à la mort.

Comme il ſentit approcher ſon dernier moment,

il n'osa confier à personne le Diamant qu'il portoit ; & il jugea plus à propos de le mettre dans sa bouche. Il mourut & fut enterré dans le Cimetiere, où il y avoit déja six semaines qu'on l'avoit mis, lorsque Sancy ne recevant aucun avis de luy, & n'osant commencer sa negociation sans avoir son Diamant, alla luy-même à Strasbourg. Il y apprit la mort de son domestique ; & n'ayant autre chose à faire qu'à le déterrer, il en obtint la permission du Magistrat. Il le fit exactement ouvrir., & ce ne fut qu'à la fin de l'operation que l'on s'avisa de foüiller dans sa bouche ; on y trouva le Diamant, & Sancy l'engagea pour des sommes qui suffirent aux levées dont la France avoit un extrême besoin. 1589.

Mais dans le même temps qu'il y travailloit, Geoffroy de la Martonie Evesque d'Amiens, & Vincent le Roy que l'on venoit de mettre en liberté, obligerent cette Ville Capitale de Picardie à se declarer pour la Ligue, & contraignirent la Duchesse de Longueville de leur payer vingt mil écus pour sa rançon, & pour celle de ses deux enfans.

Abbeville suivit l'exemple d'Amiens, & peu s'en falut que la Normandie ne se revoltast toute entiere. Les Liguez de Roüen forcerent le Veneur Carrouges leur Gouverneur, de leur en remettre le Chasteau, & le chasserent immediatement aprés. Toutes les Places scituées sur la Riviere de Seine dans cette Province imiterent Roüen, excepté le Pont-de-l'Arche, qui fut conservé par la fidelité de Rolet. Bois-Dauphin sans se souvenir de la parole qu'il avoit donnée au Roy en recouvrant sa liberté, s'empara de la Ville du Mans.

1589. La presence du Duc de Mayenne luy ouvrit toutes les Portes des Villes de la Bourgogne, excepté celles de Semur & de Flavigny. La Ville de Lyon aprés avoir déliberé six semaines entieres sur ce qu'elle feroit, pencha du côté de la rebellion; & celle de Toulouse la poussa dans un excez plus grand qu'aucune autre de celles qui estoient idolâtres, pour ainsi dire, de la memoire du Duc & du Cardinal de Guise.

Les deux principales personnes du Parlement estoient Estienne Duranty premier President, & Jacques Daffis Avocat General. Duranty avoit témoigné dés sa jeunesse une extrême aversion pour l'heresie, & un trés grand attachement à la Religion Catholique, sur les Ceremonies de laquelle il avoit composé un livre plus considerable par les recherches tout-à-fait curieuses qui s'y trouvent, que par son style. Il avoit introduit dans Toulouse la Compagnie de Jesus, appellée les Capucins d'Italie, & nourry les Peres de cette Reforme, jusques à ce qu'on leur eust bâti un Convent. Il avoit excité les plus Devots de ses Compatriotes à se rendre Penitens de trois couleurs, & fondé les deux Hôpitaux du Saint Esprit pour marier de pauvres Filles; & de la Misericorde pour visiter & pour assister les Prisonniers. Son integrité & son exactitude à rendre la Justice luy avoient acquis tant d'authorité dans Toulouse, qu'il n'en estoit presque point resté ny au Duc de Montmorency Gouverneur de la Province, ny au vieux Joyeuse Lieutenant de Roy dans le Languedoc.

Cependant Urbain de Saint-Gelais-Lansac échappé de Blois, où il estoit Deputé aux Etats Generaux & resolu

resolu de venger en toute maniere la mort du Duc de Guise son amy ; alluma dans Toulouse une sedition, qui passa plus avant qu'il ne l'avoit prévû. Il gagna le President Paule sous promesse de le rendre Successeur de Duranty ; & quand il eut achevé sa brigue, il fit presenter au Parlement une Requeste qui demandoit la permission d'assembler le Conseil de l'Hôtel de Ville, pour aviser aux moyens de la conserver durant les Troubles de la France. Duranty qui craignoit d'augmenter le tumulte par un refus à contre-temps, fut d'avis que l'on accordât cette Requête, à condition que l'Assemblée ne prendroit aucune resolution importante sans la participation & sans le consentement du Parlement : Mais on n'eut plus d'égard à cette condition, aprés que l'Evêque de Comminges & le President Paule eurent introduit dans l'Assemblée un si grand nombre de Factieux, que leurs suffrages l'emportoient sur ceux des Capitouls & des autres Officiers de la Ville. 1589.

Ils resolurent de se deffaire du premier President & de l'Avocat General Daffis ; & une Troupe des plus déterminez d'entre-eux environna le Carosse de Duranty qui sortoit du Parlement. Le courage d'un de ses Laquais, & la resolution de son Cocher qui fendit la presse, les écarterent pourtant, & le ramenerent à sa Maison, d'où pour plus de sûreté ses Amis l'enfermerent dans le Convent des Jacobins, & où il auroit peut-être esté garenti du malheur qui le menaçoit, si l'imprudence du meilleur de ses Amis n'eust hâté leur commune perte. Daffis écrivit à son Pere & au Marêchal de Matignon, pour leur demander un prompt secours ; & pour les en solliciter davantage, il insera

& quil s'estoit luy-même degradé par ses parjures ; & ses Auditeurs au sortir de l'Eglise arracherent les Armes de Sa Majesté pour les fouler aux pieds. 1589.

Le même Quincestre encouragé par cette heureuse temerité, obligea dans le Sermon suivant ses Auditeurs à jurer qu'ils vengeroient de toutes leurs forces l'assassinat des Guises. Le premier President de Harlay qui se trouva du nombre, fut contraint pour sauver sa vie de prêter le même serment, encore n'évita t il qu'à peine les poignards qu'on luy approchoit du sein, tant les Parisiens estoient persuadez qu'il avoit sçeu le dessein du Roy contre les Guises, & qu'il y avoit confirmé Sa Majesté, au lieu de l'en dissuader. Enfin les Seize pour combler leur attentat en prévenant toutes les regles de la conscience, qui eussent pû ramener les esprits à leur bon sens, firent presenter au nom de la Ville de Paris une Requête à la Faculté de Theologie, pour la consulter sur les Articles suivans: Si les François pouvoient estre dégagez du Serment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois : S'il leur estoit permis en sûreté de conscience de s'unir, de s'armer, & de faire des levées d'hommes & d'argent pour deffendre la Religion Catholique contre ce Roy, aprés qu'il avoit violé la foy publique à Blois, au préjudice de l'Edit de la sainte Union, & de la liberté des Etats Generaux.

La Faculté fut assemblée le sept de Janvier mil cinq cens quatre-vingt neuf ; & l'on corrompit ou intimida de sorte les Docteurs qui s'y trouverent, qu'ils deciderent que les François n'estoient plus tenus de garder le Serment de fidelité qu'ils avoient prêté à Henry Trois; & qu'ils pouvoient prendre les Armes contre luy. Ils

faloit ôter les plus dévoüez au Service de Sa Majesté, en firent une liste qui fut signée par le Duc d'Aumale; & Bussy-le-Clerc, qui de Tireur-d'Armes estoit devenu Procureur, se chargea de les aller prendre jusques dans le Palais. Il entra l'épée à la main & l'écritoire au côté dans la Grande Chambre; il fit quelques excuses de ce qu'il violoit la Majesté du lieu, sur ce qu'il faloit purger la Compagnie des Serviteurs de Henry de Valois: Il en tira de sa poche la liste, & il nomma à haute voix le premier President; les Presidens à Mortier de Thou, Brisson & Seguier, l'Avocat General de même nom, & dix ou douze des plus anciens Conseillers. Les autres Conseillers l'interrompirent, en luy disant qu'il n'étoit pas besoin qu'il continuast sa lecture, puisque toute la Compagnie estoit resoluë de ne pas abandonner ses Chefs. Et de fait elle suivit Bussy-le Clerc jusques à la Bastille où il retint ceux qu'il voulut & renvoya les autres. 1589.

Le Parlement resta de cette sorte soûmis à la Ligue; mais la plusspart de ceux qui avoient esté arrestez s'étant sauvez par divers moyens; le Roy transfera le Parlement à Tours aussi bien que la Chambre des Comptes: Les Parisiens ne pûrent néamoins empêcher que Melun & le Chasteau de Vincennes ne les bloquassent de deux côtez; parce que Rostaing & Saint-Martin qui commandoient dans ces deux Places, furent également inflexibles à leurs offres & à leurs menaces. Le mécontentement qu'ils eurent du Duc d'Aumale pour un sujet dont les Relations ne conviennent pas, les obligea d'appeller le Duc de Mayenne, & de le recevoir le dix de Fevrier, avec les mêmes honneurs qu'ils

1589. avoient rendus à Henry Trois la premiere fois qu'il étoit entré dans leur Ville aprés ſon retour de Pologne. On luy offrit la Couronne, le Trône, & le nom de Roy, mais il les refuſa ; & les Politiques furent partagez là deſſus. Il y en eut qui crûrent que s'il les euſt acceptez dans la conjoncture d'alors où tout luy réüſſiſſoit, & qu'il euſt autoriſé ſes ordres de l'imperieuſe qualité de Roy, la plus grande partie des Villes & des Contrées qui refuſerent depuis de le reconnoître, luy euſſent obéï ; & tous les autres Seigneurs de la Ligue qui prirent auſſi bien que luy la qualité de Lieutenans de l'Etat, dans les Contrées où ils ſe trouvoient les plus forts, l'euſſent affermy ſur le Trône, ſinon avec la même autorité que Henry Trois avoit euë, du moins aux mêmes conditions que Hugues Capet y étoit monté.

Mais d'autres eſtimerent au contraire que le Duc de Mayenne ſe ſeroit infailliblement perdu : Car outre qu'il ſe fuſt mis mal avec les Ducs de Mercœur, d'Aumale, & de Nemours, qui vouloient bien eſtre ſes Compagnons & non pas ſes Sujets, les autres Seigneurs de la Ligue n'eſtoient pas d'humeur de ſe ſoûmettre à la domination d'un ſimple Duc, aprés avoir renoncé à celle d'un Roy. Ils croyoient qu'il ne leur ſeroit pas impoſſible de ſe maintenir auſſi long-temps que les Seigneurs François l'avoient fait ſous la troiſiéme race ; & ils ne prévoyoient pas que les affaires n'étoient pas ſemblables, & que le Roy d'Eſpagne les auroit conquis l'un aprés l'autre en moins de dix ans. Quoi qu'il en ſoit, le Duc de Mayenne commença ſon Adminiſtration par diminuer avec adreſſe la trop grande puiſ-

ſance des Seize, qu'il n'oſoit choquer directement. 1589.
Ils avoient établi dans l'Hôtel de Ville un Conſeil compoſé de quarante Perſonnes, dont ils étoient les Maîtres; & il y ajoûta quatorze Liguez choiſis entre ceux qui luy eſtoient les plus dévoüez, outre les Princes de la Ligue, les Preſidens, les Avocats & Procureurs Generaux des Parlemens, le Prevoſt des Marchands, les Echevins & les Procureurs de la Ville, auſquels il donna entrée, quoi qu'ils n'y vinſſent auparavant que lors qu'ils y étoient mandez.

Il ôta de cette ſorte aux Seize la pluralité des ſuffrages, d'une maniere qui les priva de la liberté de s'en plaindre, parce que s'ils l'euſſent fait, ils auroient irrité la meilleure partie des Supoſts de la Ligue, avec leſquels ils avoient interêt de vivre en bonne intelligence. Le Conſeil de la Ligue ainſi multiplié, luy donna le Titre de Lieutenant General de l'Etat & Couronne de France, & luy en attribua toute l'autorité juſques à la plus prochaine convocation des Etats Generaux que l'on devoit tenir à Paris le quinze du mois de Juillet ſuivant. Il en prêta le Serment à la Grande Chambre entre les mains du Preſident Briſſon, qui pour s'accommoder au temps avoit feint de prendre le parti de la Ligue; & les conditions qu'on impoſa au nouveau Lietenant furent, qu'il conſerveroit dans toute leur integrité la Religion Catholique, l'Etat, les Cours Superieures, les anciennes Ordonnances, & les Privileges de la Nobleſſe; qu'il ſoulageroit le Peuple, & qu'il le garantiroit d'oppreſſion.

Le celebre Bodin diſpoſa la Ville de Laon à ſe declarer pour la Ligue; & le Duc de Mayenne travailla

1589. aux fonds neceſſaires pour ſoûtenir la Guerre. Paris ſe cotiſa à cent mil écus, Lyon à vingt mille, & les autres Villes à proportion. Les Particuliers contribuerent à meſure de leurs richeſſes, & l'on vendit les biens des Politiques & des Calviniſtes ſituez dans les Contrées où la Ligue ſe trouvoit la plus forte. On tira par ces voyes plus de ſeize cent mille écus: Mais cette prodigieuſe ſomme fut diſſipée par les Gouverneurs des Provinces qui en retinrent une partie, & l'on diſtribua le reſte aux Gouverneurs des Villes pour les retenir dans le Party; aux Seize; à la Ducheſſe de Mayenne; & à ſes Domeſtiques. Ce fut-là la premiere & peut-être la principale cauſe du malheur de la Ligue: Car ſi les ſeize cent mil écus euſſent été donnez au Troupes du Duc de Mayenne, & qu'il les euſt menées droit à Blois, il ſe ſeroit ſaiſi de la Cour, & la querelle auroit eſté finie. Au lieu que pendant qu'il s'amuſoit à faire dans Paris des reglemens qui n'étoient bons qu'aprés la Guerre; le Roy eut le loiſir de mander les grands Seigneurs du Royaume qui luy étoient demeurez fideles, & qui luy menerent des Troupes plus que ſuffiſantes pour le preſerver d'inſulte.

On l'avertit qu'il n'étoit pas en ſeureté dans Blois, puiſque la Bourgeoiſie y étoit irritée de ce qu'elle ne continuoit plus à faire le gain que les Etats Generaux luy avoient apporté; & ſur l'aſſurance que Souvré Gouverneur de Touraine luy donna que la Ville Capitale de cette Province luy ſeroit plus ſoûmiſe, il y tranſporta ſon ſéjour: Il mit le Cardinal de Bourbon ſous la garde de Chavigny-le-Roy dans Chinon, le Duc d'Elbeuf dans le Chaſteau de Loches, & le jeune Duc

Duc de Guiſe dans le Château de Tours, ſous la garde de Rouvray, Lieutenant des Gardes du Corps. Son plus grand ſoin aprés cela fut d'appaiſer la Cour de Rome ; & il écrivit à Piſani & au Cardinal de Joyeuſe, de preſſentir ſi le Pape ſeroit auſſi inflexible que Moroſiny le luy avoit dépeint. Piſani répondit à Sa Majeſté *qu'on ne luy avoit rien dit que de veritable, néamoins Elle luy ordonna de ſe joindre au Cardinal de Joyeuſe, & d'aller avec luy ſe jetter aux pieds de Sa Sainteté pour luy demander ſon Abſolution. 1589.

* Sa Lettre eſt à la Bibliotheque du Roy.

Piſani & le Cardinal de Joyeuſe s'acquitterent de leur commiſſion avec une extrême exactitude, & proteſterent qu'ils ne ſe leveroient point ſans avoir obtenu ce qu'ils demandoient : Mais le Pape perſuadé que l'affaire dont il s'agiſſoit, étoit de celles qui ne s'offroient qu'une fois en pluſieurs ſiecles, en vouloit tirer tout l'avantage qu'elle étoit capable d'apporter à la Cour de Rome. Et de fait il répondit avec ſa fierté ordinaire aux deux Supplians, Qu'il paroiſſoit bien que le Roy de France fuſt coupable, mais non pas qu'il fuſt pénitent : Et que d'ailleurs Sa Sainteté n'avoit point d'aſſûrance que ce Prince demandaſt d'être abſous. Piſani repartit qu'il avoit l'honneur d'être ſon Ambaſſadeur ; & que par conſequent il devoit être crû puiſqu'il repreſentoit ſa perſonne : Mais le Pape qui s'étoit attendu à cette raiſon, l'éluda par une diſtinction : Il prétendit que Piſani repreſentoit bien le Roy ſon Maiſtre pour les Affaires ordinaires de l'Ambaſſade à Rome, mais non pas pour un fait ſi extraordinaire & ſi ſingulier, qu'il n'y en pouvoit avoir de plus rare dans la vie civile ; & qu'aprés tout, il étoit ridicule à Piſani de

1589. prétendre que le Roy son Maistre l'eust envoyé pour confesser ses pechez : Que la Confession étoit personnelle; & qu'elle ne valoit que par la bouche du Pénitent.

Il renvoya là-dessus les deux Supplians au Consistoire, où il convoqua le lendemain tous les Cardinaux qui se trouvoient à Rome : Il les harangua ; & il sentit de si violents transports de colere, en racontant les circonstances de la mort du Cardinal de Guise, qu'ils interrompirent deux ou trois fois son discours. Il fit des exclamations si peu convenables à sa Dignité, qu'il y avoit lieu de croire qu'il étoit hors de luy-même. Le Consistoire, selon sa coûtume, demanda du tems pour examiner l'affaire avant que de la décider : Et le Roy qui s'imaginoit que les deux Ministres dont il s'étoit servi jusques-là, n'avoient point assez de credit en Cour de Rome, leur joignit Claude d'Angennes-Ramboüillet Evêque du Mans. Ils allerent tous trois à l'Audiance du Pape ; & l'Evêque du Mans luy remontra que les intentions du Roy pour la conservation de la Foy Catholique, & pour la ruïne de l'Heresie, étoient si sinceres, que Sa Majesté avoit resolu de faire en personne la Guerre aux Calvinistes, & de demeurer à la teste de ses Armées, jusques à ce qu'elle eust achevé de les soûmettre.

Il parcourut les attentats du Duc & du Cardinal de Guise : Il justifia le Roy sur la necessité indispensable où il s'étoit trouvé, de prévenir deux Princes qui travailloient à luy ravir sa Couronne ; & il conclut qu'encore que Sa Majesté ne fust obligée de rendre compte à personne de sa conduite à l'égard de ses Sujets, la Reverence qu'Elle avoit toûjours euë pour l'Eglise en ge-

neral, & pour Sa Sainteté en particulier, l'avoit obligée d'envoyer vers Elle pour l'informer des moyens qu'Elle avoit tenus pour assûrer sa conscience : Que Sa Sainteté avoit accordé au Roy un Brevet pour se faire absoudre de tout cas par le Prêtre qu'il luy plairoit de choisir ; & qu'il avoit jetté pour cela les yeux sur un Docteur en Théologie, dont il avoit reçû une absolution des Censures qu'il pourroit avoir encouruës : Qu'il auroit bien pû nier d'être excommunié, non seulement à cause de son Privilege en qualité de Roy de France, mais encore parce qu'il avoit eu d'invincibles raisons pour faire tuër le Cardinal de Guise; mais qu'il aimoit mieux s'humilier sous la main de Dieu, & sous celle du Saint Siege Apostolique : Qu'il vouloit donner à Sa Sainteté de nouvelles preuves de son obéïssance : Et qu'il la prioit de luy accorder sa Benediction, & de l'assister des conseils salutaires qu'Elle devoit au Fils aisné de l'Eglise. 1589.

Le Pape écouta ce discours avec plus de patience que l'on n'en attendoit de luy, & même y répondit d'abord avec assez de douceur. Mais comme la Ligue luy avoit envoyé quelque tems auparavant le Commandeur Diou, le Conseiller Coqueley, l'Abbé d'Orbais, & le Doyen de Rheims, qui l'avoient prévenu d'une trop grande opinion de la puissance de la Ligue, & de la foiblesse du Roy qu'ils disoient perdu sans ressource ; Sa Sainteté s'échauffa dans la suite, & declara qu'elle ne vouloit point entrer en discussion des choses passées, bien qu'Elle sçût le contraire de ce que l'Evêque du Mans venoit de luy representer : Qu'Elle ne se mêloit point du meurtre du Duc de Guise ;

1589. parce qu'il étoit Sujet du Roy, quoy que Sa Majesté fût sujette à l'Eglise & aux Successeurs de S. Pierre pour un si considerable homicide : Mais que par toute sorte de droits Elle étoit bien fondée de demander satisfaction pour l'assassinat du Cardinal Frere de ce Duc qui n'étoit plus Sujet du Roy, mais le sien, non seulement comme Cardinal, mais encore en qualité d'Archevêque de Rheims, qui luy avoit prêté serment, aussi bien que tous les autres Evêques.

Le Pape conclut de là que le Roy avoit encouru les Censures Ecclesiastiques; & que l'absolution que Sa Majesté avoit reçûë en vertu du Bref, n'étoit pas suffisante. Car outre que ces sortes de Brefs n'étoient bons que pour les pechez passez, & non pas pour ceux de l'avenir, il appartenoit uniquement à Sa Sainteté d'interpréter ceux qu'Elle avoit accordez; & Elle declaroit qu'Elle n'avoit pas eu dessein de comprendre le meurtre d'un Cardinal dans celuy dont le Roy s'étoit prévalu: Que l'Evêque du Mans donnast par écrit ce qu'il demandoit au nom du Roy, qu'on le communiqueroit à la Congregation des Cardinaux, & qu'ensuite on luy rendroit réponse. Mais l'Evêque du Mans ne trouva pas son compte dans les dernieres paroles du Pape: Il repliqua avec toute la modestie imaginable, qu'il n'avoit aucun ordre de faire ce qu'on exigeoit de luy; & il promit que le Cardinal de Bourbon recouvreroit sa liberté aussi-tôt que les troubles seroient finis; & que si le Roy jugeoit à propos de proceder en Justice contre l'Archevêque de Lyon, il s'adresseroit à la Cour de Rome. Mais il n'obtint du Pape autre chose, sinon que Sa Sainteté promit de rapporter l'af-

faire à la Congregation, & qu'Elle luy permit d'en sollíciter les Cardinaux. 1589.

L'Evêque suivit le conseil du Pape, mais avec cette précaution qu'il visita les Cardinaux de la Congregation comme Amis & non pas comme Juges; & il leur parla de sorte qu'il auroit esté impossible, quand ils l'auroient voulu, de tirer aucun avantage de la civilité qu'il avoit pour eux. Il leur prouva le plus délicatement qu'il put, que l'absolution du Roy en vertu du Bref, avoit esté valable: Que les Rois de France & leur Royaume, avoient des Privileges qui leur étoient si singuliers, qu'aucun autre Souverain, ny Peuple Chrétien n'en possedoit de semblables: Que ces Privileges mettoient les François à couvert des Excommunications que la Jurisprudence appelloit *Latæ Sententiæ*: Et que les Ecclesiastiques y avoient esté soûmis dés la premiere Race des Meroüées, aux Rois pour le Temporel: Qu'ils étoient pour cela Justiciables des mêmes Rois, & sur tout pour crime de leze-Majesté, dont il n'étoit pas mal-aisé de convaincre la memoire du Cardinal de Guise.

Le Pape toûjours persuadé que le meurtre de ce Cardinal luy fourniroit un pretexte plausible de donner atteinte en tout ou en partie aux Libertez de l'Eglise de France, accorda une seconde Audiance à l'Evêque du Mans, sans qu'il l'eût sollicitée. Sa Sainteté s'étendit plus qu'auparavant sur la grandeur du meurtre dont il s'agissoit: Elle repeta plusieurs fois, que si le Roy en vouloit estre absous, il falloit qu'il confessast auparavant sa faute aussi énorme qu'elle l'étoit: Qu'il relâchast le Cardinal de Bourbon & l'Archeves-

1589. que de Lyon ; & qu'il les miſt entre les mains de ſon Legat, auquel il donneroit ordre de les envoyer ſûrement à Rome : Qu'il en feroit bonne & brieve juſtice ; & qu'on le connoiſſoit aſſez dans toute l'Europe pour Homme qui ne relâchoit rien de la rigueur des Loix. Enſuite, le Pape prétendit engager l'Eveſque du Mans à luy preſenter une Requeſte, & à conferer avec les Cardinaux de la Congregation, afin que ces deux démarches attiraſſent à la Cour de Rome, la connoiſſance de l'affaire par le conſentement des Parties. Mais Sa Sainteté ne put rien obtenir de l'Eveſque du Mans, qui pour ne la pas mécontenter entierement, parce que dans ces rencontres Elle étoit ſujette à des ſimptômes qui n'étoient gueres differens de ceux de la fureur; il luy declara que tout ce qu'il pouvoit faire pour la ſatisfaire, conſiſtoit à ſe charger d'accomplir la pénitence qui ſeroit impoſée au Roy, ſi l'on perſiſtoit à ne pas vouloir abſoudre Sa Majeſté ſans pénitence, pourvû que Sa Sainteté déclaraſt nul le Decret de Sorbonne qui choquoit ſon autorité, & qui fomentoit la rebellion dans une conjoncture ruïneuſe à l'Etat & à la Foy Catholique.

Le Pape convint de ce que l'Eveſque du Mans diſoit : Mais il ajouſta que c'étoit une juſte punition de Dieu, que la pluſpart des François ſe revoltaſſent contre le Roy, puiſqu'il negligeoit d'obéïr à Dieu, & de ſe reconcilier avec l'Egliſe. L'Eveſque du Mans s'imagina ſur la bonne foy qu'il avoit reconnuë dans le Pape à la ſeconde Audience, que Sa Sainteté ſeroit plus flexible dans une troiſiéme, & la demanda. Il y repreſenta pluſieurs raiſons pour leſquelles le Roy n'a-

voit point encouru les Censures ; & il rapporta beaucoup de points de Droit, & diverses autoritez des plus habiles Jurisconsultes de l'Europe, qui décidoient que les Privileges accordez aux Cardinaux, ne regardoient point leurs Souverains Temporels. Il ajoûta néamoins qu'il ne proposoit pas tout cela comme ayant ordre du Roy son Maistre ; mais comme des articles que l'on mettroit en consideration dans la France, si l'affaire n'étoit promptement terminée à Rome. 1589.

Le Pape l'interrompit là-dessus, & luy dit en colere, qu'il s'amusoit à conter des Fables ; & qu'au lieu de demander pardon, il gâtoit tout : Qu'il pourroit bien étre cause que Sa Sainteté le feroit mettre en prison ; & qu'Elle délieroit tous les François du Serment de fidelité qu'ils avoient presté à Henry Trois. L'Evesque du Mans se tût à ces deux terribles menaces : Mais Pisani qui avoit été present aux trois Audiences que l'on vient d'abreger, répondit avec autant de moderation que de hardiesse, que l'Evesque & luy seroient toujours prests de baiser la terre, quand il ne s'agiroit que de témoigner le profond respect qu'ils avoient pour Sa Sainteté ; Mais que pour les interests de leur Roy, ils les ménageroient toujours avec le plus d'exactitude que leurs propres vies : Qu'ils ne craindroient ny d'aller en prison, ny de porter leurs testes au bout du pont sur le Tibre, où l'on executoit les Criminels.

Le Pape reconnut alors qu'il avoit trop poussé les deux Ministres du Roy, & se radoucit un peu en paroles : mais il ne relâcha rien de sa severité ; & il conclut l'Audience en leur disant, qu'ils donnassent leurs raisons par écrit. Ils reçurent peu de jours aprés un or-

1589. dre de la propre main du Roy * de demander pour luy l'Absolution au Pape ; & ils obtinrent une quatriéme Audience, où l'Evesque du Mans, pour adoucir l'aigreur qu'il avoit pu donner au Pape durant la precedente, declara que ce qu'il luy avoit dit, n'avoit été que pour mieux faire connoître l'extraordinaire respect du Roy pour le Saint Siege, puisque Sa Majesté étoit resoluë de satisfaire le Pape nonobstant qu'Elle crust n'avoir point encouru les Censures, ou qu'au moins Elle en avoit été absoute en vertu du Bref ; & que néamoins sur ce qu'Elle avoit appris que le Pape desiroit qu'Elle luy demandast l'Absolution, Elle luy avoit ordonné de la demander. L'Evesque du Mans en achevant ces mots, se mit à genoux devant le Pape, & luy dit, qu'il demandoit l'Absolution pour le Roy Tres-Chrétien son Maistre, avec l'humilité, le respect, & la reverence que pouvoit avoir un tres-devot, & tres-obeïssant Fils de l'Eglise, à l'égard du Chef qui la regit, & du Pere commun des Chretiens : Qu'il le supplioit de luy accorder sa sainte Benediction ; de le recevoir luy & les siens en ses bonnes graces ; & de les rétablir dans les mêmes honneurs & fonctions qu'ils avoient accoûtumé de recevoir & d'exercer.

*Dans la Negotiation d'Angennes-Ramboüillet Evesque du Mans.

Le Pape ravi d'avoir obtenu ce point, repartit que puisque le Roy avoit demandé l'Absolution, il étoit prest de la donner : Mais qu'il ne le pouvoit pendant que Sa Majesté persevereroit dans son peché ; & que par consequent il falloit qu'auparavant elle délivrast le Cardinal de Bourbon & l'Archevesque de Lyon, ou que du moins Elle avoüast par un écrit, sans se dessaisir de leurs personnes, qu'ils étoient gardez par le

Legat

Legat ſous le nom du Pape. Cette pillule étoit ſi difficile à avaler, que le Pape pour en corriger l'amertume, eſſaya de prouver à l'Eveſque du Mans & à Piſani, que l'expedient qu'il venoit de propoſer étoit avantageux au Roy, puiſqu'il appaiſeroit toutes les Intrigues qui ſe formoient en France pour la liberté de ces deux Prelats : Mais l'Evêque du Mans & Piſani, qui n'avoient garde d'accepter l'expedient qu'on leur propoſoit, ſans en avoir un pouvoir particulier, terminerent l'Audience, en diſant qu'ils l'alloient mander au Roy. Et ils écrivirent incontinent aprés à Sa Majeſté, que leur avis étoit que le Pape les amuſoit dans la ſeule vûë d'attendre quel ſeroit le ſuccés des mouvemens de la Ligue, afin de regler là deſſus ſa conduite ; & que par conſequent Sa Majeſté devoit plus eſperer ſon Abſolution du bon état de ſes affaires, que de la bonne volonté du Pape. 1589.

Il y a de l'apparence que le refus que fit le Pape d'accorder l'Abſolution au Roy aprés qu'il s'étoit humilié juſqu'à la demander, fut un des principaux motifs qui le porterent à ſe reconcilier avec le Roy de Navarre. Les plus judicieux de ſon Conſeil l'approuvoient depuis la mort des Guiſes ; & il ne reſtoit plus que des raiſons de conſcience, qui regardoient le ſcandale des Catholiques, & la derniere rupture avec la Cour de Rome : Mais le hazard & le chagrin obligerent le Roy à paſſer par deſſus ces conſiderations. Le Roy de Navarre étoit parti de Niort avec trois cens Gentilshommes, cinq cens Arquebuſiers à cheval, quatre mil hommes de pied, & quelques Pieces de campagne, à deſſein de ſurprendre Saumur. Il avoit

manqué ſon coup : Mais en recompenſe, Loudun,
1589. Thoüart, Montreu'il Bellay, l'Iſle Bouchard, Châteleraud, & Argenton, luy avoient ouvert leurs Portes.

La Ducheſſe d'Acgouleſme, Sœur naturelle du Roy, qui tiroit la pluſpart de ſon revenu des Places que l'on vient de nommer, en prit occaſion de negocier avec le Roy de Navarre, ſous prerexte de ne travailler qu'à ſes propres intereſts. Et de fait, elle ne parla que de cela juſques à ce qu'elle euſt obtenu que l'on ne toucheroit point à ſes Terres. Mais enſuite, ſoit qu'elle n'agiſt que de ſon chef, ou qu'elle euſt reçu un ordre ſecret de Henry Trois, elle preſſa le Roy de Navarre de ſe reconcilier avec luy. Ce Prince qui ne ſouhaittoit rien avec tant de paſſion que cela, & qui voyoit bien que s'il y manquoit la Ligue ſe perdroit ſans reſſource, propoſa d'abord des conditions, qui ne le regardoient pas tant que le Parti à la teſte duquel il ſe trouvoit. Le Conſeil de Henry Trois jugea qu'elles étoient trop dures ; & ce fut pour les rendre ſupportables, que Buſſy fut envoyé vers ſon Frere Pleſſis-Mornay, qui étoit le Seigneur Calviniſte en qui le Roy de Navarre avoit plus de confiance.

Pleſſis-Mornay, qui n'étoit pas moins perſuadé que le Roy de Navarre qu'il falloit ſe prévaloir à quelque prix que ce fuſt de l'occaſion qui s'offroit, obtint de luy la permiſſion d'aller trouver le Roy à Tours. Et pour uſer de plus de diligence, il negligea de s'aſſûrer d'un paſſe-port, qui luy auroit fait perdre quinze jours ou trois ſemaines de tems. Il ſe traveſtit: il paſſa au milieu des Troupes du Roy ; & il arriva à la Cour ſans avoir eſté reconnu de perſonne. Il eut di-

verſes conferences avec Henry Trois durant la nuit : il demeura caché les jours entiers, de crainte que s'il étoit vû, le Legat n'en priſt de l'ombrage. Et il convint de ces articles, Qu'il y auroit Tréve entre les deux Rois pour un an ; & que celuy de Navarre aſſiſteroit le Tres-Chrétien de toutes ſes forces : Que le Pont de Cée luy ſeroit accordé pour paſſage ſur la Loire à deux conditions ; l'une qu'il ne toucheroit point à l'impoſt que l'on y levoit ; l'autre qu'il y en pourroit mettre un nouveau qui ne paſſeroit pas vingt mil écus : Qu'il rendoit de bonne-foy les Places que luy, ou ceux de ſon Parti, prendroient ſur la Ligue ; & que reciproquement le Roy n'y mettroit point de Gouverneurs qui fuſſent ſuſpects aux Calviniſtes : Qu'il laiſſeroit au Roy de Navarre une Place en chaque Baillage, pour la retraite de ſes malades & de ſes bleſſez, & pour gages des frais que les Calviniſtes feroient, en ſecourant Sa Majeſté Tres-Chrétienne, pourvû que cette Place ne fuſt Siege, ny d'Evêché, ny de Baillage, ny de Seneſchauſſée. 1589.

Outre ces Articles que l'on ne devoit publier que quand il plairoit à Henry Trois ; il y en eut de ſecrets, qui contenoient que perſonne ne ſeroit recherché pour la Religion : Que le Calviniſme ſeroit libre dans toutes les Places accordées au Roy de Navarre ; & que de crainte que la diverſité du Culte n'excitaſt du trouble entre les Soldats des deux Rois, ils les tiendroient éloignez les uns des autres de quatre lieuës pour le moins, ſi ce n'étoit que la neceſſité des affaires les preſſaſt de ſorte qu'ils fuſſent contraints de joindre leurs forces pour quelques heures ou pour quelques

1589. jours : Mais on a déja remarqué qu'il n'eſt preſque jamais arrivé que le ſecret ait eſté gardé dans les Troubles civils avec autant d'exactitude qu'il auroit eſté neceſſaire. Pleſſis-Mornay prouve évidemment * que la faute ne vint pas de luy : Mais il ne laiſſe pas la queſtion ſans difficulté, puiſque l'on ſçait d'ailleurs que ny le Roy Henry Trois, ny le Roy de Navarre, ne ſe mettoient pas toûjours en peine de celer à leurs Favoris, les affaires de la plus grande conſequence. Quoyqu'il en ſoit, le Legat Moroſini fut informé non ſeulement des Articles publics, mais encore des ſecrets, que l'on vient d'abreger, peu de jours aprés qu'ils eurent été conclus.

* Dans les Memoires.

Il alla trouver le Roy, & il luy repreſenta avec la liberté naturelle à un Gentilhomme Venitien tel qu'il étoit, les extrêmes dangers où Sa Majeſté avoit expoſé ſa Couronne & plus encore ſa Perſonne. Le Roy ſe voyant informé ſi préciſément de la verité, ne ſe contenta pas d'en convenir de bonne-foy ; il pouſſa à ſon tour la franchiſe auſſi loin que le Legat ; & luy declara que ç'avoit été par la plus indiſpenſable de toutes les Loix, qui étoit la neceſſité, qu'il s'étoit accommodé avec les Calviniſtes qu'il n'aimoit point & n'aimeroit jamais. Le Legat ravy de trouver le Roy dans cette diſpoſition d'eſprit, luy dit que la neceſſité n'avoit pas été ſi grande que Sa Majeſté l'avoit cruë, & que pour l'en convaincre par le plus ſolide des effets, il ſe chargeoit, pourvû qu'Elle le vouluſt ſincerement, de la reconcilier dans quinze jours avec le Duc de Mayenne. Le Roy y conſentit : Mais le Legat ne put obtenir de luy qu'il renvoyaſt Pleſſis-Mornay ; ce qu'il

jugeoit néamoins d'extrême consequence, parce que la Ligue auroit une juste défiance de la Cour, tant qu'elle y sçauroit ce Gentilhomme le plus passionné de tous les François aprés la Noüe pour la nouvelle Religion. 1589.

Il alla pourtant vers le Duc de Mayenne avec une instruction en bonne forme qui l'autorisoit pour offrir à la Ligue, * que le Roy luy rendroit tous ses Prisonniers; Qu'il conserveroit aux Princes & aux Seigneurs de ce Party leurs Charges, leurs Gouvernemens, & leurs Pensions: Qu'il leur laisseroit les Places de sûreté qu'ils tenoient déja: Qu'il y en ajoûteroit encore d'autres, & que pour les differends qui pourroient survenir dans la suite entre Sa Majesté & la Ligue, le Pape, la Republique de Venise, le Grand Duc de Toscane, & les Ducs de Lorraine & de Ferrare en seroient Arbitres: mais le Legat s'estoit avisé trop tard de la negociation dont il se mêloit. S'il l'eût entreprise immediatement aprés le meurtre des Guises, le Duc de Mayenne n'auroit eû garde de le dedire: Mais il estoit depuis devenu si puissant par la negligence du Roy, qu'il répondit au Legat: Qu'il ne pouvoit écouter aucunes propositions de la Cour sans la participation, & même sans le consentement des Seigneurs interessez dans le Party de la Ligue: Qu'il attendroit là-dessus les Ordres du Pape; & qu'il ne croyoit pas que Sa Sainteté voulût l'obliger d'accepter des conditions également contraires à la Religion Catholique & à son propre honneur, puis qu'il s'agissoit de vendre pour des interests temporels le sang de ses deux Freres.

* Elle est entre les Manuscrits de Bethune.

1589. Le Legat honteux d'avoir donné au Roy une parole qu'il ne se voyoit pas en état de tenir, pressa le Duc de Mayenne jusques à luy offrir des choses dont il n'avoit aucun pouvoir : Mais ce Duc se deffendit toûjours sur ce qu'il y auroit de la folie pour la Ligue de se fier à la Cour aprés l'attentat de Blois ; & le Legat n'ayant pû réüssir auprés de luy, crût devoir y demeurer, par la raison que s'il retournoit à la Cour de France, celle de Rome le soupçonneroit d'avoir eu quelque part à l'accommodement de Henry Trois avec le Roy de Navarre.

Les bonnes nouvelles que le Duc de Mayenne venoit de recevoir de divers endroits, l'avoient confirmé dans son obstination. Car les Provençaux avoient chassé de leur Païs la Valette; les Dauphinois s'estoient accordez avec Lesdiguieres pour reduire d'Ornane à demeurer sans action ; & le Berry s'estoit hautement declaré en faveur de la Ligue, par la prudente Politique de la Chastre.* On a vû que cet Officier faisoit la fonction de Marêchal de Camp dans l'Armée du Duc de Nevers au Siege de la Ganache, dans la conjoncture de la mort des Guises ; & la suite des affaires veut que l'on ajoûte icy, qu'il en fut informé avant son General. La surprise où il se trouva ne luy ôta pas le jugement ; & il crût que l'unique moyen d'éviter les embûches qu'on luy dresseroit, consistoit à prévenir le Duc de Nevers, qu'il connoissoit pour Prince genereux, & si ennemy de toutes les violences accompagnées de lâcheté ou de cruauté, que s'il luy donnoit une fois parole de luy sauver la vie, il la tiendroit à quelque prix que ce fust. Il l'alla trouver dans cette

* A la fin de ses Memoires manuscrits dans la Bibliotheque du Roy.

vûë, & il luy dit que la grande amitié qu'il avoit euë avec le Duc de Guise, l'avoit infailliblement rendu suspect au Roy, & qu'il se mettoit entre les mains de son General pour justifier sa conduite. 1589.

Le Duc de Nevers persuadé que si la Chastre avoit eu de mauvaises intentions, il s'en seroit fuy au lieu de le venir trouver, l'embrassa, l'assûra qu'il n'avoit rien à craindre; luy conseilla d'aller trouver le Roy; & luy donna pour cela des lettres de recommandation.

La Chastre fut si bien reçû à la Cour, que le Roy n'exigea pas de luy un nouveau Serment, comme il avoit fait de plusieurs autres interessez avec le Duc de Guise. Sa Majesté le renvoya dans son Gouvernement, & il y demeura deux mois sans se remuër; mais le Roy de Navarre s'étant emparé d'Argenton & de Sancerre, la Chastre avoit appris certainement que ç'avoit esté du consentement de Henry Trois; & la crainte que son Gouvernement ne changeât de Religion aprés que les Calvinistes s'étoient saisis des deux meilleures Places qu'il y eust, le fit rentrer par le principe de conscience dans le Parti de la Ligue.

La Rochefoucauld, Randan, & l'Evêque de Clermont son frere, exciterent à la revolte presque toute l'Auvergne; & le Marêchal de Matignon n'évita qu'avec peine la violence des Factieux, qui avoient conspiré de le poignarder pour se rendre Maistres de Bordeaux. Malicorne n'eut pas la force de conserver au Roy la Ville de Poitiers: Mais Brissac aprés avoir violé le serment qu'il venoit de prêter au Roy, ne put non plus se saisir d'Angers. De tous les soûlevemens néamoins arrivez en France aprés la mort des Guises, il

1589. n'y en eut point de si sensible au Roy que celuy du Duc de Mercœur. Ce Prince n'étoit que quatriéme Fils du Comte de Vaudemont, frere puisné du Duc de Lorraine, & se voyoit par consequent sans bien & même sans établissement. Cependant le Roy aprés luy avoir fait l'honneur d'épouser sa Sœur, luy avoit procuré le mariage de la plus riche Heritiere du Royaume, qui étoit Marie du Luxembourg, heritiere de la Maison de Penthievre; & Sa Majesté avoit surmonté là-dessus deux difficultez qui ne pouvoient estre plus grandes. La premiere estoit venuë de la part du Prince de Dombes, fils unique du Duc de Montpensier, qui recherchoit cette Heritiere, & qui auroit infiniment augmenté le pouvoir de la Ligue, s'il se fust declaré pour elle. La seconde avoit esté suscitée par le Chancelier de Chiverny, qui tout adroit Courtisan qu'il étoit, s'étoit opposé par des motifs que l'Histoire n'a pas sçûs, au Mariage du Duc de Mercœur avec l'Heritiere de Penthievre.

Il avoit d'abord prétendu que cette alliance n'étoit pas convenable, puisque le Duc de Mercœur n'avoit que l'Epée & la Cape; & lorsque le Roy pour rendre les parties à peu prés égales avoit donné à ce même Duc le Gouvernement de Bretagne, le Chancelier s'y étoit encore opposé, sur ce que la raison d'Etat ne permettoit pas de donner le Gouvernement des Provinces à ceux qui avoient des prétentions dessus, comme auroit le Duc de Mercœur aprés qu'il auroit épousé l'Heritiere de Penthievre, qui luy apporteroit celles de la Maison de Blois. L'obstination de ce premier Officier de la Robe avoit esté si grande, que le Roy pour

la

la faire cesser, avoit esté contraint de luy donner une décharge des Provisions qu'il expedieroit, signée des quatre Secretaires d'Etat. 1589.

Enfin le Roy pour achever de gagner le Duc de Mercœur, avoit permis que la Reine sa Sœur luy mist en main les Pierreries de la Couronne ; & néamoins tant de bienfaits ne l'empêcherent pas de se déclarer pour la Ligue, sans qu'on en ait pû deviner d'autre pretexte, sinon qu'il estoit persuadé que la Monarchie Françoise estoit sur le point de se démembrer, & qu'il la partageroit plus aisément avec les autres Princes & Seigneurs du Parti qu'il prenoit, que s'il eust attendu la mort du Roy.

L'ingratitude & l'infidelité du Duc de Mercœur exciterent le Duc de Mayenne à se mettre en Campagne dés le commencement du mois d'Avril, pour dégager Paris des Villes sur la riviere de Seine qui l'affamoient. La principale difficulté qu'il y trouva vint de la part de Rostaing, qui deffendit Melun contre luy durant trois mois, quoi qu'il eust à se garentir des ennemis & de la Bourgeoisie en même temps. L'Armée de la Ligue s'avança immediatement aprés jusqu'à Chasteaudun, qui n'étoit qu'à deux journées de Tours; & l'aproche des Liguez inspira tant de frayeur au Roy, que craignant d'être enlevé, il écrivit au Legat que s'il ne moyennoit promptement une Paix ou une Treve avec le Duc de Mayenne, Sa Majesté s'accommoderoit avec le Roy de Navarre. Le Legat repartit que la defection de la Bretagne avoit trop augmenté les esperances de la Ligue pour la porter à quelque accommodement ; & le Roy persuadé qu'il n'avoit plus rien à ménager du

1589. côté de ses Sujets, fit publier la Tréve avec les Calvinistes. Il y apporta néamoins cette modification; que pour garder quelques mesures avec la Cour de Rome, il y fit inserer cet Article, qu'Avignon & le Comtat y seroient compris, comme ayant esté de tout temps sous la protection des Rois de France.

Le Roy de Navarre fit de tres-expresses deffenses aux siens d'entrer dans les Eglises Catholiques, & de causer aucun dommage aux Ecclesiastiques. Les deux Rois publierent chacun sonManifeste pour excuser le Traité qu'ils venoient de conclure : Mais celuy de HenryTrois luy apporta plus de dommage que n'avoit fait le meurtre des Guises. Celuy qui en étoit l'Autheur avoit crû justifier tout-à-fait S. M. en y inserant, *Que le Roy de Navarre étoit Prince Chrétien, & non pas Heretique, puisqu'il ne vouloit pas l'être, & qu'il ne demandoit que d'être instruit dans un Concile. Que pour être veritablement Chrétien, il suffisoit de croire purement & simplement à* JESUS-CHRIST *& à son Evangile : Et que les Peres de l'Eglise n'avoient tenu pour Heretiques que ceux qui avoient revoqué en doute sa Divinité ou son Humanité.* Cependant toute la Ligue & la pluspart des Catholiques restez fidels au Roy, prirent de ces mots occasion de croire que Henry Trois estoit Calviniste secret; & le témoignerent si generalement, que Sa Majesté reconnut la faute qu'Elle venoit de faire. Elle essaya de supprimer son Manifeste; mais la Ligue en avoit plus de mil exemplaires. Elle en envoya un au Pape pour le convaincre qu'il falloit bien que celuy que Sa Sainteté traitoit encore de Fils aîné, n'eût point de Religion puis qu'il

s'accommodoit à toutes. Les Docteurs de la Faculté de Paris ôtérent le nom du Roy du Canon de la Messe; & le Curé Boucher composa contre Sa Majesté la pire de toutes les Satyres. * Le Duc de Mayenne n'auroit pas pourtant profité d'une si belle occasion, si le hazard ne luy eust fourny l'argent dont il avoit besoin. Ses Domestiques en foüillant dans la maison de Pierre Molan Tresorier de l'Epargne, y trouvérent prés de quatre cens mille écus d'or; & le Roy s'en mit d'autant plus en colere, que Molan qui se trouvoit alors à sa Cour, affectoit de paroître pauvre, & avoit refusé à Sa Majesté une mediocre somme d'argent qu'Elle l'avoit prié de luy prêter. Elle le manda: Elle luy fit un severe reproche; & quoi qu'il se mist en devoir de luy persuader que l'or que le Duc de Mayenne luy avoit enlevé, ne luy appartenoit pas, mais à quelques riches Bourgeois de Paris qui le luy avoient prêté, parce qu'il le faisoit valoir à un interest plus haut que l'ordinaire; on ne laissa pas de le mettre en Prison, & de l'y tenir jusqu'à ce qu'il eust payé trente mil écus.

1589.

* *De justâ Henrici Tertii abdicatione.*

Le Pape reçut la nouvelle de la Treve entre les Roys de France & de Navarre, dans le même-tems que l'Evêque du Mans avoit eu ordre d'aller trouver Sa Sainteté, & de luy dire que le Conseil de France n'avoit pas jugé à propos de mettre en liberté le Cardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon, jusqu'à ce que les troubles du Royaume fussent appaisez: mais par malheur cet Evêque avoit promis au Pape dans la derniere audience qu'il avoit euë, tout le contraire de ce qu'il disoit. Sa Sainteté s'en souvint, Elle s'en

1589 plaignit avec toute l'aigreur dont Elle estoit capable; & les Envoyez de la Ligue qui la trouverent dans cette disposition, eurent plus de facilité à luy declarer qu'ils formoient opposition au nom du Duc deMayenne, de la Veuve du Duc de Guise, des Princes & des Villes liguées, afin que Sa Sainteté ne donnât point d'Absolution à Henry Trois, & à protester que supposé qu'Elle le fist, il leur seroit libre, à cause de la dignité de la Maison de Lorraine, & de l'énormité de l'assassinat des deux Guises, d'en poursuivre la Justice par les Armes. Le Pape sous pretexte de rendre cette justice à la Ligue, fit publier le cinq de May un Monitoire, dans lequel il exhortoit le Roy de mettre en liberté leCardinal de Bourbon & l'Archevêque de Lyon dans dix jours, & d'en assurer le saint Siege par quelque témoignage autentique ; & qu'autrement Sa Sainteté declaroit qu'il avoit encouru toutes les Censures Ecclesiastiques dont il ne pourroit estre absous par aucun autre qu'Elle, hors le cas de l'article de la mort ; & qu'alors même il seroit obligé de donner caution d'obeïr s'il revenoit en santé à tout ce qui luy seroit ordonné par le saint Siege : Elle estendoit les mêmes Censures à tous ceux qui l'avoient assisté ou l'assisteroient en quelque maniere que ce fust. Enfin Elle le citoit pour comparoître à Rome dans soixante jours, & pour y dire les raisons sur lesquelles il prétendoit ne pouvoir estre excommunié, ny ses Sujets absous du Serment de fidelité. * Le Conseil d'Etat de France fut d'avis que l'on appellât comme d'abus de ce Monitoire au futur Concile : mais Henry Trois aima mieux en pretendre cause d'ignorance de peur d'estre obligé

* Dans le 4. volume du Bulaire.

de s'en venger ou d'y satisfaire. Les Calvinistes le pressoient de leur donner un passage sur la Loire, sans lequel ils soûtenoient que la politique ne leur permettroit pas de le secourir en tems & lieu, de crainte qu'ils ne se trouvassent enfermez entre cette Riviere & l'Armée de la Ligue. Cette raison parut juste, & le Roy estoit resolu de leur accorder Gergeau ; mais le Gouverneur de cette Ville aima mieux la vendre au Duc de Mayenne ; & le Roy fut reduit à se défaire de Saumur où les Calvinistes establirent Plessis-Mornay, qui la garda jusqu'en mil six cens vingt, que Louis treize commença sa premiere Campagne par la reduction de cette Place. 1589.

Le Roy de Navarre qui se voyoit desormais en sureté, traversa la Loire avec son Armée, & alla chercher le Duc de Mayenne qui venoit de surprendre Vendosme & les Officiers du Grand Conseil que l'on y avoit establis. L'Armée de la Ligue marcha de là vers Saint-Ouën, où la Cavalerie du Duc d'Epernon redevenu Favory de Henry Trois estoit logée avec assez de negligence sous le Commandement de Charles de Luxembourg Comte de Brienne. Le Duc de Mayenne en tua d'abord plusieurs, & contraignit les autres de se retirer dans le Château qu'ils ne deffendirent que vingt quatre heures. Les Vainqueurs se saisirent ensuite de Montoire, petite Ville située vis-à-vis de Saumur, à dessein d'empêcher que les Calvinistes n'achevassent de s'y establir : mais la prevoyance de Plessis Mornay avoit déja rendu leur dessein inutile ; & de plus le Duc de Montpensier par un bonheur sans exemple, avoit exterminé avec douze

Fresne-Forget en qualité d'Ambassadeur extraordinaire, pour luy demander du secours contre la Ligue, ou du moins pour le prier de ne la pas soûtenir, n'en usa pas de mesme. Car il prit pretexte sur la Treve concluë avec les Calvinistes, pour declarer qu'il ne pouvoit plus desormais entretenir de commerce avec Henry Trois ; & l'Ambassadeur d'Espagne auprés de ce Prince, sous pretexte d'aller à Paris pour en tirer le Bagage qu'il y avoit laissé, sortit de la Cour de France, & servit les années suivantes de Conseil à la Ligue. Gaspard de Schomberg & le President de Thou eurent ordre d'aller vers les Protestans d'Alemagne, pour en obtenir une levée de dix mil Chevaux & de seize mil Hommes de pied, & pour les prier de prêter à la France l'argent necessaire pour mettre sur pied cette Armée ; mais les détours qu'ils furent obligez de prendre pour éviter les embusches de la Ligue & des Espagnols, retarderent de trois mois leur voyage pendant que le Roy leur Maître courut un extrême danger dans Tours. 1589.

Il avoit peu de Troupes dans cette Ville ; & ses Officiers de Guerre avoient retranché avec trop de negligence,les trois principales avenuës de cette Ville. On pretend d'ailleurs que Descluseaux qui les avoit reconnuës,avertit le Duc de Mayenne qu'il luy seroit aisé d'enlever le Roy sans beaucoup hazarder : Que le President du Verger avoit formé dans Tours une puissante Cabale qui devoit se soulever dans le même-tems que la Ligue en attaqueroit les avenuës, & donner à dos au Roy quand il seroit empesché à la repousser : Et que cinq ou six des plus affidez Domestiques

1589. de Sa Majesté avoient comploté de la mener hors de la Ville, sous pretexte d'une partie de Chasse, & de l'engager dans une embuche que le Duc de Mayenne luy auroit dressée.

Ce Duc aprés une traite d'onze lieuës, sans donner presque de relâche à son Armée, parut avec elle sur une coline à la veuë du Fauxbourg de Saint Symphorien, dans la conjoncture que le Roy invité par le beau tems estoit sorti le matin septiéme de May mil cinq cens quatre-vingt-neuf, & avoit entendu la Messe à Marmoustier. Comme il remontoit le côteau pour rentrer dans le Fauxbourg; un Meusnier effrayé demanda à sa Troupe où elle alloit, & luy montra les Coureurs de la Ligue. Le Roy tournant la teste apperçut des Cavaliers qui sortoient de quelques fondrieres à cent pas de luy; & il y a des Memoires qui portent qu'on les avoit là mis pour s'emparer de sa Personne : mais il est plus vray-semblable que rien ne les auroit empeschez d'executer leur dessein, s'ils l'eussent eû, puisque le Roy demeura plus de trois heures hors de Tours, & que ce tems estoit plus que suffisant pour l'enlever & pour le mener au Duc de Mayenne. Sa Majesté doubla le pas, & rentra dans le Fauxbourg avant que les Cavaliers qu'Elle avoit veus l'eussent atteinte.

On donna l'alarme dans Tours, les Barricades du Fauxbourg Saint Symphorien furent bordées de Soldats, & Crillon & la Curée s'avancerent au bout d'un chemin creux pour y resister aux Enfans perdus de la Ligue. Le Duc de Mayenne divisa son Armée en trois Corps pour attaquer en même-tems les trois avenuës

avenuës, & s'avança lui-même contre celle de S.Symphorien. Le Combat dura trois heures; soit que la Ligue trouvast plus de resistance qu'elle n'avoit crû, ou que le Duc de Mayenne prétendist en le prolongeant, attirer le Roy & les Suisses hors de la Ville. Mais le Roy bien loin de sortir, avoit eu la précaution de laisser sur le Pont deux Exempts pour empêcher que personne ne sortist, & retenu ses Suisses auprés de luy. Ainsi ceux de la Cabale de du Verger, qui s'ingererent de commencer le tumulte furent tuez, & les autres n'oserent se soûlever. 1589.

Le Duc de Mayenne qui s'échauffoit à mesure qu'il trouvoit de la resistance, manda qu'on luy menast deux Bastardes, avec lesquelles il se rendit maistre des Maisons situées sur le costeau, & des avenuës de Saint Symphorien. Mais les Troupes du Roy s'étoient cependant retranchées dans le Fauxbourg, & avoient dressé au bout du Pont des Gabions remplis de terre, pour arrêter d'autant l'impetuosité de leurs Ennemis. Ils avoient de plus à demy coupé deux arches de ce Pont, afin qu'ils pussent l'abbattre au moment qu'ils perdroient l'esperance de le conserver: Et il étoit déja quatre heures aprés midy quand le Duc de Mayenne, aprés avoir réüny les trois Corps de son Armée, donna dans le Fauxbourg de S. Symphorien par autant d'endroits. Il fut secondé dans cette derniere attaque par les Arquebusiers qu'il avoit disposez dans les Maisons gagnées sur le Costeau, d'où ils tiroient le long des ruës & sur le Pont qu'il n'étoit pas possible de traverser sans marcher trois cens pas à découvert.

Les Troupes du Roy lâcherent alors le pied, & se

1589. retirerent de Barricade en Barricade. Il est sans doute que la Ville de Tours auroit alors été prise, & la Cour enlevée, si la Providence qui veille depuis tant de siecles à la conservation des Loix fondamentales de la France, n'eust permis que la Trimouïlle & Châtillon arrivassent tout-à-fait à propos pour arrester les Fuyards. Ils n'avoient à la verité que cinquante Gentilshommes; mais outre que c'étoit la fleur de la Cavalerie Calviniste, le reste de l'Armée du Roy de Navarre les suivoit de prés. Leur gayeté ranima de sorte Henry Trois, qu'il repassa le Pont avec eux, aprés avoir fait disposer quelques petites Pieces de batterie dans l'Isle qui se trouvoit là au milieu de la Loire. Il mena avec luy cinq cens Suisses pour seconder les efforts de cette Cavalerie. Mais Sa Majesté reconnut bien-tôt qu'Elle s'étoit engagée trop avant. Les Liguez avoient l'avantage du lieu & du nombre, & s'étoient rangez de sorte qu'une partie d'entre-eux descendoit des rochers sur les Maisons du Fauxbourg, & l'autre partie perçoit celles qu'elle avoit gagnées, & battoit les Troupes du Roy en flanc & de front. Et de fait, il s'en falloit peu que les Royalistes ne fussent envelopez, lors qu'Henry Trois commanda à Crillon de faire la retraite.

Crillon y travailla, mais une Arquebusade le mit hors de combat, & Chastillon prit sa place. Les Ennemis se saisirent de toutes les Maisons du Fauxbourg de Saint Symphorien, & le pillerent. Rien ne paroissoit plus en état d'arrester leur violence, si le reste de l'Armée Calviniste ne fust arrivé assez à temps pour empêcher le Duc de Mayenne de penetrer du Faux-

bourg dans la Ville. Chastillon les dispoſa dans l'Iſle, & les fit travailler avec tant de diligence, qu'elles y furent à couvert en moins de deux heures, nonobſtant les Arquebuſades qu'on leur tiroit de toutes les Maiſons du Fauxbourg de Saint Symphorien. La nuit ſurvint là deſſus, & ne fut pas ſi obſcure que le Duc de Mayenne n'euſt pû continuër ſon attaque s'il avoit voulu : Mais il obſerva que toute l'Armée du Roy de Navarre étoit arrivée, & que ſa Cavalerie qui ne conſiſtoit qu'en mil ou douze cens Maiſtres, ne pourroit ſoûtenir celle des Calviniſtes, qui étoit la meilleure & la plus experimentée de l'Europe : que la pluſpart de ſon Infanterie étoit de nouvelles levées : qu'il venoit de perdre ſes meilleurs Officiers : qu'à la reſerve du Chevalier d'Aumale, il ne luy en reſtoit plus aucun qui fuſt aſſez accredité ; & que les Troupes Valonnes, que le Duc de Parme luy avoit preſtées, refuſoient de continuer le combat ſous pretexte qu'elles n'étoient pas payées. 1589.

Ces raiſons l'obligerent de retourner le lendemain au lieu d'où il étoit venu, aprés avoir commandé que l'on miſt le feu à quelques Maiſons pour cacher ſa retraite. Le Roi de Navarre n'arriva que le lendemain ſur le midy à Tours; & la Ligue fut ſujetre à l'inconvenient des factions qui manquent leur premier coup. Elle perdit ſa reputation en un point que la pluſpart de la Nobleſſe, qui attendoit à ſe declarer qu'elle viſt de quel côté pancheroit le ſuccés, monta à cheval, & ſe rendit en ſi grand nombre auprés d'Henry Trois, qu'au lieu qu'auparavant il n'étoit pas en état de ſe tenir même ſur la deffenſive, il devint aſſez fort pour tenir la Cam-

1589. pegne. Le Duc de Mayenne quitta la Tourraine pour entrer dans la Province du Mayne, où des Troupes du Duc de Mercœur le devoient joindre; & le Roy s'avança avec six cens chevaux & deux mille Suisses seulement vers Poitiers, sur la présupposition que Boissequin Gouverneur de cette Ville l'y recevroit: Mais Boissequin ne put ou ne voulut pas accomplir sa promesse; & le Roy aprés avoir inutilement travaillé à le ramener au devoir, se retira dans Chastelleraut.

Le Comte de Soissons se laissa mal-à-propos enlever par la Cavalerie du Duc de Mercœur; & un Gentilhomme travesty en Chaudronnier, porta au Roy un écrit caché entre les deux lames d'un poëslon double. Il étoit de la main de Sancy, qui donnoit avis à Sa Majesté, que la Ville de Geneve, de peur d'être soûmise par le Duc de Savoye, avoit promis de prester cent mille écus à la France; & que les Cantons de Zurich, de Basle, & de Schaffouse, l'Abbé de Saint Gale, le Duc de Virtemberg-Montbelliard, & le Senat de Strasbourg, s'étoient cottisez pour la même somme: que de tout cela, & de la vente de son gros Diamant, il avoit levé dix mille Suisses; deux mille Fantassins Alemans; autant de François, & douze cens Reistres: Qu'avec ces Troupes, il avoit traversé le Comté de Bourgogne, & que Tavanes l'avoit renforcé de trois cens Chevaux au passage de la Saone.

Le Duc de Nemours avec quatre ou cinq mille François liguez, & le Duc de Savoye avec son Armée de sept à huit mille Hommes, essayerent d'arrester Sancy dans la Bresse; & Henry Trois craignant qu'ils

ne le taillassent en pieces, envoya au devant de luy le Duc de Longueville & la Nouë avec de la Cavalerie, plus considerable par son experience que par son nombre, puisqu'elle ne montoit qu'à douze cens Chevaux tout au plus. L'ordre que ces deux Chefs reçûrent de Sa Majesté en partant de Chastelleraut, fut de ne point combattre à moins qu'ils n'y fussent contraints: Mais il expliquerent cet ordre, en prétendant qu'il ne regardoit que les Troupes des Ducs de Savoye & de Nemours, & non pas les autres de la Ligue. Ainsi lorsqu'ils passerent par Senlis, ils trouverent que Bouteville, Boutillier, Moucy, & Vigneuil son frere, avoient ramené cette Ville à l'obéïssance du Roy, & que la Ligue qui en connoissoit l'importance pour la conservation de Paris, l'avoit promptement assiegée. 1589.

Le Duc d'Aumale & Balagny, qui depuis la mort de la Reine Mere prenoit la qualité de Prince de Cambray, y commandoient dix mille Hommes pour le moins: & pourtant la Nouë par les conseils duquel le Duc de Longueville se gouvernoit entierement, à cause de l'estime qu'il faisoit de sa valeur, crut qu'il y auroit de l'inhumanité à laisser perir six ou sept cens braves Hommes qui s'étoient jettez dans Senlis avec une ferme resolution de s'ensevelir plutost sous ses ruines que de la rendre. Il n'avoit alors que huit cens Chevaux & doux cens Fantassins, y compris le secours que Givry luy avoit mené. Il falloit mettre dans Senlis les munitions de Guerre & de bouche dont elle manquoit, & la Nouë n'avoit point d'argent pour en acheter. Il s'adressa aux Partisans qui avoient le plus gagné avec la Cour; & sur le refus qu'ils firent de luy en pré-

1589. ter, il leur dit, que c'étoit dans une occasion comme celle-là où il s agissoit du salut de l'Etat, que les biens & les vies des Sujets appartenoent à leur Souverain : Mais que puisque ceux qui avoient épuisé le Royaume negligeoient de le soulager dans son extrême necessité, il étoit de la bienséance & de l'honneurde la Noblesse, qui hazardoit tous les jours son sang pour luy, qu'elle prodiguast encore son propre bien ; & que tant qu'il auroit un arpent de terre, il l'employeroit pour la conservation de l'Etat dans lequel Dieu l'avoit fait naître.

Il joignit l'effet aux paroles, & il engagea une de ses Terres aux Marchands qui luy presterent les munitions necessaires à ravitailler Senlis. Sa prudence luy suggera ensuite de reconnoistre, & de tâter les Assiegeans, avant que de se déterminer s'il les combattroit, ou non. Il s'avança vers eux le neuf de May mil cinq cens quatre-vingt neuf aprés midy ; & il apperçut que leur Infanterie avoit peine à former de justes Bataillons, & que leurs Cavaliers par ignorance ou par temeritté, s'avançoient si loin au devant d'elle, qu'elle n'en pourroit tirer aucun service au besoin. Il apprit encore de quelques-uns de leurs Arquebusiers, qu'il avoit fait prendre dans une escarmouche dressée à cette fin, qu'ils avoient laissé leur Artillerie braquée contre les Murailles de Senlis, & que par consequent les Royalistes n'en seroient point incommodez. La Nouë n'en avoit que trois petites Pieces ; & de peur que les Ennemis en les voyant ne s'avisassent de leur opposer les leurs, il avoit fait partir les siennes une heure aprés son gros, & il les avoit cachées dans le plus épais de ses Bataillons.

Enfin, il avoit obſervé que les Aſſiegeans portoient ſi mal leurs Piques, qu'ils n'en feroient pas un grand uſage dans la meſlée ; & ce fut ſur toutes les préſuppoſitions que l'on vient de remarquer, qu'il reſolut de donner Bataille nonobſtant l'inégalité des forces, & qu'il prédit à ceux qui ſe trouvoient alors auprés de luy, qu'il la gagneroit ſans difficulté. Les Liguez la commencerent avec leur ſeule Cavalerie, ſur l'opinion qu'elle étoit plus que ſuffiſante pour vaincre l'Ennemy ; mais quand elle fut à portée, le Bataillon où étoient les trois Canons de la Nouë s'ouvrit, & Sarmoiſe qui en avoit le ſoin, la fit tirer ſi juſtement qu'elle emporta trois rangs des Eſcadrons de Balagny. Le Duc d'Aumale reconnut alors la faute qu'il avoit commiſe en negligeant ſes Canons; & ce fut pour la reparer qu'il courut au petit galop pour gagner celle de la Nouë ; mais il reçut encore plus de dommage d'une ſeconde décharge que la premiere n'en avoit cauſé à Balagny: & comme il étoit à cinquante pas d'elle, trois cens Arquebuſiers Royaux, qui s'étoient mis le ventre à terre, ſe levant ſur un genou, luy tuérent un ſi grand nombre d'Hommes & de Chevaux, qu'ils le mirent en deſordre. Une troiſiéme volée chargée de cartouches, fit degenerer ce deſordre en une entiere confuſion ; & la Nouë attaquant là deſſus les Liguez par trois endroits, dans le même tems que la Garniſon ſortie de Senlis leur donnoit à dos, les defit ſans rien haſarder. 1589.

Le Duc d'Aumale & Balagny furent tous deux bleſſez, & ſe ſauverent vers Paris, pour empeſcher

1589. que la nouvelle du malheur qui venoit de leur arriver, n'y excitast une dangereuse sedition. Maineville qui avoit commandé l'Infanterie de la Ligue, ne voulut point survivre à la perte de la Bataille, & refusa le quartier que les Vainqueurs luy offroient. Le combat ne dura pas plus d'une heure; & nonobstant il demeura sur le Champ plus de deux mille Liguez morts, outre douze cens prisonniers, & le gain du bagage & de l'artillerie des Vaincus.

La Nouë en devoit remporter la principale gloire, puisque le Roy luy avoit donné la conduite de sa petite Armée, & que le Duc de Longueville tenoit à honneur de faire sa premiere Campagne sous un si grand Chef de Guerre que luy: Cependant il en usa toûjours avec tant de moderation, qu'il se contentoit de prendre tout le risque & toute la peine du Commandement, & qu'il en laissoit tout l'honneur au Duc de Longueville.

Ainsi dés que la Bataille eut été terminée, il se retira dans son Quartier, comme s'il n'eust été qu'un simple Officier. Il ne put souffrir les loüanges que la plus-part de ceux qui avoïent combattu sous luy venoient luy donner: Il fit ranger quelques pierres pour manger dessus ce que ses gens luy avoient apresté: Il pria les Officiers qui vinrent luy demander l'ordre, de s'asseoir auprés de luy; & il leur dit qu'il iroit avec eux à Senlis pour recevoir ce qu'il plairoit à Monsieur de Longueville de leur commander. Le lendemain de la Bataille de Senlis fut encore funeste à la Ligue, puisque Chastillon qui s'estoit proposé de surprendre

ſurprendre Chartres avec trois cens Salades, & quatre cens Arquebuſiers à cheval, tous Gens d'élite, rencontra en chemin Saveuſe & de Broſſe freres, qui menoient au Duc de Mayenne deux cens Hommes d'Armes preſque tous nobles, mais qui n'avoient que cinquante Arquebuſiers à cheval. Les Liguez ne pûrent éviter le Combat, parce qu'ils eſtoient trop proches de Chaſtillon, lorſqu'ils s'aperçurent de l'inegalité de leur nombre. 1589.

Saveuſe attaqua à L'incautin auprés de Bonneval, l'Eſcadron de Chaſtillon & le renverſa aprés en avoir abbattu le Commandant de deſſus ſon Cheval : mais l'Eſcadron d'Harambure & de Charbonnieres Lieutenans de Chaſtillon le ſoûtinrent & luy donnerent le tems de ſe rallier. Il arriva même que les Cavaliers de Chaſtillon que les Hommes d'Armes de Saveuſe avoient demontez, ſe mêlerent avec leurs propres Fantaſſins : Et comme ils eſtoient fort experimentez, ils ſe ſervirent de Mouſquets pour tuer les Chevaux des Ennemis, & pour tirer de bas en haut des coups ſi juſtes, qu'il leur échapa peu des Gentilshommes de Saveuſe. La reſiſtance de ceux-cy fut pourtant ſi obſtinée, qu'ils recommencerent trois fois le Combat, & qu'ils furent autant de fois battus, ſans qu'ils s'aviſaſſent de fuir. Enfin n'eſtans plus en ordonnance, ils ſe battirent comme en duël contre ceux des Ennemis qu'ils trouvoient les plus proches d'eux.

Il ne laiſſa pas d'en reſter environ cinquante, que Chaſtillon voulut traiter de Priſonniers de Guerre, pourvû qu'ils promiſſent de ne plus porter les Armes contre Henry Trois, mais aucun ne voulut accepter

1589. la vie à ce prix. On imputa cette terrible resolution aux soins que prenoient les Curez de la Ligue, de n'administrer les Sacremens qu'aux personnes qui prêtoient entre leurs mains le Serment de ne plus reconnoistre ce Prince pour leur legitime Souverain.

Les Troupes du Roy qui le jour precedent avoient gagné la Bataille de Senlis, marchoient cependant vers Paris, où leur petit nombre ne les empêcha pas de canonner cette grande Ville de dessus Montmartre. Elles degagerent le Bois de Vincennes qui s'étoit jusques-là deffendu contre la Ligue : Elles prirent le chemin de la Bourgogne : Elles y joignirent l'Armée de Sancy ; & rendirent par ce succez le Roy Maistre de la Campagne dans la plûpart des Provinces de France.

Le Duc d'Epernon surprit Montereau-Faut-Yonne & frustra de cette sorte les Parisiens du vin qu'ils tiroient d'Auxerre. Ils n'étoient pas bien d'accord entr'eux à cause que la mesintelligence du Duc d'Aumale avec la Doüairiere de Montpensier continuoit; & cette Princesse écrivit au Duc de Mayenne, que s'il ne revenoit bien tôt à Paris, le Duc d'Aumale y gâteroit tout. Le Roy de Navarre intercepta cette Lettre, & l'envoya à ce Duc pour augmenter la division qui n'estoit déja que trop grande dans la Maison de Lorraine. Le Duc de Mayenne qui s'estoit proposé de mener dans l'Anjou, le Maine & le Perche, les Troupes qui luy avoient aidé à prendre la Ville d'Alençon, & à recouvrer celle de Montereau ; les conduisit à Paris, où il présuposoit que Henry Trois ne manqueroit pas de former un Siege. Il se mit en état

de le soûtenir, aprés avoir disposé la Doüairiere de Montpensier sa Sœur, & le Duc d'Aumale son Cousin germain, à suspendre au moins pour quelque tems leur reciproque aversion. 1589

Ces précautions n'estoient pas inutiles, puisque le Roy avoit laissé la Reine à Chinon, & s'estoit mis le premier jour de Juin à la tête de son Armée. Il assiegea Gergeau, sur l'opinion que la conqueste de cette Place luy faciliteroit la reduction d'Orleans. Gergeau fut emporté de force; & Gien & la Charité intimidées par cet évenement se rendirent. Le Roy mit en usage toutes les voyes imaginables pour gagner la Chastre qui s'estoit jetté dans Orleans, mais ce premier Officier General de la Ligue ayant témoigné qu'il ne se rendroit qu'à la derniere extremité, le Conseil du Roy ne jugea pas à propos de former un Siege regulier devant Orleans, par la raison que d'un côté il se rendroit volontairement, si Sa Majesté prenoit Paris, & si Elle ne le prenoit pas, la réduction d'Orleans luy seroit inutile.

L'Armée Royale marcha donc vers Piviers, qu'elle prit d'assaut au bout de quatre jours, & s'avança de là par Estampes à Poissy, dont les Habitans pour avoir voulu se deffendre en lieu qui n'estoit pas tenable, furent tous égorgez ou pendus. Le Duc de Montpensier y renforça l'Armée Royale des Troupes qu'il avoit levées en Normandie, & le Marêchal de Biron par ordre du Roy forma le Siege de Pontoise. D'Alincour & Hautefort que le Duc de Mayenne y avoit jettez, la deffendirent jusques au vingt-cinq de Juillet mil cinq cens quatre-vingt neuf que Hautefort ayant esté tué;

& le Fauxbourg, sur la Riviere où les Assiegez s'é-
1589. toient retranchez, emporté; d'Alincour fut contraint de capituler. On acheva dés le lendemain d'investir Paris, & les Relations imprimées & manuscrites ne conviennent pas du nombre des Assiegeans. Celles qui en mettent le plus ne passent pas quarante & un mil Hommes y comprise l'Armée de Sancy; & celles qui en mettent le moins disent, qu'il n'y avoit en tout que trente-trois mil Hommes, dont les mieux faits étoient les six mil six cens que le Duc d'Epernon avoit menez au Roy.

Le Camp de Sa Majesté estoit disposé de sorte que les Troupes qui venoient de prendre à coups de Canon sur la Ligue, Saint Cloud, & s'y estoient logées, s'estendoient depuis Meudon jusques au Port de Neüilly: Et celles du Roy de Navarre occupoient le terrain depuis Vanvre jusques au Pont de Charenton. Le Duc de Mayenne depuis son retour à Paris en avoit fermé les Fauxbourgs de larges & profonds retranchemens. La Chastre qui y estoit accouru d'Orleans aussi-tôt que cette Ville n'avoit plus esté menacée de Siege, s'estoit chargé de garder ceux de Saint Germain, de Saint Jacques, & de Saint Marcel; & le Duc de Mayenne s'estoit reservé le soin de ceux de Saint Honoré, de Saint Denis, & de Saint Martin. Il y avoit pourtant apparence que les Parisiens seroient bien-tôt las du Siege, & qu'ils forceroient le Duc de Mayenne de capituler, si la Providence divine n'eût également confondu la prévoyance des Assiegeans & des Assiegez.

Il y avoit dans les Jacobins un Religieux nommé

Jacques Clement, né dans le Village de Sorbonne en l'Evêché de Sens & âgé de vingt quatre à vingt-cinq ans. Il avoit receu l'Ordre de Prêtrise depuis quelques mois seulement, & l'on ne sçait s'il forma de luy-même le dessein de tuer le Roy, où s'il luy fut inspiré par les Chefs de la Ligue. Mais il est constant qu'il se prepara à commettre ce Parricide par des austeritez, des Jeûnes & des Prieres; & que le matin du dernier jour de Juillet qu'il sortit de Paris il avoit celebré la Messe. Il avoit obtenu du Comte de Brienne Prisonnier dans Paris un Passeport, & on luy avoit fourni un Coûteau fort tranchant qu'il portoit dans sa manche, & une Lettre contre-faite du premier President de Harlay au Roy, afin qu'elle luy servist pour aborder Sa Majesté, sous pretexte qu'il avoit ordre de ne la donner qu'en main propre. 1589.

La Guesle Procureur General le rencontra en chemin, le fit monter à cheval derriere son frere, & le conduisit à la Cour. Il luy vint en pensée que ce pouvoit estre un Espion, & il le pria de luy montrer son Passeport & sa Lettre de creance. Clement y satisfit, & joüa si finement son personnage qu'il abusa la Guesle. Il luy fit croire qu'il n'avoit charge que d'assurer le Roy de la part du premier President, & de plusieurs autres gens de bien, qu'il avoit encore dans Paris un grand nombre de Serviteurs resolus d'exposer leurs biens & leurs vies pour Sa Majesté, & de luy ouvrir une Porte à l'heure qu'Elle marqueroit. Il ajoûta que le même premier President luy en avoit découvert les moyens: Mais qu'il luy avoit fait jurer de ne le dire qu'au Roy. La Guesle en alla faire son rapport au Roy

1589. qui contribuant à ſon propre malheur, en témoigna beaucoup de joye, & commanda qu'on luy menaſt Clement le lendemain matin premier jour d'Aouſt.

La Gueſle prit le ſoin de dreſſer un Procez verbal des principales circonſtances que l'on met icy, & il rapporte * que Clement étoit ſi convaincu qu'il alloit devenir le plus grand Martyr qu'il y euſt dans le Paradis, qu'il ſoupa gayement avec ſes Domeſtiques; & de peur que le Coûteau qu'il portoit ne le rendit ſuſpect ſi on l'en trouvoit ſaiſi lorſqu'il entreroit chez le Roy; il eut la précaution de s'en ſervir à table. Un de ceux qui mangeoient avec luy s'aviſa de luy dire pour le ſonder, que cinq ou ſix de ſon Ordre avoient reſolu de tuer le Roy; & il luy répondit ſans s'émouvoir & ſans changer de couleur, qu'il y avoit de bons & de mauvais Religieux dans tous les Ordres. La Gueſle ordonna pour derniere épreuve qu'on l'allaſt épier au milieu de la nuit, & on le trouva dormant d'un tres-profond ſommeil. Cette diſpoſition acheva de ſurprendre la prévoyance de ce Magiſtrat, parce qu'il s'imagina que ſi Clement euſt eu l'intention d'attenter à la Perſonne du Roy, il luy auroit eſté impoſſible de dormir, quand il l'euſt voulu.

* Entre les Manuſcrits de Lomenie.

Et de fait il le mena le lendemain à l'heure qui luy avoit eſté marquée chez le Roy, qui eſtoit logé dans la Maiſon de Gondy, & l'introduiſit dans la Chambre de Sa Majeſté. Ils trouverent le Roy qui ſe levoit de deſſus la chaiſe percée, & qui tenoit encore ſon haut de chauſſe d'une main. Clement ſe mit à genoux devant luy, & luy repeta avec beaucoup de ſoûmiſſion ce qu'il avoit dit à la Gueſle: Mais il apperçût Belle-

garde qui se tenoit si proche du Roy, qu'il pouvoit l'empêcher de faire son coup; & ce fut dans la seule vûë d'éviter cet obstacle, qu'il ajoûta qu'on l'avoit chargé d'informer Sa Majesté d'une plus importante affaire; mais qu'en même-temps on l'avoit fait jurer de ne la reveler qu'à Elle seule. La Guesle ajoûte qu'il prit alors la parole, & qu'il avertit Clement de parler haut, puisqu'il n'y avoit là que de tres-fideles Serviteurs du Roy; & que Clement s'en estant excusé sur le pretendu Serment qu'il avoit presté, le même la Guesle pria Sa Majesté de ne pas permettre qu'il l'approchast: Mais le Roy ne put ou ne voulut pas s'imaginer que Clement cachast sous un habit de Religieux, & sous une mine extraordinairement mortifiée, l'intention de commettre le pire des Parricides. Il le fit passer du lieu où il estoit à la place qu'occupoit Bellegarde; & pour lors dans le moment que Sa Majesté luy tendoit l'oreille pour l'écouter, il tira de sa manche le Coûteau, & luy en donna dans le ventre un coup dont la ceinture du haut de chausse auroit garanti le principal effort si elle eust esté attachée. 1589.

Clement laissa le couteau enfoncé dans la playe, qui fut si grande que le sang & les boyaux en sortirent dans le même instant. Le Roy n'eut pas plûtôt senti le coup qu'il s'écria qu'il estoit blessé: Il arracha le Coûteau de sa playe, & il en donna deux coups à Clement, l'un dans le front & l'autre dans la jouë gauche. La Guesle qui avoit une épée comme c'estoit alors la coûtume de tous les Magistrats qui alloient à la Cour depuis le Siege de Paris d'en porter, la tira, frappa du pommeau Clement dans l'estomach, & le poussa dans

& que dans les tranſports de douleur & de honte dont il fut ſaiſi, pour avoir introduit le coupable chez le Roy, il ſe jetta aux pieds de Sa Majeſté, & il la ſupplia de le faire mourir, puiſqu'il avoit eſté aſſez malheureux pour contribuer à l'execution du plus deteſtable des crimes; que le Roy feignant de ne le pas entendre, il s'adreſſoit à tous les Courtiſans qui entroient dans la Chambre de Sa Majeſté, & leur demandoit en grace une prompte mort; Qu'un des Quarante-cinq nommé Savary de Saint-Paſtour, fut ſur le point de le faire : Mais que l'extrême regret dont il apperçût des marques ſur le viſage de la Gueſle luy retint la main. 1589.

On jetta le corps de Clement par les feneſtres, on le dépoüilla tout nud, & on l'expoſa durant une heure à la veuë de tout le monde.

Les Jacobins pretendent que bien loin que Jacques Clement fût auteur du Parricide, il eſtoit au contraire dans les intereſts du Roy : Que d'intelligence avec le Pere Olivier Berenger du même Ordre, Predicateur de Sa Majeſté qui ſuivoit la Cour, & que la Ligue appelloit Apoſtat & faux Teſton; il portoit alors au Roy de la part de ſes plus fideles ſerviteurs des Lettres dont on ſe ſervit auſſi-bien que de ſon habit, en faiſant diſparoître ſa perſonne pour executer plus aiſément le crime. Ils ſe fondent ſur pluſieurs attentats faits auparavant ſur la perſonne du Roy, & auſquels Jacques Clement n'avoit nulle part, ſur ce qu'on perça de pluſieurs coups de poignard dans le Cabinet du Roy; le coffret où les entrailles avoient eſté enfermées; ce qui marque, diſent-ils, que les Parricides n'eſtoient ny morts, ny bien loin : Sur la mort de

1589. Bourgoin leur Prieur, qu'il ſouffrit avec tant de conſtance & de ſi grands ſentimens de pieté, mais accuſant toûjours les Témoins de faux, & proteſtant toûjours, tant dans la queſtion, qu'en allant au ſupplice, qu'il n'avoit jamais eû aucune connoiſſance du meurtre du Roy, ce qui néamoins n'auroit pas de vrayſemblance, ſi Jacques Clement en avoit eſté l'Auteur: Car quelle apparence, diſent-ils, qu'un Prieur auſſi paſſionné pour la Ligue que l'eſtoit Bourgoin, n'eût rien ſceu du tout d'une telle action faite par un de ſes Religieux. Mais ils ſe fondent particulierement ſur le grand ſoin que l'on a pris de répandre dans le Public ſans luy en donner aucune preuve valable, que Jacques Clement avoit fait l'action en même-tems qu'on prenoit toutes les précautions poſſibles pour en cacher le veritable Auteur, en le tuant ſur le champ, & en le jettant par les feneſtres aprés l'avoir entierement defiguré par une infinité * de playes. Ce qui forme, diſent les Jacobins, une eſpece de contradiction que Jacques Clement ſoit Auteur de ce Parricide, puiſque d'un côté on voulut qu'il fût connu pour tel, & de l'autre on voulut que le Meurtrier fut inconnu.

* *Statim innumeris confeſſum vulneribus interficiunt.*

Voilà pour ce qui regarde les Jacobins en general; mais un particulier d'entr'eux qui eſtoit le Pere Bernard Guyart, a fait imprimer un Livre à la teſte duquel il n'a pas oſé mettre ſon nom. Il y prétend juſtifier l'Ordre de Saint Dominique du meurtre de Henry Trois; & les principales conſiderations qu'il y rapporte ſont fondées ſur quelques Relations du tems, qui contiennent que celuy qui fit le coup eſtoit un Soldat que la Ligue avoit fait déguiſer en Jacobin.

Les Medecins & les Chirurgiens du Roy jugerent d'abord assez favorablement de sa playe, parce qu'ils ne trouvoient pas que les intestins fussent offensez, & sur leur rapport on écrivit au dedans & au dehors du Royaume, que Sa Majesté monteroit à cheval dans huit jours : Mais Elle sentit bien-tôt aprés une grande retraction de poulx accompagnée de sueurs froides par toutes les extremitez du corps, & d'autres simptômes qui ne donnerent que trop lieu de juger qu'Elle estoit mortellement blessée. Elle fit dresser dans sa Chambre un Autel, & Elle y entendit la Messe avec une singuliere ferveur : Ensuite Elle se Confessa à un de ses Chapelains, qui la pria de se souvenir qu'il y avoit un Monitore du Pape contr'Elle, & l'exhorta de satisfaire autant qu'Elle pouvoit à ce que Sa Sainteté exigeoit d'Elle. Le Roy répondit qu'il estoit Fils aîné de l'Eglise : Qu'il prétendoit mourir dans les dispositions convenables à cette qualité : Et qu'il obeïroit au Pape en tout ce qu'il souhaiteroit de luy. 1589.

L'Aumônier luy donna là-dessus l'absolution que l'Eglise ne refuse jamais aux plus coupables dans cette rencontre. Le Roy ne parla plus le reste du jour que de Dieu & des affaires de sa conscience : Mais au commencement de la nuit, il sentit de violentes tranchées, qu'il prit pour les avant-couriéres de sa mort prochaine : Il se confessa encore une fois pour se mieux disposer à recevoir le Saint Sacrement en qualité de Viatique : Il témoigna qu'il prenoit la mort en patience : Il établit sa confiance dans les merites & dans la mort de Jesus Christ ; & il protesta qu'il mouroit dans la Religion Catholique, & qu'il pardonnoit à

1589. ſon Meurtrier & à tous les autres qui y avoient eû part directement ou indirectement, de la meſme maniere qu'il deſiroit que Dieu luy pardonnât ſes fautes. Ses forces diminuerent de ſorte qu'il n'en eut point aſſez pour achever ſa ſeconde Confeſſion, & l'Aumônier ne laiſſa pas de l'abſoudre une ſeconde fois. Il perdit la parole à minuit ; & ſur les quatre heures du matin, ſecond jour du mois d'Aouſt, il expira en faiſant le ſigne de la Croix.

On en dreſſa un Procez verbal ſigné par les Officiers de la Couronne qui s'y eſtoient trouvez preſens ; & l'on prit cette derniere précaution pour appaiſer la Cour de Rome, & pour empêcher la Ligue de publier qu'il eſtoit mort en deſeſperé. Il ne fut enterré que vingt-un an aprés, comme s'il eût été neceſſaire de verifier par un exemple nouveau cette ancienne maxime, que les Roys n'oublient rien ſi aiſément & ſi volontairement que la memoire de ceux qui les ont immediatement precedez. Benoiſe Secretaire de ſon Cabinet, en qui il avoit eû le plus de confiance durant les deux dernieres années de ſon Regne, fit enterrer ſon Cœur & ſes Entrailles dans l'Egliſe de Saint Cloud en un lieu ſecret, de crainte que les Liguez ne les en ôtaſſent ; & le Corps fut porté dans l'Egliſe de ſaint Cornille à Compiegne.

ARGUMENT
DU
DOUZIE'ME LIVRE.

HENRY Trois possede toutes les vertus & tous les vices de ses Predecesseurs de la Branche de Valois. Il porte dans l'excez l'abus des Benefices. Le Secretaire d'Etat Villeroy en rapporte plusieurs circonstances dont on se contente de mettre icy la plus singuliere. Le Roy avilit la Noblesse en luy retranchant ses deux principaux Privileges, qui estoient de combattre à Cheval, & d'exercer toutes les Charges. Il abandonne la France à la discretion des Partisans. Il donne jusqu'à cinq cens mil écus en un jour au Duc d'Epernon, & prodigue à ses Favoris l'argent & les graces qui servoient autrefois de recompense à la vertu. Il se rend dés l'âge de vingt-quatre ans incapable d'avoir des enfans. Il est lâchement abandonné par ceux qu'il avoit comblez de biens ; & les Dames qu'il avoit le plus aimées revelent les deffauts de son corps. Il aime les Gens de Lettres, & sur tout les Poëtes François. Il est fort reglé dans sa nourriture, & il remedie par là aux maladies où il estoit sujet. Il est de méchante humeur dans le mauvais temps, & il disgracie alors legerement. Il néglige de punir les Predicateurs qui le décrient. Il

agrée quelquefois que les Magistrats n'executent pas ses Ordres. Il a antipathie pour les chats. Il querelle un jour le Prince de Condé. La maniere dont il donne est plus engageante que ses presens. On doute de sa Religion durant sa jeunesse, mais il affecte ensuite de paroître bon Catholique. Il est naturellemrnt éloquent ; & il vient à la Couronne dans une conjoncture si difficile, que le plus habile des hommes quand il auroit esté exempt de deffaut, auroit eu bien de la peine à la ménager. Une des principales causes de ses malheurs vient de ce qu'il ajoûte d'abord trop de foy à sa Mere, sans présupposer que comme elle l'avoit appuyé contre Charles Neuf, elle appuyeroit le Duc d'Alençon contre luy. On particularise icy les divers degrez de foiblesse qui se trouvoient dans le Party Calviniste ; & l'on en conclut qu'il auroit esté facile de l'exterminer incontinent aprés le retour du Roy, si luy & la Reine Mere l'eussent bien voulu. Le Roy ne dissimule jamais plus profondement que dans la Cour Palatine, où il endure une infinité d'affronts sans en rien témoigner. Il s'ennuye en Pologne, & il s'y comporte d'une maniere tout-à-fait bizarre. Les François qui l'avoient suivy l'obligent à s'enfuïr de ce Royaume; & il trompe la vigilance des Polonois. Sa Majesté rencontre le Comte de Tenezim, qui la traite avec une singuliere generosité. L'Empereur la reçoit tout-à fait bien, & luy donne des conseils salutaires qui sont negligez. La mauvaise humeur de l'Electeur Palatin; & les Troupes que le Prince de Condé assembloit en Alsace, luy font prendre le chemin d'Italie. La Reine Mere fait disgracier Pybrac & Bellegarde, en suggerant au Roy son fils de fausses impressions contr'eux. Dugua devient Favory & Mestre de Camp du Regiment des Gardes. Le Cardi-

nal de Lorraine engage le Duc de Guise à ne plus aimer la Dame de Sauves, & le reconcilie avec le Roy de Navarre. On ne trouve point de meilleure voye pour ôter au Roy l'amour de la Princesse de Condé, que celle du poison. Sa Majesté en témoigne d'abord beaucoup de regret; mais depuis elle s'en console. Mode de la Cour de sçavoir les secrets des Princes par le moyen de leurs Maistresses, qui les vendoient à proportion qu'ils estoient importans. La Princesse d'Elbœuf supplante pour quelque temps la Princesse de Vaudemont dans l'esprit du Roy, mais la Reine Mere l'y rétablit par l'intrigue de la Reine de Navarre & de Dugua. Souvré, Dugua, & la Dame de Sauves donnent au Roy bien tost aprés ses nôces tant de jalousie pour la Reine sa femme, qu'il est sur le point d'en mourir de chagrin. La froideur du Roy pour la Reine dure deux ans; & le Comte de Brienne évite par sa fuite d'épouser la Demoiselle de Chasteau-neuf. La Dame de Sauves broüille le Duc d'Alençon avec le Roy de Navarre, & la Reyne de Navarre avec Henry Trois, qui dans un accez de fievre commande que l'on tuë ce Duc. Saint-Luc se marie à condition de se bannir volontairement de la Cour, & tient à sa femme la parole qu'il luy avoit donnée. Villequier poignarde sa femme presque à la vûë du Roy, & Sa Majesté ne l'en traite pas plus mal. Portrait du Duc de Guise & ses differentes démarches pour se rendre Chef de la Ligue. Il se mocque de ceux qui luy veulent inspirer de la jalousie paur sa femme, & ses proches ne laissent pas de faire tuer pour cela Saint-Maigrin.



LES ANECDOTES DE HENRY TROIS.

LIVRE DOUZIE'ME.



1589. 'HISTOIRE de Henry Trois est un ſujet ſi propre pour des Anecdotes, que celles de Procope ne peuvent entrer en comparaiſon avec elle pour ce regard. Les vices qu'il impute à l'Empereur Juſtinien & à l'Imperatrice Theodore ſon Epouſe, ne ſont connus que par luy : Et s'il ne s'eſtoit donné la peine de les particulariſer, on n'en auroit eû aucune connoiſſance. Il s'en faut donc neceſſairement rapporter à luy, & le croire ſur ſa ſeule foy dans des faits d'extrême importance. Au lieu que les défauts de Henry Trois furent ſi publics quelques précautions qu'il prît pour les cacher, que toute la difference qu'il y a entre les Ecrivains qui les rapportent,

tent, consiste en ce que les Auteurs favorables à ce Prince, se contentent de les raconter naïvement, & les Auteurs qui luy sont contraires les exagerent. 1589.

Il ne fut pas si malheureux pour la durée de sa vie & de son Regne, que l'avoient esté ses deux freres, puisque le Roy François Second n'avoit vécu que dix sept ans, & le Roy Charles Neuf, que vingt-quatre; & il vécut trente-huit ans onze mois, & regna seize ans deux mois. On a remarqué presque dans tous les tems, que les Rois qui étoient les derniers de leurs Branches en avoient possedé la pluspart des vertus & des vices. Ainsi les douze Rois de celle des Valois Predecesseurs de Henry Trois, avoient été tous magnifiques, liberaux, genereux, braves de leurs personnes, intrepides dans les plus grands dangers, & Admirateurs des Lettres & des Arts; mais au reste plus entreprenans qu'heureux dans leurs desseins, pour ce qui regardoit le dedans & le dehors de la France. On leur reprochoit encore qu'ils avoient commencé à charger d'imposts leurs Peuples: qu'ils avoient introduit la venalité des Offices, & osté l'élection aux Benefices: qu'ils avoient permis aux Roturiers d'acheter les Terres nobles, & qu'ils leur avoient accordé les Charges de Judicature; & tout cela se verifia mieux dans la seule personne de Henry Trois, que dans celles de ses douze Predecesseurs ensemble. Il ne continua pas seulement la venalité des Charges; mais il les multiplia par de frequentes Créations.

Il est pourtant vray que quelques-uns de ses Predecesseurs avoient eu recours avant luy à cette sorte de moyens, pour recouvrer bien-tôt de l'argent: Mais

1589. outre qu'ils ne l'avoient fait que dans des necessitez indispensables, il étoit arrivé qu'ils s'en étoient repentis; & que s'ils n'avoient restitué pendant leur vie, ce qu'ils avoient acquis par cette voye, ils avoient au moins ordonné par leurs Testamens qu'on les acquitast. Ces Testamens subsistent encore *, & l'on y peut aisément remarquer que Henry Trois fut le premier qui n'en eut point, ou qui du moins n'en témoigna pas de Scrupule. Les Favoris disposerent presque absolument de tous les Benefices qui vaquoient à sa Nomination; & ils les donnerent à des Gens mariez, à des Femmes, & à des Enfans, sous prétexte d'Oeconomat. Le celebre Docteur Faure avoit dans sa Bibliotheque un Manuscrit de la propre main du Secretaire d'Etat Villeroy, qui s'étoit donné la peine de faire un Memoire tres-exact des Benefices qui avoient esté donnez aux gens de sa connoissance, & d'y particulariser les motifs que l'on avoit eus de les leur conferer. Cet Ouvrage est tout-à-fait curieux; & s'il est veritable, comme il n'y a gueres d'apparence d'en douter, rien ne represente mieux la corruption de l'Etat Ecclesiastique vers la fin du seiziéme Siecle.

* Il y en a deux infolio dans la Bibliotheque du Roy.

Ce n'est pas que l'Abbé de Brantôme n'ait eu la hardiesse d'écrire qu'il avoit eu sous les Predecesseurs immediats de Henry Trois, l'Abbaye dont il portoit le nom, & qu'il ne la possedoit que par le moyen d'un *Custodinos*: Mais il est constant que cela étoit si rare, que l'on a peine d'en trouver un autre exemple que celuy-là, sous les Regnes de François Second & de Charles Neuf, au lieu que le desordre devint presque Universel sous le Regne de Henry Trois; & le

commerce Simoniaque ne pouvoit être ny plus ordinaire ny plus libre. On voyoit au Conſeil des procés intentez par des Dames qui demandoient le prix de la vente des Eveſchez & des Abbayes : Et l'on rapporte qu'un Gentilhomme qui avoit long-tems ſervi Henry Trois, & qui avoit eſté refuſé toutes les fois qu'il avoit demandé des Benefices, s'aviſa de ſe ſaiſir de la perſonne d'un Abbé, dont le Benefice de dix à douze mille livres de rente, étoit fort à ſa bienſéance, & de l'enfermer dans une chambre de ſon Château, à deſſein de le tuër auſſi-tôt que Sa Majeſté luy auroit accordé ſon Abbaye. Il courut avec une extrême diligence à la Cour ; & comme il avoit du credit, il fut aiſément introduit à l'Audience du Roy. Il demanda l'Abbaye dont il s'agiſſoit ; & le Roy qui ne vouloit ny la luy accorder, parce qu'elle étoit trop conſiderable, ny la refuſer, parce qu'il étoit Homme de ſervice, prit l'expedient de repartir qu'il étoit au deſeſpoir de n'être pas en état de luy faire plaiſir ; mais qu'il n'y avoit qu'un quart-d'heure qu'il avoit donné l'Abbaye à un Amy de Bellegarde. 1589.

Le Gentilhomme entra pour lors dans une eſpece de furie qui luy oſta abſolument le reſpect. Il repartit en blaſphémant, que Sa Majeſté ne l'avoit point donnée : que l'Abbaye n'étoit point vacante : que celuy qui la poſſedoit, vivoit encore, & qu'il n'en mourroit point. Il n'eut pas plûtoſt lâché ces mots, qu'il reconnut ſon impudence ; & de peur qu'on ne l'arrêtaſt, il eſquiva le plutoſt qu'il pût. Il retourna dans ſon Château avec la meſme promptitude qu'il en étoit party : Il tira l'Abbé de la Chambre où il l'avoit en-

1589. fermé, & il luy avoüa ingenuëment qu'il étoit redevable de sa vie au refus qu'avoit fait le Roy de son Benefice.

Sa Majesté eut si peu de soin de conserver les Privileges de la Noblesse, & principalement ceux de former toute la Cavalerie du Royaume, & d'en posseder toutes les Charges & tous les Gouvernemens, que l'on ne voyoit presque plus entre les Hommes d'Armes que les Gascons, les Provençaux & les Dauphinois, que le Duc d'Epernon prétendoit élever; & les Charges se distribuoient aux plus Offrans & derniers Encherisseurs.

Les Lettres de Noblesse furent mise à prix, & l'on ne refusoit aucun Roturier, ny mesmes aucun Bâtard, pourvû qu'il eust mille écus à donner à celuy des Partisans auquel il s'adressoit. On reprocha encore à Henry Trois d'avoir trop ressemblé à sa Mere; & on luy fit un crime de la prédilection qu'elle avoit pour luy. La Legende de cette Princesse raconte que ce fut Elle qui mena les Partisans d'Italie en France, & qui la leur abandonna en curée. Henry Trois encherit sur sa Mere, puisqu'il se reduisit à ne plus recevoir d'argent de son Peuple que par leurs mains. L'Avocat Bernard luy en fit une reprimende aussi severe que publique dans les seconds Etats de Blois; & il eut la moderation de l'oüir sans en témoigner, ny sur l'heure, ny depuis aucun ressentiment; soit qu'il ne pensast alors qu'à se défaire du Duc de Guise, ou qu'il apprehendast que les Etats ne se licentiassent d'eux-mêmes, s'il maltraitoit Bernard qui étoit Orateur du Tiers-Etat.

Ceux qui le connoissoient le mieux en attribuoient la cause au luxe qu'il aimoit constamment, quoiqu'il

n'y euſt point de Prince moins conſtant que luy dans le choix des choſes qu'il deſtinoit pour y contribuer: & cela alloit ſi loin qu'il n'y avoit point de ſemaine dans laquelle il ne penſaſt à changer de mode. L'un des plus grands maux qui luy en arriverent, fut que les Partiſans mirent à deſſein tant de confuſion dans les Finances, que la dépenſe de la Maiſon Roalle en tems de Paix, montoit beaucoup plus haut que n'avoit fait celle de ſes Predeceſſeurs, ſans en excepter François Premier en tems de Guerre. Auſſi l'avidité de ſes Mignons étoit plus inſatiable ſans comparaiſon, que n'a eſté celle des Favoris des Rois precedens: Et ſi le Connêtable de Montmorency s'étoit contenté de s'enrichir des Aubaines & des Confiſcations des Seigneurs criminels, les Ducs de Joyeuſe & d'Epernon avoient voulu de l'argent comptant. Le dernier des deux avoit tiré du du Tréſor Royal cinq cens mille écus en un ſeul jour. Et le Roy pour garder l'égalité entre ſes deux Favoris; en avoit depuis autant donné au Duc de Joyeuſe. Le prix que l'on mettoit aux Charges offençoit la Nobleſſe; & les recompenſes qui ne ſe donnoient plus au merite, mettoient au deſeſpoir les Officiers & les Soldats qui avoient long tems ſervi dans les Armées. 1589.

Il ne faut donc pas s'étonner ſi dés la premiere année du Regne de Henry Trois, ſes Sujets eurent autant de haine pour luy, qu'ils avoient eu d'affection pendant qu'il n'avoit été que Duc d'Anjou. Sa façon de vivre qui paſſoit directement & ſans milieu des plaiſirs laſcifs aux marques exterieures de la plus rude pénitence, luy attira un mépris preſque égal de ſes Amis & de ſes Ennemis. Les calomnies des Catholiques zelez,

1589. acheverent de le décrediter ; & si elles furent la principale cause de sa mort, elles le contraignirent aussi pour ainsi dire, de perdre l'Homme qu'il avoit le plus aimé, qui étoit le Duc de Guise. Il y a neamoins apparence qu'il se seroit tiré d'affaire s'il eust pû se resoudre à gouverner par luy mesme : mais quoiqu'il fust brave de sa personne, il aimoit si naturellement à ne rien faire que de bas, que c'étoit-là sa passion dominante. Et de fait ce fut elle seule qui le disposa à choisir des Favoris, & à leur abandonner toûjours la direction des plus importantes Affaires.

La volupté qui seconde toûjours la negligence de s'acquitter de son devoir, luy affoiblit l'esprit & le corps en un point, qu'il n'étoit plus dés l'âge de vingt-quatre ans, en état d'essuyer les fatigues qu'il avoit supportées dés l'âge de seize ans à Jarnac & à Montcontour. Si l'on doit ajoûter foy aux Satyres qui parurent contre luy durant son Regne & aprés sa mort, c'est principalement en ce qu'elles rapportent qu'il autorisa par son exemple le luxe & l'impureté ; & que ces deux vices furent plus grands sous son Regne, qu'ils ne l'avoient esté du tems des Duchesses d'Estampes & de Valentinois. Les Apologies que l'on écrivit pour lui, prétendirent qu'il y avoit eu en cela plus de son malheur que de sa faute, puisqu'il étoit venu à la Couronne dans une conjoncture où la France étoit pleine de Troubles, & divisée en trois Factions à peu prés égales, qui avoient diminué l'amour & le respect des Peuples, & accrû l'audace des Grands. Mais si ces excuses étoient legitimes, il n'y auroit point de Roy qu'il ne fust aisé de justifier.

Il y a plus lieu de plaindre Henry Trois de ce qu'il avoit eu en Catherine de Medecis une Mere d'humeur à sacrifier tout sans choix & sans reserve à son ambition : Un Frere en la personne de Charles Neuf, capricieux & jaloux de son autorité dans les tems, & à l'égard de ceux pour lesquels il le devoit moins être : Une Femme qui n'étoit pas à la verité capable des grandes méchancetez ; mais qui d'ailleurs ressembloit aux Princesses de la Maison d'Austriche, puisqu'elle avoit comme elles un si prodigieux attachement à sa Maison, qu'encore qu'elle sçût que les Guises fussent les plus grands Ennemis du Roy son Epoux, elle ne pouvoit ny se resoudre de les haïr, ny s'empescher de les favoriser. Mais tout cela ne fit rien en comparaison de ses lâches & infidelles Amis, qui refuserent de l'assister dans son extrême besoin des biens immenses qu'ils ne tenoient que de ses pures graces, qui l'abandonnerent honteusement au plus fort des dangers ; & qui pour joindre la desertion à la perfidie, passerent de son Party dans celuy de ses Ennemis. Les mêmes Dames dont il avoit esté comme idolâtre durant sa jeunesse, furent les premieres à reveler ce qu'il y avoit de foible dans son esprit & dans son corps, & fournirent de Memoires aux Satyres les plus outrageuses contre luy. 1589.

La Ville de Paris luy étoit redevable du gain extraordinaire qu'il luy avoit procuré : Cependant ce fut elle qui se declara la premiere contre luy, & qui le chassa de son Louvre. Il paroît par les Lettres écrites de sa propre main, qui se trouvent encore dans les Archives de l'Abbaye des Feüillans, qu'il avoit tant de tendresse & de reverence pour les Religieux de

1589. cet Ordre, & mesme pour tous les autres, qu'il sentoit une joye singuliere en les voyant ; & néamoins ce fut un Religieux qui luy ôta la vie. Il étoit né vaillant comme l'avoient été tous les Princes de la Maison de Valois : Sa liberalité étoit passée dans un si grand excez, qu'aprés qu'il fut arrivé en Pologne, & que la Noblesse de ce Royaume, selon sa coûtume, luy eut fait un tres grand nombre de presens; il s'échauffa si fort à les distribuer, qu'il en eut la fiévre. Il aimoit la magnificence, & il s'entendoit si parfaitement à la témoigner, que l'on ne voit rien de plus auguste dans le Ceremonial de France, que la maniere dont il parut dans les Festes de son Sacre, de son Mariage & de l'établissement de l'Ordre du Saint Esprit.

Dans les tems qu'il étoit devot, il poussoit son zele à d'incroyables extrémitez : Il passoit les nuits entieres dans les Convents des Feüillans & des Capucins : Il y psalmodioit avec les Religieux : Il faisoit la Méditation : Il se donnoit la discipline ; & il distribuoit en secret de considerables sommes d'argent pour assister les pauvres honteux. * Il avoit aimé la guerre avant que d'estre Roy ; & il n'avoit rien oublié pour disposer les Polonois à la faire ; mais leur refus, & les six mois qu'il avoit passez avec eux dans une profonde oisiveté, avoient ralenti son ardeur militaire. Ensuite les affaires qui luy étoient survenuës en France, avoient achevé de le rendre pacifique, parce qu'il s'étoit imaginé qu'il auroit fallu pour les terminer, qu'il endossât la Cuirasse pour plusieurs années ; & cette prévention fut la principale cause qui l'empêcha d'éviter les plus grands maux qui luy arriverent.

* Dans ses lettres au General des Feüillans.

Il

Il aimoit les Hommes doctes : mais avec ce temperament, que comme il n'avoit pas lui même beaucoup étudié, & qu'il comprenoit mieux les delicatesses de sa Langue maternelle que celles de la Grecque, de la Latine, de l'Italienne & de l'Espagnolle ; les Poëtes François avoient plus d'accez auprés de luy, & recevoient plus de ses bienfaits que les autres Auteurs, témoins les sept que l'on appelloit la Pleyade, qui s'étans divertis un mois entier aux dépens de Sa Majesté dans un Cabaret prés de la Porte de Nesle, en sortirent chantant, *Vive la tyrannie nous venons de manger trente six mil francs.* Cette somme estoit le prix d'une nouvelle Election établie dans le Languedoc. 1589.

Il estoit si sobre, que ses propres Ennemis n'oserent luy reprocher d'avoir jamais bû ny mangé jusques à perdre la raison. Il n'y a qu'à lire les Harangues qui restent de luy pour juger qu'il estoit un des plus éloquens hommes de son tems ; & tout ce que l'on peut ajouter icy, est qu'il les prononçoit avec autant de Majesté que de grace. Il estoit de belle taille & aussi adroit à tous les exercices du corps, sans en excepter la danse, & l'agilité à sauter, que l'avoit esté le Roy Henry Second son Pere, & il le surpassoit dans la maniere charmante dont il s'acquittoit de ces deux exercices. Les traits de son visage estoient doux, sa bouche agreable, ses yeux vifs, & une telle majesté dans son port & dans ses actions, qu'il ne falloit point demander où estoit le Roy quand on se trouvoit auprés de luy. Son temperamment avoit esté extraordinairement delicat jusques à l'âge de seize ans : Mais depuis il estoit devenu sain & robuste.

1589. Ses Favoris l'avoient quelquefois mené en de mauvais lieux, & il y avoit contracté de fâcheuſes maladies dont il s'étoit toûjourr guéri par une exacte ſobrieté, à la reſerve du Faux-bourg Saint Germain, où il prit la Gonorée que les Medecins appellent formée, qui luy dura toute ſa vie & l'empêcha d'eſtre pere. Il obſervoit un regime de vie qu'il s'eſtoit luy-meſme preſcrit avec tant de ſoin, qu'il dînoit, ſoupoit, ſe couchoit, & ſe levoit à la meſme heure. Il ne faiſoit que que deux repas par jour : Il ne beuvoit que de l'eau rougie; & il diſſipoit ſes mauvaiſes humeurs par des promenades reglées : Il eſtoit ſujet à un mal de rate qui l'incommodoit, de tems en tems, luy cauſoit des flux de ſang & luy envoyoit de fâcheuſes vapeurs à la teſte : Il n'ajoutoit pas tant de foy que ſa Mere à l'Aſtrologie judiciaire; mais à cela prés il croyoit aiſément qu'on l'eût enchanté : Il ſe plaiſoit fort à ſe déguiſer comme François Premier ſon Ayeul : Mais il ne haïſſoit pas comme luy de ſe traveſtir en maſque. Il changeoit ſi ſouvent de fantaiſie, que ceux qui le ſervoient, avoient peine à le ſatisfaire : Tantôt il étoit ſolitaire dans le Bois de Vincennes : Tantôt il paſſoit de là dans les grandes Aſſemblées avant que l'on eût ſçû qu'il eſtoit ſorti de ce Bois.

Il commençoit à bâtir des Monaſteres, & les laiſſoit imparfaits pour en entreprendre d'autres. Il aimoit durant quelques jours une ſorte de Religieux & de Confrairies, & il les quittoit enſuite pour d'autres, ſans qu'il en ſçeuſt luy-même la cauſe. Il n'eſtoit pas moins inconſtant dans les Modes des Habits qu'il inventoit ſouvent, & dans les diverſes occupations de ſon eſprit :

Il avoit quelquefois des pensées tout-à fait sublimes & élevées au dessus de la portée ordinaire des hommes ; & d'autres fois il en avoit d'aussi rdicules que s'il eust esté encore enfant. Ses Domestiques avoient remarqué que quand il luy arrivoit de toucher en quelque lieu du pied ou de la main, il y retournoit deux ou trois fois pour y toucher encore. Il estoit plus sujet à cela durant les grands froids, & durant les broüillards de l'hiver, que quand l'air estoit chaud & sec. Il estoit alors dangereux de le choquer ; & les frequentes disgraces de ses Favoris arriverent toutes dans de semblables conjonctures. 1589.

Ceux qui le connoissoient parfaitement ne l'abordoient que le moins qu'il leur estoit possible, dans les fâcheuses Saisons où tout l'inquietoit & l'irritoit ; il ne se divertissoit pour lors à rien, si ce n'estoit à faire lever son Chancelier & ses Domestiques plûtôt que de coûtume, pour travailler avec eux à des bagatelles. Hors de là il estoit bon & familier à ses Domestiques, sans perdre pourtant sa gravité. Aucun de ceux qui luy avoient parlé ne se plaignoit de sa facilité ; & il souhaitoit de faire du bien à tout le monde. Il aimoit si peu la vengeance qu'il en paroissoit insensible ou timide. Et de fait il n'y avoit point de châtiment que ne meritassent les plus échauffez Predicateurs de la Ligue, & sur tout le petit Feüillant * qui l'avoit dechiré en Public d'une maniere sans exemple dans la Chrestienté. Cependant il les traita plus doucement que n'auroient fait leurs Superieurs, s'ils les eussent offencez.

* Le Pere Persin de Montgaillard.

Guillaume Rose Evesque de Senlis parla un jour en

1589. pleine Chaire devant un celebre Auditoire avec beaucoup d'insolence, de quelques Galanteries que Sa Majesté avoit faites durant les nuits du precedent Carnaval. Elle le manda, & luy dit sans émotion & en riant: *Vraiment, Monsieur Rose, vous n'épargnez gueres vos amis? On ne vous feroit pas plaisir si on vous traittoit de même: Il y a dix ans que je vous laisse courir les ruës sans vous scandalizer; & pour une fois que cela m'est arrivé, vous m'avez diffamé dans un Saint Lieu où l'on ne devroit enseigner que la Parole de Dieu. Je vous prie de n'y plus retourner: Il est encore plus temps pour vous que pour moy que nous soyons tous deux sages.* Le fin de la reprimende du Roy consistoit en ce que Rose estoit sujet à la melancolie hipocondriaque, qui luy ôtoit souvent le bon sens, & le reduisoit en tel estat qu'il faloit le garder de crainte qu'il ne se fist du mal, ou qu'il n'en fist aux autres.

A quelques jours de là le même Rose reçût un second ordre d'aller au Louvre, & le Roy luy donna de sa main cinq cens écus d'or, pour acheter, luy dit-il, du sucre & du miel, qui luy aideroient à passer son Carême, & adouciroient sa voix qui estoit trop aigre. Il honoroit les gens qui se distinguoient par le merite ou par la vertu, sans s'arrester à la bassesse de leur naissance; & l'on ne doutoit point qu'il n'eust toûjours cedé à la Justice & à la raison, si ses Favoris & ses Flateurs n'eussent pas travaillé à corrompre ses bonnes inclinations.

On luy vint dire un jour que le Parlement refusoit de verifier un Edit qu'il trouvoit à la foule du Peuple; & il crut surmonter cet obstacle s'il gagnoit Christophe de

Thou, qui en estoit alors premier President. Il le tenta tous les moyens possibles; & n'ayant pû le fléchir, il l'alla trouver un matin avant le jour, sur la présupposition qu'il en viendroit mieux à bout par un teste à teste. Il entra dans la Maison de ce Magstrat, & se mit sur un lit qu'il trouva dans la Salle en attendant le President. Il se plaignit à luy de la resistance du Parlement à l'execution de ses volontez: Il témoigna l'estime particuliere qu'il faisoit de Christophe de Thou: Il le pria en particulier de ne pas retarder l'affaire dont il s'agissoit; & il luy fit connoître qu'il sçavoit bien que c'estoit luy qui avoit animé les autres à s'y opposer, & que sans luy ils n'eussent osé en ouvrir la bouche. Le premier President répondit avec toute l'adresse & tout le respect si bien-séant aux Magistrats qui parlent à leurs Souverains, Qu'il supplioit Sa Majesté de luy nommer celuy qui contre son Serment avoit revelé le Secret de sa Compagnie, afin qu'on luy fist son Procez. 1589.

Le Roy s'en excusa, & le premier President ajoûta que le Parlement avoit eu de si fortes raisons de ne pas recevoir l'Edit, que si Sa Majesté les eust entenduës, Elle ne l'auroit pas pressé davantage de donner son consentement à un Impost, qui n'estoit pas moins contre le Service du Roy, que contre la conscience des Presidens & des Conseillers. Il les repeta toutes en peu de mots; & le Roy les écouta avec une extrême attention. Il fit deux ou trois tours dans la Salle sans repliquer, & se tournant ensuite vers le premier President, il luy dit, Qu'il continuast de faire son devoir, & qu'il luy sçavoit bon gré d'en avoir usé comme il avoit fait. La franchise de ce premier President fut

1589. tellement agreable à Sa Majesté, que depuis Elle le visita souvent; Elle luy communiqua la meilleure partie de ses secrets; & il ne tint pas à luy qu'Elle n'évitât les malheurs où ses Flateurs la précipiterent.

Le Roy avoit encore ce défaut naturel, qu'autant qu'il aimoit les Chiens il haïssoit les Chats. Il tomboit en foiblesse toutes les fois qu'il les voyoit, & mesme toutes les fois qu'il en sentoit l'odeur; & ses Valets de pied avoient soin de visiter exactement les maisons avant qu'il y entrât, afin d'en chasser cette sorte d'animaux. Il rendoit aux Princes de son Sang l'honneur qui leur estoit dû: & l'on remarque qu'il ne s'en dispensa qu'une seule fois en sa vie, encore y fut-il poussé par le plus violent de tous les motifs, qui est celuy de l'ambition lors qu'il est accompagné de mépris. Le Prince de Condé aprés la premiere Guerre Civile, eut la hardiesse de demander la Lieutenance Generale de l'Etat, vacante par la mort du second Duc de Guise, ou du moins l'épée de Connestable. Le Duc d'Anjou sollicitoit la premiere de ces Charges, dans laquelle il prétendoit que la seconde fût comprise; & il s'en estoit expliqué d'une maniere si publique, qu'aucun des Courtisans ne pouvoit l'ignorer.

On l'avertit que le Prince de Condé estoit son Concurrent; & il le rencontra un soir au souper de la Reine Mere logée pour lors dans l'Abbaye de Saint Germain des Prez. Il le tira en un coin de la Chambre: Il luy dit tout ce que le dépit, quand il passe jusques à la fureur, inspire aux Superieurs qui se tiennent justement offensez à l'égard de leurs inferieurs; & l'on ajoute qu'il mit quelquefois la main sur son poignard,

comme s'il eût eû dessein de luy en percer le cœur. Le Prince de Condé au lieu de s'emporter comme le croyoit celuy qui luy parloit, usa dans cette extrémité d'une dissimulation dont on ne l'avoit pas crû capable: Car non seulement il reçut en bonne part tout ce que luy disoit le Duc d'Anjou; mais encore il essaya de luy persuader, qu'il n'avoit eu aucune part dans la demande de la Lieutenance Generale, ny dans celle de la Charge de Connêtable; & que les Calvinistes l'avoient recherchée en son nom dans la seule veuë, que lors qu'il seroit le Maistre des Armes, il obligeroit la Cour à executer avec plus de bonne foy le Traité de Paix qu'ils venoient de conclurre avec Elle. Le Duc d'Anjou n'ayant ainsi rien qui échauffast sa bile, fut contraint de s'appaiser: Mais le Prince de Condé s'en retourna chez luy avec un ressentiment qui luy dura tant qu'il vécut.*

1589.

Henry Trois ne se dispensa non plus d'observer les Loix Militaires que dans une seule rencontre, encore y eut il presque autant d'Experts en l'Art de la Guerre qui excuserent son action, qu'il y en eut qui la blâmerent. Robert Stuart Gentilhomme Ecossois de la Garde du Roy s'estoit signalé par deux meurtres d'extrême consequence. Il avoit renversé mort d'un coup de pistolet le President Minart, lorsqu'il retournoit de la Mercuriale dans sa Maison; & dans le plus fort de la Bataille de S. Denis, lorsque le Connestable de Montmorency abbattu de dessus son cheval, & environné de tous côtez par les Calvinistes, demandoit quartier: On avoit esté sur le point de le luy accorder à cause de sa dignité & de son âge de quatre-vingts ans;

* Brantôme dans son Traité des Grands Capitaines.

1589. lorſque Stuart ſurvenant là-deſſus, luy avoit déchargé un coup de piſtolet dans les reins, qui l'avoit bleſſé à mort à cauſe que ſa foibleſſe l'avoit empêché de prendre une Cuiraſſe qui fuſt à l'épreuve. Le Conneſtable à qui il n'eſtoit reſté pour toutes Armes que la garde de ſon épée, avoit donné du pommeau un ſi grand coup à Stuart, qu'il luy avoit abbattu quatre dents, & l'avoit mis dans un tel eſtat qu'il ne vêcut durant dix-huit mois que de boüillie : Mais Dieu qui ne voulut pas ſouffrir plus long-temps que les aſſaſſinats de cet Etranger demeuraſſent impunis, permit qu'il demeuraſt priſonnier à la Bataille de Jarnac, & qu'on le menât au Duc d'Anjou. Il trouva ſur le chemin le Marquis de Villars, Beau-frere du Connêtable de Montmorency, qui n'oſa luy décharger ſon Piſtolet dans la tête comme Bobigny avoit déchargé le ſien dans la teſte du Marêchal de Saint André en une ſemblable rencontre : Mais il ſuivit Stuart, & il demanda au Duc d'Anjou la permiſſion de venger la mort de ſon Beau-frere.

Stuart ne manqua pas de preſence d'eſprit dans une ſi fâcheuſe rencontre, & il repreſenta au Duc d'Anjou que la Guerre eſtoit declarée pour la troiſiéme fois entre les Calviniſtes & les Catholiques, & que le droit des Gens y devoit eſtre auſſi-bien obſervé qu'il l'avoit eſté dans les deux precedentes : Qu'il venoit d'eſtre pris dans une Bataille reglée, & que les Vainqueurs luy avoient donné la vie : Qu'il n'étoit plus ſur le Champ de Bataille, & que ſi on luy ôtoit la vie ce ſeroit de ſang froid : Que le Duc d'Anjou qui ne commençoit qu'à entrer dans le monde avoit be-

ſoin

1589.

ſoin d'établir ſa reputation : Et qu'il ſe couvriroit d'une éternelle infamie, s'il abandonnoit un Gentilhomme Etranger à la rage de ſon plus grand Ennemi. Le Duc d'Anjou reſiſta quelque-tems aux importunitez de Villars ; mais enfin il ſe laiſſa vaincre ; & dit *Or bien ſoit.* Le Duc d'Anjou n'eût pas plûtôt laché ces trois mots d'une ſyllabe chacun, que Villars ôta Stuart de ſa veuë, & le tua.

Il reſte encore des Memoires des frequentes charitez du Roy à l'égard des pauvres honteux, & des témoignages de pluſieurs Religieux de divers Ordres, qui marquent qu'il avoit pratiqué dans leurs Monaſteres de tres-grandes auſteritez : Mais il paſſoit, comme l'on a dit trop tôt & trop ſouvent de cette extrémité dans l'excez des plaiſirs ; & il donnoit ainſi lieu de croire qu'il ſe fût propoſé d'accommoder des choſes auſſi incompatibles qu'eſtoient celles que l'on vient de nommer. Il accompagnoit toûjours les preſens qu'il faiſoit d'excuſes, ſur ce qu'il les croyoit eſtre au deſſous du merite de ceux qui les recevoient de luy, & il en promettoit d'autres plus grands à l'avenir : Ainſi ſes propres Ennemis eſtoient quelquefois forcez d'avoüer que la maniere dont il donnoit, eſtoit plus engageante que ſes dons.

La Reine de Navarre rapporte, * qu'on luy avoit gâté l'eſprit en luy perſuadant de faire ſa lecture ordinaire des Ouvrages de Machiavel ; & que cet Auteur ſuffiroit pour le rendre le plus accompli Prince de ſon tems. Elle impute ce mal à Dugua qu'Elle dit en avoir eſté juſtement puni par le Baron de Viteaux : Mais Elle n'ajoute pas que l'on avoit mis auprés de luy des

* Dans ſes Memoires.

1589. Gouverneurs que l'on croyoit plus qu'à demi persuadez du Calvinisme, quoiqu'ils affectassent de paroître fort Catholiques, & que ces personnes luy avoient inspiré de pernicieux sentimens pour la Religion Catholique. Mais il est constant, qu'aussi-tôt qu'il eut obtenu du Roy Charles Neuf son frere, la Lieutenance Generale, il passa d'une extremité à l'autre, & qu'il eut autant d'aversion pour la nouvelle Secte, qu'il avoit eu jusques-là de zele pour elle. On soupçonnoit pourtant qu'il estoit en ce point de l'avis du Marêchal de Biron, & qu'il ne desiroit pas plus que luy l'entiere ruine du Party Calviniste, de crainte que comme ce Marêchal seroit réduit à planter des choux dans son Jardin à Biron, il ne fust aussi privé de sa Lieutenance Generale faute d'employ.

Les plus raffinez Politiques s'imaginerent qu'il ne desiroit pas plus fortement, quand il fut devenu Roy de France, l'oppression des Calvinistes, qu'il l'avoit souhaitée n'estant encore que Duc d'Anjou, lorsqu'ils virent qu'il n'employoit que les doux moyens pour les réduire à rentrer dans la Communion de l'Eglise Catholique, quoy qu'il fust évident qu'ils n'y retourneroient jamais que par force. On avoit eu soin de l'instruire durant sa jeunesse de la Morale & de l'Histoire: Mais on découvrit bien-tôt que sa plus grande inclination estoit pour la Politique qu'il sçavoit assez pour en faire des leçons aux autres, quoy qu'il ne s'en servist presque jamais que mal à propos pour ce qui le touchoit. Il avoit reconnu par experience le besoin de la Langue Latine dans son voyage de Pologne, où il estoit souvent demeuré muet faute de la sçavoir. Il y

avoit vû mépriser la Noblesse de France, par la seule raison qu'elle n'entendoit point cette Langue ; & on luy en avoit tant vanté les beautez & la delicatesse, qu'il resolut de l'apprendre aprés son retour en France.

Il en étudia la Grammaire, mais il ne profita pas beaucoup ; & cette étude hors de saison ne servit qu'à donner occasion à un Poëte Satyrique de dire * qu'il declinoit en effet, quand il apprenoit à decliner, & qu'aprés avoir esté deux fois Roy il deviendroit simple Maistre d'Ecole, comme l'avoit esté le jeune Denis le Tyran. Il n'en alla pas de même de l'Eloquence ; & il y fit un tel progrez avec la disposition naturelle qu'il y avoit, qu'on luy auroit pû reprocher qu'il parloit trop juste : De même que le Comte de Gondemar Ambassadeur d'Espagne en Angleterre, osa dire à Jacques Premier Roy de la grande Bretagne, qu'il sçavoit trop bien le Latin pour un Roy. Aussi remarquoit on qu'Henry Trois se plaisoit aux grandes Assemblées & aux actions d'éclat, comme furent celles des deux Etats de Blois, où tout le monde convint que ses Harangues l'avoient emporté sur celles des Orateurs du Clergé, de la Noblesse, & du Tiers Etat. Les réponses qu'il faisoit sans s'y estre preparé aux Ambassadeurs, valoient mieux que ce qu'ils venoient de luy dire, quoy qu'ils y eussent travaillé avec beaucoup d'art & d'attention ; & néamoins il employa si mal les belles qualitez que l'on vient d'abreger, qu'il ne sçeut jamais ny se faire aimer, ny se faire craindre. Les Calvinistes prétendirent que sa mort avoit esté un terrible effet de la punition divine ; puisqu'il avoit esté tué dans la même Chambre, au même jour, & à la même heure

* *Declinare cupit, verum declinat & ille. Qui rex bis fuerat, fit modo Grammaticus.*

1589. où il avoit conclu dix-ſept ans auparavant le Maſſacre de la Saint Barthelemy. Et la Ligue obſerva que le Mot du Guet qu'il avoit donné aux Quarante-cinq pour le meurtre des Guiſes, avoit eſté le nom de Saint Clement, & que le Religieux qui l'aſſaſſina ſe nommoit ainſi.

Il faut pourtant avoüer que S M. avoit eu dés le commencement des affaires qui l'euſſent renduë malheureuſe durant plusieurs années, ſi Elle ſe fût uniquement appliquée comme Elle devoit à les terminer, avant que de ſe donner du bon temps. Le Duc d'Alençon ſon frere eſtoit d'humeur ſi capricieuſe, qu'il ne ſçavoit ſouvent ny ce qu'il aimoit, ny ce qu'il haïſſoit. Il eſtoit ſi difficile à contenter que les plus grandes graces qu'il auroit receuës, ne l'euſſent ſatisfait que pour vingt-quatre heures. Cependant la moindre offenſe le rendoit irréconciliable. La Maiſon de Lorraine ne cachoit plus ſon ambition depuis que la Reine Mere avoit obligé Charles Neuf à conſerver au troiſiéme Duc de Guiſe, nonobſtant ſa trop grande jeuneſſe, les Charges & les Gouvernemens que ſon Pere avoit poſſedez; & de plus cette Maiſon avoit intereſt de continuer les troubles, afin de ne pas déchoir de la Grandeur où elle s'eſtoit élevée ſous les quatre Regnes precedens.

Les Princes du Sang avoient eſté juſques-là preſque toûjours en poſſeſſion des bonnes graces des Roys qui les avoient introduits dans les Conſeils les plus ſecrets, & n'avoient rien entrepris de conſiderable ſans le leur avoir communiqué. François Premier s'eſtoit diſpenſé de cette regle; & l'on imputoit à ce manque-

ment la plûpart des malheurs qui luy estoient survenus. Son Fils & ses deux petits-Fils l'avoient imité ; & ce n'avoit pas esté sans un extrême chagrin, que les Princes du Sang avoient vû en la personne du Marêchal de Retz un Italien, & par consequent un Etranger avoir seul l'amitié & l'oreille de Charles Neuf. Il est vray que cet Etranger n'en avoit point abusé ; mais son exemple estoit si rare, qu'à peine en trouvoit-on un autre dans l'Histoire. Il n'y avoit d'ailleurs pas lieu d'esperer que Henry Trois rendist justice en ce point à ses Parens paternels, puisqu'avant que d'aller en Pologne, il s'estoit laissé gouverner par des Favoris : Que ces Favoris l'y avoient accompagné : Qu'il les en avoit ramenez, & qu'ils s'estoient rendus si Maîtres de sa Chambre, que personne n'y entroit que par leur ordre. Il n'estoit donc plus possible aux Princes du Sang, de recouvrer leur autorité par une autre voye que celle des Troubles ; & il leur estoit d'autant plus aisé de les fomenter, qu'ils avoient dans les extrémitez du Royaume, des Gouvernemens par lesquels les Espagnols ne manqueroient pas de leur envoyer les Troupes & l'argent dont ils auroient besoin. 1589.

Le mesme Peuple de France estoit accoûtumé aux Seditions. Les Ecclesiastiques vivoient la plûpart dans une profonde ignorance & dans une infame débauche : Les Soldats estoient en possession de piller ; & les Gouverneurs de chaque Province d'éxiger des presens qui n'estoient gueres differens d'une seconde Taille : Enfin la Cour vivoit d'une maniere si scandaleuse, que l'on ne s'y entretenoit que de fourberies, de trahisons, d'assassinats, d'impuretez, & d'impietez qui

1589. paſſoient juſques à l'Atheïſme ; témoin ce Courtiſan qui fit devant le Roy un ſi beau Diſcours pour prouver l'immortalité de l'Ame, que Sa Majeſté aprés l'avoir entendu, luy avoüa de bonne foy, que quand Elle ne l'auroit pas cruë, ſes raiſons l'en auroient convaincuë : Le Courtiſan repartit auſſi-tôt, que ſi le Roy luy vouloit donner une ſeconde audience, il alloit prononcer un ſecond Diſcours auſſi fort que le premier, qui détruiroit abſolument tout ce qu'il venoit de dire: Mais le Roy en eut horreur, & luy impoſa ſilence.

Il eſt donc vray que la conjoncture dans laquelle Henry Trois parvint à la Couronne, eſtoit tres-fâcheuſe pour luy ; mais il eſt encore vray que toutes les cauſes que l'on vient de rapporter, n'euſſent pas excité de ſi grands deſordres qu'elles firent, ſi Sa Majeſté euſt eû la reſolution auſſi bien qu'Elle avoit la force de les reprimer, ou du moins ſi Elle eut pris le conſeil & la patience de ne les pas émouvoir d'abord, & d'établir ſa Puiſſance avant que de choquer aucun des trois Partis qui l'avoient diminuée. Les plus vray-ſemblables Relations conviennent pourtant qu'il n'y fut pas tant excité par ſon naturel que par les perſuaſions de ſa Mere, dont le genie luy eſtoit d'autant moins ſuſpect, qu'Elle l'avoit favoriſé autant qu'Elle l'avoit pû ſous le Regne precedent. Au lieu qu'il devoit preſuppoſer que comme cette Princeſſe s'eſtoit ſervie de luy pour embaraſſer Charles Neuf, Elle ſe ſerviroit du Duc d'Alençon pour le ranger à ſon tour ſous ſa dépendance. Il avoit, dit-on, occaſion de prévoir que Catherine de Medicis n'aſpiroit pas tant à faire regner ſes Enfans, qu'à regner Elle-même ſous leur nom :

Qu'Elle exciteroit toûjours pour cela de contraires Factions ; & qu'Elle diviseroit ses propres Fils, dans la seule veuë qu'on la choisiroit ensuite pour Arbitre des differens qu'Elle auroit fait naître entr'eux. 1589.

Incontinent aprés que Charles Neuf avoit eu les yeux fermez, Elle avoit depesché Chemeraud & Neuvy en Pologne pour en informer Henry Trois, & pour luy donner Conseil de partir aussi-tôt, sans en rien dire aux Polonois. Mais les Couriers du Prince de Condé & des Princes d'Alemagne ne furent pas moins diligens, pour avertir cette Nation que si elle n'y prenoit garde de bien prés, son Roy luy échaperoit, & la reduiroit à la necessité d'en élire un autre. Leur intention estoit qu'Elle le retint le plus long-temps qu'il luy seroit possible, afin que la Reine Mere demeurast embarassee dans l'extrême confusion, où la mort de Charles Neuf avoit mis les affaires publiques.

Les Calvinistes la haïssoient dans un excez qui ne pouvoit estre plus grand ; & le nom le moins injurieux qu'ils luy donnoient estoit celuy de Jezabel. Elle ne les craignoit pas néamoins, parce que Elle les voyoit dans un état si dés uny, qu'ils se fussent ruinez d'eux-mêmes, si on eust passé quelque temps sans les attaquer, & sans leur permettre de s'agrandir. Leur ardeur guerriere s'estoit presqu'entierement ralentie ; & l'on commençoit à reconnoistre la verité de ce que la Nouë avoit dit d'eux, qu'ils avoient esté des Anges dans leur premiere Guerre Civile, des Hommes dans la seconde, & des Demons dans la troisiéme. Leurs principaux Chefs qui n'avoient obéï à l'Amiral de Cha-

1589 tillon que parce qu'ils estoient convaincus de sa suffisance, n'avoient pû se resoudre à luy donner un successeur qui l'égalast en autorité. Ils estoient devenus aussi ambitieux & aussi interessez pour le moins qu'ils le reprochoient aux Chefs de l'ancienne Religion ; & la Reine Mere pouvoit à peu de frais entretenir auprés d'eux, des Espions qui les auroient desunis & portez à s'accommoder chacun en son particulier avec la Cour.

Il y en avoit de quatre sortes ; & l'on appelloit les Premiers Consistoriaux, parce qu'ils estoient uniquement appliquez à conserver dans toute leur force les Edits qu'ils avoient obtenus de Charles Neuf ; les Seconds estoient les Pacifiques, & croyoient qu'il valoit mieux endurer les restrictions que la Cour avoit apportées à l'exercice de leur Religion, que de s'attirer une nouvelle Guerre ; Les Troisiémes estoient les interessez, & se prévaloient du credit qu'ils avoient dans leur Parti pour tirer de la Cour des Pensions & des gratifications proportionnées aux services qu'ils luy rendoient ; & l'on traitoit ces derniers de Politiques à cause qu'ils ne se mettoient pas beaucoup en peine que leur Religion fust vraye ou fausse, libre ou contrainte, tant ils estoient prévenus de l'opinion qu'elle faisoit partie de l'Etat & qu'on l'y devoit accommoder. Les mesmes Calvinistes manquoient de Chefs, puisque le Roy de Navarre estoit prisonnier, & le Prince de Condé refugié à Strasbourg où il avoit peine à subsister, bien loin d'assembler des Troupes capables de maintenir son Parti.

Le Massacre de la Saint Barthelemy leur avoit ôté

leurs

leurs plus vaillans hommes; & leur zele s'estoit refroidi de sorte qu'il ne se trouvoit presque plus personne qui voulust remplir la *Boëtte à Perrette*; ils appelloient ainsi le lieu destiné pour recevoir la taxe que les plus riches d'entre-eux s'imposoient volontairement pour survenir aux frais & dépenses publiques. Ils s'en excusoient sur ce qu'ils avoient contribué depuis l'année mil cinq cens soixante-deux plus de seize millions de livres, outre les sommes immenses que leurs Officiers Generaux avoient exigées des Provinces, des Villes, & des Territoires Catholiques, pour les exempter du pillage toutes les fois qu'ils s'y estoient trouvez les plus forts. Leurs Villes de la Rochelle, de Montauban, de Castres, de Nismes, & quelques autres vouloient établir chez elles un Gouvernement populaire à l'imitation de celuy des Provinces des Païs-Bas; & persistoient dans une perpetuelle défiance de la Noblesse de leur voisinage, dont elles estoient persuadées qu'elle s'accommoderoit avec la Cour aussi-tôt qu'elle y trouveroit son compte. 1589.

Ainsi la Reine Mere n'avoit qu'à entretenir les trois dernieres sortes de Calvinistes dont on vient de parler, dans les dispositions, où ils estoient, jusqu'au retour de Henry Trois en France; & qu'à proposer ensuite à ce Prince de se prévaloir des desordres qu'Elle avoit remarquez entre-eux. Mais son interest particulier l'emporta sur l'interest general du Royaume; & Elle persista le reste de sa vie dans les Maximes qu'Elle avoit pratiquées avec tant de differens succez depuis la mort de Henry Second. Elle laissa vivre Henry Trois à sa mode, & Elle se contenta de travailler à

1589. gagner ſes Favoris. Les Ducs de Nevers & du Mayne, le Marquis d'Elbeuf, le Marêchal de Rets, Tavanes, Villequier, Bellegarde, Quelus, les deux d'Entragues, & cinq cens autres des plus braves de la Nobleſſe Catholique l'avoient ſuivi en Pologne. Aucun d'eux n'avoit aſſez étudié pour bien entendre le Latin, & pour le parler aiſément; & il avoit falu pour ſupléer à leur défaut que S. M. Polonoiſe menaſt avec Elle l'Evêque de S. Flour ſon grand Aumônier, & Gilles de Noailles Abbé de l'Iſle & Maître des Requeſtes de ſon Hôtel, qui ſucceda depuis à François de Noailles ſon frere en l'Evêché d'Aqs; l'Abbé Gadagne & Pybrac Avocat General au Parlement de Paris. Ces quatre derniers eſtoient chargez d'entretenir les Princes Alemans ſur les Etats deſquels Elle paſſeroit, en Langue Latine, & de répondre aux Harangues & aux Complimens qu'on luy feroit en chemin, & lorſqu'Elle ſeroit arrivée dans ſon Royaume.

Les Princes d'Alemagne dont Elle traverſa les Etats la reçûrent avec toute la magnificence qui leur fut poſſible, excepté Frederic Trois Electeur Palatin. Ce premier Officier de l'Empire s'eſtoit fait Calviniſte par un faux zele, & s'eſtoit ſi fortement perſuadé de la Confeſſion de Foy de Geneve, qu'il n'y avoit point de Miniſtre en France qui le fût plus que luy. Il avoit eu de plus une ſinguliere eſtime pour l'Amiral de Chaſtillon, & ç'avoit principalement eſté par ſes intrigues que cet Amiral avoit receu les ſecours d'Alemagne, qui l'avoient relevé de la perte des Batailles de Jarnac & de Montcontour. Il avoit eſté ſi touché du Maſſacre de la Saint Barthelemy, qu'il en avoit fait des plaintes

aussi aigres que s'il y eust allé de son interest particulier ; & il en avoit conceu une haine irreconciliable pour tous ceux qu'il en soupçonnoit estre les Auteurs, & sur tout pour le Roy de Pologne. Ces préventions l'obligerent de manquer au respect qu'il devoit à Sa Majesté, & de ne le pas envoyer complimenter lorsqu'il approcha du Bas-Palatinat : Mais le Prince Christophe son fils y suppléa en allant trouver ce Roy, & luy faisant accroire que c'estoit de la part de son Pere. 1589.

Il est vray que le Roy de Pologne fut bien-tôt desabusé, puisque l'Electeur luy manda qu'il ne le vouloit recevoir dans sa Ville Capitale, qu'avec les Princes qui l'accompagnoient, & vingt Gentilshommes seulement. Cet affront estoit d'autant plus grand que celuy qui le faisoit, estoit moindre que celuy qui le recevoit. Cependant le Roy de Pologne s'estoit trop avancé pour retourner sur ses pas ; & s'il se fust choqué à contre-temps, il se seroit attiré la raillerie de toute l'Europe. Ce n'estoit pas là néanmoins ce qu'il y avoit le plus à craindre pour le Roy de Pologne. Car la Cour Palatine estoit remplie de Calvinistes François échapez du Massacre de la Saint Barthelemy, qui vraysemblablement ne manqueroient pas de se venger s'ils en trouvoient l'occasion. Il y avoit encore apparence qu'ils en auroient obtenu le consentement de l'Electeur puisqu'il auroit esté ridicule de réduire un Roy à si peu de train, s'il ne l'eust voulu livrer mal accompagné à la fureur de ses ennemis. Mais on reconnut bien-tôt que l'Electeur Palatin n'estoit pas si méchant qu'on le soupçonnoit de l'estre : Qu'il n'avoit imposé une si

1589. dure Loy au Roy de Pologne, que pour faire d'abord éclater son ressentiment; & que puisque l'honneur, le droit des Gens, & la conscience luy avoient défendu d'user d'une si terrible vengeance sur le Roy de Pologne, il s'étoit au moins satisfait en donnant lieu de la craindre à sa Majesté.

Et de fait, lorsque le Roy de Pologne fut arrivé à une lieuë de Heidelberg, deux mille Chevaux de l'Electeur Palatin l'aborderent sous pretexte de luy rendre plus d'honneur, & le mirent avec sa petite Troupe au milieu d'eux. Ils le conduisirent dans cette posture à la Porte de cette Ville, & il y trouva un double Corps-de-Garde, disposé de même que les Alemans avoient accoûtumé dans les Places importantes menacées de Siege. Il vit un grand nombre de Canons pointez sur les avenuës: & toutes les ruës qu'il y traversa se trouverent bordées d'Arquebusiers en haye, la mêche sur le serpentin, & prests à tirer. Personne ne se presenta pour le recevoir à la porte du Château de Heildelberg; & il n'y trouva que des Gens de Guerre, qui gardoient un morne silence, & qui se contenterent de le laisser passer au travers d'eux sans luy rien dire: personne ne se presenta non plus dans la basse Court pour le recevoir; & aprés qu'il s'y fut arresté quelque-temps pour attendre si l'on ne viendroit point au devant de luy, il fut contraint de monter les degrez seul & avec les siens. Il étoit déja presque au haut de l'Escalier quand le Rhingrave qu'il connoissoit bien, & qui avoit combattu sous luy, l'aborda; il ne le rassûra pas néamoins, parce qu'il étoit accompagné de deux Gentilshommes échapez de la

Journée de Saint Barthelemy. Il ne luy dit autre chose sinon que l'Electeur Palatin l'envoyoit au devant de luy, pour l'avertir qu'une indisposition qui luy étoit survenuë, l'empeschoit de descendre, & qu'il l'attendoit dans sa Chambre. 1589.

L'Electeur Palatin, pour mieux jouër son rôlle, s'y tenoit en effet appuyé sur un Gentilhomme, comme s'il n'eust pas eu la force de se soûtenir. Le plus rare ornement de cette Chambre consistoit dans un Tableau où le Massacre de la Saint Barthelemy étoit representé dans toutes ses plus cruelles particularitez. On y reconnoissoit les visages des Morts & des Meurtriers; & l'on avoit sceu disposer le Tableau de sorte qu'il n'étoit pas possible d'entrer dans la Chambre où il étoit sans le voir. Ainsi le Roy de Pologne ne put s'empescher de le regarder; & l'Electeur Palatin en prit aussitôt occasion de luy demander s'il avoit connu ces Gens-là. Le Roy de Pologne ne crût pas devoir s'exempter de repartir qu'oüi; & l'Electeur Palatin, en jettant un profond soûpir meslé de douleur & de colere, repliqua que ceux que l'on avoit si cruellement égorgez à Paris, étoient des Gens de bien, & que leurs Meurtiers étoient des traîtres & des méchans. Le reste de la conversation fut si froid, que le Roy de Pologne la termina le plûtost qu'il put.

Il se retira dans l'Appartement qui luy avoit esté préparé; & il n'y fut servi à souper que par ceux qui s'étoient sauvez malgré luy de la Saint Barthelemy. Il ne vit que des visages menaçans, & des Gens irritez qui le regardoient de travers. Il sembla mesme que l'on prist plaisir à luy donner de l'inquietude, puisque

1589. les Personnes entroient dans sa Chambre sans le saluër, en sortoient souvent, se parloient à l'oreille, feignoient d'avoir reçû des ordres secrets qu'ils alloient executer: & ne s'entretenoient que de la Saint Barthelemy. Ils n'en nommoient pas à la verité des Auteurs; mais ils les designoient si bien, que les plus grossiers ne pouvoient douter qu'ils ne parlassent du Roy de Pologne & des Ducs de Mayenne & de Nevers, qui passoient pour y avoir le plus contribué, & qui se trouvoient alors tous trois dans une mesme Chambre. Ils traitoient le premier de ces Ducs de Boucher, à cause que Claude de Güise son Ayeul maternel avoit remporté ce nom ensuite d'une Bataille donnée en Alsace contre les Païsans, dont il avoit tué trente-sept de sa main; & le second de Traistre Italien, parce qu'il avoit abandonné son Païs pour s'établir en France.

Enfin, pour porter la frayeur aussi-loin qu'elle pouvoit aller, on affecta de mettre la nuit le feu à quelque cheminée; & cette occasion excita dans le Château un si grand tumulte, que le Roy de Pologne, & ceux qui l'accompagnoient, crûrent que leur derniere heure étoit venuë. Il ne restoit plus pour comble de mauvais traitement, que d'ajoûter la moquerie à l'injure; & le mesme Electeur Palatin, qui le soir précedent avoit feint de ne pouvoir se tenir debout, alla sur le point du jour, empescher de dormir le Roy de Pologne, en l'invitant de se venir promener dans sa Gallerie. Il y fit trente tours, & marcha à si grands pas, qu'il mit hors d'haleine Sa Majesté, qui n'osoit ne le pas suivre, parce qu'il avoit prés de trois fois son âge.

Le Roy de Pologne n'avoit point encore si profon-

dément diſſimulé qu'il le fit alors ; & ceux qui le rapporterent depuis à la Reine ſa Mere, la contraignirent d'avouër de bonne-foy, que ſon Fils avoit mieux profité qu'Elle de la lecture de Machiavel. Il ne montra aucun ſigne d'eſtre touché de toutes les pieces qu'on luy fit à la Cour Palatine ; & il les ſouffrit avec une gayeté qui paroiſſoit ſi naturelle, qu'elle excitoit un extréme dépit dans ceux qui attendoient de luy des marques d'un juſte reſſentiment. On s'étonna meſme de ce que le jour qu'il partit de Heidelberg, il fit dire la Meſſe dans ſa Chambre : Et de fait l'Electeur Palatin en fut ſi touché, qu'il jura Dieu, que s'il l'euſt ſçû, il auroit fait mettre le feu dans ſon Château. Sa conduite à l'égard du Roy de Pologne, ne fut pas neamoins ſi generalement blâmée, qu'il ne ſe trouvaſt des perſonnes d'autorité & de merite qui ſe vantoient de le connoître juſques au fond de l'ame ; & qui le tenant pour un des plus grands Hommes, & des plus ſages de ſon tems, aſſûrerent qu'il avoit ſeulement penſé à ſe prévaloir du droit de l'hoſpitalité ; & que ſon grand âge favoriſoit la liberté qu'il vouloit prendre de faire ſentir à Sa Majeſté Polonoiſe, la grande faute qu'Elle avoit commiſe dans le Maſſacre de la S. Bathelemy, & de joindre à cela une terreur ſi forte, qu'Elle fit aſſez d'impreſſion ſur ſon eſprit, pour l'empeſcher de s'abandonner deſormais à de ſemblables maſſacres, ſuppoſé que ſon Conſeil d'Etat luy en inſpiraſt encore une fois la penſée. Tant il eſt vray qu'il n'eſt point icy bas de conduite ſi décriée qui ne trouve ſes Apologiſtes.

1589.

Le Prince Palatin ſe repentit de ſon incivilité, ou au moins s'ingera de le faire croire, puiſqu'il com-

1589. manda à deux de ses Fils d'accompagner le Roy de Pologne jusques sur la Frontiere de ses Etats. Il ne se passa rien de singulier dans la reception que les Polonois firent à Sa Majesté, sinon que Pibrac répondit sur le champ & avec une incomparable éloquence, à plusieurs Harangues que les plus beaux Esprits, & les plus sçavans Hommes de Pologne avoient préparées durant six mois. Le Senat de son Royaume le contraignit avant que de le Couronner, de rendre les derniers devoirs aux Corps & à la Memoire du Roy Sigismond Auguste son Predecesseur; & il fit son Entrée la nuit dans Cracovie, où l'on admira entre un tres-grand nombre de raretez, un Aigle blanc, fait avec un si merveilleux artifice, qu'il l'accompagna par toutes les ruës, volant sur sa teste & battant des aîles. Il fut reçû par un prodigieux nombre de Cavallerie qui s'étoit divisée par Troupes, vêtuës à la maniere de toutes les Nations de l'Europe; & toute la Noblesse Polonoise approuva son Election, sans que de six-vingt mille Gentilshommes, dont on prétendoit qu'elle fust composée, il y en eust un seul qui en témoignât du regret; ce qui n'étoit jamais arrivé lorsqu'il y avoit eu des Rois Etrangers.

Les nouveaux Sujets s'étoient imaginez qu'il alloit rétablir leur Monarchie dans son ancien éclat, & dans ses précedentes limites; & ils s'étoient confirmez dans cette opinion, lorsqu'ils avoient appris qu'il avoit gagné deux Batailles à l'âge de seize ans, & quand ils avoient vû sa taille, son visage, son port, & son adresse à toutes sortes d'exercices; soit qu'il agist à la mode de France, ou que pour les satisfaire, il préferast à cette

mode

mode celle de Pologne. Ils consideroient de plus avec admiration la facilité qu'il avoit à distribuer le bien à pleines mains; & comme ils ne l'avoient point encore assez experimentée pour la distinguer de la prodigalité, ils la prenoient pour liberalité, & mesme pour magnificence. Ils se souvenoient alors des loüanges que l'Evêque de Valence lui avoit données en les haranguant* pour les exciter à l'élire pour leur Roy; & quoiqu'ils eussent alors cru que ce Prelat encherissoit sur la verité, ils luy reprochoient presentement de ne la leur avoir pas representée avec assez d'étenduë.

1589.

* Sa Harangue est imprimée en plusieurs langues.

Il s'ensuivoit de-là qu'avec les grands avantages qu'il avoit de la nature, & dans l'amour universel des Polonois pour luy, il se pouvoit dire le plus heureux Souverain du monde s'il eust voulu: Mais le principe du bonheur est toujours au dedans; & il auroit fallu au Roy de Pologne pour estre content, qu'il n'eust jamais gousté les délices de la Cour de France. Les passions dont son ame étoit agitée l'empêchoient de s'accommoder à sa condition presente: Son cœur étoit partagé entre deux incomparables Objets, la Princesse de Condé, & la Demoiselle de Rieux-Châteauneuf: Il avoit laissé malade en partant le Roy Charles Neuf; & les Medecins l'avoient assuré, aussi-bien que la Reine Mere, qu'il seroit bien-tost Roy de France. L'esperance prochaine de cette Couronne luy rendoit méprisable celle de Pologne; & l'ardeur de la porter l'empeschoit de prévoir que dans toutes les apparences il y auroit plus de traverses sans comparaison, que dans celle de Pologne.

Ainsi non seulement il n'étoit pas capable de joüir

1589. de sa felicité dans Cracovie ; mais il ne l'étoit pas mesme de la connoître. Il passa néamoins le premier mois dans cette Ville avec un visage qui paroissoit content : Il y caressa tout le monde; & il y distribua gratuitement les Charges dont ses Prédecesseurs avoient accoutumé de tirer beaucoup d'argent, pour se rembourser des frais qu'ils avoient faits en sollicitant la Couronne. Il alla mesme jusques à l'excés de divertir les fonds destinez pour entretenir sa Maison, sans que l'on y prît assez garde pour luy en faire des Remontrances. L'esperance de retourner bien tost dans son Païs, le divertissoit en partie ; & il s'occupoit d'ailleurs aux Ceremonies de son Sacre qu'il aimoit naturellement : Mais au bout de ce terme, il tomba dans une impatience qui dégenera en un profond chagrin. Il s'imagina que Charles Neuf étoit guéry, & qu'il étoit condamné à passer le reste de sa vie en éxil.

Les Senateurs de Pologne le pressoient de tems en tems, qu'il executast de bonne foy la promesse qu'il leur avoit faite par écrit, d'épouser la Sœur du dernier Roy de Pologne. Cette Princesse étoit laide; elle avoit quarante huit ans ; & la nature qui luy avoit donné assez d'adresse pour plaire à un Prince du Septentrion, ne luy en avoit pas assez donné pour agréer à un Prince François. Sa Majesté Polonoise avoit été élevée en France dans la présupposition qu'il n'y avoit que la maniere de commander absolument qui fust digne d'Elle ; & ses Favoris luy avoient déja persuadé qu'il ne devoit point y avoir d'autre Loy que celle de sa volonté : Cependant Henry se trouvoit dans un Païs où il étoit le premier, sans en estre tout-à-fait le Maistre, & où l'on ne concevoit rien de plus insuppor-

table que le pouvoir Arbitraire. Son Couronnement fut ſuivi d'une Diette generale qui dura trois mois, & il fallu qu'il en écoûtaſt durant ce tems-là, les plaintes & les differends de ſes Sujets en leur Langue, qui luy étoit inconnuë. Il avoit donc à tous momens beſoin d'un Interprete; & de plus, comme il ignoroit les Coûtumes & les Loix particulieres de la Pologne, qui ſont en tres-grand nombre, il ne pouvoit vuider aucune affaire ſans en avoir auparavant conferé avec les Juriſconſultes; ce qu'il ne faiſoit qu'avec un extrême chagrin. 1589.

Il apprit encore par ſa propre experience, que les Polonois étoient perſuadez que leurs Rois étoient entierement à leurs Peuples, & qu'ils pouvoient leur demander hardiment Audience à la table & au lit. Car on expoſa durant pluſieurs jours à la Porte de ſon Palais le corps d'un Homme qui avoit été aſſaſſiné, dont la Veuve & les Enfans crioient inceſſament qu'on leur fiſt Juſtice. Les Princes élevez dans la molleſſe, ne ſont pas capables d'une longue contrainte; & le Roy de Pologne ſe laſſa tellement de la vie qu'il menoit, qu'il aima la ſolitude: fuït la veuë du Peuple: ſe déroba de la foule de ſes Courtiſans; & ſe cacha dans ſon Cabinet, où il écrivoit quelquefois en France juſques à vingt-quatre Lettres de ſans propre main ſans diſcontinuer, & parloit de ſes Amours avec deux ou trois des François qui l'avoient ſuivi. On ajoûte qu'il n'écrivoit jamais à ſes Maiſtreſſes, que de ſon propre ſang. Mais cette hyperbole eſt trop grande pour trouver ſa place dans l'Hiſtoire.

Les Seigneurs de Pologne prirent la ſolitude de leur

1589. Roy pour un mépris qu'il faisoit de leur Nation ; & ce fut pour leur en ôter la pensée qu'il passa tout d'un coup & sans milieu, d'une extrémité à l'autre. Il se rendit plus accostable qu'il ne l'avoit été jusques-là ; & il invita la Noblesse à une Feste qui se tint dans Niopolemie à trois lieuës de Cracovie, où il lassa tous ceux qui s'y trouverent en Tournois, en Joustes, en Courses de Bagues, en Combats à la Barriere, en Danses, en Chasses, & en d'autres semblables Divertissemens. Il arriva de plus, que comme il aimoit avec autant de facilité qu'il cessoit d'aimer, un entretien qu'il eut dans un Festin avec la Princesse de Pologne, l'en rendit amoureux. Il s'étudia de luy plaire en toutes occasions: Il dressa diverses Parties pour la divertir ; & ceux ausquels il n'avoit pas caché sa précedente aversion pour elle, imputerent ce changement, à ce que comme il dansoit un jour avec elle, & qu'il étoit en sueur, elle luy avoit presenté un mouchoir pour s'essuyer : qu'il s'en étoit servi ; & que dans le même moment, il avoit senti de l'amour pour elle : que ce mouchoir étoit ensorcelé ; & que pour marque de cela, on avoit trouvé dessus quelques Caracteres magiques.

Il en étoit là quand il reçut le premier avis de la mort de Charles Neuf ; & presque toutes les Relations conviennent qu'il n'y a jamais eu de plus grande diligence que celle de Chemeraut qui luy en porta la nouvelle en douze jours : Cependant on prétend qu'il la sçavoit déja ; & que l'Ambassadeur de l'Empereur Maximilien Second en Pologne, l'en avoit informé. Quoiqu'il en soit, la Lettre que Chemeraut luy porta, étoit écrite de la propre main de la Reine Mere, qui

le conjuroit par l'amitié qu'Elle luy avoit toujours témoignée préferablement à tous ses autres Freres, de partir à l'instant, s'il ne la vouloit laisser malheureusement accablée par les trois Factions qui partageoient le Royaume de France. Il feignit alors d'estre trop fatigué par les exercices violens qu'il avoient faits à la Fête de Niepolemie ; & il se mit au lit pour déliberer avec Pibrac, Villequier, Souvray, & quelques autres sur ce qu'il avoit à faire. 1589.

On n'a pas sçu precisément les Auteurs des deux avis qui luy furent alors donnez ; mais il est certain qu'il y en eut qui luy conseillerent d'amuser les Polonois, & de partir secretement au milieu de la nuit prochaine, comme d'autres furent d'avis qu'il ne faloit rien précipiter, mais plutost essayer de faire agréer au Senat de Pologne le depart du Roy. Le premier de ces avis exagera ce qu'il y avoit de plus fort dans la Lette de la Reine Mere que Chemeraut avoit apportée, & y ajouta, que cette Princesse ne pourroit pas long-tems garder le Duc d'Alençon qu'Elle tenoit prisonnier ; & que ce Prince échapé s'empareroit infailliblement du Royaume par le moyen des Calvinistes & des Politiques, persuadez que Henry Trois ne seroit pas plutost étably, qu'il penseroit à les ruïner, pourvû qu'on luy donnast le tems de prendre de justes mesures avec ces deux Partis.

Le second avis étoit appuyé sur l'Honneur, sur la Justice, sur la Bienséance, & sur la Bonne foy. Il prétendoit que le Roy fust d'autant plus obligé de conserver la Couronne de Pologne, qu'il ne la tenoit que de son propre merite ; & qu'en sela faisant mettre sur la tête

1589. du Duc d'Alençon ; il se délivreroit d'un frere qui sans cela rendroit son regne malheureux : Que toute l'Europe l'accuseroit d'ingratitude ; & la Pologne en particulier luy reprocheroit, que puisque pour courir aprés une nouvelle Couronne, il jettoit celle qu'il avoit déja sur la teste, il falloit qu'il ne s'estimât pas luy-même assez prudent pour les conserver toutes deux, ny assez fort pour les porter : Qu'il y auroit de l'infamie pour luy à fuïr en voleur aprés avoir esté receu avec tant d'éclat ; Qu'il courroit un extrême danger en s'azardant de percer la Nuit au travers de tant de Gardes qui le veilloient, & en donnant à la Brigue de la Maison d'Autriche en Pologne qu'il avoit deconcertée, l'occasion qu'elle cherchoit d'attenter sur sa vie à la faveur des tenebres : Que son nom demeureroit odieux à ses Sujets, & qu'il acheveroit de confirmer la verité du Proverbe que les François n'étoient capables ny de fermeté ny de reconnoissance : que pour maintenir sa reputation, & pour garder la Couronne de Pologne, qui luy donneroit les moyens de recouvrer l'Empire d'Allemagne & les autres Etats que Charlemagne avoit possedez, il ne s'agissoit que de demeurer encore quelque tems à Cracovie jusqu'à ce que son autorité, le credit du grand nombre d'amis qu'il avoit dans le Senat, & l'argent que la Reine Mere ne manqueroit pas de luy envoyer, eussent formé une Brigue assez puissante pour faire subroger en sa place le Duc d'Alençon, du moins en qualité de Viceroy, s'il ne pouvoit obtenir d'abord pour ce Prince la dignité Royalle : que cette intrigue seroit un Ouvrage de deux ou trois mois au plus ; & que cependant si la Rei-

ne Mere n'étoit assez habile pour appaiser les troubles de France, Elle le seroit assez pour empécher qu'ils n'augmentassent: Que tant que le Duc d'Alençon & le Roy de Navarre seroient prisonniers, il n'y auroit rien à craindre, ny de ce Duc, puisque les Mécontens ne se soûleveroient point en sa faveur, ny de ce Roy, puisque les Calvinistes ne penseroient ny à le tirer de la Cour, ny à le mettre à leur teste: Et que Damville n'étant soutenu ny par l'un ny par l'autre de ces deux Princes, seroit assez occupé à conserver son Gouvernement du Languedoc. 1589.

Henry Trois eut d'abord de la peine à se determiner; mais deux ou trois heures aprés, il ne put resister aux sollicitations de presque tous les François qui l'avoient suivi. Ils étoient déja las du séjour de la Pologne qu'ils traitoient de Climat barbare; ils pretendoient gouster à quelque prix que ce fust les plaisirs de Paris; & ils craignoient de choquer la Reine Mere dont ils connoissoient l'humeur implacable; aussi ne cesserent ils d'importuner le Roy jusqu'à ce qu'il convint avec eux de se dérober la nuit du troisiéme jour suivant, sans estre accompagné que de dix ou douze Gentils-hommes pour garder sa Personne. On prepara en secret ce qui paroissoit absolument necessaire pour un si prompt depart; & Bellievre sous pretexte de ce que sa commission d'Ambassadeur de France en Pologne estoit expirée par la mort du Roy Charles Neuf, demanda son congé, emmena une partie des François, & prit le chemin de Peizna premiere ville d'Austriche, où il arriva sans obstacle, & tint au Roy

1589. des Relais prests : Neuvy se chargea de la commission d'aller demander un Passeport à l'Empereur ; & l'on confia les Pierreries de Sa Majesté à Ardier, aprés que l'on eu t pris la precaution de remplir de sable & de cailloux la cassette où elles avoient esté, & de la suspendre aux pieds du lit du Roy, afin qu'elle y demeurât exposée en veuë.

Le Senat de Pologne estoit si persuadé que le Roy s'enfuiroit, qu'il chercha les moyens de le retenir sans paroître qu'il luy eust ravi sa liberté. On proposa là-dessus de chasser d'auprés de Sa Majesté tous les François qui n'avoient pas suivi Believre ; de leur declarer qu'il n'y auroit point de pardon pour eux s'ils la laissoient évader sans en avoir averti le Senat ; ou de se saisir des chemins de Pologne en Alemagne. Mais la plûpart des Senateurs estimerent qu'il y auroit moins de violence à l'obliger d'épouser la Princesse de Pologne ; & que pourtant on seroit plus asseuré de le retenir par cette voye que par aucune autre. L'Archevêque de Gnesne luy en porta la parole ; & il répondit à ce Prelat qu'il ne souhaittoit rien avec tant de passion que l'accomplissement de cette alliance : Mais que la tristesse qu'il avoit de la mort de son Frere, & la bien-séance qu'il falloit garder dans une si triste conjoncture, ne luy permettoient pas de passer si-tôt à l'action la plus remarquable des réjoüissances Publiques ; & que par consequent il demandoit un delay de quelques jours pour pleurer la mort de Charles Neuf, & pour luy rendre les derniers devoirs.

L'Archevêque ne sceut que luy répondre ; & Sa Majesté

Majesté pour convaincre les Senateurs qu'Elle luy avoit parlé sincerement, prit Elle-même le soin d'ordonner des Ceremonies qui seroient pratiquées dans un Service tout-à-fait magnifique; & fit acheter tous les draps noirs qui se trouverent dans la Ville pour mettre la Cour en deüil. Lorsque le soir du troisiéme jour fut venu le Roy convia à souper les Grands de Pologne qu'il apprehendoit le plus; & il leur fit si bonne chere, qu'il les renvoya la plûpart étourdis du vin fumeux qu'ils avoient bû. Il ne resta auprés de luy que le Grand Chancelier du Royaume, & Lamany Gentilhomme Italien qui avoit été naturalisé Polonois. Il se coucha devant eux pour les obliger à retourner dans leurs Maisons, & il se leva aussi-tôt qu'ils s'en furent allez : Il sortit du Château par la Porte du côté des Champs, travesti en simple Gentilhomme Polonois; & il picqua si bien, qu'encore qu'il se fût égaré; il ne laissa pas d'arriver le lendemain sur la Frontiere de l'Autriche. Bellievre le receut à Peizna, comme s'il n'eust été qu'un François de sa suite : Mais il ne demeura pas long-tems sans estre reconnu; & le Gouverneur de cette Place qui craignoit de broüiller la Maison d'Austriche avec la Noblesse de Pologne, le pria de passer dans la Moravie. 1589.

Les Polonois avoient couru aprés luy avec tant de diligence; qu'ils l'eussent atteint à la Ville de Satura, s'il ne se fut avisé de rompre le Pont de la petite Riviere qui passe dans cette Ville; ce qui les contraignit de prendre un si long circuit, que Sa Majesté leur échapa. Il est vray que ce ne fust que pour courir un second danger pire que le precedent, si le Chef de la Troupe

1589. qu'il rencontra luy eust été moins fidele. C'étoit le Comte de Tenezin suivi d'un grand nombre de Gentilshommes, que la seule affection avoit engagez à le suivre, pour essayer s'il ne seroit pas possible de le ramener, & non pas pour l'y contraindre. Et de fait, le Comte de Tenezin se contenta d'envelopper la petite Troupe de Sa Majesté, & de luy demander un moment d'audience. Le Roy qui ne pouvoit éviter de l'entendre, se contenta de luy dire auparavant, qu'il obligeât ceux de sa suite à remettre leurs Fleches dans leurs carquois; & le Comte luy témoigna la larme à l'œil l'extrême regret que toute la Pologne avoit de son départ: Il le supplia par les vœux & par les soupirs d'un si grand nombre de fideles Sujets que son bonheur & son merite luy avoient acquis, d'y vouloir retourner; de ne les point abandonner à la discretion des Moscovites, des Turcs, & des Tartares; & de ne point exposer les François restez dans Cracovie à la discretion de la petite Bourgeoisie, qui vengeroit sur eux le mépris qu'elle croyoit que son Roy eust fait d'elle.

Le Comte termina son discours par des paroles qui furent d'autant mieux remarquées, que l'évenement sembla justifier qu'elles eussent été prononcées par un esprit de Prophetie. Car il avertit le Roy de se souvenir, que si c'étoit regner que posseder les cœurs de ses Sujets, Sa Majesté ne regneroit jamais si absolument en France qu'Elle regnoit en Pologne. Le Roy se défia que le discours du Comte ne tendist qu'à l'amuser, & qu'à donner le tems aux autres Troupes Polonoises détachées à ses trousses, d'arriver. Ce soupçon

luy fit interrompre le Comte pour prendre congé de luy, aprés l'avoir assûré qu'il reviendroit aussi-tôt qu'il auroit terminé les plus pressées affaires de la France. Il luy commanda de retourner à Cracovie, & d'y prendre soin des François qu'il y trouveroit. Le Comte fondant en larmes luy renouvella le Serment de fidelité qu'il luy avoit déja prêté, & le pria d'accepter un Bracelet qu'il portoit, & de luy donner seulement une éguillette de son Haut-de-chausse. Le Roy accepta le Bracelet & luy donna la Bague qu'il portoit, enrichie d'un Diamant de grand prix. Le Comte tira son poignard, coupa la Bague qu'il venoit de recevoir, aprés l'avoir plusieurs fois baisée, se picqua le bras, en succa le sang, & passa la même Bague dans la picqure, en prenant Dieu à témoin que cette Bague ne sortiroit jamais de son bras, non plus que la fidelité de son cœur; & que par tout où il s'agiroit de servir Sa Majesté, il répandroit jusques à la derniere goute de son sang. Il accomplit exactement sa promesse; & il ne fut pas plûtôt rentré dans Cracovie qu'il essaya d'adoucir la Bourgeoisie & le Senat. Il obtint que tous les François fussent renvoyez sans avoir perdu que le meuble qui s'étoit trouvé dans leurs Maisons avant le retour du Comte de Tenezin. 1589.

L'Empereur receut Henry Trois avec d'autant plus de magnificence, que les Alemans n'avoient point vû d'autre Roy de France que luy dans leur Pays depuis que la race de Charlemagne avoit cessé de les commander. Il luy montra des Curiositez plus considerables par l'artifice dont elles estoient faites, que par le prix qu'elles avoient coûté; c'estoit ses Jardins, son

1589. Parc, ſon Arſenal, ſon Ecurie, quatre Cerfs attelez à un Caroſſe qu'ils traînoient auſſi regulierement qu'auroient pû faire des Chevaux ; & des Vaches qui n'étoient pas beaucoup plus hautes que des Epagneux : Et pour renouveller dans les derniers temps l'ancienne ſincerité des Alemans, Sa Majeſté Imperiale agit avec luy de même que s'ils euſſent eſté Freres. Enfin Elle luy donna des Conſeils, qui, s'ils euſſent eſté ſuivis, l'auroient rendu le plus heureux Souverain de l'Europe. Ils conſiſtoient à ſe mettre en devoir lorſqu'il entreroit dans la France, d'appaiſer les Troubles au lieu de les accroître; & de montrer ſi bon viſage aux Calviniſtes, qu'ils oubliaſſent l'injure de la Saint Barthelemy, & l'attribuaſſent uniquement au Conſeil de Charles Neuf.

Elle l'avertit encore que s'il y manquoit on luy imputeroit tous les maux arrivez dans la France depuis l'année mil cinq cens ſoixante-huit, & on ne l'y regarderoit plus comme Roy, mais comme Ennemy. Ceux qui auront peine d'ajoûter foy à ces dernieres particularitez, n'auront qu'à lire la vie du Cardinal Commendon * & ils y trouveront que Maximilien Second ne donnoit point de conſeil à Henry Trois, qu'il n'euſt pris pour luy-même ; & que non-ſeulement il avoit toûjours permis aux Proteſtans de vivre à leur mode, mais que de plus il avoit eſté ſur le point d'accorder aux Peuples de la Haute & de la Baſſe Autriche, la liberté de conſcience, ſi ce Cardinal qui eſtoit alors Legat du Pape en Alemagne, ne s'y fuſt oppoſé juſqu'à menacer Sa Majeſté Imperiale des plus terribles Cenſures de l'Egliſe.

* Ecrite par l'Evêque d'Amaſia ſon Secretaire.

Le Roy pour ne pas ceder en magnificence à l'Empereur, distribua en quatre jours aux Officiers de la Cour Imperiale, les cent mil écus que la Reine sa Mere luy avoit envoyez par Lettres de Change, & qu'il avoit touchez à Vienne. On ajoûte que ce Prince luy parla de le faire son Gendre: Qu'il luy proposa d'épouser la Reine Isabelle d'Autriche veuve de Charles Neuf, & qu'il se fit fort d'en obtenir la dispense de la Cour de Rome: Mais que le Roy luy répondit avec tant d'adresse, que d'un côté il n'engagea point sa parole, & d'un autre il luy donna sujet de se contenter de sa civilité. Et de fait l'excuse n'estoit pas mal-aisée à trouver; & le Roy n'avoit qu'à repartir que cette affaire estoit de nature à ne pouvoir estre terminée sans la participation, & même sans le consentement de la Reine sa Mere. Il demeura six jours à Vienne pour attendre les François & son équipage qu'on luy renvoyoit de Cracovie. L'Empereur le conduisit jusques à deux lieuës de Vienne, & commanda à Rodolphe Roy des Romains, & à l'Archiduc Maximilien ses deux fils aînez, de l'accompagner tant qu'il seroit sur ses Terres. 1589.

Le Roy aima mieux traverser l'Italie que de repasser sur les Etats du Palatin qui l'avoit maltraité; & de s'exposer en traversant l'Alsace à la discretion du Prince de Condé qui amassoit des Troupes sur la Frontiere d'Alemagne, & qui estoit si zelé Calviniste, & si attentif aux occasions de venger à quelque prix que ce fust la mort de son Pere, qu'il n'auroit pas manqué d'arrêter pour le moins Sa Majesté Tres Chrêtienne s'il ne luy eust rien fait de pire. Il entra par le Frioul

1589 dans l'Etat de Venise; & cette Republique si menagere par tout ailleurs, n'épargna rien pour le mieux recevoir: Mais elle ne s'ingera pas comme l'Empereur de luy donner des Conseils. Il s'embarqua sur le Pô, & il arriva à Turin où il trouva Bellegarde avec lequel il renoüa une si étroite amitié, qu'il le faisoit coucher la nuit dans sa Chambre. On dit qu'il le pria de luy dire franchement son avis sur la maniere dont il devoit commencer son Regne; & que Bellegarde luy repartit avec une respectueuse liberté, qu'il croyoit que Sa Majesté Tres-Chrêtienne avoit deux choses à faire; l'une de s'accommoder d'abord avec les Calvinistes, afin d'avoir le tems de mieux prendre ses mesures pour les ruiner par des moyens qui luy seroient expliquez en tems & lieu; l'autre de gouverner immediatement par luy-même, & de n'avoir de Favoris que pour les heures de ses divertissemens: Que le Roy promit à Bellegarde d'en user ainsi; mais qu'il ne luy tint pas parole.

Villequier avoit été mis auprés de Sa Majesté aprés la mort de Carnavalet; & la plûpart des Courtisans de Charles Neuf & de la Reine Mere avoient eû raison de blâmer le choix que l'on avoit fait de cet Homme, d'autant plus dangereux qu'il estoit du genie que l'Histoire Romaine attribuë à Petrone. Il aimoit comme luy la volupté, & il aimoit à rafiner sur les manieres dont il la goûteroit. Il n'avoit pas plûtôt été Gouverneur de Henry, qu'il s'estoit insinué dans son esprit par l'appas des delices, & par de dangereuses complaisances. Il l'avoit suivi dans la Pologne; & la crainte qu'il y avoit euë que Bellegarde & Pibrac ne

se missent plus avant que luy dans les bonnes graces de son Maître, l'avoit obligé d'écrire à la Reine Mere que le Roy son Fils luy alloit échaper si Elle ne prevenoit ce mal : Que Bellegarde & Pibrac s'estoient déja emparez de son esprit jusqu'à luy persuader de faire la Paix generale en entrant dans la France : Et qu'il casseroit tout ce qu'Elle avoit fait depuis la mort de Charles Neuf : Qu'Elle demeureroit alors sans action : Qu'on ne la considereroit plus ; & que Bellegarde & Pibrac aprés luy avoir ôté son credit, la contraindroient bien-tôt de retourner en Italie. 1589.

Pibrac avoit tant d'Amis en France, que le Public auroit été ravi qu'il devint Favori & Ministre tout ensemble, de la mesme maniere que le Connêtable de Montmorency l'avoit esté sous les Regnes de François Premier & de Henry Second. On estoit charmé de ses bonnes mœurs, de la moderation de ses conseils, de l'agrément de son visage, de la douceur de son entretien, & de la réputation de sa Doctrine plus grande qu'elle ne l'estoit en effet, quoy qu'il eust eu le bonheur d'avoir pour Precepteur le plus Sçavant Homme pour les belles Lettres, qu'il y eust dans l'Europe, en la personne d'Estienne Bunel. Il avoit également reüssi dans les Magistratures & dans les Negociations ; & aucun François ne s'exprimoit mieux que luy quand il s'agissoit de haranguer sur le champ, comme aucun ne parloit avec plus de netteté. Mais pour Bellegarde on l'accusoit d'avoir tous les vices des Gens de Guerre aussi bien que leurs belles qualitez. Il estoit extrémement dissolu & prodigue : Il témoignoit d'avoir peu de Religion ; & la maniere dont il avoit épousé la

1589. veuve du Marêchal de Termes ſon oncle, en eſtoit une preuve inconteſtable.

La Reine Mere ne ſe ſeroit peut être pas oppoſée, à la fortune de Pibrac, parce qu'elle eſtoit aſſurée de le gouverner par le moyen de la Reine de Navarre ſa fille, avec laquelle il eſtoit fort bien. Mais Elle apprehendoit ſi fort Bellegarde, qu'Elle envoya Chiverny & Fiſes vers Henry Trois, pour luy repreſenter l'état des affaires de France tout autres qu'il ne ſe trouvoit alors; & pour le prier de ſuſpendre ſes reſolutions jusqu'à ce qu'ils euſſent conferé enſemble. Chiverny & Fiſes s'acquitterent de leur Commiſſion au gré de la Reine Mere, puiſqu'ils remontrerent au Roy que le Marêchal de Montmorency avoit eſté mis en priſon, pour avoir eſſayé de troubler l'Etat durant la longue infirmité de Charles Neuf: Que Damville eſtoit un eſprit altier & factieux, qui n'ayant pû réüſſir dans ſon prétendu Mariage avec la Reine d'Ecoſſe, cherchoit à former en France un troiſiéme Party pour ſe mettre à ſa teſte: Qu'il eſtoit Calviniſte dans l'ame, & qu'il avoit conſpiré avec le Prince de Condé, pour empêcher Sa Majeſté Tres-Chrêtienne de retourner en France: Que Bellegarde avoit une ſi étroite liaiſon avec Damville, qu'il n'y auroit pas de ſûreté de diſgracier l'un de ces deux Seigneurs, ſans éloigner ou accabler en même tems l'autre: Que Pybrac n'eſtoit pas plus Catholique dans l'ame que le Chancelier de l'Hôpital l'avoit eſté; & que les Meſſes qu'il entendoit par une pure Politique, paſſeroient bien tôt en Proverbe, auſſi-bien que celles du même Chancelier. Le Roy perſuadé par les diſcours de Chiverny & de Fiſes, ne regarda

regarda plus Bellegarde & Pybrac qu'avec froideur, 1589.
& ne leur parla plus qu'en passant. On ajoûte même qu'il auroit fait arrester Damville, si le Duc de Savoye ne l'en eust empêché.

Sa Majesté en appercevant la France du haut du Montcenis, ne put s'empêcher de dire : *Voilà le plus beau Royaume du monde.* Mais comme si Elle eust eu déja le secret pressentiment des maux qui luy devoient arriver, Elle tomba tout d'un coup dans une profonde tristesse, les larmes luy vinrent aux yeux, & Elle continua de dire ; que ce Royaume estoit bien different de l'état où il avoit esté au commencement du Regne de son Pere. Ensuite Elle regarda le Ciel & Elle adressa à Dieu ces ferventes paroles : *Seigneur, qui tenez tout en vos mains, ne permettez pas que j'y entre si vous ne voulez permettre que je le rende aussi florissant qu'il estoit il y a vingt ans.* La Reine Mere en l'abordant luy presenta son Frere & le Roy de Navarre, & luy dit : *Voilà deux Fantasques que j'ay eu bien de la peine à retenir ; je vous les remets pour en faire ce qu'il vous plaira.*

Le Roy les receut d'abord froidement ; mais aprés une legere correction, il les remit non-seulement en liberté, mais encore dans ses bonnes graces. Le langage qu'il leur tint à la fin de leur entreveuë est remarquable. Car il leur dit que s'ils ne pouvoient aimer sa Personne, ils aimassent au moins l'Etat & leur propre honneur. La faveur de Bellegarde fut singuliere pour le peu de tems qu'elle dura ; car il estoit allé en Poste au devant du Roy jusques dans la Carinthie, où il s'estoit emparé de son esprit, & avoit tiré

1589 de luy un Brevet de Marêchal de France & d'autres grands bienfaits en trois jours : Mais il affecta de paroître si altier dans son bonheur, qu'il n'y eut pas un François auprés de Sa Majesté qui ne desirât sa disgrace.

On raconte que Dugua luy voyant tenir une morgue extraordinairement imperieuse, & entendant que les Courtisans surpris de son prompt avancement l'appelloient un Torrent de Fortune ; il dit à l'oreille d'un de ses Amis qui estoit present, qu'aussi-tôt qu'il auroit entretenu le Roy, il feroit bien tôt écouler ce Torrent. Cette menace ne fut pas sans effet, & le lendemain matin du soir que Dugua eut parlé au Roy, ceux qui gardoient la porte du Cabinet de Sa Majesté la fermerent à Bellegarde, & le repousserent avec autant de dureté que s'ils ne l'eussent pas connû.

Bellegarde deconcerté, & sçachant aussi peu ce qu'il devoit faire que s'il se fût reveillé tout à coup d'un profond sommeil, s'écria. Ah ! je vois bien que mon bonheur n'estoit qu'un songe. Dugua fut élevé en sa place & créé Mestre de Camp du Regiment des Gardes. Le Roy ne se contenta pas de rétablir en sa faveur ce Regiment, qui sur la fin du Regne de Charles Neuf avoit esté comme cassé, puis qu'il ne luy estoit resté que trois Compagnies sous autant de Capitaines qui n'avoient point d'Officier General dont ils dependissent ; & Henry Trois, non-seulement retablit les cinq Compagnies dont il avoit esté composé dés le commencement, mais de plus il y en ajouta encore cinq.

Les amourettes de la Cour qui n'avoient point dis-

continué depuis le Regne de François Premier, passerent dés le commencement du Regne de Henry Trois dans un excez qui n'estoit pas supportable. La plus belle Dame qu'il y eut alors estoit Femme de Sauves Secretaire d'Etat : Elle avoit autant d'esprit que d'agréement : Mais elle aimoit sans attachement, & ne faisoit des Conquestes que pour satisfaire sa vanité. Celuy de ses Amans qui luy paroissoit le plus attaché estoit le Duc de Guise, fier à la verité quand il se trouvoit avec les Gens de Guerre : Mais hors de là si galant & si respectueux, qu'il faloit pour luy resister une vertu plus que mediocre. 1589.

Le Roy de Navarre aimoit encore la Dame de Sauves; & il n'en falut pas davantage pour mettre de la jalousie entre ces deux Rivaux. Le Duc de Guise qui étoit si peu endurant dans cette sorte d'affaires qu'ayant un jour apperçû sa Maîtresse & le Roy de Navarre à une fenestre, il se seroit approché d'eux pour troubler leur conversation, si le Cardinal de Lorraine son Oncle ne l'eust retenu par le bras, & ne luy eust dit : *Tout beau, mon Neveu, vous allez vous perdre & tous vos Amis avec vous ; donnez-vous patience, si le Roy de Navarre demeure longtemps amoureux de vôtre Maîtresse, vous ne serez que trop vengé.* Le Duc de Guise comprit que le Cardinal de Lorraine vouloit l'avertir, que tant que son Rival seroit bien avec sa Maîtresse, il luy seroit plus aisé de le rendre incapable de succeder à la Couronne ; & il en fut si persuadé qu'il luy ceda leur commune Maîtresse ; & de plus il fit amitié avec luy. Les autres Dames de la Cour employerent en vain tous leurs charmes à la Conqueste du Roy ;

1589. parce que Sa Majesté estoit encore si prévenuë d'amour pour la Princesse de Condé, que tout le reste du beau Sexe luy estoit indifferent : Mais la Reine Mere à qui le genie de cette Princesse estoit redoutable, n'osant s'opposer directement à la passion du Roy, se prévalut de l'adresse du Duc de Guise, que l'on disoit avoir excité cet amour. Il est vray que ce Duc ne réüssit pas ; soit qu'il y trouvast trop d'obstacles, ou que l'impatience du Roy eut fait hâter à Sa Majesté son voyage à Paris, où la Princesse de Condé menoit une vie fort retirée.

Elle avoit perseveré dans la Religion Catholique qu'elle avoit reprise le lendemain de la Saint Barthelemy ; & le Roy qui desesperoit de la posseder par une autre voye que celle du Mariage, s'estoit proposé de l'épouser aprés qu'il auroit fait rompre celuy qu'elle avoit contracté avec le Prince de Condé, dont elle n'avoit point eu d'enfans. Mais le Roy ne put s'empêcher de luy écrire son dessein, dans une des Lettres qu'il luy envoyoit à toutes heures par des Couriers exprés. La Reine Mere intercepta la Lettre, & l'envoya au Prince de Condé qu'Elle connoissoit le plus delicat des hommes sur le Point d'honneur. Il faut pourtant avoüer à la décharge de la Reine Mere, qu'Elle ne prétendoit autre chose, sinon que le Prince de Condé tirast sa femme de France, & la mist dans une Ville dont le Roy son fils ne fust pas le Maître. Il étoit néamoins à craindre que le Roy ne s'y opposast, si on ne luy proposoit un autre Mariage ; & son Conseil d'Etat à la priere de la Reine Mere, luy remontra que la sûreté de son Etat & la sienne propre luy demandoient

des enfans, & qu'il luy seroit aisé d'obtenir pour femme la plus belle fille de l'Europe, qui estoit Sœur du Roy de Suede, pourvû qu'il la demandast. Le Roy qui reconnut que la Reine Mere venoit de former cette intrigue, l'éluda en feignant d'acquiescer à la volonté de son Conseil. Il présupposa que l'alliance avec la Suede tireroit en tant de longueur, qu'avant qu'elle fust concluë, la Princesse de Condé seroit démariée ; & ce fut dans cette unique vûë que Sa Majesté nomma Pinard Secretaire d'Etat, pour aller à Stokolm en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire. 1589.

Elle continua pourtant son voyage de Paris ; & ce fut peut être cette obstination qui hasta la mort de la Princesse de Condé, arrivée à quelques jours de là, sans que l'on en ait depuis assez reconnu la cause. Quoique la Reine Mere prist toutes les précautions que la prudence humaine pouvoit suggerer, pour en rendre la nouvelle moins fâcheuse au Roy, & qu'Elle la luy eust fait lire dans une Lettre remplie d'un grand nombre d'autres affaires, il ne laissa pas de tomber à la renverse aussi froid & immobile que s'il eust esté mort. On eut peine à le faire revenir ; & il ressentit les deux jours suivans de continuelles défaillances si grandes que l'on croyoit qu'il alloit expirer. Aucun ne se hazarda cependant de le consoler ; & ce ne fut qu'au commencement du troisiéme jour, que ses Favoris entreprirent de le faire, encore ne fut ce qu'en flattant sa douleur, & en l'imputant aux Astres, sur ce que Luc Gauric luy avoit autrefois prédit qu'il perdroit environ ce temps-là, ce qu'il aimoit le mieux. Ils luy parlerent de la Princesse comme d'une Divinité qui n'avoit pas

1589. béaucoup vécu icy bas, parce qu'on ne meritoit pas de la posseder. Ils ajoûterent que Sa Majesté avoit raison d'être inconsolable, & que sa perte étoit plus grande que la tristesse qu'elle causoit : Que toute la nature en devoit porter le deüil ; & qu'il faloit preparer de plus superbes funerailles que le grand Alexandre n'en avoit autrefois fait à Hephestion.

Ces raisons luy furent suggerées avec tant d'adresse par le Duc de Guise, par Souvray & par Villequier, qu'ils le persuaderent sur la fin du troisiéme jour de prendre un restaurant sans lequel son abstinence auroit esté mortelle. Il demeura long tems sans pouvoir souffrir devant luy que de tristes visages, & des objets funebres ; & comme il vouloit que toutes ses marques exterieures, sans en excepter ses habits, témoignassent sa douleur ; il porta de petites testes de mort sur ses éguillettes & sur les rubans de ses souliers. Il revint pourtant à luy au bout de quelques mois, soit qu'il eut honte de sa propre foiblesse, ou qu'il fust trop sensible à l'amour pour aimer long-tems une personne morte, malgré tant de vivantes qui ne s'ajustoient que pour le charmer.

Ce fut par l'une de ces deux considerations, ou peut-être par toutes les deux ensemble, que pour excuser en quelque maniere ce qu'il venoit de faire ; il publia que la Princesse de Condé l'avoit ensorcelé, & qu'il l'avoit oubliée aussi-tôt qu'on luy avoit ôté du col une Croix & un pendant d'oreille qu'elle luy avoit donnez. Mais il fut si malheureux que personne ne le voulust croire, tant ce qu'il disoit estoit éloigné du genie de celle qu'il accusoit de Sortilege. La Legende

1589.

de Catherine de Medicis ne prouve point assez que cette Reine contribua à l'empoisonnement dont on vient de parler; & tout ce que l'on en peut dire, est qu'il n'y eut qu'Elle qui en profita : Car il luy fut ensuite aisé de detourner le Roy du Voyage de Paris, & de le conduire en Avignon où sa presence estoit necessaire pour arrêter les Courses des Calvinistes du Dauphiné & de Provence. Mais la Cour estoit embarassée du Duc d'Alençon & du Roy de Navarre : Le premier de ces Princes ne pouvoit vivre sans exciter des divisions ; & le Second estoit convaincu qu'il s'estoit fait tort d'abandonner les Calvinistes dont il auroit esté General aprés la mort de l'Amiral de Chastillon, s'il n'eut pas abandonné leur Secte.

Il n'estoit pas possible de les éclairer de si prés qu'ils n'echapassent ; & les plus Judicieux du Conseil d'Etat furent d'avis qu'on les enfermât à Lyon dans le Château de Pierre Encise, jusques à ce que les Calvinistes eussent este exterminez, ce que l'on croyoit faire en une seule Campagne ; Mais le Roy craignit de noircir sa reputation par une telle violence. Il aima mieux se contenter de leur donner de secretes Gardes qui ne les perdissent presque jamais de veuë, & de gagner quelques-uns de leurs Domestiques qui l'informassent de leur conduite. On se servit encore de l'adresse de leurs Maîtresses qui les obligeoient à leur reveler leurs secrets, sous pretexte qu'elles connoîtroient par là s'ils les aimoient sincerement ; & qui vendoient ensuite ces secrets à proportion qu'ils estoient plus ou moins importans.

Les Maîtresses du Roy de Navarre ne l'observoient

1589. pas néamoins avec tant d'exactitude que le Duc de Guise. Il est vray que ce n'estoit pas tant pour en faire son rapport au Roy, que pour en avancer le dessein qu'il avoit déja formé; tant il estoit prevenu de l'opinion que le Duc d'Alençon ne vivroit pas long-tems, soit qu'il ne promît pas une longue vie à cause de ses débauches, ou qu'il fût aisé de prevoir que s'il vivoit encore quelques années, il feroit la Guerre au Roy, & contraindroit ainsi Sa Majesté de le pousser hors du Royaume. Le Roy de Navarre estoit plus robuste que ce Duc; & la maniere dont Henry d'Albret son Ayeul maternel avoit eû soin de l'élever dans le Bearn, avoit affermi son temperamment contre les injures de l'air. Ainsi le Duc de Guise jugea plus à propos de s'attacher à luy de la même maniere que son Pere avoit vécu durant sept ans avec l'Amiral de Chastillon, c'est-à dire, à n'avoir qu'une même table, qu'un même lit, que les mêmes habitudes, & que les mêmes divertissemens.

Le Cardinal de Lorraine secondoit admirablement les desseins du Duc de Guise son Neveu; & pour les acheminer il avoit proposé à la Reine Mere avant que le Roy fût arrivé en France, de marier Sa Majesté avec Renée de Lorraine Princesse de Vaudemont, qui passoit pour la beauté la plus achevée qu'il y eût dans l'Europe, au jugement de ceux qui se contentoient de l'exterieur. Le Roy l'avoit veuë en passant par Nancy, où elle estoit à la Cour du Duc de Lorraine son Oncle paternel; & comme en ce tems-là toutes les Dames qui brilloient à ses yeux luy donnoient de l'amour, il auroit témoigné qu'il en avoit pour la Princesse de Vaudemont,

Vaudemont, si l'on ne l'eût fait souvenir qu'il n'avoit esté élû Roy de Pologne qu'à condition qu'il épouseroit la Princesse Isabelle Jagellon Sœur de Sigismond Auguste son Predecesseur. Comme il ne la vit que fort peu, il n'eut pas le loisir de connoître que son esprit ne repondoit pas à son corps, & qu'il estoit de petite estenduë : Qu'elle estoit également éloignée de l'ambition & de l'artifice : & qu'elle avoit déja engagé son cœur au jeune Comte de Salmes par l'ordre de ses Parens, qui n'avoient pas crû la pouvoir marier plus hautement. 1589.

La Reine Mere n'apprit cette inclination de son Fils qu'aprés qu'il fut retourné de Pologne, & la trouva d'autant plus commode pour ses propres interests, que si le Roy épousoit la Princesse de Vaudemont, elle serviroit d'instrument pour inspirer au Roy les sentimens que la Reine Mere souhaiteroit qu'il eût. Et de fait, le Roy ne fut pas plûtôt degagé de l'amour de la Princesse de Condé, qu'on luy parla d'épouser celle de Vaudemont. On le connoissoit d'humeur à n'aimer & à ne haïr que par intervale, & à passer si legerement de l'une de ces deux passions à l'autre, que quand il aimoit il ne pouvoit concevoir comment il avoit pû haïr & quand il haïssoit il s'estonnoit & s'admiroit luy-mesme d'avoir pû aimer.

On a déja remarqué qu'avant son Voyage de Pologne, il s'estoit hautement declaré pour la Demoiselle de Châteauneuf ; & comme il l'avoit quittée pour la Princesse de Condé, son affection aprés la mort de cette Princesse s'estoit reveillée de sorte que s'il y eût eû auprés de luy des Gens attachez aux interests de

1589. cette Demoiselle, il luy auroit tenu la parole qu'il luy avoit donnée de l'épouser, lors qu'il n'estoit encore que Duc d'Anjou, puis qu'il le pouvoit sans se mesallier, & que la Demoiselle de Châteauneuf sortoit de la Maison de Rieux, descenduë de Mâle en Mâle des derniers Roys de la petite Bretagne. Mais l'absence de cette Fille & les intrigues de la Reine Mere arracherent du cœur du Roy cette inclination renaissante, & ralumerent celle qu'il avoit depuis euë pour la Princesse de Vaudemont. Il envoya Chiverny en Lorraine luy porter les offres de son service & ses premiers presens. Il donna au mesme Chiverny une instruction pour conclurre avec son Pere & avec le Duc de Lorraine son Oncle les Articles du Mariage, & pour obliger ensuite le Comte de Vaudemont de mener luy-mesme sa Fille à Rheims, vers la mi-Fevrier de l'année mil cinq cens soixante quinze, afin que le Sacre & les Nôces se fissent en mesme-tems.

Le Duc de Lorraine pour ne pas estre méconnoissant de l'honneur que le Roy faisoit à sa Niece, voulut l'accompagner à Rheims & y fut suivi de toute sa Maison, sans en excepter Antoinette de Bourbon, Veuve du premier Duc de Guise, qui étoit âgée de quatre-vingt ans, quoique ses prodigieuses austeritez eussent donné lieu de la juger incapable d'une si longuë vie. Mais il s'en falloit peu que l'Alliance dont il s'agissoit ne manquât sur le point qu'elle devoit estre achevée. Le Roy en allant à Rheims devint amoureux de Marie de Lorraine, Fille du Marquis d'Elbeuf, Princesse qui possedoit en perfection tout ce que la Nature avoit refusé à celle de Vaudemont sa Cousine.

Les traits de ſon viſage n'eſtoient pas à la verité charmans ; mais elle avoit une vivacité ſi brillante & un eſprit ſi ſubtil, ſi prompt, ſi penetrant & ſi enjoüé, qu'il eſtoit malaiſé de ſe deffendre de ſa converſation aprés que l'on avoit évité les attraits de ſes yeux. 1589.

Elle avoit aſſez d'ambition pour s'eſtimer digne d'üne Couronne,& aſſez d'amour propre pour ne la pas ceder à ſa Couſine. Ainſi lorſqu'elle eut apperçû que le Roy commençoit à l'aimer, elle mit tout en œuvre à deſſein de luy donner du dégoût pour ſa Rivale. Elle apprit à Sa Majeſté qu'il ne ſeroit jamais heureux avec la Princeſſe de Vaudemont, puiſqu'elle aimoit le Frere puîné de Jean Comte de Salmes. Elle ſe donna bien de garde de dire que les Parens de la Princeſſe le luy euſſent deſtiné pour époux ; & elle ſe contenta de faire ſentir au Roy qu'il pourroit bien poſſeder le corps de ſa Maîtreſſe en l'épouſant ; mais qu'il n'en auroit jamais le cœur. Il n'eſt rien que l'on n'obtienne des Grands quand on a trouvé le ſecret de leur inſpirer de l'amour & de la jalouſie ; & la Princeſſe d'Elbeuf avança ſi bien en trois jours ſes affaires auprés du Roy, qu'il luy promit de l'épouſer. En effet il reçût froidement à Reims la Princeſſe de Vaudemont ; & il eut même la dureté de dire en ſa preſence, qu'il la trouvoit bien changée depuis qu'il l'avoit vûë à Nancy. Mais la Reine Mere apprehendoit trop d'être éloignée du Gouvernement, ſi le Roy ſon Fils, qui n'en eſtoit pas capable par luy-même, ſe marioit avec une Princeſſe adroite & entreprenante, qui ne pourroit ſe reſoudre de laiſſer à ſa Belle-Mere le credit qu'elle auroit occaſion de retenir pour elle-même.

1589. Il faloit en toute maniere étouffer cette passion dans son commencement ; & la Reine Mere pour y parvenir s'adressa à son ordinaire au Duc de Guise. Mais Elle ne trouva pas ce Prince si complaisant qu'il avoit accoûtumé de l'être à son égard. La Maison de Lorraine estoit bien unie au dehors ; mais ceux qui la connoissoient à fonds sçavoient qu'elle estoit irreconciliablement desunie au dedans. René Second Duc de Lorraine avoit épousé en premieres nôces Jeanne de Harcourt-Tancarville, avec laquelle il avoit passé plusieurs années sans avoir d'enfans. La sterilité de sa femme l'avoit obligé de la répudier ; & il avoit épousé en secondes nôces Philippe de Gueldre Sœur du Duc de même nom, dont il avoit eu sept Garçons & cinq Filles.

Jeanne de Harcourt-Tancarville vivoit encore lorsque Philippe de Gueldre estoit accouchée de Antoine de Lorraine son premier Fils ; mais elle estoit morte immediatement aprés, & dix mois avant la naissance de Claude de Lorraine, second fils du Duc René & de la Duchesse Philippe. Il estoit arrivé de là que lorsque Claude de Lorraine avoit esté capable de raisonner sur ses propres interests, il avoit prétendu que les Duchez de Lorraine & de Bar luy devoient appartenir, & qu'Antoine son Frere aîné n'estoit pas legitime, puisqu'il estoit né durant la vie de la premiere Femme de leur pere. Le mesme Claude n'avoit pû s'empescher de le dire à des gens qui l'avoient rapporté au Duc René ; & cette consideration luy avoit fait craindre que ses deux Fils aînez n'attentassent sur la vie l'un de l'autre. Il n'avoit point trouvé de meil-

leur expedient que d'envoyer Claude en France, & de l'y marier avec Antoinette de Bourbon, fille aînée du Comte de Vendosme; & de luy donner toutes les Terres qu'il possedoit dans ce Royaume, qui estoient en si grand nombre, qu'elles contiennent deux pages dans le manuscrit du Contrat, * & si considerables que le revenu n'en estoit pas moins grand que celuy des Duchez de Lorraine & de Bar. 1589.

* Entre ceux de Lomenie.

La querelle domestique de la Maison de Lorraine avoit bien esté suspenduë par cette espece d'égalité; mais nôn pas éteinte, puisque Claude s'étoit plaint d'avoir esté lezé de plus de la moitié du juste prix; & qu'encore qu'on luy eust donné autant de revenu qu'à son Frere, ce Frere avoit de plus la Souveraineté de la Lorraine qui ne pouvoit entrer en comparaison avec des Terres riches à la verité; mais scituées en diverses Provinces du Royaume de France, & par consequent soûmises à la domination des Roys Tres-Chrêtiens.

Le Duc de Guise estoit petit-Fils de Claude, & la Princesse de Vaudemont petite Fille d'Antoine; si le mesme Duc de Guise prenoit le parti de celle-cy preferablement à celuy de la Princesse d'Elbeuf, il se faisoit tort en deux manieres; L'une que la Princesse d'Elbeuf luy estoit plus proche d'un degré, & le reconnoissoit pour Chef de sa Branche qu'elle favoriseroit en toutes rencontres: L'autre qu'aprés que la Princesse de Vaudemont seroit devenuë Reine de France, elle n'appuyeroit les desseins de la Maison de Guise qu'entant qu'ils seroient compatibles avec ceux des autres Princes Lorrains, & les traverseroit par tout ailleurs.

1589 Or il eſtoit conſtant que l'aîné de ces Princes qui eſtoit Charles Trois Duc de Lorraine, penſoit à la Couronne de France pour le Marquis de Pont ſon Fils aîné, ſuppoſé que la Branche de Valois vint à manquer, parce qu'il eſtoit Fils de Claude de France Sœur aînée de Henry Trois. Ainſi le Duc de Guiſe n'oſa pas refuſer ce que la Reine Mere exigeoit de luy: Mais il agit ſi molement, qu'Elle reconnut bien-tôt la neceſſité où Elle eſtoit de s'adreſſer à d'autres.

On a déja parlé de l'inconſtance du Roy; mais on n'a pas dit qu'Elle eſtoit devenuë ſi grande incontinent après ſon retour en France, qu'il y avoit chaque ſemaine des Favoris plus conſiderez les uns que les autres; & que comme ils avoient le deplaiſir de ne pas conſerver long-tems les bonnes graces de leur Maître, ils avoient la conſolation de les recouvrer ſouvent. La Reine Marguerite & Dugua ſe trouvoient dans la conjoncture dont il eſt queſtion: Ils eſtoient les plus conſiderez à la Cour, & ils vivoient en auſſi bonne intelligence qu'ils furent depuis mal enſemble.

La Reine Mere les employa pour arracher du cœur du Roy l'amour de la Princeſſe d'Elbeuf; & ils en vinrent à bout par une ſeule voye qui fut celle de repreſenter à Henry Trois, que s'il épouſoit cette Princeſſe, il ne ſerviroit que de couverture aux Galans, qu'elle avoit déja, diſoient-ils, en grand nombre, & qui multiplieroient infiniment auſſi-tôt qu'elle ſeroit Reine. Dés qu'ils ſe furent acquitez de leur commiſſion, la Reine Mere ne donna pas un moment de relâche au Roy; & Elle le diſpoſa à témoigner du moins de

la complaisance pour la Princesse de Vaudemont, sur la presupposition que les beaux yeux de cette fille l'engageroient ensuite infailliblement; & Elle ne se trompa pas dans sa conjecture. Le Roy redevint si amoureux qu'il ne voulut pas mettre un seul jour de distance entre la Ceremonie de son Sacre & celle de ses Nôces. Il épousa dés le lendemain la Princesse de Vaudemont, & il y parut magnifique jusques à la prodigalité. 1589.

Le Peuple n'en témoigna pas la joye qu'il avoit accoûtumé en de semblables occasions, & la raison qui l'en détourna fut, qu'il prévit assez que ce seroit luy qui payeroit toute la dépense inutile que le Roy faisoit. On prit mesme à mauvaise augure que la Messe ne fut dite qu'à quatre ou cinq heures du soir en ces deux jours, parce que le Roy avoit employé toutes les heures precedentes à ranger les éguillettes de son habit, à friser la Reine, & à goderonner sa fraise. La Couronne luy tomba de dessus la teste durant le Sacre, & l'on en prit pretexte de composer des Epigrammes extraordinairement Satiriques. Le differend pour la presceance se renouvella au Sacre entre les Princes du Sang & les Ducs & Pairs, par la mesme raison qu'il avoit autrefois esté suscité au Sacre du Roy Charles Six; c'est-à-dire, que comme le Duc de Bourgogne n'avoit point alors voulu ceder au Duc d'Anjou son Frere aîné, parce qu'il prétendoit que son Duché estoit la premiere Pairie de France; le Duc de Guise voulut l'emporter sur le Duc de Montpensier, parce que l'erection de son Duché estoit de l'année mil cinq cens vingt-sept, & que celle du Duché de

1589. Montpensier n'estoit que de mil cinq cens soixante-un.

On avoit si bien prévû cette contestation, que pour en prévenir les funestes suites, on avoit fait le Mariage du Duc de Montpensier avec Catherine de Lorraine, Sœur du Duc de Guise, sur l'esperance que cette Princesse qui avoit de l'esprit au de-là de toutes celles de son sexe, si l'on en exceptoit la Reine Mere, ménageroit avec tant de tendresse les inclinations de son Mary & de son Frere, qu'elles ne se porteroient à rien de fâcheux. Mais soit qu'elle eust trouvé trop de resistance dans l'un & dans l'autre, ou qu'elle n'aimât pas son Mary au préjudice de la Maison dont elle étoit sortie, l'aigreur entre les Ducs de Montpensier & de Guise étoit demeurée si forte, que le premier de ces deux Princes voulut absolument recouvrer au Sacre de Henry Trois, la préseance dont il avoit esté frustré aux Sacres de François Second & de Charles Neuf. Il partit pour cela en Poste du Poitou, où il commandoit une Armée, & il arriva jusques à deux lieuës de Reims. Il s'étoit dispensé d'en demander la permission au Roy, parce qu'il avoit crû que Sa Majesté la luy refuseroit, sous pretexte que sa presence étoit absolument necessaire pour empescher ses Troupes de se débander.

Mais le Duc de Guise le faisoit épier de trop prés pour n'estre pas informé de toutes ses démarches. Il sceust son départ de Poitou, & il en informa la Reine Mere, qui le haïssoit d'autant plus qu'Elle avoit aimé Jacqueline de Longvvy sa premiere femme. La Reine Mere alla trouver le Roy, & l'obligea d'envoyer un ordre

ordre au Duc de Montpensier de ne pas venir en Cour, 1589.
& de retourner sur le champ à la teste de son Armée. Brantôme ajoûte que le Duc de Guise s'étoit vanté que nonobstant l'alliance, il passeroit son épée au travers du corps du Duc de Montpensier, s'il luy contestoit la préséance: Mais cette menace ne l'auroit pas détourné de son dessein, si la Cour ne s'y fust opposée. Quoy qu'il en soit, la reputation du Duc de Guise en augmenta de sorte qu'il y avoit presse à se declarer pour luy. L'affection que le Roy luy avoit témoignée lors qu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, subsistoit encore dans toute sa force; & la Reine Mere croyoit estre obligée par interest à l'entretenir. Elle apprehendoit de se servir du Duc d'Alençon, à cause qu'Elle ne le trouvoit pas assez soûmis à ses volontez; & le Duc de Guise luy protestoit qu'elles seroient la regle de ses actions.

Il entretenoit avec soin son étroite liaison avec le Roy de Navarre; & comme il l'appelloit son Maître, le Roy de Navarre le nommoit son Compere. La Reine de Navarre n'oublioit rien de ce qui servoit à conserver cette bonne intelligence; soit qu'Elle l'estimast necessaire à l'un & à l'autre, ou qu'Elle n'eust pû arracher tout-à-fait de son cœur l'amour qu'Elle avoit eu pour le Duc de Guise, depuis que le Roy Henry Second son Pere luy avoit commandé, lors qu'Elle n'avoit encore que cinq ans, de regarder de bon œil ce jeune Prince qu'il luy destinoit pour Mary. Elle avoit pris sur l'esprit du Duc d'Alençon un ascendant qui l'obligeoit à ne luy rien refuser de ce qu'Elle luy demandoit; & il avoit d'autant plus lieu de prévoir que cet ascendant ne seroit pas de longue durée, qu'Elle

1589. en avoit eu un ſemblable ſur le Roy, & que néamoins les Favoris n'avoient pas laiſſé de la ſupplanter.

Le Duc d'Alençon ne luy avoit pas celé qu'il avoit pour le Duc de Guiſe une haine irreconciliable ; & l'on ajoûte qu'il avoit juré de venger ſur luy la mort de l'Amiral de Chaſtillon, qu'il appeloit le meilleur de ſes Amis. Mais comme le Roy de Navarre étoit également bien avec le Duc d'Alençon & avec le Duc de Guiſe, ſa Femme étoit perſuadée qu'il les accorderoit; parce que d'un côté le Duc d'Alençon ſe rendoit de jour en jour moins ſupportable à Henry Trois; & d'un autre côté la confiance de Sa Majeſté pour le Duc de Guiſe augmentoit de ſorte que le Duc d'Alençon ſeroit bientôt reduit à rechercher ſon appuy: Car le Duc de Guiſe s'étoit ſi bien remis dans l'amitié de la nouvelle Reine, qu'il l'avoit portée à oublier ce qu'il avoit fait à ſon préjudice pour la Princeſſe d'Elbeuf: Il luy apprenoit à tirer de ſes charmes tout le fruit que la Maiſon de Lorraine en pouvoit eſperer, & à gagner peu à peu l'eſprit du Roy, de ſorte que les Favoris n'en fuſſent plus les Maîtres.

Mais la Reine Mere obſervoit ſa Belle-fille avec des yeux trop jaloux, pour ne pas juger que la conduite qu'elle tenoit à l'égard du Roy, luy avoit été ſuggerée. Elle luy parla en tant de manieres, qu'elle reconnut que le Duc de Guiſe luy faiſoit des leçons qui la rendroient enfin Maiſtreſſe abſoluë du Roy ſon Epoux; & comme en ce cas la Reine Mere n'auroit eu qu'à ſe retirer dans la ſolitude de Chenonceaux, elle ne fit pas ſcrupule de jetter des ſemences de froideur entre le Roy ſon Fils, & ſa nouvelle Epouſe.

Elle avoit tant avancé par ses intrigues, qu'elle avoit gagné les deux Favoris qui avoient alors le plus de credit auprés du Roy; c'étoient Dugua & Souvré, qui eussent esté dignes du rang qu'ils tenoient s'ils eussent pû vivre avec autant de moderation qu'avoit fait le Marêchal de Retz sous le precedent Regne. Dugua étoit le plus aimé du Roy; mais les Courtisans convenoient assez que Souvré estoit le plus aimable; & qu'encore qu'il n'eust pas l'esprit si penetrant que Dugua, il l'avoit plus doux & plus complaisant. Il haïssoit naturellement les conseils violens, & il panchoit toûjours du côté des moderez: Dugua au contraire avoit autant de peine à supporter les autres Courtisans, qu'ils en avoient de le supporter. On luy reprochoit mesme que quand sa faveur n'étoit point assez grande pour obliger le Roy son Maistre à disgracier ses Ennemis, il y ajoûtoit les calomnies les plus atroces. Aussitost qu'il avoit veu Sa Majesté resoluë d'épouser la Princesse de Vaudemont, il s'étoit étroitement uni avec la Reine Mere, parce qu'il avoit préveu que les charmes de la Princesse de Vaudemont aidez des conseils du Duc de Guise, s'empareroient tout-à-fait de l'esprit du Roy; & qu'en suite il n'y auroit point de Favory qui ne fut disgracié, à moins que l'autorité de la Reine Mere ne fust suffisante pour le maintenir. 1589.

Il avoit donc eu recours à Elle comme à sa derniere resource; & il étoit si bien persuadé que si cette resource luy manquoit, on le renvoyeroit dans le petit Château de la Guyenne où il étoit né, qu'il avoit secretement dressé son équipage pour y retourner. Heureux s'il eust executé cette resolution, puisqu'il auroit

1589. évité l'aſſaſſinat ſous lequel il ſuccomba depuis. Ainſi la Reine Mere ne l'eut pas plûtoſt ſollicité de mettre la diſcorde entre les nouveaux Mariez, qu'il y travailla de tout ſon pouvoir; & il en trouva le ſuccez d'autant moins difficile, qu'il fut ſecondé par la Dame de Sauves, de qui les ruſes étoient d'autant plus dangereuſes qu'elle les cachoit ſous une admirable beauté.

L'un & l'autre commencerent par gagner celles des Femmes de la Reine qui avoient le moins d'eſprit, & qui ſe trovoient les plus credules. On leur perſuada que le Roy entretenoit depuis ſon Mariage autant ou plus d'amourettes qu'il en avoit auparavant eu; & que la Reine Mere bien-loin de l'en détourner, le favoriſoit dans cette ſorte de déreglement, & luy fourniſſoit meſme un aſſez grand nombre d'Objets pour ſatisfaire ſon incontinence. Ces Femmes en avertirent auſſitoſt leur Maiſtreſſe qui ne le crût pas d'abord: Mais elles le luy redirent tant de fois, qu'Elle devint jalouſe; & ce fut peut-eſtre principalement à cauſe que la maladie du Roy, dont on a déja parlé, l'empeſchoit ſouvent de luy rendre le devoir. Aprés que l'on eut réüſſi du côté de la Reine, on entreprit le Roy; & on luy prouva par une infinité de faits innocens en eux meſmes, mais malicieuſement interpretez, que les inclinations de ſa Femme panchoient encore vers le jeune Comte de Salmes, & qu'il y avoit d'autant moins d'apparence qu'elle changeaſt en ce point, qu'Elle n'avoit point aſſez de genie pour faire ceder la paſſion à la vertu.

On ſe prévalut encore de ce qu'aprés ſes Nôces, Elle paroiſſoit auſſi triſte qu'Elle l'avoit auparavant été: qu'Elle aimoit à contre-tems la ſolitude; & qu'Elle

ne tenoit le Cercle que par contrainte : qu'Elle avoit la couleur plus blême que de coûtume ; & qu'il luy échapoit ſouvent des ſoûpirs, qui ne marquoient que trop qu'Elle n'étoit pas contente. On cacha au Roy que la veritable cauſe des ſimptômes que l'on vient d'abreger, étoit que l'humeur ſimple & modeſte de cette Princeſſe, ne pouvoit s'accomoder à la vanité, & aux fourberies de la Cour ; & que la pluſpart des diſcours qu'Elle entendoit, lorſqu'Elle ſe trouvoit en Compagnie, la choquoient de ſorte qu'Elle ne pouvoit diſſimuler le chagrin qu'Elle en recevoit. Enfin, l'on épia de ſi prés les actions de la Reine Regnante, que l'on trouva dequoy rendre vrai-ſemblable l'amour illegitime qu'on luy imputoit. 1589.

Le Comte de Salmes n'avoit oſé parler à Elle depuis que le Roy s'étoit expliqué qu'il la recherchoit en Mariage : Mais la raiſon & le reſpect ne ſont pas toûjours capables d'étouffer les paſſions quand elles ſont violentes & inveterées tout enſemble. Le Comte de Salmes crut avoir aſſez gagné ſur ſoy-meſme, de s'eſtre moderé juſques à ce point, & ne put s'empeſcher ny d'aller à la Cour de France, quand il ſçut que ſa Maiſtreſſe étoit mariée, ny de chercher avec empreſſement les occaſions de la voir. Il n'en falut pas davantage pour obliger Dugua, Souvré, & la Dame de Sauves, d'en informer le Roy, & d'enchérir ſur la verité. Ils l'aſſurerent d'avoir veu le Reine & le Comte ſe parler à l'oreille, aimer les lieux écartez, & fuïr la vûë du grand Monde. On ne ſçauroit excuſer le Roy d'avoir trop aiſément ajoûté foy à de tels rapports ; & de s'eſtre imaginé que ſa Femme luy étoit infidelle.

1589. avant qu'il eust pris les mesures necessaires pour en estre informé par des personnes indifferentes : Mais quand on est inconstant on ne s'imagine que trop que les autres le sont aussi.

Le Roy fit assez mauvaise mine à sa Femme pour en augmenter les déplaisirs. Et dans la seule vûë de rendre publique la jalousie qu'il venoit de concevoir, il chassa d'auprés de la Reine Regnante la seule Dame capable d'adoucir son chagrin : C'étoit la Dame de Cangy qui avoit esté nourrie avec Elle, & qui n'avoit jamais cessé d'estre sa Confidente. Le pretexte que l'on prit pour la renvoyer en Lorraine, fut qu'elle avoit moyenné l'entrevûë de la Reine Regnante avec le Comte de Salmes. La Reine Regnante en fut si touchée, que peu s'en fallut qu'Elle ne mourust de saisissement au premier avis qu'elle en eut. Et de fait le Roy son Mary venoit de la persecuter par l'endroit le plus sensible, en arrachant d'auprés d'elle, ce qu'elle avoit de plus cher aprés luy avoir osté l'honneur. Car elle aimoit sa Confidente avec tant de tendresse, qu'elle ne la laissa partir qu'à l'extremité, & qu'aprés qu'elle en eust reçu du Roy un Commandement absolu: Encore luy en resta-t-il une oppression suivie d'une fiévre chaude, qui dégenera en une fiévre éthique qu'elle garda le reste de sa vie.

Toute la consolation qu'elle eut, fut d'apprendre qu'on la plaignoit par toute l'Europe, & qu'on admiroit à son égard le caprice de la Fortune. Car elle avoit toujours vêcu & vivoit encore de la maniere qui donnoit le moins de prise à la médisance : Elle imitoit en ce point sa Mere, Sœur du brave & malheureux La-

moral Comte d'Egmont, qui avoit toujours esté si modeste, que bien-loin de s'émanciper quelquefois au-delà des bornes de cette vertu, on l'accusoit de s'en être imposé de trop étroites. La douceur des mœurs de la Reine Regnante, ne cedoit point à celle de ses yeux ny du reste de son visage; & sa Mere luy avoit inspiré dés sa naissance les sentimens de la Pieté. Elle l'avoit élevée avec des soins si particuliers, qu'elle n'avoit point eu d'autre Gouvernante que celle qui l'avoit mise au monde. Elle n'avoit pas encore douze ans quand elle passa pour la plus belle Princesse de la Chrétienté; & l'on doit rendre ce témoignage à la Reine Mere, que quand elle persuada au Roy son Fils de l'épouser, elle avoit une bonne intention; & qu'elle s'étoit figurée que les attraits de la Princesse de Vaudemont, seroient assez forts pour luy oster toutes les inclinations volages ausquelles il avoit auparavant esté sujet. 1589.

Les Nôces de Sa Majesté furent faites le dix-sept de Février mil cinq cens soixante-quinze. Mais comme la Politique y avoit eu plus de part que l'Amour, elles ne furent pas mesme heureuses tout le long du jour qu'on les celebra: Car on raconte que le Roy en sortant de l'Eglise, rencontra le Prince Sebastien de Luxembourg Comte de Brienne; & comme Sa Majesté n'ignoroit pas qu'il avoit fait demander en Mariage la Princesse de Vaudemont, Elle luy dit en presence de cette Princesse, qui n'étoit devenuë Reine de France que depuis une demie-heure, ou environ. *Mon Cousin, voilà vôtre Maistresse que je viens d'épouser; & je souhaite qu'en échange vous épousiez la mienne.*

1589. Le Comte de Brienne, qui sçavoit que le Roy en avoit plusieurs, luy demanda quelle estoit celle dont il parloit ; & le Roy luy declara que c'étoit la Demoiselle de Châteauneuf. Le Comte de Brienne aussi délicat sur le point d'honneur qu'aucun autre Prince de l'Europe, n'osa pas dire ouvertement au Roy qu'il se donneroit bien de garde de prendre ses restes. Il se contenta de repartir, qu'il luy falloit du tems pour ajuster cette Affaire avec les Parens des deux Partis : Mais le Roy s'expliqua si positivement qu'il manderoit à la Demoiselle de Chasteauneuf de revenir en toute diligence à la Cour, & qu'il entendoit que le lendemain de son retour elle fust mariée, que le Comte de Brienne fut contraint d'en donner sa parole au Roy. Mais il ne fut pas plutost arrivé dans sa Maison, qu'il monta sur le plus vîte de ses Chevaux, & se sauva hors du Royaume.

La Reine Regnante eut encore à souffrir un mal au-dessus duquel elle avoit crû que sa bonne Fortune l'avoit élevée. La Cour de Henry Trois estoit si corrompuë, qu'il n'y avoit point d'Objet d'un si haut rang, sur qui les Courtisans ne formassent d'impudiques desseins : Et comme la Reine Regnante se trouvoit à peu prés dans la mesme disposition, où Germaine de Foix Reine d'Arragon, seconde Femme du Roy Ferdinand le Catholique, avoit autrefois esté ; elle se trouvoit exposée, aussi bien que la mesme Germaine, aux sollicitations des plus effrontez Favoris du Roy son Mary. De plus, elle ne s'en pouvoit défaire que par de tres-rudes refus, & par des menaces réïterées d'avertir le Roy de leur impudence ; & cela luy attiroit autant d'irreconciliables Ennemis. Les

Les Relations imprimées & manuscrites n'ont point exprimé la cause qui porta le Roy à se racommoder avec elle au bout de deux ans; & l'on n'en sçauroit imaginer d'autre, sinon que l'Innocence a cela de particulier, qu'à moins que d'estre tout-à-fait méchant, on se lassa enfin de la tourmenter. Il regarda sa Femme comme une nouvelle Maistresse; & le principal de ses soins, fut d'essayer de luy plaire & de la divertir par toutes sortes d'honnestes Recreations. Il conserva tant qu'il vêcut, une tres grande estime pour elle; & la seule chose qu'il luy cacha, fut le dessein qu'il avoit formé de se défaire des Guises. Encore ne le fit-il qu'à cause qu'il la connoissoit assez bonne Parente pour se défier qu'elle ne revelast son secret dans une si délicate conjoncture. 1589.

Au reste, la mort violente de Henry Trois redoubla les chastes affections que la Reine son Epouse avoit euës pour luy; & l'on en peut juger par les sollicitations assiduës qu'elle fit auprés de Henry le Grand, dans la seule veuë d'en obtenir la vengeance. Elle n'obtint pourtant là-dessus que la moindre partie de ce qu'elle souhaittoit; & elle se retira à Chevonceaux, où elle passa deux ans dans un aussi grand deüil au dedans qu'au dehors d'elle mesme.

Enfin, elle prit le party de se jetter entierement entre les bras de Dieu: Elle choisit le Château de Moulins, Ville Capitale de la Province du Bourbonnois, qui luy avoit esté donnée pour son Doüaire. Elle abandonna-là si generalement toutes les affaires d'icy bas, qu'elle ne se mesla plus que de celles de reconcilier le Duc de Mercœur son Frere avec le Roy; & Dieu permit qu'-

1589. elle en vint à bout. Elle s'appliqua ensuite si generalement à tous les exercices de la plus haute pieté, que sa vie pouvoit servir de modéle à celle des Religieuses les plus Reformées. Elle affoiblit son corps par tant de Jeûnes & de Disciplines, qu'enfin elle succomba sous ses continuelles austeritez le quatre de Juillet mil six cens un dans la quarante-septiéme année de son âge, onze ans aprés la mort de son Epoux.

La Cour ne réüssit pas si bien à ôter à la Reine de Navarre, la Demoiselle de Thorigni sa Confidente, qu'à priver la Reine Regnante de la sienne. Comme il étoit malaisé que le Roy se fût porté à cette extremité sans en communiquer à ses Favoris, & qu'il y en avoit entre eux qui s'entendoient avec la Reine de Navarre, elle sçut que l'on en vouloit à sa Demoiselle; & elle crut y remedier en l'envoyant pour quelques mois dans son Païs de Normandie, & dans la Maison d'un de ses plus proches Parens: Mais on ne laissa pas d'y envoyer des Cavaliers avec ordre de l'enlever à quelque prix que ce fust, & de la faire perir. Les Cavaliers entrerent par adresse dans le Château, se saisirent de la Demoiselle, & la lierent sur un cheval: Mais comme ils sortoient avec elle, Avantigny & la Ferté, Gentilshommes de courage & de main, qui connoissoient la Demoiselle, arriverent assez à tems pour la délivrer, quoiqu'ils n'eussent point eu d'autre intention que celle d'aller rendre visite au Maistre du Chasteau.

On n'a pû demesler si le Roy de Navarre avoit consenti à cette violence ou non; & tout ce que l'on en sçait est qu'il se broüilla incontinent aprés avec le Duc d'Alençon, & que leur division fut l'ouvrage de la Da-

me de Sauves ; ce qui donna lieu de croire qu'elle n'a- 1589.
voit point agy ſans la participation , & meſme ſans l'ordre de la Reine Mere ; & que cette Princeſſe par des raiſons qui n'ont point encore eſté connuës, ne vouloit plus que les deux premiers Princes du Sang, fuſſent plus long-tems bien enſemble. L'antipathie de leurs humeurs étoit ſi grande, qu'il y avoit lieu de s'étonner que leur amitié euſt eſté formée, & il n'auroit pas eſté difficile de les faire paſſer ſans milieu, de cette amitié à une haine irreconciliable, ſi la Dame de Sauves n'euſt mieux aimé les rendre jaloux l'un de l'autre.

Les Relations du temps portent qu'ils n'en avoient pas trop de ſujet, & qu'il y avoit d'autres Courtiſans incomparablement mieux qu'eux dans l'eſprit de cette belle perſonne. Cependant elle les irrita ſi fort l'un contre l'autre, qu'ils furent ſur le point de ſe battre en duel. La Reine de Navarre n'entra pas cette fois dans les ſentimens de la Reine ſa Mere ; & quoiqu'elle n'aimaſt que trop à fomenter les broüilleries, elle ne negligea rien de ce qui ſervoit à calmer celle-cy. Mais la Dame de Sauves & Dugua qui s'en apperçurent, la mirent hors d'état d'agir en la commettant avec le Roy ſon mary. Ils perſuaderent à ce jeune Prince qu'elle avoit moins d'inclination pour luy que pour le Duc d'Alençon ſon Frere, & que ſon intention étoit en les reconcilians enſemble, de l'obliger de quitter à ce Duc la part qu'il prétendoit dans les bonnes graces de leur commune Maiſtreſſe.

Comme le Roy de Navarre étoit de jour en jour plus attaché à l'amour volage, l'amour qu'il devoit avoir pour la Reine ſa Femme, diminuoit inſenſible-

1589. ment; & elle se plaint avec quelque justice dans ses Memoires, qu'elle n'étoit plus que la Confidente de son Mary. Il n'y a pas bien loin de cette froideur à l'indifference; & le Roy de Navarre oublia sa Femme, de sorte qu'il ne se souvenoit plus d'elle que pour en mal parler. La Dame de Sauves & Dugua, aprés avoir ruïné la Reine de Navarre dans l'esprit de son Mary, essayerent ensuite de la mettre mal avec le Duc d'Alençon son Frere: Mais entre toutes les méchantes qualitez de ce Prince, il y en avoit une bonne que l'on pouvoit aisément opposer aux autres, qui étoit celle d'être ferme dans ses amitiez, lorsqu'il n'étoit pas convaincu que la raison ou la vengeance l'obligeoit à les rompre. Il rejetta tout ce qu'on luy dit de la Reine de Navarre, avec tant de ressentiment que l'on s'abstint de luy en parler davantage. Mais il n'en arriva pas de mesme du Roy Henry Trois qui ne l'aimoit plus depuis son voyage de Pologne, & qui n'en apportoit point d'autre cause que la connoissance qu'il disoit avoir de son humeur, comme si lorsqu'il n'étoit encore que Duc d'Anjou, & qu'il vivoit avec elle dans toute la familiarité permise entre un Frere & une Sœur, il n'avoit pas eu lieu de penetrer plus avant dans la connoissance de son genie, que lorsqu'il ne traitoit plus avec elle qu'en Roy, & qu'elle ne le regardoit plus qu'en qualité de Sujette.

Quoiqu'il en soit, la Reine de Navarre que Dugua maltraitoit par tant d'endroits, chercha de s'en venger, & se servit dans cette veuë de celuy des Hommes qui étoit le plus propre à le morguer. Bussy d'Amboise étoit entré dans la faveur du Duc d'Alençon par

les belles voyes; & l'Histoire luy doit cette justice, qu'il étoit incapable de faire par d'autres, ce que l'on appelle Fortune. Il s'étoit distingué dans les Batailles de Jarnac & de Moncontour; & c'étoit principalement à luy que la Reine Mere étoit redevable de la prise de Mongommery, & par conséquent de la vengeance qu'elle avoit tirée de la mort du Roy Henry Second son mary. On ne remarquoit en luy qu'un seul défaut, qui estoit celuy d'une excessive delicatesse sur le point d'honneur. 1589.

Il relevoit luy seul la reputation du Duc d'Alençon, qui ne se mettoit pas trop en devoir de la conserver ny de l'accroître; & il luy inspiroit des sentimens dignes d'un Fils de France, & d'un Successeur presomptif à la Monarchie Françoise. Mais il ne se vantoit pas sans sujet de porter un cœur de Roy dans un corps de Gentilhomme, puisqu'il ne pouvoit rien souffrir qui choquast tant soit peu ses interests; & il se plaisoit à braver dans toutes les rencontres l'insolence des Favoris, & sur tout celle de Dugua, quoi qu'il le dust moins haïr que les autres, à cause qu'il estoit Sçavant aussi bien que luy, & qu'il n'y avoit peut-estre qu'eux deux de leur profession à la Cour, qui n'eussent pas negligé l'étude des belles Lettres.

Dugua ne réüssissoit point dans les conversations comme Bussy d'Amboise, & ce fut là la premiere cause de leur division. Le même Dugua apprit depuis que la Reine de Navarre avoit formé une étroite liaison avec Bussy; & il ne douta pas là-dessus que Bussy ne luy fist querelle à la premiere occasion qui s'en offriroit. Ce n'est pas qu'il ne fust brave; mais à dire le

1589. vray Buſſy l'eſtoit encore plus que luy ; & de plus il en faloit venir dans la derniere extremité de ſe battre en duel contre Buſſy, avec l'épée & le poignard, quand on eſtoit aſſez malheureux pour encourir ſa haine ; c'eſt-à-dire qu'il eſtoit abſolument neceſſaire de le tuer ou d'en eſtre tué. Ainſi le plus court expedient qu'il trouva pour ſe défaire de Buſſy ſans courir de riſque, fut de le mettre mal dans l'eſprit de Henry Trois, en perſuadant à Sa Majeſté qu'il entretenoit la Reine de Navarre. Il en vint à bout avec d'autant plus de facilité, que Buſſy ſans y penſer avoit choqué le Roy dans le point le plus delicat. Il avoit eu querelle avec Saint Phalle, & l'on avoit eu bien de la peine à les empêcher de ſe battre dans l'Iſle Nôtre-Dame.

La Cour à la priere du Duc d'Alençon qui les aimoit tous deux, s'eſtoit propoſée de les accommoder, & les avoit mandez au Louvre. Buſſy y eſtoit allé ſuperbement vêtu & accompagné de trois ou quatre cens Gentilshommes ; & le Roy l'ayant apperçû de loin en cet équipage, avoit demandé quel eſtoit le Roy qu'il voyoit venir : comme ſi Sa Majeſté euſt voulu dire qu'il n'appartenoit qu'à Elle d'eſtre ſi bien accompagnée. Ce fut là le veritable motif du complot dont on a déja parlé, qui avoit eſté fait pour aſſaſſiner Buſſy, & qui devint inutile par la ſeule liberté d'eſprit que Buſſy conſervoit toute entiere dans les plus grands dangers. Le Duc d'Alençon fut tellement prevenu de l'opinion que l'on n'auroit jamais attenté ſur la perſonne de ſon Favory, ſi le Roy n'y euſt donné ſon conſentement, qu'il rompit là-deſſus la bonne intelligence qu'il avoit euë juſques là avec Sa Majeſté,

qui de ſon côté n'eut plus à l'avenir de bonne volonté pour luy, quoique l'un & l'autre par des raiſons d'Etat, & ſur tout pour ne pas choquer la Reine Mere, feigniſſent d'eſtre bien enſemble. 1589.

On ajoûte que leur averſion ſeroit allée juſques à ſe défaire l'un de l'autre, s'ils euſſent crû le pouvoir faire ſans éclat. Mais il y a d'autant moins lieu de ſe le figurer, que ſi l'un & l'autre euſſent eſté méchans juſqu'à ce point, ils ne manquoient pas de perſonnes qui leur euſſent ſervy d'inſtrumens pour le Fratricide. Le Roy de Navarre racontoit à ce propos, que Henry Trois devint un jour malade d'un mal d'oreille, & que comme il eſtoit perſuadé que le Roy François Second ſon Frere aîné avoit eſté empoiſonné par cette voye, il s'imagina que le Duc d'Alençon ſon dernier Frere l'avoit miſe en uſage pour s'applanir le chemin à la Couronne. Il manda le Roy de Navarre, & luy commanda qu'immediatement aprés ſa mort, il ne manquaſt pas de tuer le Duc d'Alençon. Le pretexte qu'il prit pour excuſer un ordre ſi barbare, fut que le Duc d'Alençon eſtoit ſi méchant que s'il n'eſtoit prévenu, il ôteroit la vie non-ſeulement au Roy de Navarre, mais encore à tous les autres Princes du Sang, quand ce ne ſeroit que pour faire dire à la Poſterité qu'il auroit eſté le dernier de la Maiſon Royale.

Le Roy de Navarre employa pour lors toute ſon adreſſe pour detourner Henry Trois d'une ſi terrible reſolution ; mais ſes remontrances augmenterent le mal au lieu de le diminuer : Et Larchant, Dugua & Souvré regardoient déja avec des yeux meurtriers le Duc d'Alençon toutes les fois qu'il venoit s'enquerir

1589. de la ſanté de ſon Frere ; mais dés le lendemain Henry Trois commença à ſe mieux porter, & le Roy de Navarre eut occaſion de croire que la fiévre avoit eſté la ſeule cauſe du commandement abominable qu'il avoit reçu. Un des principaux ſujets de mécontentement du Duc d'Alençon, conſiſtoit en ce qu'il n'avoit que peu de ſuite & encore moins d'amis, parce qu'il n'avoit pour tout appanage que des penſions mal payées, ce qui l'empeſchoit d'attirer auprés de ſa perſonne les hommes de valeur & de merite.

Dugua luy faiſoit tous les jours de nouvelles indignitez ; & les autres Courtiſans prenoient pretexte ſur ſa mauvaiſe mine & ſur ſes continuelles irreſolutions, pour imiter Dugua dans le mépris qu'il avoit pour luy. Le Duc d'Alençon avoit aſſez d'eſprit & de reſſentiment pour en concevoir tout le dépit dont il eſtoit capable ; mais il n'oſoit en rien témoigner à cauſe qu'il préſuppoſoit que le Roy ſon Frere approuvât l'inſolence de ſes Favoris, & qu'il les encourageât à la continuer. Il ſe voyoit de plus obſervé par des gens qui luy eſtoient inconnus, & dont la contenance le menaçoit de quelque fâcheux accident ; & il recevoit à toutes heures des avis veritables ou faux que ſa vie n'étoit point en ſûreté.

Ses frayeurs redoublerent par le bruit qui courut alors dans le Louvre, que l'on avoit attenté à la vie du Marêchal de Montmorency. La confiance que le Duc d'Alençon avoit en cet Officier de la Couronne, eſtoit ſi grande qu'il auroit entierement ſuivi ſes avis ſi la Cour l'euſt voulu permettre : Mais le Marêchal de Montmorency n'avoit que trop montré ſous les deux

deux Regnes precedens qu'il estoit tout d'une piece, 1589.
& que si l'on abandonnoit le Duc d'Alençon à sa conduite, il ne luy inspireroit que des sentimens dignes de sa naissance. Ce n'estoit pas là ce que pretendoient les Favoris qui pensoient à le gouverner toute sa vie, & par consequent à ne mettre auprés de luy qu'un Seigneur qui l'entretint dans les plaisirs.

Il leur auroit esté néamoins bien difficile d'empêcher que le Duc d'Alençon & le Mareschal de Montmorency, qui sembloient estre nez l'un pour l'autre, ne formassent entr'eux une si étroite union, que toute la Cabale de la Cour ne seroit pas capable de la traverser; & les Favoris l'apprehenderent si fortement qu'ils resolurent de faire mourir ce Maréchal de la maniere que l'on a rapportée dans le Sixiéme Livre de cette Histoire : Mais si l'on attentoit sur ce Seigneur par une voye violente, il estoit infaillible que Damville son Frere se revolteroit : Que le tiers Parti se declareroit pour luy : Que les Calvinistes avec lesquels il avoit conclu une Ligue offensive & deffensive, recommenceroient la Guerre à sa seule consideration : Que le Duc de Savoye luy fourniroit des Troupes & de l'argent ; & que les Espagnols luy en offriroient d'autant plus volontiers qu'ils esperoient tirer de luy des Places de sûreté, qui leur faciliteroient l'entrée du Languedoc, toutes les fois qu'ils jugeroient à propos d'y faire diversion.

Le Roy estoit si persuadé des raisons que l'on vient de rapporter, que ses Favoris ne pûrent obtenir de luy qu'il leur permît de faire assassiner le Maréchal de Montmorency tant que Damville vivroit : Mais

1589. le mesme Damville tomba malade de maniere à convaincre les moins credules qu'il ne gueriroit pas, & peu s'en fallut que le Roy ne consentît à la mort du Mareschal de Montmorency. La bonne fortune pourtant de ce Marêchal, & les services que luy rendirent Souvré & l'Evesque du Puy, luy sauverent la vie : Mais le Duc d'Alençon à qui cette intrigue fut découverte, reconnut que c'estoit principalement à luy que les Favoris en vouloient ; & qu'il s'exposeroit à d'inevitables dangers s'il demeuroit plus long-tems à la Cour.

Bussy d'Amboise, Fervaques, & Simiers le confirmerent dans cette opinion en augmentant sa défiance ; & il n'attendoit plus qu'un pretexte plausible pour se retirer de la Cour, quand les Favoris le luy fournirent sans y penser. Saint Luc devint amoureux de la fille aînée du Marêchal de Brissac, qui passoit pour l'Heroïne de la Cour. Il avoit de son côté toutes les qualitez necessaires à se faire aimer ; & la Demoiselle de Brissac ne refusa pas de l'épouser. Elle y mit seulement une condition qui parut si dure à Saint Luc, qu'il delibera long temps s'il l'accepteroit ou non, quoique sa passion fut tres-violente.

Sa Maîtresse qui estoit un miroir de chasteté, luy dit en confidence qu'elle estoit informée de la vie qu'il menoit à la Cour & des excez qu'il y commettoit : Qu'elle prevoyoit bien qu'il luy seroit impossible de s'en abstenir tant qu'il y demeureroit : Et que pour elle puis qu'elle estoit resoluë de vivre en honneste Femme, elle ne pouvoit se resoudre d'épouser un Homme qui ne vécust pas avec elle en honneste Homme:

Qu'elle promettoit donc de luy donner la main ; mais que ce seroit à condition que pour l'amour d'elle, se bannist volontairement de la Cour, & qu'il prist de si justes mesures qu'au sortir de l'Eglise, il l'enlevât & la menast dans son Gouvernement de Broüage, où ils passeroient ensemble le reste de leurs jours. Saint Luc y consentit enfin, & tint parole à sa nouvelle Epouse. 1589

Le trouble qu'excita son évasion n'empescha pas les Favoris d'attirer des Gens qui firent tant de pieces au Duc d'Alençon, qu'ils mirent sa patience à bout, & le contraignirent de se retirer de la Cour. L'un de ceux dont il se plaignoit le plus estoit Villequier, qui s'estoit rendu méprisable par une action tout-à-fait barbare. La Cour estoit dans le Chasteau de Poitiers dont le Roy luy avoit donné le Gouvernement, & néantoins la presence de Sa Majesté ne l'empescha pas d'entrer un matin dans la Chambre de sa Femme, ny de la poignarder au sortir du lit en presence d'une Demoiselle qui luy tenoit un miroir & luy aidoit à ajuster sa coëffure. Toute la précaution qu'il prit aprés le coup, fut de laver ses mains & de changer d'habit ; & il se trouva ensuite au lever du Roy. Il y eut mesme l'effronterie de plaisanter sur le crime qu'il venoit de commettre, & de pretendre qu'il n'y avoit point d'honneste homme qui s'il eust été en sa place n'en eust usé de mesme.

Il prétendit avoir intercepté une Lettre qu'elle écrivoit à Barbisi son Galant, & dans laquelle elle luy mandoit qu'elle estoit grosse de son fait, & qu'elle vouloit empoisonner Villequier de mesme que Bar-

1589. bisi avoit empoisonné sa Femme, afin qu'ils fussent tous deux libres de se marier ensemble. Il ajouta qu'il avoit trouvé dans le coffre de sa Femme, le venin qu'elle devoit luy donner : Mais tout cela n'empescha pas, que le meurtre de sa Femme ne passast pour abominable, sur tout aprés qu'on l'eut ouverte, & qu'on l'eut trouvée grosse de deux enfans. Outre que les Courtisans qui remarquerent que le Roy n'en fit pas plus mauvaise mine à Villequier, & qu'il luy fit expedier sa grace en la meilleure forme, s'imaginerent qu'il n'auroit jamais osé se défaire de sa Femme si le Roy n'y eust consenti, à cause que Sa Majesté la haïssoit par des raisons qui n'ont point encore été assez développées.

Henry Trois solemnisa la Fête des Roys en mil cinq cens quatre-vingt, d'une maniere également inconnuë à ses Predecesseurs & à ceux qui l'ont suivi : Car il fit un festin aux principaux Courtisans des deux Sexes ; & la Demoiselle de Pons sortie d'une des plus Illustres Maisons de Bretagne ayant été Reine de la Féve, il se para extraordinairement, & la mena à la Messe du Chasteau du Louvre à la Chapelle de Bourbon. Les Favoris du Roy n'avoient non plus que Sa Majesté rien negligé de ce qui servoit à leur ajustement ; & il n'y eut que Bussy d'Amboise qui pour les morguer à son ordinaire, se contenta d'un habit simple & modeste : Mais il étoit suivi de six Pages, vétus d'un drap d'or frisé ; & quand on luy reprocha sa moderation & le luxe de ses six Pages, il repartit que le tems étoit venu que les Gueux fussent les plus braves ; & de là s'ensuivirent les diverses querelles que le mesme Bussy eut à soûtenir.

Le Roy nonobstant le Carefme alloit deux ou trois fois la femaine faire collation dans les meilleures maifons de Paris, & y danfoit jufqu'à minuit avec fes Favoris frifez & fraifez, & avec les Dames de la Cour & celles de la Bourgeoifie de Paris que la curiofité y attiroit. Cette maniere de vivre qui le rendoit à la verité méprifable à fes Sujets, ne l'auroit pourtant pas empêché de conferver fa Couronne, du moins avec les inconveniens que Charles Neuf y avoit trouvez, fi par le plus grand malheur qui luy arriva jamais, il n'eût rompu l'amitié qu'il avoit jurée au Duc de Guife. C'eft là le plus important fecret de fon Gouvernement ; & pour le développer il eft neceffaire d'obferver que la France depuis que les Anglois en avoient été chaffez, avoit prefqu'entierement évité la Guerre Civile, par la feule raifon que les Roys y avoient eû pour les Princes de leur Sang toute l'eftime & toute l'affection qui leur devoit eftre naturelle. 1589.

Le Roy François Premier commença à fe difpenfer de fuivre cette maxime ; & le motif qu'il en eut fut d'autant plus pardonnable qu'il paroiffoit legitime. Le Connêtable de Bourbon fecond Prince du Sang, s'étoit revolté contre luy & l'avoit pris devant Pavie. Il étoit à craindre que les autres Princes du Sang n'imitaffent la Rebellion de celuy-là ; & François Premier n'avoit pas crû qu'il y eût de meilleure voye pour les en détourner, que celle de les appauvrir & de les éloigner des bonnes graces des Chefs de leur augufte Maifon. Il avança en leur place la Branche de la Maifon de Lorraine qui s'étoit établie en France ; & parce que Claude Comte de Guife avoit défait fur les Fron-

1589. tieres du Duché de Bourgogne, la premiere Armée que les Espagnols avoient fournie au Connêtable de Bourbon; Sa Majesté le receut dans ses bonnes graces, & le fit le premier Duc & Pair du Royaume aprés les douze, dont l'Institution étoit trop ancienne pour leur en preferer de nouveaux. Le contre-coup de cette dignité fut d'un plus grand préjudice aux Princes du Sang, que le Roy n'avoit prevû; puisque le Peuple s'accoutuma insensiblement à les mépriser quand il ne les vit plûs ny Chefs du Conseil d'Etat, ny à la teste des Armées.

Le Duc de Guise ne se maintint pas néamoins longtems en faveur. Car François Premier luy ayant confié quand il partit pour l'Italie, six mil vieux Soldats pour la garde des Frontieres de Champagne & de Bourgogne; il se laissa vaincre aux sollicitations du Duc de Lorraine son frere aîné, & il luy mena sa petite Armée pour le deffendre des soixante mil Païsans d'Alemagne qui venoient ravager son Etat. Il est vray que le Duc de Guise n'employa que dix-neuf jours à cette merveilleuse expedition: Qu'il défit en si peu de tems les Païsans d'Alemagne en trois Batailles rangées: Et qu'il sauva les Duchez de Lorraine & de Bar: Mais il étoit parti de France sans le congé de Louise de Savoye Mere de François Premier & Regente du Royaume. François Premier venoit d'estre pris; & si les Imperiaux eussent attaqué les Provinces de Champagne & de Bourgogne durant l'absence du Duc de Guise, ils les eussent conquises avec d'autant plus de facilité qu'ils les auroient trouvées dégarnies. Cette faute sembla de si grande consequence à François

Premier, qu'aprés son retour en France il disgracia le Duc de Guise; & il ne se seroit plus servi de luy, si le Cardinal de Lorraine Frere puîné de ce Duc, n'eût été assez adroit pour s'insinuer dans la faveur de Sa Majesté, & mesme pour y rétablir son Frere. 1589.

Henry Second successeur de François Premier aima toute sa vie la Duchesse de Valentinois * quoiqu'elle ne fût plus en âge d'être aimée. Cette Femme avoit eû deux Filles de Brezé Senechal de Normandie son Mary, & le Duc d'Aumale troisiéme Fils du Duc de Guise en épousa l'aînée. Cette alliance produisit l'effet que le second Duc de Guise & le second Cardinal de Lorraine son Frere avoient attendu, puisque la Duchesse de Valentinois les mit si avant dans les bonnes graces de Henry Second, que le seul Connêtable de Montmorency y avoit plus de part qu'eux. La Reine Mere Catherine de Medicis sous le Regne de François Second voulut s'emparer de l'administration de l'Etat dont Elle avoit été tout à fait excluse durant la vie de son Mary; & comme Elle prévoyoit que le principal obstacle qu'Elle y trouveroit viendroit des Princes du Sang, Elle appuya contr'eux la Maison de Guise, qui d'ailleurs avoit une puissante protection à la Cour, puisque François Second aimoit éperduëment la Reine Marie Stuart sa Femme, & que cette Princesse étoit Fille de Marie de Lorraine Sœur du Duc de Guise & du Cardinal de Lorraine.

* Elle avoit prés de soixante & dix ans.

Les Princes du Sang chercherent leur conservation dans le Parti des Calvinistes; & la Maison de Guise ne manqua pas de profiter de la faute qu'ils venoient de commettre, puis qu'Elle se mit à la teste

1589. des Catholiques, & qu'Elle persuada tous les François zelez pour l'ancienne Religion, que c'étoit uniquement Elle qui l'avoit sauvée en France. Et de fait, il faut avoüer que François de Lorraine, second Duc de Guise étoit le plus grand Personnage de son tems; tout le monde l'aimoit, ou le craignoit. La Noblesse Catholique avoit pris son Parti; & le Peuple en étoit presque Idolâtre; sur tout les Parisiens qu'il avoit charmez en venant dans leur Ville, sur la priere qu'ils luy en avoient faite, à cause que les Calvinistes s'étoient vantez d'empêcher les Processions de la Fête-Dieu en mil cinq cens soixante un.

Il passe pour constant que s'il eust vêcu un mois de plus, il auroit achevé d'exterminer l'Heresie en France; & que les Calvinistes ne trouverent point d'autre expedient pour s'y maintenir, que de persuader à Poltrot de l'assassiner. Quant à l'ambition que les ennemis de sa Maison luy reprocherent aprés sa mort, elle estoit d'autant moins vray-semblable, que s'il eust eu dessein d'usurper la Couronne, il n'en auroit pas perdu les trois favorables occasions qui s'en offrirent. La premiere fut à la conjuration d'Amboise, lorsqu'il tenoit le Prince de Condé en prison; le Roy de Navarre sous bonne garde; & les Enfans de France entre ses mains. La seconde fut à la mort de François Second, quand la plûpart des Seigneurs du Royaume le prierent de se faire Roy, sur l'apprehension qu'ils eurent que le Roy de Navarre ou le Prince de Condé seroient Tuteurs du jeune Charles Neuf, & qu'en ces deux cas la Religion Calviniste opprimeroit la Catholique. Et la derniere, lors qu'aprés la mort du Roy de Navarre devant Roüen

Roüen ; & que le Duc de Guiſe eut pris le Prince de Condé à la Bataille de Dreux ; il étoit ſi facile à ce Duc de ſe ſaiſir de l'Etat, que la Reine Mere en eut peur ; & l'on ajoute que ce fut là-deſſus qu'Elle rechercha d'accommodement les Calviniſtes. 1589.

Henry troiſiéme Duc de Guiſe quoy que ſeulement âgé de treize ans ſucceda aux Charges & aux Gouvernemens de ſon Pere ; parce que la Reine Mere crut avoir beſoin de luy pour tenir en crainte le Roy Charles Neuf ſon Fils, qui luy vouloit échaper : Outre que ce Duc avoit de ſi belles qualitez de corps & d'eſprit que les Pariſiens ne l'aimoient pas moins qu'ils avoient aimé ſon Pere, tant ils eſtoient convaincus qu'il ne luy ſeroit point inferieur. Il maintint & même il augmenta ſa reputation par deux Voyages, l'un en Hongrie, & l'autre à Malthe, où il mena deux cens Gentils-hommes choiſis. Il y porta les Armes avec eux, & il ſe ſignala contre les Turcs. Enſuite il ſe jetta dans Poitiers que l'Amiral de Chaſtillon avoit aſſiegé avec toutes les forces du Parti Calviniſte, & toutes celles que les Proteſtans d'Allemagne luy avoient fournies ; & le même Duc deffendit cette Place d'une maniere ſi infatigable, & ſi judicieuſe au-delà de ce que ſon âge, qui n'eſtoit encore que de dix huit ans ſembloit promettre qu'il n'acquit pas moins de reputation que la priſe de Galais en avoit apporté à ſon Pere.

Il ne ſe paſſa pas depuis d'occaſions à la Cour ny à la Campagne où il ne répondît à la haute opinion que l'on avoit conceuë de luy, & cela n'empêcha pas néamoins que Charles Neuf ne ſe dégoûtaſt de luy. Mais

le Cardinal de Lorraine qui s'en apperceut, luy con-
1589. seilla de s'attacher au Duc d'Anjou. Il y a de l'apparence que le genie de ces deux Princes ne permettoit pas qu'ils eussent beaucoup de liaison l'un pour l'autre; cependant le Duc de Guise se contraignit si bien que le Duc d'Anjou jusques à son départ pour la Pologne n'eut point de meilleur Amy ny de Confident plus fidele que le Duc de Guise. Mais le Duc d'Anjou devenu Roy de France, voulut avoir des Favoris, & le principal effort de ces Favoris, fut d'irriter le Roy contre le Duc de Guise. Sa Majesté ne le maltraita pas néamoins d'abord, & garda d'assez longues mesures avec luy. Elle se contenta d'agir à son égard d'une maniere plus serieuse qu'à l'ordinaire : De ne luy faire plus de bien; & de n'accorder plus de graces à sa recommandation. Mais le Duc de Guise ne mettoit point de difference entre l'entiere disgrace & la chute de la haute faveur. Il ne pouvoit souffrir que les Favoris l'eussent supplanté; & son ressentiment dégeneroit en fureur, quand il se comparoit avec eux.

Il apprehendoit plus que la mort de déchoir de l'estime que son Pere & son Ayeul avoient acquise. Les Espagnols offroient de luy donner les moyens de la maintenir, & mesme de l'accroître pourvû qu'il voulût bien s'aider luy mesme; & toutes ces considérations ensemble le porterent à se rendre Chef de la Faction qui s'étoit déja formée dans l'Etat sous les noms d'union ou de Ligue. Il ne se fut pas plûtôt déclaré pour cette Ligue qu'au lieu qu'elle craignoit auparavant de paroître & de passer pour une Faction criminelle, elle se produisit en Public. Elle s'appella

Union pieuſe & ſacrée : Elle ne travailla plus à ſe juſtifier ; mais à faire le Procez de toutes les perſonnes, ſans diſtinction & ſans reſerve qui prendroient la hardieſſe de la blâmer : Elle s'empara de la Bourgeoiſie de Paris : Elle s'inſinua dans les eſprits des Gouverneurs & des Magiſtrats des Provinces, en leur faiſant concevoir de l'ennuy pour le Gouvernement paſſé, & de mauvais préjugez pour le preſent ; & elle ſe trouva par ſes Supôts en poſſeſſion des plus belles Charges & des principaux établiſſemens du Royaume ; mais rien ne l'augmenta ſi conſiderablement que l'humeur du Roy & ſa maniere de vivre dont elle ſceut admirablement ſe prévaloir. 1589.

La force d'eſprit qu'il avoit autrefois témoignée en tant d'éclatantes occaſions luy avoit tout à-fait manqué, & à dire le vray il n'étoit plus le meſme qu'il avoit été en qualité de Duc d'Anjou. La moleſſe où il étoit tombé l'avoit rendu extraordinairement timide : Il ſe repentoit au milieu de l'execution de ſes entrepriſes de les avoir formées ; & il en témoignoit un chagrin qui ne ſervoit qu'à décourager ceux qui luy devoient aider, & qu'à augmenter la reſolution que ſes Ennemis avoient priſe de luy reſiſter. La lecture de Machiavel luy avoit inſpiré des maximes qui ne s'accordoient pas toûjours avec la Religion ny avec l'honnêteté ; & il ſe ſervoit de certains détours que les Grands Princes devoient avoir en horreur lors qu'il s'agiſſoit de traiter avec leurs Sujets : En un mot il n'étoit plus capable d'agir en Pere à l'égard des François reſtez ſous ſon obeïſſance ny en Souverain à l'égard de ceux qui s'en étoient écartez.

1589. Le Duc de Guiſe au contraire ne negligeoit rien de ce qui ſervoit à ſe prévaloir des conjonctures les plus propres pour augmenter ſon credit & ſa réputation. Il étoit tres bien fait avant qu'il eût été balafré en combattant contre les Reiſtres ; & les Dames n'avoient pas moins de peine à ſe deffendre de ſa beauté & de ſa bonne mine que de l'enjoüement de ſa converſation. Il avoit le tein beau & vermeil, les yeux vifs & perçans, le front ſerein, le viſage riant, la taille ſi bien proportionnée qu'aucun homme de ſon tems ne l'égaloit en ce point, la démarche grave, & l'air ſi majeſtueux qu'il n'étoit poſſible ny de l'exprimer ny de l'imiter. Il paroiſſoit dans toutes ſes actions une hardieſſe naturelle mêlée de douceur qui excitoit de l'admiration dans les perſonnes qui les conſideroient ; & il n'y avoit point de Prince qui fût plus liberal, plus civil, plus careſſant & plus officieux quand il le pouvoit, ſans nuire à ſes prores intereſts. Il ne refuſoit ſon credit à perſonne ; il donnoit à pleines mains, & le plus grand de ſes mépris étoit pour l'argent dans les rencontres où il ne croyoit pas en avoir abſolument beſoin.

Il avoit joüé avec le Surintendant d'O, & il luy avoit gagné cent mil livres. D'O luy envoya dés le lendemain cette ſomme, en ſoixante-dix mil livres, d'argent, & en dix mil écus en or, renfermez dans un ſac de cuir. Le Commis qui eut ſoin de la faire porter par des Crocheteurs & de la preſenter ſe nommoit de Vienne ; & le Duc de Guiſe qui d'un côté croyoit devoir uſer de gratification à l'égard de ce Commis, & s'imaginoit de l'autre que le ſac de cuir n'eſtoit rem-

ply que d'argent, le prit; & le donna à de Vienne, 1589.
qui ne ſçachant pas non plus ce qu'il contenoit, n'oſa le refuſer. Mais quand il fut de retour à l'Hôtel d'O, & qu'il eut examiné de prés la liberalité qu'on venoit de luy faire, il jugea qu'elle étoit exorbitante, & il la reporta à l'inſtant au Duc de Guiſe, qui non ſeulement ne la voulut plus recevoir; mais de plus luy dit, que puiſque la Fortune luy avoit eſté ſi favorable, il cherchât un autre que le Duc de Guiſe pour luy en porter envie. Ainſi les dix mille écus demeurerent à de Vienne, & il les ménagea avec tant d'adreſſe & de ſuccez, qu'un Seigneur d'une des meilleures Maiſons du Royaume rechercha ſon alliance.

Le Duc de Guiſe n'eſtoit néamoins ny prodigue ny diſſipateur, & ſes bien-faits ne s'étendoient point au-delà des perſonnes qui avoient du merite ou de la neceſſité. Il ne donnoit qu'aux Gens de Guerre, à la Nobleſſe, à de puiſſantes Communautez, & à ceux qui avoient du credit & des qualitez propres pour negocier au dehors, & pour conduire des intrigues au dedans. Son Train eſtoit magnifique, ſa Table plus abondante que delicate, & ſon Ecurie propre à exciter la curioſité de ceux qui ſe connoiſſoient particulierement en Chevaux, & qui eſtoient aſſurez d'y voir les meilleurs & les plus viſtes du Royaume.

Il ne parloit que de procurer le bien public & de proteger la Religion Catholique; il engagea bientôt dans ſes intereſts les Parlemens de Roüen & de Thouloufe, & une partie de celuy de Paris. Les Favoris qui le traverſoient à tout momens ne le détournoient d'aucun de ſes deſſeins; & il ſouffroit les inju-

1589. res avec une merveilleuse patience, quand il ne pouvoit ou ne jugeoit pas à propos de s'en venger, comme il luy arriva à l'égard du Fou Brusquet * qui luy arracha un poil de la barbe, sans qu'il en fist autre chose que rire, lors qu'il pouvoit en témoigner son ressentiment en toute liberté; il ne laissoit pas de pardonner pourvû que ceux qui l'avoient offensé ne fussent pas de trop dangereux Ennemis; & il prenoit plaisir à montrer sa generosité pourvû qu'elle ne diminuât pas trop son pouvoir.

* Fou de Henry Trois.

Mais il n'est rien d'accompli icy-bas, & les plus grands Hommes ont des foibles qui balancent pour le moins leurs belles qualitez, s'ils ne les surpassent. Le Duc de Guise avoit une présomption pour luy-même qui dégeneroit en temerité: Il se fioit trop à sa bonne fortune & aux applaudissemens du Peuple: Il rouloit en même-tems dans son imagination une infinité de pensées diverses & même contraires les unes aux autres; & il s'en falloit peu que la teste ne luy tournât dans ses plus grandes prosperitez: Il avoit plus d'attention pour les esperances éloignées que pour les dangers presens; & ce fut là la principale cause de son malheur.

Les Calvinistes, les Politiques & les Courtisans luy reprochoient encore d'avoir peu de foy, peu de parole, peu de sincere affection pour ses Amis & trop d'attachement pour les Dames en general, quoiqu'il en eust pour les plus belles en particulier. On remarqua pourtant que ses amourettes contribuerent plus à l'avancement de ses Projets qu'elles ne les retarderent; & que ce fut par ce moyen qu'il opposa aux Favoris

dans la Cour des intrigues qui les embarasserent davantage que s'il les eust atraquez à découvert. Il soutenoit presque seul le poids des affaires de la Ligue, & le Cardinal son Frere ne le soulageoit que peu, parce qu'il étoit lent & qu'il n'avoit ny assez d'esprit ny assez de jugement pour le seconder. Mais on a prétendu que son plus grand embarras étoit domestique; & qu'il luy venoit du côté de la Duchesse sa Femme. Voici la maniere dont le raconte quelques Memoires du tems & l'on se contente de les transcrire ici sans les approuver. 1589.

La Duchesse de Guise étoit seconde Fille du Duc de Nevers & avoit épousé en premiere Nôces le Prince de Porcien, de la Maison de Croy. Elle ne demeura pas long-tems avec luy, parce qu'il mourut des fatigues de la Guerre, ou d'un trop violent exercice de Chasse, & la seule chose qu'il luy recommanda en mourant, fut de ne pas épouser le Duc de Guise qu'il tenoit pour le plus grand de ses Ennemis. On ajoute qu'elle le luy promit; mais quoiqu'il en soit elle se dispensa bien tôt d'accomplir la derniere volonté de son Epoux. Quelques ennemis du Duc de Guise pe suaderent au Roy Charles Neuf que ce Prince estoit trop bien avec Marguerite de France sa Sœur; & il n'en fallut pas davontage pour faire resoudre la mort de ce Duc. La Tour Gondy eut ordre de le tuer dans le Bois, la premiere fois qu'il accompagneroit le Roy à la Chasse, & ne l'executa pas. Le Roy menaça la Tour de le poignarder luy-même, s'il manquoit son coup une seconde fois; & la Tour lorsqu'il eut abordé le Duc de Guise, témoigna d'estre si fort interdit que

1589. ce Duc pressentit une partie de son intention. Il luy demanda ce qu'il souhaitoit de luy ; & la Tour manquant de courage luy expliqua l'ordre qu'il avoit reçû de l'assassiner.

Le Duc de Guise au retour de la Chasse alla trouver la Duchesse de Nemours sa Mere qui estoit malade, & luy demanda conseil sur ce qu'il avoit à faire. La Duchesse de Nemours luy répondit qu'il ne pouvoit éviter le malheur qui le menaçoit, qu'en se mariant la même nuit ; & elle se chargea de luy trouver une Femme. Elle manda la Princesse de Porcien, qui ne jugea pas à propos de refuser le Party qui se presentoit. Ainsi le mariage fut proposé, negotié, conclû, consommé, & la Duchesse se trouva grosse d'un Fils qui fut depuis le quatriéme Duc de Guise; & le tout arriva dans l'espace de quatre heures. Le Roy l'ayant appris à son réveil revoqua l'ordre qu'il avoit donné à la Tour-Gondy. Les Epoux furent quatorze ans ensemble, & eurent quatorze enfans : Mais il arrive rarement que les alliances precipitées soient long tems heureuses. Caussade Saint-Maigrin Gentil homme Bourdelois estoit devenu Favori du Roy Henry Trois par le seul avantage de sa beauté ; & à dire le vray, tout le monde avoüoit que si elle n'eust pas esté un peu trop effeminée ; il n'y en auroit point eu dans toute l'Europe qui luy contestast la preference.

La Cour étoit alors le lieu des bonnes Fortunes, & le desordre étoit si grand, que non seulement ceux qui en avoient eu, ne faisoient point de scrupule de s'en venter ; mais encore ils ne laissoient pas de s'en glorifier, quoiqu'ils n'en eussent point eu, de crainte qu'on

qu'on ne les estimast inferieurs aux autres Courtisans 1589.
à qui les plus belles Dames s'étoient abandonnées.

Saint Maigrin par malheur pour luy fut de ce nombre, & eut l'impudence de dire que la Duchesse de Guise s'étoit prostituée à luy*. Comme le Duc de Guise étoit l'homme le moins susceptible de jalousie à l'égard des Femmes, on ne s'adressa pas d'abord à luy pour luy faire confidence de la sotte vanité de Saint Maigrin. On en parla à ses plus proches Parens & à ses meilleurs Amis ; & les uns & les autres le solliciterent avec tant d'instance, que pour se délivrer de leurs importunitez, il leur promit de se venger premierement de sa Femme, & ensuite de son prétendu Galant. Et de fait, il s'abstint contre sa coûtume de coucher avec elle la nuit suivante ; & le lendemain il entra dans sa Chambre dés les quatre heures du matin avec un poignard à la main droite, & une écuelle d'argent remplie d'une liqueur noirastre à la gauche.

* Dans les Memoires de M de Boissy. Ils sont dans la Bibliotheque de M. de Mesmes.

Il reveilla la Duchesse qui dormoit profondement; Il luy reprocha en peu de mots son infidelité ; & il luy dit avec un visage & d'un ton de voix où elle pouvoit découvrir tous les symptômes de la fureur & du desespoir, qu'il luy donnoit le choix de mourir du poignard, ou du poison préparé dans l'écuelle qu'il tenoit. La Duchesse se mit inutilement en devoir de le fléchir ; & quand elle eut reconnu que ses prieres & ses charmes étoient également impuissans, elle se fit violence pour mourir en Princesse de la Maison de Cleves, où il ne s'étoit point encore trouvé de lâches. Elle prit le prétendu poison : elle l'avala, & elle se mit à genoux devant son Oratoire en attendant le

1589. moment qu'elle devoit expirer. Mais elle ne demeura pas long-tems en cet état, sans reconnoiſtre que ſon Mary n'étoit pas ſi cruel, & qu'elle n'étoit point ſi malheureuſe qu'elle penſoit. Le prétendu poiſon étoit le meilleur conſommé que l'on eût pû préparer; la Ducheſſe en l'avalant l'avoit trouvé d'un excellent goût; & il ne produiſoit aucun des effets du venin. Le Duc de Guiſe ne la laiſſa qu'une heure dans l'apprehenſion qu'il luy avoit cauſée, & il rentra immediatement aprés dans ſa Chambre pour la déſabuſer, & pour luy raconter la maniere dont on l'avoit preſſé de ſe défaire d'elle, & la raillerie dont il avoit prétendu punir le conſeil qu'on luy avoit donné.

Les Parens & les Amis du Duc de Guiſe qui n'eſperoient plus de luy tourner l'eſprit contre ſa femme, aprés l'experience qu'ils venoient d'en faire, s'attacherent uniquement à tuer Saint Maigrin. Ils l'attendirent au nombre de vingt Cavaliers au ſortir du Louvre à minuit, & ils luy donnerent trente-trois coups d'eſpée ou de piſtolet preſque tous mortels. Saint Maigrin vêcut néamoins encore vingt-quatre heures, & le Roy fut tout-à-fait touché de ſa mort; mais il n'en témoigna rien, parce qu'on luy rapporta que l'on croyoit avoir remarqué parmy les Aſſaſſins, un Homme qui à ſa taille extraordinairement haute, & à ſes mains faites en épaule de mouton, paroiſſoit eſtre le Duc de Mayenne. Il n'auroit pas eſté poſſible de l'arrêter ſans exciter une Sédition, qui auroit degeneré en une Guerre Civile, & l'on aima mieux feindre que l'on ignoroit les Auteurs & les Complices du meurtre de Saint Maigrin.

Le Roy se souvint alors que Quelus avoit esté tué en duel par Entraguet Favori du Duc de Guise ; & ces deux exemples luy inspirerent l'opinion que la Maison de Lorraine, ne pouvoit souffrir qu'il eust d'autres Favoris que les Princes qui en étoient, afin de le reduire à une telle extrémité, qu'aucun François n'osast desormais s'attacher particulierement à luy. Tous les Favoris qui avoient survescu Maugiron, Quelus, & Saint Maigrin, l'entretinrent dans ce soupçon à cause qu'ils avoient interest de ne pas succomber comme leurs Compagnons, & d'obliger les François, en commençant par les Princes Etrangers habituez dans le Royaume, à les respecter comme des choses sacrées. 1589.

Ils representerent à sa Majesté dans toutes les occasions qui s'en offroient, qu'il suffisoit d'estre bien venu auprés d'Elle, & de meriter sa confiance pour devenir l'objet de la haine des Guises : Qu'ils avoient faire perir Quelus par une querelle apostée ; & qu'ils n'avoient pas attendu pour assassiner Saint Maigrin, qu'il fust hors de la place de devant le Louvre : Que Sa Majesté avoit pû compter les coups de pistolet qui luy avoient esté tirez, entendre les cris de ce malheureux Gentilhomme, & voir son sang qui luy demandoient vengeance : Que les attentats des Guises augmenteroient par l'impunité : Et qu'aprés avoir tranché des Rois sous le Regne de François Second, ils prétendoient le devenir en effet sous le Regne de Henry Trois : Que c'étoit assez de ne pas vouloir être gagné par eux pour meriter leur haine : Qu'ils se faisoient des Créatures puissantes ; & qu'ils leur procu-

1589. roient les plus considerables Emplois, au lieu que Sa Majesté ne pouvoit faire que des malheureux: Que quand les mêmes Guises auroient achevé de perdre ceux qu'ils ne pourroient ny corrompre ny intimider; & quand ils auroient écarté de la Cour les Personnes zelées pour le service de leur Maistre, ils passeroient au plus grand des crimes; & le moindre mal que le Roy auroit à craindre d'eux, seroit celuy de finir sa vie dans un Cloistre.

Le Roy étoit timide, & par conséquent soupçonneux. Il jugeoit de ce que feroient les Guises par les rapports qu'on luy avoit faits de l'Amiral de Châtillon, & des ambitieux desseins qu'il auroit executez s'il eust survêcu à la Journée de Saint Barthelemy. Ainsi Sa Majesté ne dissimula plus qu'Elle tenoit le Duc de Guise pour son plus grand Ennemy; & Elle ne garda plus avec luy d'autres mesures, que celles dont Elle croyoit avoir absolument besoin pour l'empescher de commencer la Guerre. Mais il auroit falu pour cela de la hardiesse & de la vigueur; & le Roy manquoit également de l'une & de l'autre. Il n'osa pas choquer ouvertement le Duc de Guise, quoiqu'il fût son Sujet, & il se contenta de le désobliger par des voyes indirectes, comme s'il l'eust reconnu pour son semblable. Il ne laissoit pas néamoins quand il étoit enfermé dans son Cabinet avec ses seuls Favoris, de parler contre luy, ny de le menacer: Mais les Favoris n'étoient pas si secrets qu'il auroit esté à desirer.

C'étoit alors la mode de témoigner aux Dames qu'on les aimoit, en leur apprenant ce qu'il y avoit de plus secret à la Cour; & les Dames haïssoient le Roy

à proportion de ce qu'elles l'avoient autrefois aimé, parce que sa maladie, dont on a déja parlé, l'empeschoit de les satisfaire. Elles ne manquoient pas d'informer le Duc de Guise de tous les discours tenus contre luy dans le Cabinet de Sa Majesté; & ce Duc qui dissimuloit aussi profondément que le Roy, quand il le jugeoit à propos, ne rebutoit pas tout-à-fait les nouvelles qu'on luy disoit, de crainte que les Dames n'osassent plus luy en dire d'autres: Mais il se contentoit de mépriser les discours des Favoris qu'il traitoit de Mignons de Couchette; & aprés quand il se trouvoit avec ses Amis, il faisoit avec eux toutes les reflexions qu'il devoit sur les choses dont on venoit de l'informer. 1589.

Les rapports de part & d'autre furent si frequens, que les Amis du Duc de Guise convinrent avec luy qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, & qu'on l'assassineroit infailliblement, ou du moins on le chasseroit de France, aprés luy avoir osté les grands Etablissemens qu'il y possedoit, s'il ne se mettoit sur la défensive. Voilà les veritables causes qui formerent la Ligue en France; & les Historiens qui en ont cherché d'autres, se sont mis inutilement en peine.

FIN.





